
Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 30 f.
C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES
Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce service de Presse-Information, à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS : Communiqués : au sujet du F.L.B. : A.R.B.E.D. - Comité Anti-répression et de soutien de Rennes - ADSAV 1532.

au sujet de la Régionalisation : ADSAV 1532 - Parti Fédéraliste d'Alsace-Lorraine.

au sujet des mesures nouvelles de M. HABY : EMGLEO BREIZ - Fédération Socialiste du Finistère.

WORLD FEDERLIST YOUTH : Symposium de Valkensburg (Pays-Bas)

ETUDE : VERS UN BUDGET REGIONALISE ?

BIBLIOGRAPHIE: Histoires Secrètes de la Belgique, par J. de LAUNAY - Fransez DEBAUVAIS, de Breiz Atao - Tome II par A. YOUENOU

LA NATION CORNIQUE : parmi les lettres au journal :

"KERNOW est devenu un membre de la C.E.E. et, considérant la manière dont celle-ci est administrée, est exposé à recevoir des directives de deux états-majors de bureaucrates (Londres et Bruxelles). Le temps est venu de tenter d'appeler les six pays celtiques à se réunir dans le but de former une fédération Celtique dans l'ensemble européen. Si les peuples Celtes pouvaient s'unir dans leur intérêt commun et avoir moins de contacts avec Paris et Londres, leur voix serait mieux entendue.

Les Celtes devraient insister afin que, lorsque le Parlement Européen va être amélioré par des élections au suffrage direct, dans les années qui suivront, les circonscriptions parlementaires soient basées sur les zones linguistiques et non sur les circonscriptions actuelles (1).

Les partis nationalistes des Pays Celtiques et le gouvernement irlandais devraient employer le peu d'années qui restent avant les élections au suffrage direct à la C.E.E., à chercher un terrain commun et un moyen d'assurer leur "fédération".

Il y a, à mon avis, moins de chances encore que les 15 millions (2) de Celtes gardent leur culture et leurs langues dans la C.E.E., s'ils ne brisent pas leurs liens avec les parlements français et anglais à l'intérieur de l'Europe. Kernow doit s'assurer de son propre parlement, relié seulement à ses alliés celtiques et au parlement Européen.

(1) Les zones linguistiques sont trop réduites par les efforts des occupants anglais et français pour pouvoir servir de criterium.

(2) Chiffre trop faible. Il est actuellement au moins de 16 millions et passerait rapidement à 18 ou 19 par le retour d'une partie des émigrations à Londres ou à Paris, si la conjoncture économique s'améliorait. C'est à dire un groupe au moins aussi important que celui des Scandinaves, lesquels jouent un rôle politique et économique non négligeable dans l'Europe.

Les pro-européens ont fait récemment la campagne du referendum en nous disant que nous sommes tous européens maintenant. Si tel est le cas, nous sommes donc Corniques-européens, Gallois-européens, Bretons-européens, Anglais-européens, etc. Finalement, dans aucune circonstance, la représentation de Kernow au Parlement Européen ne devrait être partagée avec le Devon, ou aucune autre partie de l'Angleterre."

Paul HOLMES

CORNISH NATION a publié également, sur plusieurs numéros, le récit d'un voyage en Bretagne, par Pat MUN, à la recherche de la trace de nos saints communs. Ainsi que des photographies du jumelage de QUIMPERLE et de LISKEARD.

Quand on pense que la municipalité de Quimper, capitale de notre Cornouaille, a refusé le jumelage avec TRURO, capitale de la Cornouaille britannique : aucun jumelage ne pouvait être plus naturel que celui-là.

Pays de Galles

Les quatre Gallois qui avaient été condamnés à six mois de prison à la suite de dommages causés aux fourgons postaux, au début de 75, ont été relâchés le 10 octobre. Parmi eux, Rhodri Morgan, secrétaire de la Branche Galloise de la Ligue Celtique.

Quelques heures plus tard, l'administration des Postes annonçait qu'elle acceptait la majorité des demandes de Cymdeithas yr Iaith et que la plupart des imprimés seraient désormais bilingues, avec le Gallois placé en tête, ou pourraient être obtenus uniquement en Gallois.

L'administration a préterdu que ce revirement n'avait rien à voir avec l'action de Cymdeithas yr Iaith, dont les militants venaient d'être relâchés. Cette déclaration a provoqué quelques sourires...

D'après Carn, revue de la Ligue Celtique

ECOSSE

Depuis le printemps, tous les débats portent sur la "dévolution", c'est à dire sur les pouvoirs qui vont être accordés à l'Assemblée Ecossaïse, en application du "Rapport Kilbrandon".

Le Parti Travailleiste (qui a absolument besoin des sièges écossais et gallois pour conserver une majorité à Westminster) commence à peine à se rendre compte que ses efforts pour limiter cette "dévolution" ont pour unique résultat d'apporter de l'eau au moulin du Scottish National Party, qui devient le plus puissant d'Ecosse, ce qui amène déjà celle-ci au bord de la déclaration d'indépendance. Les Ecossaïses ne veulent absolument pas laisser leur pétrole aux Anglais.

Une autre grande discussion a porté sur l'autonomie des Universités Ecossaïses. Recevraient-elles leurs dotations par le Comité Universitaire britannique, très centralisé, ou par l'Assemblée Ecossaïse, ou par un Comité Universitaire Ecossaïse ?

Le Livre Blanc, enfin paru, a été jugé décevant. Le Parti Travailleiste d'Ecosse tire la cloche d'alarme aux instances centrales, qui ne se rendent pas compte de l'évolution véritable des esprits. Le système électoral britannique donnant une très forte avance de sièges au parti qui obtient une légère majorité de voix, les partis anglais, inquiets, commencent à agiter la question d'une réforme électorale. On craint que le S.N.P. n'emporte haut la main les prochaines élections législatives.

"Le pétrole n'aura qu'un temps..." disent les Etats-majors des partis anglais. Mais ce temps est bien assez long pour asseoir l'indépendance écossaise et lui permettre d'engager l'avenir dans un bon chemin...

D'après CARN

Le C.E.L.I.B. a élevé une vigoureuse protestation contre les déclarations du Président de la République au sujet de la décentralisation:

" Bien qu'il comprenne les mobiles qui conduisent politiquement le Chef de l'Etat à revenir sur des thèses qui lui paraissaient chères et qu'il reconnaisse l'habileté de présentation d'un changement susceptible de rallier provisoirement de nombreux élus locaux, de toutes tendances, à une consolidation du pouvoir concentrationnaire, le C.E.L.I.B. ne saurait s'incliner devant ce qui lui paraît être un stratagème en vue de conserver l'essentiel de ce contre quoi il se bat depuis sa création

Le C.E.L.I.B. se propose de publier un dossier solide et clair destiné à ouvrir les yeux des citoyens sur l'enjeu du débat régionaliste et de les inviter à se prononcer.

La F.D.S.E.A. du Finistère et celle des Côtes-du-Nord ont pris conscience - il est plus que temps - de la diminution beaucoup trop rapide du nombre des agriculteurs.

Il est dommage que cette prise de conscience résulte beaucoup plus de la constatation d'une perte d'influence que la diminution du nombre de ses électeurs entraîne pour la classe paysanne, plutôt que de la compréhension des conséquences très graves à longue échéance que nous dénonçons depuis longtemps. La responsabilité principale revient à l'administration qui a tout mis en place pour provoquer une évolution démographique correspondant à la fois à ses théories et à l'intérêt de l'industrie, pour laquelle on voulait dégager de la main d'oeuvre - sans se rendre compte qu'elle a préparé la disette pour la fin du siècle.

Aujourd'hui, le nombre de jeunes qui entrent chaque année dans la profession est insuffisant pour remplacer ceux qui se retirent.

Les chiffres sont criants. A une journée d'études, organisée par le Centre d'Economie Rurale du Finistère, les chiffres suivants ont été cités:

Il y a actuellement 30 000 à 35 000 actifs agricoles masculins dans le Finistère. Au rythme actuel de remplacement, il y en aura 6 000 à 7 000 vers l'an 2 000 et pour l'ensemble de la Bretagne, 25 000. C'est à dire, un actif pour 80 has de terre cultivable. Ce qui est évidemment beaucoup plus qu'il ne pourra en faire : la mécanisation ne résoud pas les problèmes; les machines ne se conduisent pas seules. Il est évident qu'on ne pourra pas continuer à cultiver intensivement, comme on le faisait jusqu'ici; qu'il ne pourra plus être question de faire trois récoltes chaque année sur le même champ, comme on le fait sur la côte... Le rendement à l'hectare va donc sérieusement baisser et l'on commence à s'apercevoir qu'accroître continuellement les quantités d'engrais bute contre la loi des rendements décroissants (qu'on avait oubliée... bien qu'elle soit connue depuis plus d'un siècle) sans parler de l'empoisonnement des terres et des eaux de ruissellement qui de plus en plus posent de sérieux problèmes. Ceci est encore plus marqué quand il s'agit d'élevage: la production de viande des départements de grandes exploitations de l'est de la France est ridicule quand on la compare à celle de nos exploitations familiales. Si nous passons à des exploitations de taille comparable, il y aura une chute verticale des rendements. Ce qui, soit dit en passant, ne résoudra pas les problèmes financiers des agriculteurs...

D'autre part, la grande exploitation va se heurter à un autre problème : la disparition de l'ouvrier agricole. Car si le nombre des jeunes qui s'installent exploitants est insuffisant, celui des jeunes ouvriers agricoles est à peu près égal à zéro. Il ne faudra pas compter sur les fils d'exploitants déposséder pour remplir ce rôle : psychologiquement, cela leur paraît impensable. Ils s'en iront en ville, ouvriers d'usine.

Même si l'on parvenait à maintenir à la terre tous les fils d'agriculteurs, on arriverait tout juste à une cinquantaine de mille pour la Bretagne. Mais voici bien le résultat d'une politique absurde : on a dégoûté les enfants de prendre la suite de leurs parents. Ils ont trop vu les ennuis de ceux-ci : le souci continuel des emprunts à rembourser, les visites d'huissiers et les menaces de saisie pour le Crédit Agricole, la Mutualité Agricole, le percepteur; le voisin expulsé et la crainte de subir le même sort; les conflits de remembrement; les coûts de revient de plus en plus lourds et les prix de vente incertains; les marchés qui se ferment et les denrées périssables impossibles à vendre (ce risque va beaucoup diminuer d'ici à quelques années, car la disette va remplacer la surabondance; mais ils ne le savent pas encore). Les parents eux-mêmes en viennent à leur dire: fais autre chose.

Un autre problème immédiat est d'empêcher quelques "gros" et encore plus les marchands de bestiaux et autres spéculateurs d'accaparer les terres et de cumuler plusieurs exploitations, sous prétexte d'atteindre des dimensions "modernes"; dont le seul résultat est de faire monter le prix des terres sans aucune proportion avec le revenu qu'on peut en tirer. La dévalorisation constante de la monnaie accentue ce phénomène; mais les mêmes ainsi atteintes sont telles qu'un jeune ne peut raisonnablement se mettre sur les bras les prêts correspondants, auxquels il faut encore ajouter le nécessaire pour équiper l'exploitation en cheptel et en machines.

Etant donné l'âge moyen de la majorité des agriculteurs (la cinquantaine) l'effondrement démographique est à prévoir vers 1990 - c'est à dire dans une quinzaine d'années. Il faut s'attendre pour cette fin de siècle à une baisse sérieuse de la production - beaucoup de terres retourneront en friche - et à la disette en Europe. Ce n'est pas le tiers monde, où la situation alimentaire est grave qui nous nourrira.

Un seul remède : relever le revenu de l'exploitation familiale et faciliter l'installation des jeunes. Sur le premier point, l'inconscience des pouvoirs publics et spécialement de la C.E.E. est effarante. Sur le second, le gouvernement français a généreusement offert des avances de 25000f. aux jeunes qui s'installent.

Or, pour s'installer comme fermier - sans compter l'achat de la terre, par conséquent - rien que pour le cheptel et le matériel agricole indispensables, il faut compter 400 000 à 500 000 f. Qu'on mesure l'écart

La crise de la chaussure est toujours sans solution. Un projet avait été élaboré, qui consistait à établir en Centre Bretagne un dépôt à partir duquel seraient prospectés les Comités d'entreprises et leurs groupements d'achat. Le dépôt desservirait à la fois les Chaussures Donval de Rospenden et celles de Fougères. Ce projet semble en panne, on ne sait pourquoi.

La situation est totalement illogique. Le marché breton est approvisionné au détail de chaussures étrangères, notamment italiennes - qui supportent donc des frais de transport. Fougères travaillait surtout pour l'exportation, notamment pour l'U.R.S.S.. Cela paraissait peut-être pratique d'avoir de gros acheteurs, dont les commandes étaient centralisées... Cette année, l'U.R.S.S., dont les commandes sont étatisées, ayant arrêté ses achats - soit que, pour raisons politiques elles les ait placées ailleurs, soit que, ayant un gros déficit de céréales, elle ait réservé ses devises pour celui-ci - les usines de Fougères n'ont plus qu'à fermer. Si elles s'étaient depuis longtemps assurées du marché régional, qui leur aurait demandé un effort de prospection commerciale, elles auraient obtenu un débouché beaucoup plus régulier.

La prudence exige de ne pas placer plus de 30% de sa production sur le marché international, trop fluctuant. Ces dernières années, on avait oublié cette règle de sagesse.

M. CHIRAC va se voir assailli, à Quimper et à Lorient, par les problèmes de la pêche. Plusieurs armements, notamment à Lorient ont arrêté leurs activités, la hausse du fuel coïncidant avec une diminution des prises ne permettant plus de couvrir les prix de revient. Plusieurs gros chalutiers ont été vendus à l'étranger. Les apports à Lorient ont baissé de 10,63 % et ceux de Concarneau de 13,7 %. La pêche artisanale de la presqu'île de Penmarc'h résiste mieux, ses frais étant moindre; mais les gains sont trop faibles pour assurer l'amortissement des bateaux et leur renouvellement.

Concarneau annonce une journée de grève pour la venue du ministre. Les syndicats exigent la fixation du prix du carburant à 0,25 le litre; un relèvement des prix communautaires de toutes les espèces et l'arrêt des importations de merlus congelés.

Le Conseil Général du Finistère vient de voter un crédit de 5 millions pour la pêche.

Kendalc'h a tenu son assemblée générale à Nantes et a accentué ses prises de positions précédentes dans le sens d'un engagement plus ouvert sur les problèmes actuels. Son thème mobilisateur de cette année sera : la Loire-Atlantique en Bretagne.

Kendalc'h a adressé une invitation aux Centres Culturels Bretons (jusqu'ici indépendants) en leur proposant une adhésion qui leur permettrait d'utiliser ses moyens : le centre de Ti Kendalc'h, le journal Breiz et la coopérative Breiz, qui commence à faire de l'édition.

Un article d'Ouest-France en date du 22 Décembre, a fait état (avec un commentaire très dur) de la création à Pontivy le 9 Novembre, d'un CNCB (Comité National de Concertation Bretagne) qui s'est signalé par l'envoi d'une lettre au président de la République... lettre qui fait quelque peu sourire....

On trouvera l'annonce dudit CNC dans le Numéro de Gwen-Rann de Décembre, ainsi qu'une plate-forme en 8 points, qui reprend des positions généralement admises; mais dans une rédaction moins claire que celles qui l'ont précédée, et, p. 3 le texte de la lettre au Président de la République. 0

Ouest-France s'est d'ailleurs trompé en l'attribuant à M. Gervais GAUTIER, qui s'est contenté de retransmettre une initiative prise par d'autres. A notre connaissance, ce Comité qui se prétend "National" est formé essentiellement de M. BARRE, de GUERANDE et de JEUNE BRETAGNE.

En fait, il y a sous cette étiquette très peu de monde, certainement pas assez pour prétendre à la représentativité "nationale" et pour autoriser à sommer le Président de la République à leur adresser "des propositions" comme à un "interlocuteur valable"...

M. BARRE donne son adresse pour la réponse. Il attendra longtemps. Le jour où le Président de la République se décidera à "faire des propositions" pour la Bretagne - il en semble assez éloigné - c'est évidemment au Conseil de Région qu'il les adressera et non pas à M. BARRE.

Un texte curieux paru au J.O. du 31 Déc. interdit d'utiliser dans la publicité, sur les modes d'emploi, dans les contrats de travail, etc. aucun mot qui n'appartienne pas à la langue française; aucun mot étranger s'il a un équivalent en français, selon les définitions données par un précédent décret... (la langue française régentée par décret, quand on voit le style employé par l'administration, ça promet du joli !)

En ce qui nous concerne, je recommande de mettre de plus en plus de breton dans les annonces de nos journaux. On verra bien si les tribunaux oseront dire que le breton est une langue étrangère... S'ils l'osent, les conséquences politiques seront graves...

LA RAFLE D'OCTOBRE N'A PAS DEMANTELE LE F.L.B....

Après les deux explosions de Brest et de St Briec il est bien évident que la rafle du mois d'Octobre a été un coup d'épée dans l'eau et que le F.L.B. n'a pas été atteint. La police a oublié que ceux qui manient le plastique ne s'inscrivent pas dans les organisations politiques. Le fichier de S.A.V. ne pouvait donc servir à rien...

Une anomalie dans l'affaire de Brest : comment avait-on placé une antenne de police dans un immeuble destiné à l'habitation privée et occupé comme tel ? Etait-ce dans l'espoir que les habitants de l'immeuble serviraient de couverture ? ? Mais on doit savoir qu'il y a actuellement plusieurs groupes de plastiqueurs qui opèrent en Bretagne avec des buts différents et que tous ne prennent pas les mêmes précautions que le F.L.B.

Le coup du Palais de Justice de Saint-Briec était sans risques de ce genre, le palais étant isolé au milieu d'un jardin. Un détail avait cependant été oublié : le palais est la propriété du département et les 5 millions de dégâts vont se trouver pour moitié (l'autre moitié incombant à l'Etat) à la charge des contribuables des Côtes-du-Nord. Inutile de dire que l'adversaire exploite à fond cette conséquence...

Du point de vue politique, il faut bien avouer que, présentement, l'escalade mondiale de la violence est telle qu'on n'y fait plus grande attention.. Son seul résultat - il n'est pas négligeable - est de démontrer que la rafle du mois d'Octobre est une erreur. Mais à Paris, on ne semble pas avoir compris...

Les deux paroisses de Gomenec'h et de Treverec ont vainement réclamé leur recteur pour Noël. L'intervention des deux maires et des conseils municipaux n'a rien obtenu. En fait, l'instruction est au point mort : le même juge ayant été chargé de l'affaire de "démoralisation de l'armée", qui a fait beaucoup plus de bruit à travers toute la France, l'a fait passer en priorité et les nôtres attendent...en prison... qu'on veuille bien s'occuper de leur affaire.

Pratiquement, on leur fait faire, sous le nom de détention préventive l'équivalent d'une peine qu'on ne pourrait obtenir d'un tribunal, faute de preuves. Il est à prévoir qu'il n'y aura pas de procès: car comment mettre en branle l'appareil de la Cour de Sûreté avec un dossier aussi mince ? ? Mais qu'on ne vienne pas prétendre que la loi française ne sanctionne pas le délit d'opinion ! La loi ne le fait pas "officiellement" ; mais l'appareil de la Justice agit comme si elle le faisait...sans textes. Ceci est grave.

Les locaux du Cercle Richemond et du Kelc'h Sevenadurel Gwened, à Vannes, ont été mis à sac par des extrémistes français du type Ordre Nouveau, qui ont signé leur exploit par des inscriptions "Culture bretonne, culture de ploucs, etc. accompagnés d'une Croix de l'orraine dans un V et de croix cerclées. En outre, ils ont volé la caisse du bar et les réserves de marchandises. Ce n'est pas un acte gratuit...

M. Maho, Président du Cercle Culturel de Baud, est menacé de poursuites pour affiches "irrégulières", annonçant une exposition d'art religieux dans une chapelle...

En réalité, les affiches étaient parfaitement régulières; mais l'on avait oublié de répéter le nom de l'imprimeur (qui figurait bien sur l'affiche) sur les flèches indiquant le parcours...

Les tribunaux ont vraiment du temps à perdre...Inutile de nous raconter qu'ils sont surchargés de travail et manquent de personnel...

COMMUNIQUE

A.R.B.E.D.

L'ASSOCIATION DES RESISTANTS BRETONS ET DE LEURS DESCENDANTS, consciente d'être la gardienne des valeurs et des traditions qui animèrent ceux qui, dans les heures les plus sombres de l'occupation, prirent les armes pour la défense de la liberté, s'élève avec force contre les opérations policières menées actuellement, sous le couvert d'atteinte à l'intégrité du territoire, et qui visent, dans la plupart des cas, des militants bretons simplement coupables du délit d'opinion.

L'A.R.B.E.D. s'indigne du caractère arbitraire d'une garde à vue de six jours qui, bien que légale, n'en demeure pas moins une atteinte à la dignité humaine et aux droits de la défense, tels qu'ils se pratiquent dans une véritable démocratie.

Elle rappelle au pouvoir parisien que les sacrifices consentis par les Bretons au cours des deux dernières guerres méritent à la Bretagne un autre sort que celui d'ultime colonie qui lui est imposé en ce moment et que l'Etat, dont ils s'estiment les garants, ne doit sa survivance qu'aux centaines de milliers de cadavres armoricains qui gisent dans les plaines de l'est, dans nos landes et au fond des mers. LE COMITE DIRECTEUR

COMMUNIQUE

COMITE ANTI-REPRESSION ET DE
SOUTIEN de RENNES

Le Comité de Soutien pour l'aide aux Détenus Politiques Bretons rappelle que neuf de ceux-ci sont encore détenus et que plusieurs sont soumis au contrôle judiciaire.

Il s'insurge contre la vague de répression qui frappe également les soldats en lutte, des militants syndicaux et politiques pour avoir revendiqué le droit d'expression et d'organisation au sein de l'armée.

Le Comité réclame la dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat qui n'est qu'une juridiction d'exception utilisée par le pouvoir capitaliste pour arrêter la montée des luttes qui remettent en cause sa domination. Le Comité soutient d'autant plus les victimes de cette nouvelle répression que les travailleurs bretons sont quotidiennement en lutte contre la militarisation croissante du pouvoir bourgeois français.

Le Comité appelle tous les travailleurs à manifester contre la montée de la répression et les invite à participer massivement à toutes les actions engagées pour obtenir la dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat et POUR EXIGER DU POUVOIR LA LIBERATION DE TOUS LES DETENUS.

COMMUNIQUE

ADSAV 1532

AU SUJET DE LA REGIONALISATION

ADSAV 1532 s'élève contre le coup d'arrêt donné à la Régionalisation par le Président de la République.

Si tout le monde souhaite un élargissement des moyens d'action des communes et la suppression de la tutelle qui les paralyse, en revanche, vouloir baser la décentralisation sur le département aux dépens de la Région est un non sens. Nous réclamons au contraire la suppression du département, dont la dimension est inadéquate aux nécessités modernes et dont les découpages n'ont aucun rapport avec les réalités et sont une gêne constante pour l'aménagement des infrastructures. Nous avons parfaitement compris que le choix du département n'a pas d'autre but que de se servir du personnel en place contre le renforcement de la région, afin de mieux asseoir la puissance parisienne face à des collectivités trop petites pour lui tenir tête efficacement.

En ce qui concerne les comparaisons avec les autres pays, sur lesquelles le Président a insisté, nous faisons remarquer, avec le Parti Fédéraliste d'Alsace-Lorraine, dont on trouvera plus loin le communiqué, que ce n'est pas à des pays aussi vastes que les Etats-Unis ou l'U.R.S.S. qu'on peut logiquement comparer la France; mais à ses voisins immédiats de dimension comparable : Allemagne Fédérale, Italie, Suisse, Belgique. L'on s'aperçoit que leurs régions sont d'importance comparable aux régions françaises tandis que la division en départements est exagérément morcelée pour l'échelle européenne.

En conséquence, nous appelons l'électeur breton à soutenir unanimement LE ou LES partis qui lui garantiront la régionalisation qu'il revendique et le retour de la Loire-Atlantique.

WORLD FEDERALIST YOUTH
International Headquarters
AMSTERDAM

Communiqué de presse
Diffusé par SAVOIE-VAL D'AOSTE (In)

Du 8 au 12 Décembre 1975 inclus s'est tenu à VALKENSBURG (Pays-Bas) un symposium organisé par la branche européenne de la JEUNESSE FEDERALISTE MONDIALE sur le thème :

L'EUROPE ET LE DEFI DES REGIONS

Les principaux documents mis à la disposition des stagiaires traitaient des problèmes suivants :

- Première esquisse sur la démocratisation de la politique régionale des COMMUNAUTES EUROPEENNES;
- Valeur et promotion des Ethnies;
- Le fédéralisme et les régions de la Communauté Européenne;
- Ethnocratie ?
- Les Carlites et l'avenir;
- La guerre civile en France (introduction par Engels, à l'occasion du 20e anniversaire de la Commune de Paris)
- Démocratiser l'Europe;
- Déclaration sur la lutte contre le colonialisme en Europe Occidentale

Quant aux mouvements nationalitaires, régionalistes et autonomistes ayant envoyé des participants ou observateurs à ce séminaire, leurs représentants ou délégués étaient mandatés par les peuples, organisations ou groupements ci-après désignés :

- les SLOVENES de Trieste (Italie) et de Carinthie (Autriche)
- le monde OCCITAN
- la minorité DANOISE du Schleswing-Holstein de R.F.A.
- la Jeunesse de tendance Progressiste de WALLONIE et le Rassemblement WALLON
- les Jeunesses de VOLSKUNIE (Belgique)
- le peuple FRISON (Pays-Bas et R.F.A.)
- le Bureau des Nations sans Etat (Bruxelles)

- l'U.P.G. ou Union du Peuple GALICIEN;
- H.A.S. ou Parti Socialiste BASQUE;
- P.S.A.N. ou Parti Socialiste et Anarchiste de CATALOGNE;
- le groupe des minorités ethniques du ROYAUME-UNI;
- C.C. ou PAYS de GALLES rouge;
- I.R.N. ou Mouvement Republicain IRLANDAIS (Sinn Fein et I.R.A. officiels) ;
- l'U.D.B. ou Union Démocratique BRETONNE
- SAVOIE - VAL-D'AOSTE et autres organisations Savoisiennes : l'Annonciade, Savoie Libre, P.E.R.T., La Voix du Peuple Savoyard;

Les exposés faits en cours de séminaire et discutés en groupes de travail portèrent sur :

- "La Frontière", thème traité par M. STEVELBERG, citoyen américain, professeur adjoint à l'Institut Européen des Hautes Etudes Internationales de Nice;
- L'Organisation économique Européenne et la politique régionale, par M. C. THOMSON, Ecossais, membre de la Commission des Communautés Européennes;
- Les tendances politiques et la prospective dans l'Europe d'aujourd'hui, par le professeur D; DE ZEEUW, Néerlandais;
- "Perspectives", par Ricardo PETRELLA, Directeur de l'Institut des Sciences sociales de Vienne (Autriche)
- Etude pratique d'une planification régionale (triangle Maestricht, P.B. - Liège, B. - Aachen, R.F.A.) par M. WALTMANS, membre du Parlement Néerlandais;
- L'Euregio (Région et pouvoir politique) et la coopération transfrontière, par H.P. VARENHORST, Néerlandais, de la Commission EUREGIO, animée par M. MOZER;
- La stratégie politique de l'Espagne de demain, par le Prince Charles-Hugues de Bourbon, tête de file du Mouvement Carlisle ibérique.
- Régionalisation ou Régionalisme, le défi européen des régions transfrontalières, (exemple : ensemble territorial Pays de Gex, Genève, Savoie) par Charles RICQ, chargé de recherches à l'Institut d'Etudes Européennes de Genève.

A l'issue de la séance plénière cloturant le séminaire, les deux motions suivantes furent votées à l'unanimité des membres présents :

La première a été adressée aux GOUVERNEMENTS ESPAGNOL ET FRANCAIS, en vue de leur demander " LA LIBERATION DES MILITANTS AUTONOMISTES, INCARCERES POUR MOTIFS D'ORDRE POLITIQUE ",

et la seconde aux GOUVERNEMENT AUTRICHIEN ET ITALIEN, aux fins de les prier de mettre en application les dispositions incluses, pour le premier nommé dans le corps de la CONVENTION signée, entre les deux puissances, au lendemain de la deuxième guerre mondiale; pour le second, celles édictées à l'art.VI de la Constitution de la République Italienne, lequel prévoit L'ENSEIGNEMENT aux populations intéressées, ainsi que l'usage des "LANGUES VERNACULAIRES" dans tous les actes administratifs ou autres les concernant en tant que minorités ethniques.

Fait à Valkenburg le 12/XII/75
LA REPRESENTATION DES GROUPEMENTS SAVOIE/VAL-D'AOSTE

PARTI FEDERALISTE D'ALSACE-LORRAINE
 Lotissement Brumatherstrasse n°18
 67170 GEUDERTHEIM

COMMUNIQUE

A propos de la récente déclaration du Chef de l'Etat: l'argumentation fallacieuse et dénuée de toute objectivité avancée par le Chef de l'Etat pour justifier la condamnation de la région, appelle plusieurs commentaires :

- Toute régionalisation véritable suppose la suppression du niveau départemental (de caractère artificiel) et donc de l'institution et de l'administration préfectorales (de caractère colonial), et leur remplacement par l'entité régionale, dotée d'un parlement élu au suffrage universel, d'une administration et d'une fiscalité propres, provenant du transfert des fiscalités des départements et d'une part des fiscalités de l'Etat. Il est donc faux de prétendre que la région, collectivité naturelle, serait un nouveau niveau administratif et fiscal. Cette affirmation erronée a pour seul but de semer la confusion dans l'esprit des populations.
- Vouloir comparer l'Etat français aux plus grands Etats (fédéralistes) du globe, URSS, Chine, USA, relève d'une prétention monstrueuse et d'une absence totale de réalisme politique. Il aurait été beaucoup plus indiqué de tirer de ces comparaisons avec les pays fédéralistes qui nous entourent et de dimensions comparables (Allemagne fédérale, Suisse, Belgique, etc.)
- En mettant l'accent sur la décentralisation de certains pouvoirs en faveur de la commune, le Chef de l'Etat a cherché à détourner l'attention de la population des revendications régionales qui recueillent l'adhésion d'une large majorité. De plus, le Chef de l'Etat a voulu esquiver ainsi le vrai problème de la reconnaissance du droit à l'existence des peuples minoritaires de l'hexagone, avec les libertés et les droits qui y sont liés. En refusant aux peuples minoritaires des droits que même le successeur de Franco vient d'accorder aux peuples basque, catalan et galicien, la France reste le dernier bastion du totalitarisme centralisateur et jacobin d'Europe.

Devant cette nouvelle offensive du jacobinisme français, le Parti Fédéraliste d'Alsace-Lorraine tient à rappeler ses principaux objectifs :

Le Parti Fédéraliste d'Alsace-Lorraine milite :

- Pour un statut autonome des régions naturelles et historiques :
 - Pour un transfert effectif de compétences à la région;
 - Pour une politique régionale d'aménagement du territoire;
 - Pour une gestion locale des finances;
 - Pour la suppression de la politique de subventions aux communes;
- Pour une économie régionale à orientation autogestionnaire :
 - Pour une propriété régionale des ressources naturelles;
 - Pour l'investissement de l'épargne régionale en Alsace-Lorraine;
 - Pour une politique régionale de l'emploi;
- Pour un statut des langues de France.

COMMUNIQUE

AU SUJET DU F.L.B.

ADSAV 1532

L'explosion de Saint-Brieuc a démontré que la rafle du mois d'Octobre n'a aucunement démantelé le F.L.B. et qu'il ne reste plus qu'à libérer les détenus, victimes d'erreurs policières.

ADSAV 1532 s'élève avec indignation contre la méthode qui consiste à faire accomplir arbitrairement une peine, sous le nom de détention préventive, à des personnes dont l'Accusation serait incapable de prouver la culpabilité devant un tribunal.

Les principaux destinataires de ce service de Presse étant les journalistes de langue française, nous donnons la traduction française du texte ci-dessous, tout en félicitant la Fédération Socialiste du Finistère de tenir à publier des communiqués bilingues.

COMMUNIQUE

FEDERATION SOCIALISTE du
FINISTERE

LES "MESURES NOUVELLES" de M. HABY
au sujet de l'ENSEIGNEMENT des LANGUES ETHNIQUES

Comme elle l'a déjà fait à maintes reprises, à l'occasion de diverses manifestations ou publications concernant la culture bretonne, ou les questions régionales, la Fédération du Finistère du P.S. tient à utiliser le breton parallèlement au français, pour exprimer sa position à l'égard des mesures Haby sur les langues "vernaculaires" dans l'enseignement. Ci-dessous la traduction du communiqué en langue bretonne.

Depuis des années, on demande que soient ouvertes pour de bon les portes des écoles à la langue bretonne et aux autres langues ethniques de France.

Le P.S. a déposé plusieurs propositions de loi à ce propos - la dernière d'entre elles étant celle de L. LE PENSEC, déposée l'an dernier.

En Juillet ont été publiées les demandes des Associations culturelles de Bretagne et, en septembre, les cinq premières de ces demandes ont été prises en compte par le Conseil de Bretagne, qui a insisté près du Ministre de l'Education, afin que soient prises par lui des mesures précises y apportant satisfaction.

Après une longue attente, voici que M. Haby annonce une série d'instructions "nouvelles". Mais ce qui a été publié le 3 Décembre est d'une portée extrêmement étroite !

En vérité, M. Haby fait seulement semblant d'accorder du "neuf", en rappelant ("reconduisant") des mesures anciennes qui compliquent la tâche enseignants et n'accroissent aucunement la place du breton dans les écoles. C'est seulement en ce qui concerne les stages pour les maîtres qu'un petit pas en avant pourrait, peut-être, avoir été fait - et encore le bénéfice sera-t-il bien léger pour les instituteurs.

Aussi n'est-il pas surprenant de ne trouver que désappointement, incrédulité et colère chez les défenseurs de la langue bretonne. Il est certain qu'ils ne manqueront pas de le manifester et qu'ils s'élèveront avec plus de force que jamais contre la mauvaise volonté du Ministre de l'Education et contre un gouvernement qui vient de faire savoir qu'il n'accorderait pas aux Régions la possibilité de gérer elles-mêmes leurs affaires.

De son côté, le Parti Socialiste continuera à poursuivre l'action afin que soient respectés les droits du peuple breton concernant sa langue, sa culture et ses libertés.

11 Décembre 1975

TEXTES DE REFERENCES :
au cours de l'année 75

Dossier "Conférence de Presse de M. Haby - 3 Dec.
Déclarations de M. Haby au Sénat, 8 Av. et 5 Déc.
Proposition de loi LE PENSEC-P.S. 11 Avr. 74
Proposition de loi CHAMBAZ-P.C. 18 Juin 75
Proposition de loi FRANCOU-Sénateurs centristes
15 Mai 75
Déclaration publique des Mouvements Culturels
Bretons, 18 Juillet 75
Résolution du Conseil Régional de Bretagne, 27
27 sept. 75

Intervention LE PENSEC à l'Assemblée Nationale, 12 Nov.
Interventions FREVILLE, LABEGUERIE, COGNIOT, Sénat 5Dec.
Comptes-rendus officiels Réunion Commission Mixte ministérielle de l'Enseignement Régional, présidées par M. Haby, (Nov.64 à Mars 65) Travaux édités en 1967.

EMGLEO BREIZ

POUR Y VOIR CLAIR

.. Le meilleur moyen de juger objectivement du contenu de ces mesures est de rapprocher, niveau par niveau, ce qui est demandé, ce qui avait été promis et ce qui a été accordé. Ce qui est demandé, chez nous : le programme en 5 points présenté le 27-9-75 par le Conseil de Bretagne (en abrégé CB) Ce qui avait été promis : les assurances précises fournies au Sénat le 8-4-75 par M.Haby (H av.) Ce qui a été accordé : les mesures annoncées le 3-12 et développées au Sénat le 5-12. (H.Dec.)

A - LANGUE - 1er degré (classes élémentaires et préélémentaires)
CB: cours d'initiation partout où cela est possible. - H.Av.: assurer cet enseignement aux échelons préscolaire et élémentaire. - H.Dec.: nomination d'un conseiller pédagogique académique.

2e degré, 1er Cycle - CB: extension au 1er cycle de l'étude facultative de la langue (dans les mêmes conditions qu'au 2e cycle: insertion dans les horaires et les services) H.Av.: le ministre se dit "ouvert" aux suggestions concernant l'application aux collèges de la réglementation valant pour les lycées; sa décision devait dépendre de l'avis des "groupes de réflexion" et "d'usagers" (qui s'y sont déclarés très favorables). H.Dec.: maintien du régime "Activités dirigées" pour les cours facultatifs (1), ce qui équivaut à un refus de fait de l'extension demandée (et à moitié promise) de la mesure ci-dessus; en outre: épreuve facultative étendue au bac agricole et à quelques séries de bac de technicien.

2e degré, 2e Cycle CB: création d'une option "langue" (ce qui suppose que celle-ci commence dès la 4e). H.Av.: fin "des freinages que l'on avait pu constater" dans l'application des instructions de 71 (circ.Guichard) H.Dec.: pas d'instructions spéciales pour ce niveau; pas d'option créée.

Formation des enseignants - CB: mettre en place cette formation. - H.Av.: organisation de stages (les crédits nécessaires seront accordés); en outre: projet d'organisation du professorat prenant en compte la connaissance d'une langue ou d'une culture régionales (dans les concours: épreuve à option) - H.Dec.: 1er degré, introduction des langues régionales dans les stages de formation continue des instituteurs (si demande exprimée) c'est à dire quelques heures dans un stage de six semaines (et non pas les stages spéciaux promis) - 2e degré: stages pour 440 professeurs (dans 40 départements) mais pas de suite au projet relatif au professorat (CAPES, etc.).

On examinera ultérieurement les mesures prévues pour l'enseignement des civilisations régionales. Mais, concernant l'enseignement de la langue "minoritaire" le tableau ci-dessus doit permettre de juger de la distance considérable existant entre les modestes mais très réalistes demandes présentées par le Conseil Régional de Bretagne et les mesures ministérielles. Celles-ci ou bien sont de simples "reconductions" de dispositions anciennes et totalement insuffisantes, ou des dispositions nouvelles qui paraissent de portée bien limitée. et sur lesquelles le ministère devra apporter des éclaircissements autres que ceux, fort vagues, figurant sur sa récente note sur les stages (B.O., 21-11-75).

(1) Application pratique dans un C.E.S. de Cornouaille : cours de breton de 12h.30 à 13h.30 (= repas baclé, ou "sauté" !); moyenne de la rétribution du professeur : 5 f. de l'heure ! !

E T U D E

VERS UN BUDGET REGIONALISE ?

Il ne s'agit pas ici du ridicule "budget régional", alimenté par les cartes grises et grossi éventuellement par une charge supplémentaire sur le contribuable. Il s'agit du budget véritable de chaque région - qui est aujourd'hui établi et voté à Paris dans une confusion complète, sous des rubriques diverses qui font l'amalgame de tout l'hexagone.

LE BUDGET MASTODONTE...

A la fin de la dernière session parlementaire, les députés et encore plus les sénateurs ont élevé des protestations énergiques au sujet des conditions dans lesquelles on leur fait voter le budget.

Au début du siècle, la session d'automne consacrée au budget était l'une des grandes étapes de l'année parlementaire. Responsables des deniers des contribuables et sachant que ceux-ci suivraient dans les journaux les interventions de l'élu de leur circonscription et lui demanderaient des comptes, les parlementaires tenaient à mener une discussion sérieuse et à intervenir sur les points qui concernaient plus spécialement leurs électeurs. La masse budgétaire était encore maniable et compréhensible; l'administration ne prétendait pas faire du dirigisme et intervenir tous azimuts. Chemins de fer, électricité, métro, etc, étaient des compagnies privées, qui n'imaginaient pas que l'Etat puisse être à disposition pour combler leurs déficits; les communes faisaient à peu près face à des charges bien moindres. Le budget de l'Etat n'intervenait que pour quelques grands travaux, les routes nationales, le fonctionnement des administrations, la défense...

De décennie en décennie, le budget s'est gonflé : d'abord quant aux chiffres par l'inflation; puis quant aux rubriques, avec les nationalisations, le dirigisme, les interventions de tous genres, les services publics en déficit chronique, les communes en face de charges d'infrastructures pour lesquelles elles n'ont pas été dotées de ressources régulières correspondantes. L'Etat se sert du système des subventions pour tenir tout le monde; sans parler des opérations "prestige" comme le Concorde et antérieurement La Villette. Bref, le budget autrefois compréhensible et maniable, est devenu un mastodonte dans lequel la Commission des Finances elle-même se perd et qu'il ne peut pas être question de discuter sérieusement, même en multipliant les séances de nuit.

De sorte que l'administration de la rue de Rivoli y fait passer tout ce qu'elle veut - y compris des articulets supplémentaires, qui ont très peu à voir avec le budget et qu'elle ne pourrait jamais faire voter si elle les présentait isolément: elle les glisse en sandwich entre deux colonnes de chiffres, espérant qu'ils passeront inaperçus - ce qui arrive le plus souvent. Cela vaut ensuite au parlementaire des reproches sanglants de quelques électeurs lésés par des dispositions dont celui qui les a "votées" n'a même pas eu connaissance...

Finalement, si les Chambres résistent sur un point qui leur a paru inacceptable, le gouvernement a inventé la procédure du "vote bloqué" : l'Assemblée devra tout accepter ou tout rejeter en bloc. Comme on ne peut pas rester sans budget, elle finit par céder, et le tour est joué...

Voilà ce qu'on appelle aujourd'hui "la souveraineté du peuple": en réalité les élus ne sont plus qu'une façade destinée à entériner pour la forme et le bon renom de l'Etat français les élucubrations de l'administration, sans aucun pouvoir réel de contrôle.

COMMENT Y VOIR CLAIR ?

Il n'y a évidemment qu'une solution : répartir ce magma informe et beaucoup trop gros en un certain nombre de chapitres logiquement délimités

dont la discussion sera confiée aux élus dont les électeurs sont directement concernés.

Depuis des années, les parlementaires protestent ; cette année, on a frôlé la rébellion - au moins verbale - surtout au Sénat. Il faudra donc bien se résigner à envisager un changement de méthode.

Il est parfaitement absurde que les parlementaires du midi décident des crédits d'investissement et de fonctionnement dans le nord de la France ou chez nous - et réciproquement que les nôtres perdent leur temps et décident de ce qu'on fera à l'autre bout de l'hexagone. Ce système, remarquablement illogique, revient à faire prendre chaque décision par une majorité qui ne connaît pas la question; les représentants des citoyens les plus directement concernés se trouvant toujours minoritaires quand on discute leur cas.

La solution qui serait logique et praticable serait d'affecter à chaque région les impôts qu'elle paye et de laisser son Conseil de Région décider lui-même de leur emploi. Le projet serait établi par l'administration régionale et non plus par la rue de Rivoli. Cette méthode diminuerait considérablement le gaspillage et ferait utiliser des ressources laissées aujourd'hui sans emploi parce que les bureaux de Paris, qui font les plans, les ignorent.

Il ne resterait plus alors de la compétence du ministère et des deux^{u)} assemblées parisiennes que ce qui est véritablement commun - c'est à dire: la défense, les affaires étrangères, les frais de fonctionnement des ministères et du gouvernement, la monnaie, les douanes, les grandes voies de communication : ce qui, dans un régime fédéral, revient à l'Etat fédéral. L'enseignement et l'Université devraient revenir à la région. Une partie des impôts, proportionnelle aux ressources et à la population de chaque région serait affectée au budget général.

Ainsi l'on y verrait clair et les élus prendraient des décisions réelles, en connaissance de cause. Il est bien évident aussi que la province n'accepterait pas de payer les énormes déficits de l'agglomération parisienne, ce qui obligerait à les réduire et arrêterait sa croissance démesurée.

L'idée fait peu à peu son chemin et plusieurs régions ont déjà soulevé la question.

Inutile de dire qu'une bataille sérieuse devra être livrée contre le ministère des Finances, qui devra modifier toutes ses habitudes et ne renoncera pas si facilement à son hégémonie. La victoire ne sera pas remportée en un jour. Mais l'enjeu vaut la peine que la bataille soit livrée et gagnée.

POUR LA BRETAGNE, C'EST UN DROIT

En ce qui nous concerne, nous revendiquons un droit strict, que nous avons exercé régulièrement jusqu'en 1789.

Le Traité de 1532, par lequel la Bretagne a été unie à la France avait réservé les droits souverains de notre Assemblée. Celle-ci, dès le Moyen Age était seule habilitée à accorder au Duc - qui représentait l'exécutif - les aides, les subsides permettant de faire fonctionner l'Etat breton et notamment d'entretenir une armée. Lorsque François Ier fit solliciter notre Assemblée de poser définitivement la couronne de Bretagne sur la tête du roi de France, nos états exigèrent que celui-ci s'engageât à respecter la constitution coutumière bretonne et particulièrement cette disposition qui réservait à notre Assemblée l'octroi et le contrôle de l'impôt. Rien de semblable n'existait alors en France. François Ier dut accepter cette clause, ou renoncer à la couronne de Bretagne. Ses successeurs (en particulier Louis XIV) se montrèrent fort impatients de cette limitation de leur pouvoir et ce fut l'occasion de luttes épiques entre nos états et notre parlement d'un côté - le roi, ses ministres et ses intendants et gouverneurs de l'autre. Mais notre Assemblée tint bon. A la veille de la

Révolution nous payions moitié moins d'impôts que la moyenne française; quatre fois moins que les provinces qui n'avaient pas d'assemblées... On devine aisément que nous n'étions pas disposés à abandonner une pareille garantie !

Lorsque dans la nuit du 4 Août, les révolutionnaires firent voter l'abolition des "privilèges" des provinces en même temps que ceux de noblesse - confondant, par une impropriété de termes volontaire des droits contractuels avec des privilèges - l'argument qu'ils opposèrent à la résistance de nos députés était "Toute la France est maintenant élevée au niveau où se trouvait la Bretagne..."

(Ce qui était bien reconnaître que notre constitution était plus libérale et plus moderne que la monarchie française...)

Mais en même temps, ils nous imposaient un marché de dupes et nous ne nous y étions pas trompés. Car à partir du moment où les budgets de toutes les provinces étaient confondus dans une masse informe qui devait être contrôlée par les députés de tout l'hexagone - c'est à dire par une majorité de gens qui tranchaient sans connaître la situation précise de 90 % des territoires envisagés, l'on aboutissait en fait à l'absence de contrôle sérieux et à se voir imposer continuellement des décisions inadéquates.

L'absurdité de ce système n'a fait que s'aggraver à mesure que les conditions de la vie moderne devenaient de plus en plus complexes. Nous sommes aujourd'hui en face de l'impossibilité de continuer à contrôler qu'quoi que ce soit avec de pareilles méthodes. Il faut avoir la raison d'exiger une réforme.

ET REVENDIQUER NOS DROITS.

ADSAV 1532 soulève ce mois-ci la question devant les Conseillers Régionaux qui vont tenir leur session d'hiver. C'est à eux qu'il appartient de sommer le gouvernement d'imposer cette réforme à l'administration.

B I B L I O G R A P H I E

HISTOIRES SECRETES DE LA BELGIQUE, par J. de LAUNAY - Edit. Alain MOREAU.

L'ouvrage couvre la période 1935-1945, donc principalement la période de guerre.

C'est une période au cours de laquelle nous avons été très mal informés de l'histoire belge et où les rebondissements sont multiples. On y trouvera des affaires d'espionnage - notamment celle du fameux espion Tester ; la lutte Wallons - Flamands et les projets de modifications de la carte de l'Europe avec les rêves de Grande Belgique ou de Grande Bourgogne ; les épurations en sens divers ; l'aventure du Rexisme et de Léon Degrelle ; la situation des partis Flamands pendant l'occupation allemande.

Ce dernier chapitre sera utilement complété par :

LE MOUVEMENT NATIONAL FLAMAND, brochure rédigée par l'association WERE DI, avec une préface de son Président, Roeland RAES, aux éditions de LA BRETAGNE REELLE - MERDRIGNAC (10f.) qui donne une vue d'ensemble du Mouvement Flamand, depuis ses origines au XIXe s. jusqu'à l'époque actuelle.

FRANSEZ DEBAUVAIS, de BREIZ ATAO et les siens, Tome II : LA BAGARRE DE L'AVANT-GUERRE, Mémoires du Chef Breton, commentés par sa femme, par Anna YOUENOU. Chez l'auteur, 20 Place des Lices - 35000 Rennes. 53 f. C.C.P. Madame A. DEBAUVAIS 2656 42 N RENNES.

Le 2e volume de la vie de F. DEBAUVAIS par sa femme vient de paraître Il retrace la période qui va de l'explosion du monument de la Mairie de Rennes à la veille de la guerre de 1939.

C'est une période mouvementée, semée de difficultés de tous ordres : discussions et conflits internes, problèmes financiers sans cesse renouvelés, qui ont toujours constitué le point vulnérable de l'entreprise, qui ne peut être continuée que grâce à d'inépuisables dévouements, toujours les mêmes (cela n'a pas beaucoup changé; mais l'on est aujourd'hui plus prudents...) illusions de ceux qui croyaient l'issue toute proche...et vers la fin de la période, arrestations.

Le texte est fait surtout de la publication d'innombrables documents. C'est ce qui fait l'importance de la publication entreprise par Mme DEBAUVAIS (entièrement à ses frais). Il est nécessaire que ces textes soient ainsi assurés de ne pas disparaître et de rester commodément à la disposition des historiens, afin que ceux-ci puissent y accéder facilement lorsqu'ils voudront reconstituer de première main l'histoire de cette période.

Il faut que Mme DEBAUVAIS puisse achever la publication des documents précieux qu'elle détient. Elle accomplit une oeuvre qui sert non seulement la mémoire de son mari ; mais l'histoire de Bretagne. A nous de lui permettre d'achever en facilitant l'écoulement rapide des deux premiers volumes parus.

Il reste encore quelques exemplaires du 1er volume : FONDATION ET ESSOR DE BREIZ ATAO. Un troisième est en préparation :

VICISSITUDES DU NATIONALISME BRETON.

D O U A R B R E I Z

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

ABONNEMENT TERMINE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 124

Mars 1976

Nous avons engagé ce service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS : LETTRE OUVERTE A M. JEAN LECANUET, MINISTRE DE LA JUSTICE, au sujet des Bretons emprisonnés - CONGRES CELTIQUE DU CANADA.

LES ASSEMBLEES DE BRETAGNE DEMANDENT AUDIENCE A M. R. HABY - Emgleo Breiz.

INFORMATIONS SUR DES SERVICES PARALLELES - Poble d'Oc (Montpellier) Communiqué du CNCB

MOUVEMENT B 5, à propos des Elections cantonales

Motions de l'Assemblée Générale d'ADSAV 1532

ETUDE: De nouveau le scandale des REMEMBREMENTS FORCES.

En prévision de la 3e Conférence de la Mer, qui va se tenir prochainement à NEW YORK, la C.E.E. vient de proposer aux Neuf d'adopter également la limite des 200 000 marins pour les eaux territoriales de l'ensemble de la Communauté. A l'intérieur de ces eaux communes, chacun des pays membres garderait une zone exclusive de pêche de 12 milles.

Ces propositions conviennent très bien aux Britanniques; mais ont soulevé les protestations des autres pays, dont les bateaux ont coutume de pêcher à moins de 12 milles des côtes britanniques. Ils réclament que le droit de pêche appartienne à tous partout dans la totalité de la zone communautaire.

LA GUERRE DE LA MORUE : l'Islande a proposé à la Grande-Bretagne une période transitoire pendant laquelle ses bateaux pourraient pêcher jusqu'à 100 milles des côtes islandaises. Mais la morue se tient dans les 50 milles desdites côtes....

EN ECOSSE, le LABOUR a éclaté. Il s'est constitué un PARTI TRAVAIL-LISTE ECOSSAIS, qui s'est séparé de son homologue Anglais et revendique une Assemblée Ecossaise avec de larges pouvoirs...Voilà tout ce que M. WILSON a gagné à tergiverser...

Que le Gouvernement Français réfléchisse à certains parallélismes... De ce côté de la Manche, il s'est également formé un P.S.U.-REGION BRETAGNE. Le départ des adhérents les plus âgés, qui ont rejoint le Parti Socialiste a permis aux plus jeunes de prendre le vent des options bretonnes...Mais le Parti Socialiste fera bien lui aussi de ne pas rester en arrière sur ce terrain : nous y avons quelques jeunes élus qui ne sont pas en retard sur les Ecossais.

OU EN EST LE PETROLE DE LA MER D'IROISE ?? Le mois de Janvier s'est achevé sur un titre sensationnel de la LIBERTE DU MORBIHAN (et une annonce de la Radio) proclamant que le second forage avait trouvé du pétrole.

Le Télégramme du lendemain était fort embarrassé; la Compagnie, dont les titres faisaient en bourse une ascension spectaculaire démentait et déclarait de nouveau : "De toute façon ce pétrole ne sera pas commercialisable"...

Ce qui produit l'effet inverse de celui qu'on cherche: car tout le monde dit: s'ils savent d'avance qu'il n'y aura rien, pourquoi font-ils tant frais??

Depuis, black out complet...

Un rapport aurait été établi prévenant le gouvernement que si les bénéfices du pétrole ne sont pas versés à la Bretagne, il faudra mettre deux gendarmes tous les cinquante mètres, le long du pipe-line; sinon, il sera constamment coupé.

Les ECOSSAIS sont bien décidés à ne pas laisser leur pétrole aux Anglais. Les Bretons sont tout aussi décidés à ne pas le laisser aux Français...

EN NORVEGE AUSSI, UN PROBLEME LINGUISTIQUE... Depuis 1970, la Norvège a été le foyer d'une attention croissante à l'étranger. Non seulement à cause de son pétrole et de ses attractions touristiques; mais aussi parce qu'elle a refusé d'entrer dans la C.E.E.. Ses structures sociales et politiques ont été décisives dans le résultat du referendum de 1972. L'étranger a accordé beaucoup moins d'attention au fait que le conflit linguistique a été un facteur très important de cette jonction.

Même en dehors de la querelle de la C.E.E., la situation linguistique ne semble pas connue d'une façon satisfaisante à l'étranger. Ceci est certainement dû à l'absence de littérature sur ce sujet dans d'autres langues que Scandinaves. Quelques Norvégiens ont éprouvé le besoin de remédier à cette situation.

Le résultat est l'ouvrage: "LE MOUVEMENT DE LA LANGUE NORVEGIENNE MODERNE", par Lars S. VIKØR, publié par FORLAGET NOVUS (Edit. NOVUS) Cet ouvrage est actuellement le seul guide que l'on puisse se procurer dans une langue internationale (Anglais) reflétant l'évolution jusqu'au milieu des années 1970.

Ce livre décrit le Mouvement de la Langue Norvégienne moderne devant son arrière-plan historique et son idéologie linguistique et politique. Il expose une vue d'ensemble des relations entre le Norvégien moderne et le traditionnel langage écrit DANOIS-NORVEGIEN, dans des domaines variés de la vie sociale et culturelle. En même temps qu'il retrace les faits sur lesquels le Mouvement est basé, il interprète ces faits selon un schéma idéologique esquissé dans une introduction: considérant le conflit linguistique dans des termes de combat pour le pouvoir social. Et le conflit linguistique norvégien est considéré aujourd'hui essentiellement comme un conflit social.

Ce livre est nécessaire pour tous ceux qui veulent posséder et tenir à jour une connaissance générale des minorités linguistiques et de la politique des langues dans les pays européens.

Olav RØSSET

"THE NEW NORSE LANGUAGE MOVEMENT, par Lars S. VIKØR - 131 P.

\$ 6.60, port compris

Editions FORLAGET NOVUS - Box 6 HAUGENSTUA - N OSLO 9 - Norvège

Un mouvement de défense de la langue de la région de THIONVILLE vient de se former sous le nom "HEMECHSLAND A SPROOCH", qui publie un bulletin (Bertrand FOUSSE -B.P. 18 - 57480 SIERCK)

"Scientifiquement parlant, notre langue est une langue germanique faisant partie du domaine du Moyen-Allemand; c'est à dire qu'elle est intermédiaire entre l'Allemand qui a subi dans le haut moyen-âge la deuxième mutation consonnantique et le Néerlandais qui ne porte pas de trace de cette mutation. Les linguistes appellent notre langue le FRANCIQUE MOSELLAN. Autrefois, elle se parlait sur une plus grande surface, dont les contours ont été peu à peu absorbés par l'Allemand et le Français. Elle est actuellement parlée dans tout le Luxembourg, où elle connaît un grand développement, où elle est maintenant enseignée à l'école et où elle donne naissance à des oeuvres

littéraires. Elle est parlée en outre dans la région de Thionville en France, dans la région d'Arlon en Belgique et dans la région de Bitburg, en Allemagne Fédérale. Mais dans ces trois dernières régions, elle survit en tant que langue minoritaire et elle est en voie d'extinction, car elle subit la rude concurrence du français et de l'allemand."

D'après les données historiques, en 803, Charlemagne déporta dans cette région, qui n'était guère peuplée, des peuplades saxonnes qu'il installa comme serfs; ce qui explique que la langue luxembourgeoise est différente du Sarrois, qui provient du Haut Allemand.

DIMANCHE 25 AVRIL, à NANTES :

Fête de l'UNITE DE LA BRETAGNE

L'absurde séparation de la Loire-Atlantique et des quatre autres départements bretons, voulue par l'administration, rencontre de plus en plus l'opposition de la population.

L'apathie que l'on croyait constater venait uniquement de ce que personne ne s'était aperçu de ce découpage. L'appartenance du Pays Nantais à la Bretagne allait de soi et n'a jamais été mise en question par la population elle-même: le château des Ducs de Bretagne n'est pas à Rennes; il est à Nantes: l'évidence est là. La population rurale ne peut pas s'imaginer autre chose que bretonne; quant à celle des deux villes industrielles, Nantes et Saint Nazaire, elle est formée essentiellement par des ruraux venus travailler en usine. Or, d'où provenaient-ils? essentiellement de la Loire-Atlantique et de la côte sud de Bretagne... Plus un contingent de Vendéens, qui, au milieu des apports des trois autres départements, n'est évidemment pas majoritaire! Les vendéens nous sont d'ailleurs très proches et ne posent pas de problème.

Il n'y a aucune émigration numériquement appréciable venant de la Mayenne, qui n'a aucun rapport avec Nantes: les communications sont très mal commodes; les Mayennais vont plutôt à Rennes. Du Maine-et-Loire, seul le Choletais - qui est vendéen - envoie des travailleurs à Nantes. Au delà, on part sur Paris. Inutile de parler de la Sarthe: elle borde le Bassin parisien. A la Chambre de Commerce seulement, il y a quelques Angevins venus faire fortune à Nantes; numériquement, le pourcentage avoisine zéro; mais ces gens bien placés sont montés en épingle par l'administration. Un referendum les balayerait.

Paradoxalement, les efforts faits - à grands frais - pour persuader les Nantais que les "Pays de Loire" constituent une entité, semblent avoir fait prendre conscience aux habitants de la Loire-Atlantique de leur appartenance bretonne. Essayer de les persuader du contraire, c'était trop gros.

Les associations qui travaillent sur le terrain à faire comprendre aux habitants de la Loire-Atlantique de quelle façon l'administration essaie de les berner, se sont réunies pour organiser une grande manifestation le 25 Avril, au Château des Ducs de Bretagne. Elles sont déjà 25 qui unissent leurs efforts, dont les plus connues sont: le C.E.L.I.B. (dont le président est actuellement un Nantais) B 5 (Bretagne à 5 départements) CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE, BRETAGNE VIVANTE (Pays de Retz) GWEN RANN (Pays de Guérande) KENDALC'H, B.A.S., WAR L'EUR, AR FALZ, SKOL AN EMSAV (ces cinq dernières, associations culturelles qui intéressent toute la Bretagne).

On peut retirer dès maintenant les cartes d'entrée contre 5 f. et une enveloppe timbrée portant l'adresse, envoyés au Comité d'Organisation, 3 rue J. de La Fontaine - 44800 SAINT-HERBLAIN.

(Aucun slogan politique ne sera admis; seul le drapeau breton et les bannières des villes seront acceptées.)

Le Pont de St NAZAIRE semble en passe d'être surnommé le "PONT DES SOU-PIRS", en raison de son péage trop lourd. Le Conseil Général de la Loire-Atlantique, après avoir longuement déploré les conditions dans lesquelles il a été construit, a dû recevoir la démission des deux représentants de St Nazaire dans la société d'exploitation, et entendre la réponse négative de M. FOURCADE à leur demande de remboursement des T.V.A. - une jolie somme ! - versées sur le coût de la construction. Il faudrait, dit le Ministre, une loi spéciale. Le pont a été construit par une Société d'Economie mixte, dans laquelle les collectivités locales sont seulement partie prenante... Fatale erreur ! Le gouvernement a promis que les collectivités locales seraient dispensées de T.V.A. dans leurs travaux. Mais pas les sociétés d'Economie mixte. En attendant, l'Etat empoche toujours...

Les Chambres de Commerce, notamment du Finistère, protestent au sujet de la baisse de la participation de l'Etat dans les travaux portuaires. Cette participation est passée depuis 1972 de 33% à 25 %. Cela provient du tour de passe-passe effectué lors de la régionalisation. Au lieu d'un pourcentage calculé sur le coût des travaux, l'Etat donne maintenant une "ENVELOPPE" globale, à répartir. Cette enveloppe étant toujours trop juste, la baisse de la participation est fatale. On n'en a pas fini avec les ruses du Ministère des Finances pour ne pas nous rendre notre argent. Il faut que l'Assemblée Régionale trouve le courage de revendiquer le contrôle de la totalité de notre budget.

L'Association pour l'Environnement de Concarneau a gagné son 7e pourvoi pour sauver les espaces boisés. Mais les bâtiments sont déjà construits Régulièrement, ils devraient être démolis. Bien entendu, on avance qu'il serait choquant de détruire ce qui a coûté si cher ! Il faudrait pourtant une sérieuse leçon aux promoteurs. La logique cartésienne française ayant décidé qu'un pourvoi n'est pas suspensif (!) les tribunaux sont continuellement mis en face du fait accompli. Pourquoi y a-t-il une juridiction, puisqu'on s'en moque si aisément ?

En Ille-et-Vilaine, une bataille se livre entre les associations de protection des sites (notamment Maisons Paysannes) pour sauver la dune de St Coulomb : les derniers kilomètres de dune sauvage qui restent dans le département - dune fossile très fragile et d'un type rare. La modification du P.O.B. de la commune est nécessaire. On sait que le fameux BOUYGHES aurait des ambitions de ce côté...

L'ANKOU, représentation bretonne de la mort, a défilé spectaculairement dans les rues de Brest le samedi 7 Février, accompagné de plus de 3000 personnes, qui protestaient contre les projets de centrales nucléaires sur la côte et spécialement à Ploumoguer (entre Le Conquet et l'Aber Ildut) dont le maire avait cru faire preuve d'intelligence en offrant sa commune à l'E. D.F. !

Tandis qu'on manifestait à Brest, sa commune et celles qui l'entourent offraient le spectacle impressionnant de villes mortes, tous magasins fermés, un samedi après-midi...

La presse en a parlé...le moins possible. Le fractionnement des éditions locales est très commode pour laisser ignorer au reste de la Bretagne ce qui a fait grand bruit à l'une des extrémités.

La presse ayant largement parlé des problèmes d'emploi, nous n'insistons pas aujourd'hui sur une crise qui dure depuis plus d'un an et n'est pas rendue à sa solution. Notre rôle n'est pas de doubler la grande presse; mais de la compléter. Nous insistons cependant sur la situation tragique de FOUGERES.

ASSEMBLEE GENERALE D'ADSAV 1532

PONTIVY - 7 Mars 1976

Après avoir effectué le matin les opérations classiques d'une assemblée générale d'association : rapport d'activité, discussion sur les perspectives de l'année qui vient, élections au Comité Directeur (qui apportèrent peu de changement) la réunion de l'après-midi fut consacrée à des problèmes concrets très actuels, dont l'association s'est occupée au courant de l'année.

LA DISTRIBUTION A LA MODE PARISIENNE

A PONTIVY se pose le problème de l'installation d'une grande surface. La Chambre de Commerce ayant calculé que 10 milliards anciens de pouvoir d'achat s'évadent chaque année vers les hyper-marchés de Vannes, Lorient et Saint-Brieuc (il est permis de se demander si ce calcul n'est pas quelque peu hypothétique...) elle a conclu qu'il faut mettre une grande surface à PONTIVY. Le commerce traditionnel, bien entendu, s'en inquiète.

M. ROUSSEAU vient exposer le projet mis sur pied par 21 commerçants et artisans de la ville et des environs. Il s'agirait d'une surface de 4 000 m² au maximum, proportionnée à la dimension de la ville et de la zone sur laquelle elle rayonne. Il y a à Pontivy environ 500 personnes qui vivent du commerce traditionnel.

Un autre projet avait été formé par le directeur du "CONCORDE" de Lorient, (qui exploite également le "Prixmodic", moyenne surface à Pontivy) avec quelques parents et prête-nom et soutenu par une grosse banque de Paris. Le groupe "ACCORD", monté par les 21 commerçants et artisans l'étant par la Banque de Bretagne. La suite des débats démontra que là était le noeud du problème.

Malgré l'avis favorable de la Commission Départementale et de la Commission Nationale, le ministère a fait casser le permis de construire qui avait été accordé à ce dernier et a donné des ordres à la préfecture pour faire passer Concorde... Nous constatons une fois de plus la volonté obstinée et scandaleuse de la finance parisienne de vouloir tout tenir. Le résultat de cette décision sera de créer une situation de monopole : le directeur de Concorde, qui entend conserver en même temps son Prixmodic, contrôlera 60 % du commerce de Pontivy et, par son intermédiaire, la banque parisienne sera maîtresse de la situation.

Pour ceux qui doutent encore que nous soyons colonisés, voici une démonstration précise...

LES PROGRES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Nous abordons ensuite quelques problèmes de l'agriculture. L'exploitation familiale est en péril en raison d'un certain nombre de causes; il ne peut être question d'en faire le tour en si peu de temps; mais la crise actuelle met l'accent à la fois sur la hausse des coûts de revient (notamment des engrais chimiques) et des investissements nécessaires, alors que les prix sont maintenus trop bas.

M. RACINEUX, de la Fédération des Syndicats de Défense de la Culture Biologique et de Protection de la Santé des Sols, apporte une réponse sur ce point: l'agriculture biologique, en effet, si elle demande du travail, exige moins d'investissements et des coûts de revient annuels beaucoup moins élevés, puisque les fertilisants sont en majeure partie tirés de l'exploitation elle-même. En outre, la baisse des frais vétérinaires sur le bétail est concluante : non seulement de l'économie réalisée; mais de la santé du bétail. Contrairement à ce que les chimistes prétendent, il n'y a pas de baisse de rendement.

En même temps, le consommateur - qui commence à s'inquiéter sérieusement de ce qu'on lui fait manger est assuré de ne plus s'empoisonner à petit

feu. Les analyses faites sur les produits de la laiterie biologique de Segré (alimentée par 28 exploitations biologiques regroupées) montrent quelle sécurité peut donner l'agriculture biologique lorsqu'elle devient dominante dans une zone donnée.

L'intérêt est sérieusement éveillé; des ingénieurs agronomes demandent à être formés; il faudrait maintenant mettre sur pied un enseignement méthodique qui préparerait des agronomes biologistes. La demande existe; la technique est au point; le problème est uniquement financier. Car, bien entendu, les chimistes font le barrage.

Le problème des remembrements - notamment ceux de Trebrivan et de Plourivo dont nous avons déjà parlé, fut évoqué en fin de réunion; vous trouverez la situation étudiée en pages bleues. Un groupe de paysans de la région de Vitré devait également apporter ses problèmes; il se fit excuser au dernier moment en raison d'une action en cours contre un vendeur de poudre de lait avariée ayant entraîné la mort de nombreux veaux en "ateliers" : il y a pour 93 millions anciens de pertes répartis entre plusieurs petits cultivateurs. Un autre aspect des problèmes agricoles !

L'une des conclusions pratiques de la réunion du matin a été de remettre sur le tapis le déplacement de la capitale régionale à PONTIVY. Il est nécessaire d'emporter rapidement la décision, sans laisser s'installer dans des habitudes à Rennes. Appel est donc fait à tous les groupes du Mouvement Breton en vue d'une manifestation significative, sitôt après les vacances d'été.

Adresse de la Fédération de Culture biologique : 31 rue de Couéré - 44110 CHATEAUBRIANT. Elle cherche quelques jeunes gens pour vendre ses produits biologiques sur les marchés (cela sort très bien) Des jeunes en chômage pourraient trouver là une solution.

Le CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE vient de perdre son président, Yann POUPINOT.

Ceux qui ont participé à la construction du M.O.B. connaissaient l'énergie et la persévérance du vieux lutteur, qui n'abandonnait pas ce qu'il avait entrepris.

Sa famille était originaire de la Brière; mais avait émigré à Paris où il fut élevé et dut rester travailler jusqu'en 1962. Il fut successivement Vice-président de KER VREIZ, participa à la fondation du M.O.B., dont il fut l'un des premiers dirigeants et de son journal "L'AVENIR DE LA BRETAGNE". Puis il revint à NANTES où il travailla à l'OREAM, fonda l'association numismatique de Bretagne, puis avec Michel François et Yves Lainé, le MOUVEMENT B 5 et enfin devint président du Cercle Nantais de Culture Celtique.

Il a écrit ouvrages qui sont passé dans la documentation du Mouvement Breton d'après-guerre: LA BRETAGNE CONTEMPORAINE - 2 vol (edit. Ker Vreiz - Paris 1955) LES BRETONS A L'HEURE DE L'EUROPE (N.E.L. Paris 1961) et LE SENTIMENT D'APPARTENANCE BRETONNE EN LOIRE-ATLANTIQUE (edit; Kendalc'h - La Baule, 1972) .

Un bruit qui courait depuis quelque temps vient d'être confirmé par le journal BREIZ : ceux qui, en Loire-Atlantique combattent pour le retour à l'unité bretonne risquent leur situation : POUPINOT a été frappé quelque temps avant sa mort (il avait 55 ans) et Yves LAINE viendrait d'être mis à pied brutalement. Est-ce une sanction pour la conférence faite en Janvier à Paris ? ? Une opération de soutien s'impose. Ces procédés sont inadmissibles.

Les amis étrangers qui ont signé la feuille mise en circulation par M.J. J. MOUREAU (Alsacien habitant Paris) en faveur de la libération (qu'ils ont obtenue) de M. Yann FOUERE, doivent s'étonner du petit nombre de signatures bretonnes qui ont été obtenues et de l'impossibilité d'en trouver dans les milieux les plus actifs du Mouvement Breton.

Voici l'explication; elle est très simple :

Nous n'avons pas admis qu'une pétition soit lancée en faveur d'un seul des détenus, en laissant les autres de côté, en ne les mentionnant même pas pour la seule raison qu'ils sont moins connus.

CECI EST ABSOLUMENT CONTRAIRE A L'ESPRIT COMMUNAUTAIRE BRETON; cette façon de procéder a choqué profondément tout le monde et achève d'écarter le Mouvement Breton du personnage ainsi favorisé. La brochure bleue qui vient d'être publiée à sa louange ne fait qu'aggraver son cas.

On trouvera en DOCUMENTS la lettre adressée au Ministre de la JUSTICE par le CONGRES CELTIQUE DU CANADA, qui ne commet pas cet impair.

- - - - -

Nous avons en outre un reproche très grave à adresser à M. Yann FOUERE: d'avoir engagé de nombreux militants dans l'affaire S.A.V. - dont j'avais moi-même, dès la fin de 72, dénoncé les arrières-plans plus qu'équivoques, et dont le scandale vient d'éclater au grand jour cet automne, avec la démonstration (voir B COMME BARBOUZE, p. 88 - édit. AL. MOREAU) que le fondateur de ce parti soi-disant breton était financé par le réseau Foccard...

M. Yann FOUERE, en s'y inscrivant dans les premiers, en se plaçant parmi les dirigeants, en recommandant de s'y inscrire, l'avait en quelque sorte cautionné aux yeux des jeunes. Or de deux choses l'une :

- ou bien il ne s'était pas aperçu des anomalies qui ont alerté bien d'autres: ce qui n'est pas brillant de la part d'un homme de son âge, de sa formation, de son expérience et qui pose au grand homme politique et au "leader".

- ou bien il s'en est rendu compte - et je laisse mes compatriotes apprécier la conduite du personnage qui a cautionné cette opération et les a engagés à y entrer en leur disant - et combien l'ont entendu ! - "Peu importe d'où vient l'argent; c'est toujours bon à prendre..."

Si aujourd'hui il ne sait plus où se raccrocher, parce que ceux qu'il a fourvoyés lui reprochent de les avoir engagés dans une situation ridicule, sans compter des risques plus graves, IL N'A RECU QUE CE QU'IL MERITAIT et le battage qui est fait aujourd'hui autour de son nom ne sert qu'à l'enfermer. La Bretagne n'a pas l'habitude d'accepter de pareilles méthodes.

- - - - -

Quant à ceux qui n'ont pas le courage de reconnaître qu'ils se sont laissé rouler, qu'ils aient au moins la pudeur de ne pas continuer à faire des reproches à ceux qui les avaient avertis et dont il est évident qu'ils étaient mieux renseignés et plus clairvoyants qu'eux-mêmes. que ceux qui sont tombés dans le panneau reprochent à d'autres d'avoir vu clair, c'est tout de même un comble !

Nos enfants de chœur ne pouvaient pas imaginer que les agents parallèles du gouvernement puissent essayer de pénétrer le Mouvement Breton et de le tenir ! Les gouvernements Anglais et Français ont largement usé de cette méthode - classique - dans tous les processus de décolonisation. Par exemple, le financement du parti de Messali Hadj par les fonds secrets du gouvernement français et son utilisation dans l'affaire algérienne sont très largement connus...

Que la même mésaventure puisse arriver à un parti Breton n'en était pas moins "impensable" pour nos grands politiques. Les Français auraient eu trop peur de tenter une telle aventure, disaient-ils...

Peur de cette bande de naïfs ? Les Français se sont toujours cru capables de rouler tous les Machiavel.

Ces vérités devaient finalement être dites. Si ceux qui sont en cause avaient été un peu moins impudents, ils auraient évité le désagrément de se les entendre asséner.

On trouvera dans les pages "DOCUMENTS" un communiqué de "POBLE D'OC" (peu suspect d'être un agent de la réaction) dénonçant le réseau de nos barbouzes, qui avaient voulu étendre leurs affaires jusqu'en Occitanie; des renseignements (que nous avons) sur le LNS et les tenants et aboutissants de M. DUCOUREAU, qui se fait appeler Walter ANGUS, rédacteur en chef du "COMBAT BRETON" - lequel, comme il fallait s'y attendre, appartient à la même boutique.

S'il y a encore ici des gens pour croire à cette boutique, c'est que vraiment ils ont, comme on dit, "le comprendre difficile"...

STAGES EN LANGUE BRETONNE - année 1976 - S.A.E. et B.Y.V.

ETE B.Y.V. organise des colonies de vacances dans le Tregor, de la mi-juillet à la fin Août. Il y en aura deux, qui dureront chacune trois semaines. La 1ère pour les enfants qui parlent breton; la 2de bilingue pour ceux qui comprennent ou à qui leurs parents essaient d'apprendre (enfants jusqu'à 14 ans) Parrainées par l'U.F.O.L.E.A..

Fin Juillet - Un stage bilingue et un autre tout en breton dans le Tregor, avec B.Y.V.

En Août - A Plomelin, avec S.A.E. pour ceux qui étudient depuis un an, première quinzaine du mois. Stage de débutants et stage de 2e degré, dans le Léon, avec B.Y.V., deuxième quinzaine.

Deux stages bilingues à Rostrenen (Haute Cornouaille) et à Riec s/ Belon (basse Cornouaille). A Poullaouen, un chantier de travail et de Kan ha Diskan, pour bons bretonnants, avec B.Y.V.

Deux stages à la campagne, avec B.Y.V., dans le pays de St Pol, puis celui de Lesneven, première et deuxième quinzaine.

Début septembre - Deux stages à la campagne: dans le Tregor (Plouaret) avec S.A.E. et dans le Léon (St Renan) avec B.Y.V.

Les stages durent en général une semaine, sauf celui de Plomelin et ceux à la campagne. La journée y coûte entre 25 et 30 f. Les stages bilingues sont faits pour ceux qui étudient depuis un certain temps, sans arriver à s'exprimer. En dehors des cours de langue sont prévus des ateliers musicaux et des cercles d'études et des ateliers variés dans les stages tout en breton.

Participez vous-mêmes et faites connaître notre programme. Pour des renseignements écrivez en ajoutant un timbre par réponse demandée.

Le N° 123 de Douar Breiz a donné la liste des stages des vacances de Pâques.

ADRESSES :

Pour S.A.E. :	Pour B. Y. V.
Bernez ROUZ	F. OLLIVIER
Ar Veleneg	Glazvezenn
An Erge Vras	Al lividig
29000 KEMPER	29238 BRIGNOGAN
S.A.E. : SKOL AN EMSAV	B.Y.V. : Brezhoneg Yezh Vev

Note de D.B.: Nous venons de recevoir ceux d'AL LEUR NEVEZ, qui paraîtront dans le numéro d'Avril.

CONGRES CELTIQUE DU CANADA

LETTRE OUVERTE à Monsieur Jean LECANUET

Ministre de la JUSTICE

MONTREAL, le 10 Février 1976

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les soussignés, membres du Congrès Celtique du Canada, représentant quatre nations celtiques, soit : l'Ecosse, l'Irlande, le Pays de Galles et la Bretagne, voulons exprimer notre grande indignation quant à la façon dont les Bretons nationalistes et pacifiques sont traités.

Il paraît qu'après les arrestations massives de l'automne dernier, neuf de ces bretons sont toujours incarcérés, depuis octobre 1975, sans aucune accusation formelle, à la prison de la Santé; il s'agit de :

M.M. Aimé LE BRETON, Jean LALUYAUX, Yann FOUERE, André LEGALL, René KERHOUSSE, Jean MARZIOU, Yves GOURVES, Yann PULLANDRE, Jean Charles DENIS.

Nous vous prions respectueusement de libérer ces prisonniers

Veillez agréer, Monsieur le MINISTRE...

SIGNE : John WILLIAMS, Président du Congrès Celtique du Canada;
Thomas C. EDMUND - Pays de Galles;
Samantha STEWARD - Ecosse;
Anne MURPHY - Irlande
Marcel MAGOT - Bretagne.

LETTRE D'ENVOI A LA PRESSE, accompagnant ce texte :

Le 17 Février dernier, une initiative du Congrès Celtique du Canada a rassemblé les représentants du Pays de Galles, de l'Ecosse, de l'Irlande et de la Bretagne dans une manifestation commune, au Consulat de France du Canada, à Montréal.

Cette initiative visait à protester officiellement contre la répression de militants bretons et l'incarcération de plusieurs d'entre eux, sans qu'aucun chef d'accusation précis ait pu être formulé à l'endroit de ces personnes.

Le Congrès Celtique du Canada a remis une lettre de protestation comprenant la liste des personnes emprisonnées dont il réclame énergiquement la libération immédiate. Cette lettre a été remise au Consul de France au Canada, afin qu'elle soit transmise directement à M. Jean Lecanuet, ministre de la Justice.

Le Congrès Celtique du Canada s'est promis de suivre de très près cette affaire qui, souligne-t-il, atteste une volonté délibérée de la part du gouvernement français de réprimer la vigilance du peuple breton dans ses justes revendications. Par ces actes, ajoute le Congrès Celtique du Canada, le gouvernement français présente aux yeux du monde portrait d'un pays qui se différencie de moins en moins de certaines dictatures qui se sont illustrées et s'illustreront encore malheureusement trop souvent dans la répression des libertés civiles et du droit d'expression des citoyens.

Yann PULLIER

EMGLEO BREIZ

LES ASSEMBLEES DE BRETAGNE DEMANDENT AUDIENCE

A M. RENE HABY

Continuant l'action qu'il a entreprise dès ses premières sessions, le CONSEIL REGIONAL de BRETAGNE a repris le 11 Février, le dossier de l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes. Sa Commission du Développement Social et Culturel avait, au préalable, examiné la portée exacte des mesures du 3 Déc. que M. Haby s'était contenté de communiquer à l'Assemblée, en guise de réponse à la résolution de celle-ci, adoptée en Septembre. A ce sujet, il nous a été indiqué par des Conseillers et par le rapporteur lui-même que la fiche technique établie par Engleo Breiz avait particulièrement facilité la tâche des élus. En tous cas, la conclusion de la Commission est que, si satisfaction a été donnée sur un point - les stages - cette satisfaction ne lui paraît cependant que très partielle.

En effet, la nouvelle résolution, préparée par M. LE TREUT, Conseiller d'Ille-et-Vilaine, et que le Conseil a votée à l'unanimité, fait savoir que l'Assemblée, après avoir constaté que les cinq mesures réclamées en septembre " n'ont pas reçu d'application concrète " reprend en totalité et en le précisant son programme de demandes parmi lesquelles elle continue à placer " la création de stages spéciaux de formation des enseignants des écoles préélémentaires, élémentaires et secondaires ".

Les autres paragraphes de ce " PROGRAMME DE REVENDICATIONS CONTRACTEES EN CINQ POINTS " portent sur :

- la généralisation d'un enseignement de l'histoire et de la civilisation bretonnes (dans toute la Bretagne et en français);
- l'extension aux collèges des conditions faites aux cours facultatifs de breton dans les lycées;
- la création de l'option de langue régionale, annoncée par M. Haby en 1975, puis renvoyée à 1977 au plus tôt ;
- l'organisation de cours d'initiation au breton dans le 1er degré.

Par ailleurs, le CONSEIL DE BRETAGNE a demandé communication du rapport que le Recteur BRUCH aurait rédigé à la suite de ses déplacements. Enfin le Conseil demande à M. HABY de recevoir une délégation de l'Etablissement Public Régional pour " examiner les modalités pratiques d'application des mesures attendues.

Notre information serait incomplète si nous n'ajoutions que, deux semaines avant le Conseil Régional, le Conseil Economique et Social, de son côté, a fourni son avis sur l'enseignement breton. Ayant rappelé que son télégramme de septembre à M. Haby était resté sans réponse, le C.E.S. de Bretagne avait constaté que les demandes du C.R. n'ont pas eu les suites espérées et il a repris à son propre compte les revendications des associations culturelles (qui servirent également de base aux demandes des élus régionaux). Pour terminer, il invitait le ministre à répondre à ces demandes "non par des paroles, mais par des actes ".

M. Haby va donc devoir accorder audience aux délégués des Assemblées de Bretagne. Il ne pourra se contenter de leur répéter que le gouvernement a adopté "l'ensemble le plus complet" de mesures jamais décidé en matière d'enseignement régional... alors même que, les deux Conseils l'ont bien précisé, l'opinion bretonne en est toujours à attendre la réalisation des cinq modestes mesures définies, en juillet par nos mouvements, en septembre et à nouveau ces dernières semaines, par les élus.

POBLE D'OC

INFORMATIONS SUR DES SERVICES PARALLELES

Après les divers attentats anti-autonomistes en CORSE, la constitution de brigades anti-ETA en EUSKADI, la tentative de contrôle d'un front militaire (FLB-LNS) par une barbouze notoire du nom de Serge LIEGARD, il est nécessaire de dénoncer l'activité d'un groupe de barbouzes spécialisées dans le contrôle politique non seulement du Mouvement Breton mais également des autres mouvements de minorités nationales.

Ce groupe dispose d'une agence de presse dite M.P.B., d'une revue mensuelle destinée à la BRETAGNE "LE COMBAT BRETON" et enfin d'une société d'import-export: la C.I.T. destinée à camoufler ses divers trafics.

Ce groupe veut s'assurer le contrôle politique du FASAB (Front Autonomiste Socialiste Autogestionnaire Breton) mais a été démasqué par les enquêtes simultanées du quotidien LIBERATION, des Editions A. MOREAU (cf. le livre B...comme Barbouzes) et des révolutionnaires bretons et occitans. Ce groupe essaye de semer le trouble en se prétendant de gauche...et en accusant tous ceux qui l'ont démasqué de fascisme !!! Notamment par une attaque personnelle sur la personne du Directeur de notre publication, LIN Jean-Louis, qui a d'ailleurs porté plainte en diffamation.

Ce groupe voit se cotoyer des individus de services parallèles français vraisemblablement pro-atlantistes (LE CALVEZ, BERNARD, LIEGARD) spécialisés dans l'infiltration et la répression des mouvements autonomistes - et des individus d'obédience Américano-sionistes, tel E. DUCOUREAU, alias Walter ANGUS, (ancien contact de la SAWAK, services secrets iraniens, et d'ARONSON dit Alexandre HAROUN, agent israélien, pendu en Irak pour espionnage)

Le mouvement POBLE D'OC appelle tous les révolutionnaires et également tous les démocrates qui refusent de se laisser manipuler et réprimer par des services français et étranger, à réagir immédiatement, à ne pas céder au chantage policier que ce groupe exerce et à mener une campagne d'information jusqu'à sa complète dénonciation.

COMMENTAIRE DE "L'ANNONCIADE" sur ce communiqué :

SAVOYARD ! MEFIA TE !

Nous appelons nos amis à la vigilance !

MEFIEZ-VOUS de ceux :

- Qui sont plus Savoyards que les Savoyards !
- Qui s'offrent à vous aider à être régionalistes !
- Qui s'intitulent tout à coup "coordinateur" des "mouvements"(1)
- Qui se joignent à vous avec un désintéressement qui se révèle vite un tremplin vers une élection ou la présidence d'un groupe politique ou économique !
- Qui sont guidés dans l'ombre par tel sénateur, député, chef de parti - vous en connaissez
- De tous ceux qui tentent de mettre la confusion en se prétendant de gauche et en accusant tous ceux qui les ont démasqués, DE FASCISME !

LE VER EST DANS LE FRUIT

SAVOYARD ! MEFIA TE !

(1) En 1971, on a reçu des lettres du dénommé S.L. qui se qualifiait de "coordinateur"...DE QUOI ? ? MANDATE PAR QUI ? ? ?....

DECLARATION DU BUREAU DU MOUVEMENT B 5 A PROPOS
DES ELECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales sont une des rares occasions offertes aux citoyens de manifester leurs préférences en matière d'aménagement régional et local.

Le MOUVEMENT EUROPEEN B 5 (Bretagne à 5 départements) regrette donc, avec beaucoup d'autres, que le régime administratif en vigueur aboutisse à vider de presque tout intérêt les choix opérés entre les programmes ou les hommes. A son avis, le taux élevé d'abstentions qu'on feint ailleurs de déplorer, trouve là une de ses explications principales.

Choisir des responsables dotés de vrais pouvoirs, dans un cadre intéressant la majeure partie de la population, ne doit pourtant pas rester un simple vœu.

Le Mouvement B 5 invite donc les électrices et les électeurs à inclure, parmi les motifs de leur choix, l'attitude des candidats à l'égard :

- de l'unité administrative de la Bretagne;
- de l'élection directe des vrais responsables de l'administration régionale.

La division administrative de la Bretagne, la prépondérance des fonctionnaires, et les élections de salon entre notables ont assez affaibli notre région pour que le silence des candidats à leur propos enlève toute valeur aux engagements qu'ils prétendraient tenir en d'autres domaines.

C.N.C.B.

COMMUNIQUE

1) Il a été décidé de développer une action de promotion pour l'enseignement de l'histoire de Bretagne. Divers modes d'intervention ont été prévus et particulièrement, l'envoi aux professeurs d'histoire, d'un texte d'information bilingue rappelant les dates et événements marquants de l'histoire du peuple breton. A ce texte sera jointe une bibliographie succincte.

2) Le C.N.C. rappelle aux élus de Bretagne qu'ils sont les premiers responsables de l'avenir de cette région d'Europe. Quel que soit l'accueil qui leur est réservé par le gouvernement parisien, il leur demande de maintenir et de renouveler sans cesse leurs revendications légitimes, particulièrement celles qui ont trait à la réunification territoriale, à l'élection au suffrage universel de l'Assemblée Bretonne, à la promotion de la culture et au développement économique.

Sur ce point, il a été fait une mention particulière à M. Bernard LEGRAND, "Sénateur de Loire-Atlantique", pour sa déclaration très explicite faite récemment à la presse.

3) Le Bureau a constaté que les manifestations populaires qui se sont déroulées en Bretagne ces derniers temps, à l'exception de quelques unes, notamment celle de Guingamp, n'ont pas revêtu un caractère ouvertement breton. Les étendards les plus divers se sont levés, on a rarement vu le Gwen ha Du, fréquemment interdit par les organisateurs politiques et syndicaux.

Il y a là, affirme le Bureau du CNC le signe d'une mauvaise conscience inquiétante et surtout une faute politique, qui explique pour une grande part le semi-échec souligné par les commentaires officiels et par la presse. Les manifestations n'ont pas atteint le cœur de la population, elles ne reflétaient que des réalités partielles.

Indiscutablement, reconnaît le CNC, il existe une lutte de classe, une lutte des sexes, une lutte des générations, des religions...mais ces conflits doivent se régler dans le cadre de la Communauté Bretonne.

Il fut un temps où en Bretagne, les manifestations étaient de liesse et d'unité; elles étaient motivées par l'amour du pays et s'exprimaient par le respect de ses symboles. Avec l'indifférence pour l'âme et pour l'histoire, l'esprit d'Union a disparu.

En fin de séance, le Bureau a condamné le principe des justices parallèles et s'est élevé contre la détention prolongée, sans chef d'accusation ni jugement, des Bretons emprisonnés. Pour le CNC : A. CHAPEL

A D S A V 1 5 3 2

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MARS 1976, A PONTIVY

1ère motion

ADSAV 1532, REUNI EN ASSEMBLEE GENERALE A PONTIVY, LE 7 MARS 1976

CONSTATE que sur les dernières rafles opérées au titre du F.L.B., trois Bretons sont encore incarcérés après huit mois de détention et cinq autres après cinq mois, sans inculpation et apparemment sans preuves sérieuses;

S'INDIGNE de ce procédé qui consiste à faire exécuter, sous le nom de détention préventive, une peine qu'il serait impossible de faire prononcer par un Tribunal, FAUTE DE PREUVES;

ATTIRE L'ATTENTION DES PAYS ETRANGERS SUR LA VIOLATION CONTINUELLE DES DROITS DE L'HOMME PAR LES METHODES POLICIERES ET JUDICIAIRES FRANCAISES.

2e motion

ADSAV 1532...

S'ASSOCIE AUX EFFORTS DES ASSOCIATIONS NANTAISES POUR METTRE FIN AU DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA BRETAGNE et invite les Bretons de la "Région de Programme" à prendre part largement à la fête de l'UNITE BRETONNE, le 25 Avril, au Château des Ducs, à NANTES.

3e motion

ADSAV 1532....

RAPPELLE A L'ASSEMBLEE BRETONNE DE LA REGION DE PROGRAMME la nécessité de placer la capitale de la Bretagne en position géographique centrale, à PONTIVY et d'obliger l'administration à équiper la Bretagne intérieure.

Elle retirera ainsi le principal obstacle au rattachement de NANTES.

4e motion

ADSAV 1532....

CONSTATANT L'OBSTINATION AVEC LAQUELLE L'ADMINISTRATION PRETEND ACHEVER LE REMEMBREMENT PARTICULIEREMENT INJUSTE DE TREBRIVAN, sans tenir aucun compte des annulations prononcées par le Tribunal Administratif de Rennes, ni des appels actuellement devant le Conseil d'Etat.

et le remembrement non moins scandaleux de PLOURIVO, qui prétend imposer des échanges d'une inégalité flagrante, dont l'administration refuse de rechercher sérieusement les causes,

DENONCE UNE FOIS DE PLUS :

- le scandale des remembrements autoritaires,
- et l'INCONSTITUTIONNALITE DE LA LOI DE 1941 (loi de Vichy) sur le remembrement;

CONSTATANT D'AUTRE PART LES CONDAMNATIONS CHOQUANTES qui viennent d'être prononcées après beaucoup d'autres, contre des agriculteurs bretons au titre de la loi anti-casseurs,

RAPPELLE AU CONSEIL DE REGION qu'il est le successeur des ETATS DE BRETAGNE et, comme tel, dispose DE PLEIN DROIT des pouvoirs qui sont reconnus à l'ASSEMBLEE BRETONNE par le TRAITE DE 1532, à savoir :

- qu'aucune loi ne peut être introduite en Bretagne,
- ni aucun impôt levé, SANS LEUR CONSENTEMENT.

ET L'ADJURE D'OSER PROCLAMER QUE LES DEUX TEXTES CI-DESSUS MENTIONNES (sur lesquels il n'a même pas été consulté) NE SONT PAS APPLICABLES EN BRETAGNE.

TRACT D'ADSAV 1532

distribué dans le Centre-Bretagne et en Ille-&-Vil

REMEMBREMENT -DESASTRE

TOUT RASER : arbres et talus...Ca rapporte aux bull-dozers et aux ingénieurs.

Le vent et le gel...

Les bêtes n'ont plus d'abri : insulations et congestions pulmonaires : tant mieux pour les marchands !

L'érosion par les eaux de ruissellement sur les pentes;
le dessèchement des terres hautes, l'inondation des bas-fonds.
...et des villes situées en-dessous...

LA BONNE TERRE PRISE POUR FAIRE DES CHEMINS deux fois plus larges qu'il n'est utile (ça rapporte aux ingénieurs)

Remettez en culture vos chemins creux : vous vous amuserez bien sur les cailloux !

C'est ainsi que les ingénieurs et les géomètres font une agriculture moderne

REMEMBREMENT - INJUSTICES

ALLEZ VOIR :

A FLOURIVO : Des terres à primeurs échangées contre des prairies de joncs.

A TREBRIVAN : De bonnes terres échangées contre des landes et des pentes incultivables;

des petites exploitations démembrées pour les obliger à céder toutes leurs terres aux voisins.

C'est contraire à la loi; mais l'administration l'impose; au besoin, elle appelle les gendarmes mobiles...

LES PAYSANS BRETONS LAISSERONT-ILS FAIRE ?

DEUX POIDS ET DEUX MESURES :

Un Corse a été incarcéré de 27-I-76 pour :

" Reconstitution de ligue dissoute,"
attentat par explosif contre un immeuble,
détention d'armes, de munitions et d'explosifs,
infraction en relation avec une entreprise individuelle.

et libéré le 2-3-76 :

" Attendu que le maintien en détention n'est plus indispensable à la manifestation de la vérité,
attendu qu'il y a lieu de mettre l'inculpé en liberté, sous contrôle judiciaire, avec assignation à résidence..."

CECI EST CONFORME AUX DROITS DE L'HOMME. Mais pourquoi n'est-ce pas appliqué à tous les inculpés ? Juridiquement L'INCULPÉ EST PRESUME INNOCENT. On agit maintenant comme s'il était toujours présumé coupable...

DE NOUVEAU LE SCANDALE DES REMEMBREMENTS FORCES...

La situation, à TREBRIVAN, tournait au tragique en Février. Les "contents" s'évertuaient à prendre possession des terres; on mettait les bêtes dans le pré du voisin; on appelait l'huissier. Demande en référé pour obtenir l'envoi en possession. Astreintes à des taux pharamineux. Menaces de saisie. "On ne vous laissera que votre liquette", avait dit le Préfet Coursaget (déplacé depuis). Dernier acte, la municipalité menace de démissionner. Qu'elle le fasse!

Situation juridique : cinq cas annulés par le Tribunal administratif de Rennes; l'administration refuse de les rectifier ! cinq ou six en suspens après expertise devant le même tribunal; treize (si ce n'est quinze) en appel devant le Conseil d'Etat. A Saint-Brieuc, l'administration commence à craindre que le Conseil d'Etat n'annule la totalité du remembrement... Les "contents" cherchent à précipiter la fin pour mettre la haute juridiction devant le fait accompli...

Pendant ce temps, à PLOURIVO, les bull-dozers travaillent allègrement: le géomètre, selon la méthode connue a tracé les parcelles de façon que les talus se trouvent au milieu des champs, pour obliger à tout raser. Il y aura bientôt un an que le ministère a envoyé des instructions recommandant de sauvegarder le bocage...mais cela ne rapporterait pas suffisamment.

Plourivo, situé sur la hauteur, commande le bassin versant de la rivière qui arrose PAIMPOL. Et les habitants regardent le ciel avec angoisse : si de fortes pluies coïncident avec la grande marée d'équinoxe... On se souvient des inondations de Morlaix en 74. Le Maire réclame un bassin de retenue pour protéger sa ville. Les ingénieurs approuvent : travaux et retravaux; ils toucheront des pourcentages confortables; le contribuable paiera.

Il y a aussi quelques petits exploitants (dont on ne parle pas) auxquels il ne reste plus qu'à s'inscrire au chômage, parce qu'on leur a échangé leurs meilleures terres contre des landes ou des pentes incultivables; qu'on leur a enlevé leurs points d'eau qui permettaient de s'en tirer en faisant de l'élevage; qu'on a coupé leur meilleure parcelle par un chemin inutile à deux mètres d'un ancien chemin qu'il aurait suffi d'arranger... Soyez tranquilles: ce n'est pas perdu pour tout le monde. Il y a des "contents" très contents. Quand on échange une parcelle qui ne vaut pas 1 000 f. l'hectare, parce qu'elle est inondée l'hiver et pleine de joncs contre une terre à primeurs, qui en vaut 50 000, en terre agricole et dont on peut tirer le double en la divisant, parce qu'elle est constructible en zone touristique (Plourivo) le bénéficiaire trouve ce remembrement excellent. Ce n'est pas l'avis de son co-échangiste. Et l'on s'étonne que les spoliés résistent; et la préfecture fait tout ce qu'elle peut pour éviter d'approfondir les raisons de pareilles injustices...

La loi, bien entendu, avait écrit que les échanges doivent être équivalents. Décemment, elle ne pouvait pas écrire autre chose. Mais ses auteurs devaient être des enfants de chœur (ou des mathématiciens...) ignorant tout des passions humaines. Telle qu'elle est agencée, l'opération est imposée avec toute la puissance de l'administration sans contrôle véritable de certains intérêts...

UN TEXTE CERTAINEMENT INCONSTITUTIONNEL...

Il faut oser le dire et le regarder en face, la loi de 1941 sur le remembrement - loi de Vichy - est manifestement inconstitutionnelle.

La constitution actuellement en vigueur - cela change souvent en France; mais on reprend toujours à peu près les mêmes déclarations de principes - garantit :

- la propriété privée: elle ne peut vous être enlevée que dans deux cas : saisie pour dettes, expropriation pour cause d'utilité publique. Mais dans ce cas, elle ne peut pas être recédée à une personne privée et vous devez être indemnisé.

- La liberté d'association, Cela veut dire : la liberté de vous associer; mais aussi celle de ne pas vous associer...

Or la loi de 1941 sur le remembrement dispose :

les opérations seront faites par une Commission Communale (dans laquelle les fonctionnaires dominant) qui est nommée par arrêté préfectoral. En fait la décision de remembrer est prise par le Conseil Municipal (souvent à une seule voix de majorité...) vis-à-vis duquel l'argument décisif est une promesse de subvention pour les chemins... Les propriétaires et les exploitants peuvent être consultés; mais il n'y a aucune obligation de le faire et les trois-quarts du temps, ils ne sont pas consultés. Le maire désigne les représentants des propriétaires et des exploitants - choisis évidemment parmi ses bons amis. Cette Commission détermine le périmètre à remembrer. On vous y mettra également sans demander votre avis.

Dès que les opérations sont décidées, il est constitué une "ASSOCIATION FONCIERE, à laquelle, toujours sans aucun acte de volonté de votre part, vous êtes supposé céder vos terres. Il vous sera rendu ce que la Commission voudra bien. Elle procède alors au classement des terres, en qualité et en superficie et le géomètre, travaillant sur le cadastre, établit un plan de répartition.

Le pire est que ces opérations, qui commandent la suite sont presque tous jours menées dans le secret, sans que les intéressés puissent dire leur mot, jusqu'au moment où ils sont informés que les plans sont établis et déposés à la Mairie...

L'affaire se complique de ce que la municipalité en profite pour retracer les chemins; la commune peut se réserver jusqu'à 2 % de la superficie pour des équipements collectifs.

Lorsque le plan est rendu public il arrive trop souvent que vous vous apercevez que votre meilleure parcelle est allée arrondir l'exploitation d'un voisin, frère ou cousin d'un membre de la Commission (ou de lui-même) ou d'un électeur influent du parti qui tient la mairie... ou que le géomètre vous offre un vieux chemin en contre-bas et empierré à remettre en culture à la place d'une bonne terre...

Vous pouvez adresser vos réclamations à la Commission Départementale (nommée par le Préfet) laquelle 9 fois sur 10 - pour ne pas dire 99 fois sur 100 n'arrangera rien; puis, lorsqu'un arrêté préfectoral aura rendu le plan définitif, vous pouvez faire un recours devant le Tribunal Administratif, puis en appel devant le Conseil d'Etat, si vous n'avez pas eu satisfaction. Il vous en coûtera 1 000 de frais d'avocat, plus 300 à 400 f. de rapport d'experts - sommes à verser une seconde fois si vous faites appel. Non point en vue d'un bénéfice quelconque; mais seulement pour conserver ce qui vous appartient - avec peu de chances d'y parvenir ! Et le Directeur Départemental de l'Agriculture vous dira au sortir de l'audience, en se payant votre tête, que vous serez obligé de repasser devant lui et qu'il vous donnera ce qu'il voudra bien...

ON NE MET PAS UN PAREIL INSTRUMENT D'ARBITRAIRE ENTRE LES MAINS DE GENS QUI NE SONT PAS DES SAINTS.

Et je n'ai pas soulevé ici le cas où un certain nombre a versé des pots de vin pour se faire bien servir - hypothèse qui est loin d'être imaginaire.

*Année de l'unité pour
de l'homme Breton
et d'Alchet*
Edict d'Union

Nous avons engagé ce Service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton une information sûre émanant des milieux même du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS : Deux inédits de la Bibliothèque Municipale de St BRIEUC sur ANNE DE BRETAGNE - Club Breton 22000
FETE DE L'UNITE de la BRETAGNE à NANTES
LA COMMISSION DES LIBERTES ET LES LIBERTES COLLECTIVES - Centre de Presse les Langues de France
DES CHANGEMENTS, MAIS PAS DE PROGRES - Emgleo Breiz
APRES LES AFFRONTLEMENTS DE L'AUDE - Lutte Occitane

ETUDE : NOUS AVONS UN TEXTE : SACHONS NOUS EN SERVIR.

LE CONGRES INTERCELTIQUE A LIEU SUR LA SEMAINE DE PAQUES, A L'ILE DE MAN
THEME : Mon pays dans les dix ans qui viennent.

La ligne SAINT-MALO - GRANDE-BRETAGNE de la B.A.I. - BRITTANY-FERRIES a été inaugurée joyeusement à quai le 8 Avril, sur "L'ARMORIQUE" qui a pris la mer le lendemain pour son premier voyage. Son débarcadère est encore à PLYMOUTH jusqu'au 17 Juin et, ensuite PORTSMOUTH, dont les équipements n'étaient pas fini, plus près de LONDRES.

Le développement des relations avec la GRANDE-BRETAGNE depuis que la ligne par ROSCOFF existe, est spectaculaire :

- 1973 - 6 000 camions, sur le Kerisnel;
- 1974 - 9 500 véhicules et 80 000 passagers sur le Penn-ar-Bed, ouvert aux touristes ;
- 1975 - 13 500 véhicules et 150 000 passagers sur les deux bateaux.

On escompte pour 1976 : 18 000 véhicules et 300 000 passagers. Il y a déjà 180 000 inscrits, rien que par ROSCOFF.

La Compagnie espère mettre en route, en 1977, par ROSCOFF, une ligne BRETAGNE-IRLANDE. Elle a une autre ligne, sur l'Espagne: St NAZAIRE-VIGO.

DRAMES DE LA MER

Les journaux ont longuement parlé de l'OLYMPIC BRAVERY. Il est évidemment très scandaleux que 9 ans après la marée noire du Torrey-Canyon - après plusieurs autres incidents dans l'intervalle, on n'ait pas cherché des parades plus efficaces et qu'on en soit encore à ramasser le mazout "à la petite cuiller...

Il est encore plus choquant qu'on ait perdu un mois et demi de mer calme (sachant pourtant qu'on allait vers les tempêtes d'équinoxe: mais sait-on à Paris ce que c'est qu'une tempête ??) sans avoir vidé ce dangereux mazout. Qu'on ne vienne pas nous dire que la législation maritime ne le permettait pas. Cette réglementation a plus de cent ans. Il n'existait alors ni mazout, ni supertankers. On a eu tout le temps de la rajeunir. Mais on n'a rien fait... Cette leçon servira-t-elle ? J'en doute !

Mais si la presse s'est longuement attendrie sur le malheur des oiseaux de mer mazoutés (et accidentellement, dans le même temps, sur les bébés-phoques massacrés) elle ne semble pas s'être aperçue que le bilan des tempêtes a été très lourd ..EN VIES HUMAINES.

L'affaire de l'OLYMPIC BRAVERY - à cause de cette impardonnable négligence - a coûté la vie aux quatre hommes de l'hélicoptère qui a explosé en vol, en surveillant la dérive des nappes de mazout. Quatre sauveteurs disparus : il semblerait que cela compte beaucoup moins que les plages salées.

La presqu'île de PENMARC'H, à elle seule, a payé à la mer un très lourd tribut : elle a perdu 20 hommes : bateaux de pêche naufragés, paquets de mer balayant le pont, canots de sauvetage retournés.

Ils laissent des veuves et des orphelins...

La mer n'est pas seulement une baignoire de vacances. On l'oublie trop à PARIS.

L'affaire du thonier-congélateur "CAP-SAINT-PIERRE" est assez typique des problèmes de la pêche.

Ce bateau très moderne - il date de 1972 - ayant fait l'année dernière un déficit de plus d'un million de francs lourds - est en vente; mais, étant donné la situation générale, ne trouve pas d'acquéreur.

Son équipage est composé de 18 hommes, payés au minimum 3 000 f. par mois (les matelots). Il est envisagé de le réduire à la maistrance (les cadres) et de compléter les effectifs par des Africains, pour réduire les frais.

Un autre chalutier, le KERNEVAD, vient de partir, acheté par des Marocains.

Les matelots bretons, qui perdent ainsi leurs emplois s'opposent au départ du CAP-SAINT-PIERRE...

La fin de la crise est-elle en vue ? Des améliorations de prix ont été promises; mais les prises restent faibles. La raréfaction du poisson ne permet aucune amélioration des rendements. La C.E.E. - toujours elle ! - avait fixé le prix de référence du thon à un niveau trop bas, qui a fait perdre, l'année dernière, plus de 7 millions à la pêche.

Un certain nombre de chalutiers sont désarmés et plusieurs sont en vente. C'est l'outil de travail qui va être atteint. La pêche artisanale de la presqu'île de Penmarc'h supporte mieux la crise que les armements - elle limite plus facilement ses frais - mais elle n'a pu faire face à l'amortissement des bateaux qui vieillissent; si la situation se prolonge, elle deviendra grave elle aussi.

Le Conseil Général du Finistère a voté une subvention et le Conseil de Région doit tenir une séance extraordinaire pour en délibérer. La Municipalité de CONCARNEAU a demandé audience au Président de la République...qui risque fort de n'y rien connaître !

L'amortissement et le renouvellement de la flotte sont impossibles dans ces conditions. Il faudrait cependant mettre prochainement en construction 40 chalutiers à ETEL, 25 à CONCARNEAU, 5 à LORIENT et un seul à DOUARNE-NEZ - dont la flotte est "jeune", ce qui n'est pas sans poser des problèmes de remboursement ! Difficultés qui vont se répercuter sur la construction navale.

Revendications essentielles : REVALORISATION DES PRIX EUROPEENS; ARRET DES IMPORTATIONS INOCCUPÉES. (ce dernier point supposerait que M.M. les importateurs ne soient plus "personae gratae" auprès des services qui donnent des licences d'importation...)

UNE FETE POUR L'UNITE DE LA BRETAGNE

La Fête de l'Unité de la Bretagne, qui se déroulera le 25 Avril prochain à NANTES, pourrait être un point d'inflexion décisif dans l'histoire administrative de notre région.

C'est en tous cas le voeu exprimé par le Comité d'Organisation, au sein duquel travaillent actuellement 28 associations et groupements :

- Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons (C.E.L.I.B.)
- Mouvement B 5 (pour une Bretagne à 5 départements)
- Cercle Nantais de Culture Celtique
- Confédération Kendalc'h, etc.

La fête de l'UNITE comportera deux volets principaux :

UN SPECTACLE MILITANT

De 14 h.30 à 17 h.30, dans la cour du CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE, des chanteurs et musiciens apporteront leur soutien (bénévole) à la lutte menée pour l'unité administrative de la Bretagne. Parmi eux : Gilles SERVAT, les NAMNETES, les SKLOFERIEN, J.Cl. PEDRON, Gweltas AR FUR...Leurs prestations seront relayées de temps à autres par de courtes allocutions, au cours desquelles des personnalités connues dans des domaines divers (l'écrivain Paul GUIMARD, le professeur Claude CHAMPAUD, le sénateur Bernard LE-GRAND, le Dr Guy CARO, les députés ou Conseillers Généraux Louis LE PENSEC ou Jacques FLOC'H, etc.) évoqueront les multiples justifications d'un regroupement des cinq départements bretons au sein d'une même région administrative.

UNE MANIFESTATION DE RUE

Ce premier volet de la fête sera suivi par une manifestation publique dans les rues de NANTES, au cours de laquelle pancartes et slogans réclameront la révision du découpage administratif qui place actuellement la Loire-Atlantique dans la circonscription des " Pays de Loire ". Cette manifestation pacifique se dispersera aux abords de la Préfecture, après la remise ou l'envoi aux cinq représentants de l'Etat dans les départements bretons d'un mémoire sur la question.

* * * * *

Plus de 1200 vignettes de participation à la partie "spectacle" sont d'ores et déjà placées (à la mi-Mars) (1) et il ne paraît guère douteux désormais que l'évènement fera quelque bruit, et pas seulement dans la cour du Château des Ducs.

M. F.

(1) Mises en vente au prix de 5 f. ces vignettes comportant un auto-colant permettent de couvrir les frais d'organisation et d'affichage. Elles peuvent être retirées auprès du Comité d'Organisation :

3 rue J. de la FONTAINE - 44800 SAINT-HERBLAIN

Le SYNDICAT D'INITIATIVE de NANTES organise, avec l'accord du Rectorat d'Académie un concours de dessins d'enfants, qui se fera dans les écoles "pour illustrer un épisode d'histoire locale" en préparation du 5e centenaire de la naissance d'Anne de Bretagne. Le Rectorat suggère que St Malo illustre un épisode des exploits de SURCOUF et Dinan de ceux de DUGUESCLIN... Le Rectorat a bien peur de parler de l'Histoire de BRETAGNE !...

Nous conseillons aux enfants de la "Région de Programme", pour rester dans la définition imposée (sinon leurs dessins risqueraient d'être refusés) d'illustrer le passage d'Anne de Bretagne dans leur ville, au cours de son TRO BREIZ triomphal de 1905 et de s'inspirer du joli poème de Frédéric LE GUYADER "LA REINE ANNE". Plusieurs de nos villes ont une "MAISON DE LA REINE ANNE", où elle est supposée avoir couché à cette occasion.

QUATORZE HEURES A MIDI MOINS LE QUART...

M.M. les technocrates sont évidemment des "lève-tard"

Mais la majeure partie de la population active se lève entre 6 et 7 h. du matin.

Lorsque 6 h. fait au soleil 4 h. - et même 4 h. moins le quart, dans cet "extrême-ouest", au début d'Avril, il fait encore nuit noire pour plus d'une heure... Ce que l'on gagne le soir, on le perd le matin.

Il est très désagréable de se lever avant le jour: c'est contre-nature. On est obligé de le faire tout l'hiver; qu'au moins l'été, on nous f. la paix ! En outre, détail que ces messieurs ignorent : ces dernières heures de la nuit sont les plus froides. Quand on les passe sous ses couvertures, on ne s'en aperçoit pas. Quand on est obligé de se lever, on est saisi. Le premier résultat du changement d'heure va être de faire prolonger le chauffage plus tard dans la saison. Le chauffage consommant beaucoup plus que la lumière, jugez de l'économie ! Il aurait fallu attendre le mois de Mai.

Le premier dimanche, ce fut l'incohérence la plus complète. La plupart des gens avaient mis leurs montres à l'heure de la radio. Mais la sacristine (elle est âgée) avait oublié de modifier les sonneries (électriques) de l'église. L'Angélus a sonné à 8 h., heure officielle 7 h. heure ancienne, 6 h. moins le quart au soleil. Comme au temps de nos grand'mères.

Je suis descendue à 9 h. moins le quart heure officielle - 6 h.30 au soleil. J'allais écrire qu'il n'y avait pas un chat dans les rues de MUR. C'est inexact : il y avait un chat - rien qu'un chat, qui se promenait sur le mur d'en face.

Quelques humains ont commencé à se montrer une demi-heure plus tard, c'est à dire vers 7 h., heure solaire. Personne ne savait où l'on en était. A quelle heure serait la messe d'onze heure ? Elle fut à "midi" officiel. Les cloches qui l'annonçaient furent immédiatement couvertes par les hurlements de la sirène d'incendie, dont on vérifie le bon fonctionnement tous les dimanches à midi : celle-ci avait pris l'heure officielle. L'angélus de midi a sonné à une heure, heure officielle. Ici, les cloches rythment la journée, d'autant plus agréablement que les cloches de MUR ont une splendide sonorité: une joie pour l'oreille.

Dès le lundi, l'horloge de l'église s'était alignée à l'heure officielle. Mais les Mûrois ne regardaient plus ces horloges aberrantes et, instinctivement, revenaient au soleil - 2 h. 1/4 plus tard. Vive le bon vieux cadran solaire qu'on ne pouvait pas truquer ! La mécanique permet tous les artifices. Qu'en sera-t-il avec les montres à quartz ?

A quelle heure le boulanger ouvrira-t-il ? A quelle heure le camion de lait ? A quelle heure la camionnette du marchand de poisson ? A quelle heure aller voir les gens pour ne pas risquer de les trouver à table ou au lit ?

A quoi cela servira-t-il de contempler presque le soleil de Minuit aux alentours de la St Jean, s'il faut se lever avant lui ?

NONSENSE ! diraient les Anglais - LA BARBE ! disent les Français

MAT PELLZO : disent les Bretons - ce qui a pour eux une signification encore plus historique que circonstancielle.

Les spécialistes de la météo ont soulevé devant la presse la question de l'influence désastreuse des remembrements sur le régime des pluies.

En Centre-Bretagne, qui est le château d'eau alimentant l'ensemble de la presqu'île : pluies plus abondantes que sur la côte et sources de toutes les rivières, on constate l'évolution suivante, sur les 3 mois qui fournissent la réserve d'eau d'été :

	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>		<u>Total</u>
1971	165	47	85	mm.	297 mm.
1972	130	142	67		339
1973	71	64	12		147
1974	168	230	74		472
1975	141	27	115		283
1976	36	44	49		129

Le tableau serait plus significatif si l'on remontait au moins jusqu'aux années 50 et plus haut. Surtout, les pluies deviennent très irrégulières; On a fréquemment 5 à 6 semaines sans une goutte d'eau au printemps - Avril semble vouloir être cette année de ce type : ce qu'on ne voyait jamais autrefois et qui est très préjudiciable à l'agriculture. Nous avons aussi pendant des journées entières un ciel couvert, sans soleil; mais sans que la pluie tombe...La cause ? la manie de M.M. les ingénieurs de couper tous les arbres. Ceux-ci attirent la pluie et la régularisent, phénomène parfaitement connu.

A Locmalo, Morbihan, opération anti-cumuls contre un négociant en grains, propriétaire de 80 ha et locataire de 15 supplémentaires: cumulant à la fois deux professions et les terres de plusieurs exploitations, qui s'évertue à expulser le fermier occupant des terres achetées il y a trois ans. 600 agriculteurs ont manifesté le 6 Avril en faveur du fermier, répondant à un coup de force entrepris la veille par le cumulard. Il y a bien un texte contre les cumuls; mais insuffisant, et que les tribunaux s'efforcent de ne pas appliquer.

Ces incidents reviennent souvent. Les syndicats veulent installer les jeunes agriculteurs sur les terres achetées par ceux qui exercent une autre profession, ou qui cherchent à s'agrandir démesurément. Une révision de la législation de la propriété des terres agricoles s'impose.

La télévision a donné le 9 Avril, sur Fr.3 un reportage sur le remembrement - plus qu'orageux - de PLONEVEZ-du-FAOU (Fin.). Le Directeur Départemental de l'Agriculture a exprimé son mécontentement : on ne devrait montrer que les remembrements qui ont bien marché...! On constate cependant que la contestation menée sur le sud de la commune va servir de leçon pour le nord, puisque la Commission annonce qu'elle tiendra compte - enfin ! - des réclamations reçues. Que ne l'a-t-elle fait dès le début !

A PLOURIVO, les "contents" se sont emparés des parcelles qu'ils convoitaient et les ont "charruées" pour marquer leur prise de possession, sans respecter les récoltes déjà hautes...dont un champ de choux-fleurs en plein rapport; montant des dégâts: 2 millions anciens au minimum.

A CORNILLE (I.& V.) où tout un quartier s'était mis d'accord au mois de Mai pour un remembrement amiable, la SBAFER, qui avait des terres dans le coin, s'y est opposée - sans pouvoir donner aucun motif valable. Elle a tout bloqué. L'administration a voulu exécuter le 1er plan de remembrement qui démembrait complètement une exploitation d'un seul tenant. Les bulls, protégés par 200 gendarmes, pour venir à bout d'une famille composée de 4 personnes (dont deux femmes et un vieillard) ont comblé un puits, détruit un verger et un bâtiment (ce qui est interdit) et abattu des châtaigniers, pour ouvrir un chemin inutile, à 20 m. d'un autre qu'il suffisait d'arranger.

A FEINS, au nord de RENNES, les propriétaires, avertis des dégâts opérés dans la région de St Malo, qui ne peut plus faire de primeurs, ont refusé le remembrement à une très forte majorité.

La CHAMBRE DE COMMERCE REGIONALE proteste contre l'absence complète de soutien donné aux moyennes et petites entreprises. On renfloue les grosses de crainte d'être débordé par les problèmes sociaux; mais on ne s'inquiète pas de ce que la disparition d'un certain nombre d'entreprises petites et moyennes aboutit à supprimer tout autant d'emplois. 3 800 emplois ont été perdus ainsi dans la région de programme, dans les industries de transformation. Il est nécessaire d'aider ces entreprises car il est plus facile de les empêcher de fermer que d'en créer de nouvelles. En 1968, 80 millions avaient permis d'aider 300 entreprises; entre 68 et 73, 45 % des emplois créés l'ont été par des moyennes et petites entreprises.

Le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL s'est plaint de n'être même pas informé de ce que fait le service administratif qui a été institué pour examiner la situation des entreprises en difficulté en raison de la crise...!

A la SICNA, à St Malo (chantiers navals) quatre ouvriers ont commencé une grève de la faim, pour obtenir une solution, depuis 13 mois qu'on délibère. Les pouvoirs publics seraient bien en peine d'expliquer pourquoi l'aide à la construction navale promise par la loi de 51 est refusée. Certains gros de cette branche s'évertueraient à les supprimer...selon des méthodes bien connues.

BILAN A FOUGERES : 1050 licenciés; 1000 demandeurs d'emploi; 600 jeunes cherchant le premier emploi. 250 emplois sont espérés. Le repêchage de l'affaire REHAULT est compromis.

De l'inconvénient de la mono-industrie, si chère aux technocrates français...

Augmentation des impôts locaux dans les communes de Bretagne : de 10 à 23 % (Loudéac). Le contribuable n'est pas très content...

M. L'Abbé LE BRETON a été libéré à la mi-Mars, à la suite, semble-t-il, d'une démarche du clergé breton, évêques en tête. Il semble qu'on sera très en peine de lui faire un procès, faute de preuves. Il n'en a pas moins fait 5 mois de prison, que le pouvoir est hors d'état de justifier...

André LE GAL et LALUYAUX, ont été libérés au début d'Avril, ayant avoué l'attentat manqué du Palais de Justice de Lorient.

Restent en prison les trois de St NAZAIRE - qui y sont depuis Juillet. L'état de santé de P. LOQUET est très inquiétant. Faute de soins, il est en danger de subir l'amputation d'une jambe. DEUX AVOCATS SUISSES ONT PROPOSE DE VENIR PLAIDER SA CAUSE DEVANT LA COUR DE SURETE.

Armor-Magazine a publié, dans son n° de Mars, une déclaration où l'on nous répète, la main sur le coeur, que l'argent de la FASAB vient des revenus personnels de M. Le Calvez.

Personne ne conteste que l'argent en question passe par les mains de M. Le Calvez. Mais ce qui nous intéresse est de savoir comment il y entre et d'où il vient. Car celui qui paye est aussi celui qui tient...Or ce point est connu. Nous vous renvoyons à la p. 88 de l'ouvrage "B. comme Barbouze": l'argent est versé sur le compte n° SK 538, du Crédit Suisse, agence de Lausanne (Avenue de Cour) qui appartient à M. Le Calvez et sort des caisses des principales sociétés qui alimentent les réseaux Foccart : Francexpa, Paris - SOTIC, Bruxelles - SPADA, Turin - INTERMARKT, Düsseldorf. Ceci est suffisamment clair.

Le Combat Breton de M. Le Calvez est paru en Avril dans un format réduit presque de moitié et le nom de M. Walter Angus (alias Ducoureau) dénoncé par Poble d'Oc, a disparu du générique.

Le Pactole serait-il ralenti ? Les agents brûlés ne servent plus à rien...Quand le citron est pressé, on le jette...

AL LEUR NEVEZ

1°) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DEPUIS OCTOBRE 1975

L'Association AL LEUR NEVEZ a ajouté à ses activités habituelles la création de 10 nouveaux cours de breton, utilisant la méthode audio-visuelle de l'Université de Bretagne Occidentale, mise au point par M.M. LE DUC et LE BERRE.

4 cours à QUIMPER :

- a) Ecole des Beaux Arts,
- b) Cours de maternelles,
- c) Cours pour enfants du 1er degré et du 1er cycle
- d) Cours du soir pour adultes.

5 Cours à CROZON :

- a) Ecole Jeanne d'Arc, dans les classes du 1er cycle (6e à 3e)
- b) Cours du soir pour adultes.

1 cours pour étudiants à Brest.

2°) La presse régionale et même parisienne a fait écho très favorablement aux activités d'AL LEUR NEVEZ :

Télégramme - edit. Quimper - 20 Octobre 75

Ouest-France - édit. Châteaulin - 2 Déc. 75 et Crozon - 8 Dec. 75

Femmes d'Aujourd'hui n° 1602, du 14/01/76 : Flash Informations,
page 6 : " Les Langues régionales à l'école "

Nous en profitons pour remercier les journalistes de l'intérêt porté à notre action culturelle.

3°) PROJETS POUR L'ANNEE EN COURS :

a) En collaboration avec l'équipe rédactionnelle de la revue BRUD(Brest) préparation de plusieurs Recueils de chants traditionnels bretons, textes et musique, pouvant servir à l'animation des cours de Breton, des stages et des Cercle Culturels.

Le premier recueil groupera des chants consacrés aux oiseaux. Suivra peu après une 2ème série sur les autres animaux, puis une 3ème, comprenant des chants divers pour enfants (berceuses, chansons à rire, etc.)

b) DU 15 AU 25 JUILLET 1976 :

STAGE D'ETE D'AL LEUR NEVEZ, à KERBERNEZ, en Plomelin, pour la formation d'animateurs de langue bretonne.

Programme habituel de nos stages : initiation à la langue parlée, chants, danses, excursions, enquête sur la civilisation et la langue de la commune de Plomelin. (près de Quimper)

Dès maintenant, nous vous invitons à penser à votre inscription et à faire connaître ce stage autour de vous.

Une deuxième circulaire vous sera adressée en temps utile, avec toutes précisions complémentaires.

Gand or gwella gourhemennou.

Loeiz ROPARS

François VERGOS

Kerdeven Uhella

LE FRET

29160 CROZON

Tel. : (98) 81-10-90

DEUX TEXTES INEDITS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE St BRIEUC (Club Breton)

Au moment où NANTES, sa ville natale et RENNES, celle de son avènement, s'appréhendent à célébrer le 500^e anniversaire de la naissance d'Anne de Bretagne (1) il est opportun de corriger quelque peu la légende de la jeune princesse se précipitant, toute joyeuse, dans les bras de Charles VIII et lui offrant la Bretagne en cadeau. Cette image ne peut se trouver que dans l'Histoire de France...

En fait, Anne était avant tout bonne bretonne, à l'exemple de son père. Elle avait assisté à l'écrasement des places fortes bretonnes, pilonnées par l'artillerie française et à la défaite de St Aubin du Cormier, où tombèrent 6 000 Bretons, pour l'indépendance de la patrie.

Anne de Bretagne fit face à l'humiliation dès la mort de son père François II et prit la succession malgré l'opposition française, rétablissant toutes les activités résultant de sa charge. Lorsque la Bretagne fut de nouveau envahie, en violation du traité de paix, Anne déploya toute son énergie à la défense de son pays, tant sur le plan militaire que diplomatique: le Maréchal de Bretagne, RIEUX, à la tête de nouvelles troupes arrêta l'armée française, puis enleva les places occupées. Une ambassade obtint l'aide l'Angleterre, dont 8 000 hommes vinrent renforcer l'armée bretonne. La France fut contrainte, sous le règne d'Anne de Bretagne, à signer le traité de Francfort (2) dans laquelle elle s'engageait à évacuer la totalité du sol breton. Il suffit de connaître le mécanisme de la politique des mariages de cette époque pour comprendre pourquoi Anne repoussa l'union avec la France, préférant le prétendant Autrichien. En souscrivant à cette deuxième solution, elle préservait l'indépendance de la patrie. Et il est symptomatique de lire maintenant deux extraits de proclamations rédigées de la main d'Anne de Bretagne. En les situant dans le contexte et le langage du XVe s. nous percevons par ces lignes, dont nous avons quelque peu modernisé les expressions, l'ardent patriotisme et le courage d'Anne de Bretagne.

"Le roi fait descendre sur les frontières du pays un grand nombre de gens de guerre, tant de son royaume que Suisses, Allemands et étrangers avec le dessein de faire la guerre contre la souveraine des Bretons, malgré l'espoir qu'elle place dans le traité de paix."

Plus tard Anne dénonce Alain d'ALBRET acheté à la cause ennemie qui ouvrit nuitamment NANTES aux troupes françaises:

"Nous...nonobstant que le roi de France a suscité et entrepris à l'encontre de nous, nos pays et sujets la traîtreuse, déloyale et lâche entrée faite par le dit roi de France en nos ville et château de Nantes...et qu'il avait pris plusieurs de nos places et villes, aussi que l'armée dudit roi était dans notre pays, a...ledit seigneur délaissé et abandonné Nous, notre pays et s'en est allé vers le roi de France. A l'occasion desquels cas il a commis envers Nous crime de lèse-majesté, félonie, ingratitude et parjure"...(20 Mars 1491) (b)

Ces quelques traits aideront peut-être à mieux connaître ce personnage historique que la légende et surtout l'absence d'information ont relégué au niveau d'un symbole de soumission.

(a) Deux actes inédits d'Anne et de Maximilien. BRM 100 Biblioth. Municip. de St Brieuc

(b) BRG 3 N2 p.116 - Bibliothèque Municipale de St Brieuc.

Notes de D B - L anniversaire tombe en Janvier 77, mais il faut préparer les fêtes.

(2) signé avec Maximilien d'Autriche, qui prétendait à la main d'Anne. Mais l'année suivante, il s'engagea dans une guerre contre les Tchèques et n'intervint pas au moment crucial, ce qui obligea Anne à épouser Charles VIII, parce qu'assiégée dans Rennes, elle n'avait plus d'autre solution possible.

LE MOIS DE L'UNITTE DE LA BRETAGNE :

LES SLOGANS SUR LES MURS DE NANTES

29 + 35 + 56 + 22 + 44 = 1

REGIONALISATION DEMOCRATIQUE : AVEC TOUS LES BRETONS.

LES TRAVAILLEURS DE " 44 "
VEULENT RESTER BRETONS

AGRICULTEURS DES 5 DEPARTEMENTS BRETONS : MEME COMBAT.

LE PEUPLE REUNIFIERA LA BRETAGNE

RENNES - NANTES - BREST
VILLES COMPLEMENTAIRES

CAPITALE DE REGION : FAUX PROBLEME

" 44 "
CULTURE BRETONNE : 75 ASSOCIATIONS
PAYS DE LOIRE : 0 - - - - -

BRETAGNE : LA MEILLEURE IMAGE DE MARQUE INTERNATIONALE

POIDS ECONOMIQUE :
BRETAGNE ENTIERE = NORVEGE

Note de D.B. : La Préfecture va se précipiter essayer de susciter des associations en faveur de la "Culture des Pays de Loire": un vide pareil ! c'est scandaleux. Elle aura plus de succès en Anjou qu'en Loire-Atlantique...

LA COMMISSION DES LIBERTES ET LES LIBERTES COLLECTIVES

Au moment où les différentes formations politiques proposent, chacune de son côté, une CHARTE DES LIBERTES et où une Commission Parlementaire étudie un projet gouvernemental sur le même sujet, il paraît opportun de rappeler qu'en plus des libertés des personnes, des libertés individuelles énumérées dans différentes conventions et déclarations internationales, celles-ci prescrivent également le respect d'une série de droits des communautés, de libertés collectives.

Dans le cas, notamment, des minorités culturelles et linguistiques - qu'on leur donne, ainsi qu'on le fait généralement dans les autres pays, le nom de "minorités nationales", ou de "régions minoritaires", de "régions ethniques", etc. - il doit être tenu compte, dans les Etats ayant signé certains actes internationaux, des droits des habitants de ces communautés, à savoir, leurs droits :

...à recevoir l'éducation dans leur propre langue, ou, en tous cas, à recevoir dans cette langue une partie au moins de l'enseignement scolaire, universitaire et de formation permanente ;

...de bénéficier d'activités culturelles (aidées par l'Etat et les collectivités locales et régionales) dans leur langue ;

...de disposer d'émissions informatives, distractives et éducatives, également dans leur langue, à la radio et à la télévision;

...d'employer leur langue et de la voir employer pour eux, dans tous les secteurs de la vie sociale et officielle (postes et télécommunications, justice, administrations diverses, assemblées représentatives, etc.)

Cette énumération n'est pas exhaustive et demande à être complétée. Une étude générale de la question des libertés collectives est en cours et l'avis de juristes internationaux est demandé. Les différentes formations politiques françaises, leurs élus et donc leurs représentants à la Commission parlementaire des LIBERTES ne sauraient négliger de se préoccuper de cet aspect du problème qu'ils se sont donné pour mission d'étudier.

Déjà, le secrétariat général de "DEFENSE ET PROMOTION DES LANGUES DE FRANCE", qui avait écrit au Président EDGAR FAURE, a reçu de lui une réponse, qui paraît très positive, sur le "problème des droits linguistiques des communautés bilingues d'Alsace-Moselle, du Pays Basque, de la Bretagne, de la Catalogne du Nord, de la Corse, de la Flandre et de l'Occitanie". Le Président de la Commission des Libertés déclare qu'il partage le sentiment de D.P.L.F. "quant à l'enrichissement culturel que peut assurer la connaissance d'une langue locale ou régionale, en plus du français." M. Edgar FAURE pense que la Commission des Libertés ne manquera pas de s'attacher à l'examen de ce problème.

D.P.L.F. s'est adressé par ailleurs aux divers partis politiques, dont certains ont déjà mentionné, dans leurs propres déclarations ou dans des propositions de lois déposées par leurs parlementaires, le droit, à reconnaître aux citoyens français des régions possédant une langue et une culture caractérisées, de voir celles-ci enseignées et utilisées dans les divers domaines.

LE CENTRE DE PRESSE DES LANGUES DE FRANCE

Note de D.B. Ce qui a filtré des projets du gouvernement et qui vient d'être soumis au Conseil d'Etat est assez inquiétant. Le texte légalise des pratiques actuellement courantes, mais jusqu'ici illégales. Un article de M. J.P. LEVY, avocat à la Cour d'appel de Paris, dans "LE MONDE" du 2 Avril, alerte les parlementaires, le Conseil Constitutionnel et l'opinion publique, qu'il invite à la "désobéissance civile", si jamais le texte passait.

EMGLEO BREIZ

DES CHANGEMENTS; MAIS PAS DE PROGRES !

Il est nécessaire de revenir sur les changements brusquement intervenus dans les horaires des émissions télévisées en langue bretonne. D'abord pour attirer à leur sujet l'attention des téléspectateurs. "Breiz o veva" n'est plus diffusé que sur FR-3, le samedi (tous les quinze jours) à 18 h.15 (au lieu de 18 h.30) et par A-2 le lundi qui suit, à 13 h.05 (au lieu de 13 h.35) la 3e diffusion, qui se faisait sur TF-1, un vendredi sur deux, est purement et simplement supprimée. En second lieu, plusieurs commentaires s'imposent.

1°) La Télévision et la Radio procèdent chez nous de manière toujours aussi arbitraire et autoritaire, sans consulter le public et bien souvent en ne le prévenant que très peu de jours avant les changements. En France, les associations d'auditeurs et de téléspectateurs, les mouvements culturels et même les élus (en l'espèce, ceux des Assemblées Régionale et départementales) comptent pour bien peu. Ceci alors que dans les autres pays européens, les élus et les représentants qualifiés des usagers sont, ou associés à la gestion des Compagnies de R-TV ou à l'établissement des programmes ou horaires, ou, tout au moins, consultés à ce sujet. Dans le système français, tout vient d'en haut, des directions nationales (avec des influences gouvernementales qu'on ne peut cacher).

2°) Au plan régional, aucune représentation des associations culturelles n'existe, pas plus que des élus; les vœux émis par le personnel lui-même, par la voie syndicale, ne sont guère pris en considération. Ce n'est certes pas la faute des délégués régionaux, qui n'ont guère que la possibilité de faire des propositions à Paris. En Bretagne, on doit reconnaître d'ailleurs que la Direction de Rennes a toujours donné l'impression de vouloir appuyer les revendications en faveur de la culture bretonne et d'un élargissement des programmes régionaux; mais la décision ne lui appartient pas sur les points vraiment importants.

3°) Il faudrait pouvoir interroger un bon millier de téléspectateurs du pays bretonnant pour juger du caractère heureux ou regrettable des changements d'horaires récemment entrés en vigueur. Nous n'avons pas les moyens d'entreprendre une telle enquête; mais serions heureux de recevoir de nombreux avis des lecteurs de ce journal. La question essentielle est d'ailleurs celle de la fréquence et de la durée des émissions. Les Bretons ont droit à des émissions dans leur langue bien plus longues et plus nombreuses qu'actuellement : deux heures par semaine à la télévision, seraient un minimum dans l'immédiat, entre informations (avec des "flashes" de plus de 90 secondes !) et magazines-reportages-spectacles. Et on ne sait toujours pas où en est la question du service spécialisé attendu depuis si longtemps pour la réalisation des émissions bretonnes...

4°) Nous reprenons bientôt l'examen de ce problème, en évoquant ce qui est désormais réalisé, sur FR-3, en une dizaine de langues étrangères, le dimanche, à l'intention des travailleurs immigrés (émissions "A écrans ouverts") .

EMGLEO BREIZ - B.P. 17 - 29266 BREST CEDEX

Viennent de paraître :

SKOED - Cahier annuel du SOUVENIR BRETON - KOUN BREIZH

R. TULLOU - Le Reilly - 44360 SAINT-ETIENNE-de-MONTLUC

BREIZH YAOUANK (Jeune Bretagne) bimestriel - O. de VILLEBLANCHE -
2 ter rue Mondésir - 44000 NANTES

BRETAGNE REVOLUTIONNAIRE reparait - B.P. 713 - 35000 RENNES

LUTTE OCCITANE COMMUNIQUE :

APRES LES AFFRONTEMENTS DE L'AUDE

Si les affrontements qui ont fait deux morts, dont un viticulteur tué par balle, sont de toutes façon déplorables, ils n'étonneront pour autant personne.

Depuis 55 ans, la dégradation constante du niveau de vie, l'asphyxie croissante et organisée de cette région d'Occitanie ont rendu une explosion de violence inévitable. Cette violence est née de l'impasse des négociations et de la légèreté des autorités à traiter du problème. L'escalade est en fait celle du mécontentement.

Pourquoi a-t-il fallu attendre les pires événements pour qu'une lutte de cinq années fasse la une de l'actualité et l'objet de prises de positions publiques et nationales des organisations de gauche ?

Les dernières manifestations, dont celle du 5 Février, ont montré deux aspects nouveaux du mouvement :

- que le vieux corporatisme du mouvement viticole fait place à des luttes aux objectifs clairs et à la recherche du soutien de tous les travailleurs;

- qu'il y avait une adhésion et une prise en charge croissante par les viticulteurs et les travailleurs d'Occitanie de la revendication occitane.

C'est pourquoi nous travaillerons aux côtés des viticulteurs jusqu'à la solution complète de leurs problèmes et dans le sens d'un rapprochement avec tous les travailleurs du Languedoc victimes du même étouffement de cette région.

Dans le moment présent, nous affirmons qu'il ne saurait y avoir de solution sans le départ immédiat des forces de l'ordre, l'arrêt définitif des poursuites judiciaires et la mise sur pied d'un plan négocié de développement du Languedoc.

Note de D.B.: les drapeaux Occitans avec la croix de Malte d'or sur fond rouge étaient en effet parfaitement visibles sur les photos des manifestations.

Les informations qui figuraient dans le communiqué de POBLE D'OC que nous avons donné dans notre dernier numéro ont été développées dans le numéro 22 de ce journal.

La page complète a été reprise dans le N° 1 de "P.D.G.", nouveau bimestriel breton qui vient de sortir.

Qu'on ne se trompe pas sur ces initiales; elles signifient :

" Le Poing Dans la Gueule "

Journal autonomiste révolutionnaire

Il ne se proclame pas comme l'organe de STOURM BREIZH; mais semble avoir des contacts assez proches avec cette organisation de jeunes.

Abonnement : 20 f. le N° 2 f.

Adresse : J.C. LANUEL - 1 Bas des Lices - 35000 RENNES

E T U D E

NOUS AVONS UN "TEXTE" : SACHONS NOUS EN SERVIR.

Le Français est atteint d'une curieuse superstition de l'écrit...

Pour les Bretons, fils d'une civilisation orale, bien antérieure à l'écriture, il importe peu qu'un droit soit ou non consigné dans un texte écrit. L'important, c'est qu'il soit conforme à la JUSTICE. C'est cette notion spirituelle qui lui donne sa valeur; c'est elle qui oblige à le respecter. L'écrit n'y ajoute rien; un texte de loi qui contredit la justice (comme il y en a malheureusement trop dans le droit français) n'est pas accepté. Les applications qu'en font les tribunaux français sont subies comme un scandale et une violence. Le refus de reconnaître des droits évidents, parce qu'ils ne sont pas inscrits en noir sur blanc dans la loi française provoque la même réaction.

Pour un esprit français - et encore pis s'il s'agit de l'administration française, qui est l'adversaire auquel nous sommes continuellement confrontés.- il en va tout autrement.

Est-ce parce que les Franks, encore pleinement barbares au VI^e s. et qui le sont restés encore pendant plusieurs siècles, n'ont découvert la civilisation qu'en apprenant à lire, lorsqu'ils sont entrés en contact avec des clercs ? Toujours est-il qu'une donnée morale ne leur paraît valable et obligatoire que si elle est consignée dans un écrit. A plus forte raison, quand vous revendiquez un droit, eussiez-vous toute la morale, le Bon Dieu et ses prophètes pour vous, cela ne vaut rien du tout, si vous ne pouvez pas présenter "UN TEXTE" consigné sur un parchemin ou un papier moderne et mis en forme selon les règles juridiques.

Nos militants trouvent cet état d'esprit "idiot" et oublient trop que l'adversaire est différent d'eux ; que les raisonnements qui leur paraissent évidents glissent comme de l'eau sur du marbre et qu'on n'en sort pas des dialogues de sourds...

L'appareil administratif français - l'adversaire essentiel - est constitué selon une formule rigide dans lequel TOUT REPOSE SUR LE TEXTE. Si on a UN TEXTE, on peut tout faire; si on n'en a pas, aucun raisonnement ne sera pris en considération. Des textes qu'on "applique"..qu'on utilise, qu'on "sollicite" avec un machiavélisme perfectionné, qu'on viole même effrontément...mais tout en prétendant l'appliquer. Mais toujours l'administration française se réfère à un texte, en dehors duquel elle ne connaît rien. Si vous vous contentez de parler de bon sens et de justice, on n'examinera même pas vos arguments. Mais si vous pouvez sortir un texte en votre faveur, alors seulement on se croira obligé de l'étudier et de discuter...

Or nous possédons "UN TEXTE", une charte de nos libertés, qui, pour ancienne qu'elle soit, correspond encore à ce qui est nécessaire pour résoudre le problème moderne.

LE TRAITE DE 1532

La BRETAGNE n'a été unie à l'Etat Français que MOYENNANT DES CONDITIONS PRECISES, qui sont consignées dans un Traité de Droit Public international. Elles sont constatées dans plusieurs textes que nous possédons :

1^o) L'EDIT DE NANTES (fin Août 1532) qui publiait l'accord passé à VAN-NES, le 4 Août entre les ETATS de BRETAGNE, assemblée souveraine, réunie en corps constitué et le représentant du roi de France François Ier, le Chancelier du Prat. Il reproduit la requête des Etats posant des conditions à l'union et l'acceptation du Roi. Il promet solennellement que le détail des conditions sera explicité dans un texte ultérieur. LE MANUSCRIT DE CE TEXTE EXISTE ENCORE AUX ARCHIVES NATIONALES. (cote J 246 n^o 126 - Musée n^o 587) Il a été publié par l'Académie des sciences morales et politiques - Règne de François Ier - T.VI, 3^e partie, p.p.276-277.

2

2°) Les "LETTRES PATENTES EN FORME DE CHARTRE" promises furent données au Plessis-Macé, près d'Angers, en Septembre 1532. Le manuscrit de cet édit est prétendument perdu. Mais son texte est parfaitement connu car il a été reproduit par deux historiens de l'Ancien Régime: Bertrand d'Argentré (fin du XVIIe) dans son Histoire de Bretagne et Dom LOBINEAU (Preuves - XVIIIe s.) En outre, il a été observé pendant 257 ans et son application a donné lieu à de nombreux débats et conflits relatés par les historiens.

Ce qu'il importe de savoir en cas de discussion avec l'administration c'est qu'il ne s'agit pas de "privilèges" accordés et pouvant être révoqués; mais de documents constatant la conclusion d'un contrat de Droit Public international; que la BRETAGNE N'ETAIT AUCUNEMENT INCORPOREE DANS L'ETAT FRANCAIS; mais que, simplement, la couronne de Bretagne était posée sur la tête du roi de France A LA CONDITION QUE CELUI-CI S'ENGAGEAT A RESPECTER LA CONSTITUTION BRETONNE TRADITIONNELLE - laquelle réservait à notre Assemblée le contrôle de tous les textes législatifs ou administratifs et celui de l'impôt. En outre, ce texte avait VALEUR CONSTITUTIONNELLE POUR LA BRETAGNE.

Aucun contrat ne peut être modifié unilatéralement par l'une seulement des parties. Ceci est une règle générale, universellement admise par le droit international des Etats civilisés.

LE PEUPLE "LE PLUS CIVILISE DU MONDE"

Bien entendu, du côté français, on s'évertue à nier ce caractère. Mais les documents qui l'attestent sont tellement évidents que la mauvaise foi éclate...

Or un autre trait du caractère français est qu'il tient à passer aux yeux du public - et surtout du public international - pour le peuple le plus civilisé du monde. Comme le respect des textes écrits fait partie de son idée de la civilisation, le voilà bien embarrassé lorsque nous lui mettons sous les yeux ce TEXTE par lequel le pouvoir français s'est engagé à respecter nos libertés fondamentales... Il le sera encore davantage si nous parvenons à soulever cette question, avec ce TEXTE en main, sur le plan international. Malgré les précautions qui ont été prises pour que nous ne puissions pas y accéder... nous finirons certainement par y arriver au moment opportun... Dans le contexte actuel, c'est la bombe qu'il redoute le plus.

Ce n'est pas pour rien que, lorsqu'ADSAV 1532 a déposé ses statuts en 1970, MARCELLIN, alors Ministre de l'Intérieur, lui a fait refuser le récipissé de déclaration d'association et qu'il a fallu l'intervention du Conseil Constitutionnel pour l'y obliger; qu'il avait demandé au Parquet de Saint-Brieuc de poursuivre l'association en dissolution "pour atteinte à l'intégrité du territoire" - ce que le Parquet a renoncé à faire: car, s'agissant du TRAITE D'UNION, c'était tout de même trop gros. (D'où l'on peut réfléchir sur l'utilité de se servir de ce texte: à la fois pointe de lance et bouclier...)

EMPLOYER L'ARME EFFICACE

Donc, puisque nous avons UN TEXTE, servons-nous en.

Depuis tant d'années que les uns et les autres concoctent des projets de loi sur la "REGIONALISATION", et que le gouvernement ou les met au panier ou les rogne au maximum, BRANDISSONS LE TEXTE QUI EXISTE. Il nous garantit beaucoup plus de libertés qu'on ne voudra nous en donner d'ici longtemps.

Aucune loi nouvelle, aucun règlement administratif, aucune constitution, ne peuvent être introduits en BRETAGNE sans l'accord de notre Assemblée - quelque soit le nom qu'on lui donnera (elle en a changé au cours des siècles). Comme depuis 1789, aucun texte ne lui a été soumis, il en résulte que tous les textes pris depuis cette date sont inapplicables en Bretagne, pour VICE DE FORME, ce qui, en droit français est une cause de nullité absolue. Conséquence juridiquement irréfutable: notre Conseil de Région - reconstitué en Janvier 1973 - peut refuser expressément tous les textes qui

nous gênent, ceux qui sont impopulaires : par exemple la loi anti-casseurs dont nos syndicats viennent de réclamer l'abolition, ou la loi de 41 sur le remembrement. S'il ose le faire, la position du gouvernement sera des plus embarrassante : car plus le conflit fera de bruit, plus la population sera informée de ses droits et l'étranger et l'O.N.U. en entendront les échos.

Il en est de même des impôts, taxes, etc.. Aucune mesure fiscale ne peut nous être imposée sans le consentement de notre Assemblée. Comme ce consentement n'a jamais été sollicité depuis 1789 et que le code français des impôts a été complètement refait depuis cette date, il en résulte tout aussi juridiquement que tous les impôts actuels sont inapplicables en Bretagne. Bien entendu, il y a très peu de contribuables bretons à le savoir. Mais que notre Conseil de Région ose réclamer le contrôle de nos impôts et de notre budget : le gouvernement français se trouvera dans une situation fort embarrassante; car il est bien évident que ce TEXTE - QUI EST L'UNIQUE TEXTE JURIDIQUE AUTORISANT LA PRESENCE FRANCAISE EN BRETAGNE - il n'y en a pas d'autre - réserve expressément à notre Assemblée le droit de consentir l'impôt. De sorte qu'il faudra au Ministère des Finances ou en passer par là - ou renoncer à encaisser des impôts en Bretagne ! Inutile de dire que, plus la discussion se prolongera, plus le contribuable breton dressera l'oreille et... plus le Ministre des Finances craindra de voir toute la Bretagne entrer joyeusement dans la grève de l'impôt...

Le problème, évidemment, est que notre Assemblée trouve l'audace de soulever la question. A nous de lui mettre sérieusement l'épée dans les reins. Car si nous arrivons à lui faire engager la discussion, celle-ci sera gagnée.

ADSAV 1532 - Association de la loi de 1901 - 10 rue du Champ de Foire
22530 MUR-de-BRETAGNE

Le Président ROUYER ne s'est pas représenté à la Présidence du Comité Economique et Social... En donnant les raisons de son retrait, il a protesté contre la façon dont l'administration et le gouvernement mettent en oeuvre la loi de 1972 sur la régionalisation. Il a constaté que les élus régionaux n'ont pu ni influencer sur la politique régionale du gouvernement, ni sur l'investissement public - pas même intervenir dans l'action auprès des entreprises en difficulté, pour essayer de sauver les emplois : "L'Etablissement Public Régional" ne participe même pas aux procédures d'examen de la situation des entreprises et des secteurs en difficulté dans son ressort..." Il faut avouer que c'est un comble !

Aussi le Président ROUYER a conclu par un "constat d'échec", par la volonté du pouvoir central et s'est demandé : "Le C.E.S. est-il utile ? Peut-il être efficace ?" La conclusion d'un rapport de 32 pages par le C.E.S. est que les institutions régionales sont dans un véritable carcan.

Le Président PLEVEN, qui va renoncer lui aussi à la Présidence du Conseil Régional - se retirant de la vie publique pour raison d'âge et de santé - s'est contenté de déclarer qu'à l'expression "Pouvoir Régional" qui indispose le pouvoir central, il préfère celle de "LIBERTES REGIONALES". Il proteste, lui aussi, contre l'impossibilité pour les assemblées de pouvoir soutenir ouvertement certaines initiatives dont l'importance est capitale pour la région - comme par exemple, la B.A.I. qui assure nos transports maritimes avec la Grande-Bretagne.

Nous faisons remarquer aux Conseillers Régionaux qu'ils possèdent de plein droit, en vertu du Traité d'Union - quels que soient les textes pris à Paris - les compétences qu'ils réclament et que, si Paris s'obstine à leur refuser les libertés qui sont la condition de l'Union, il leur reste à les revendiquer publiquement et à faire constater cette violation sur le plan international.

4

"Les Etablissements publics Régionaux ne sont pas des collectivités et ne seront jamais des collectivités" a déclaré - non sans outrecuidance - M. CHIRAC à Matignon, le 24 Février, en recevant les Présidents des Conseils Régionaux et des Comités Economiques et Sociaux. (Voir l'article de R. LETERRE, dans Armor-Magazine d'Avril)

Voilà une déclaration bien péremptoire et bien imprudente : combien de temps m. CHIRAC va-t-il rester Premier Ministre ? ? Lui même ne peut se cacher que la situation... "glisse"... Et son adversaire a justement promis que les "E.P.R." deviendraient des collectivités...

Est-ce la constatation que le P. S. s'est bien trouvé de ses positions favorables aux revendications bretonnes, qui a provoqué - avec plusieurs années de retard - un revirement chez certains éléments de la majorité ? Un nouveau périodique vient de paraître, intitulé "Cinq", qui se prétend "Le périodique de la Bretagne". Il fait campagne pour le rattachement de la Loire-Atlantique. Il est rédigé à Vannes; sa présentation luxueuse, qui suppose des moyens financiers a fait se demander s'il n'y aurait pas quelques rapports avec M. Marcellin... A Vannes, il est impossible de ne pas réclamer le rattachement de Nantes. L'économie des deux départements est trop intimement liée.

Un bruit court à Rennes : de hauts fonctionnaires, qui en auraient assez de la lutte de harcèlement que nous menons, préconiseraient de nous accorder nominalement une autonomie-bidon, tout en nous refusant les moyens de rétablir notre économie; de façon à ce qu'au bout de quelques années nous venions supplier Paris de rétablir le régime antérieur...

Attention Messieurs : nous ne sommes pas si naïfs que vous le croyez. Il faudra nous rendre :

- 1°) les pouvoirs complets de décision en matière économique, législative et administrative - et la représentation directe à Bruxelles;
- 2°) la décision des impôts et de leur emploi;
- 3°) L'argent de nos dépôts dans les établissements financiers qui sont obligés d'en envoyer une partie dans les caisses centrales de Paris : Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignation, Caisse Centrale du Crédit Agricole, des banques et des assurances sociales - et bien entendu, les décisions d'emploi seront prises en Bretagne.

Nous connaissons les chiffres beaucoup mieux que vous ne le croyez et nous savons que nous possédons suffisamment de capitaux pour industrialiser une région de la dimension de la nôtre. Mais en raison de ces dépôts obligatoires à Paris (certains se montent à la moitié des dépôts effectués en Bretagne et la caisse d'épargne postale à la totalité...) les décisions sont prises à Paris et nos capitaux servent à industrialiser les "régions fortes" ou à jeter à l'eau dans des opérations de prestige comme le Concorde...

Il faudra nous rendre tout cela. De toute façon, les textes obligeant à faire ces dépôts, postérieurs à 1789, ne sont pas applicables en Bretagne sans le consentement de notre Assemblée....

Le CERCLE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE prépare la 2de quinzaine celtique de Nantes, du 10 au 24 Juin. Il fait appel aux chorales de Bretagne pour un rassemblement le 12 Juin, en soirée, dans la Cour du Château des Ducs. Ecrire à Mme BRISSET-PENANROZ - 110 rue des Hauts-Pavés - 44000 NANTES.

DOUAR BREIZ

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

ABONNEMENT TERMINE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 126

Mai 1976

Direction : MarieAnne KERHUEL - Abonnement : un an : 30 f.
C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES
Adresse : 10 rue du Champ de Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce Service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.

La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS : Lettre de la Fédération B-5 au Président de la République Française (25 Avril 1976)
Congrès Celtique International - Lettre au Président de la République Française sur l'enseignement du Breton;
La Commission Culturelle Nationale de KENDALC'H et l'actualité
EMGLEO BREIZ : Les premiers stages officiels.

ETUDE : La Constitution de l'Ile de MAN.

CONGRES INTERCELTIQUE à L'ILE de MAN

Semaine de Pâques 1976

THEME : Mon pays dans les dix ans qui viennent.

La délégation bretonne s'est trouvée très réduite par le fait qu'en raison du système français, en contradiction avec les autres pays Européens les vacances scolaires ne coïncidaient pas cette année avec la fête de Pâques

DE NOTRE CORRESPONDANT AU CONGRES -

Comme il est dit au début de la brochure qui expose l'histoire de sa Constitution "L'ILE DE MAN N'EST PAS ET N'A JAMAIS ETE UNE PARTIE DU ROYAUME UNI". C'est un Etat indépendant avec, probablement le plus vieux parlement du monde, ses timbres-poste, (les timbres anglais ne sont pas valables) ses pièces de monnaie et ses billets de banque (mais l'argent anglais est accepté, comme en Irlande) des impôts fixés par le parlement local et nettement moins élevés qu'en Grande-Bretagne.

Il faut signaler certains changements dans la direction du Congrès Celtique International. M. JENKIN (Kernow) et c'est M. Hywel ROBERTS (Pays-de-Galles) qui devient Président. Le nouveau Président de l'organisation est un Universitaire, jusqu'à l'année dernière Directeur du Département de Pédagogie à l'Ecole Normale Supérieure de la Ville de CARDIFF. C'est aussi l'un des pionniers de l'enseignement en Gallois (en l'espace de quelques années, 260 écoles maternelles entièrement en Gallois ont été mises en place, dont beaucoup dans les grandes villes anglophones du sud) M. J. RADCLIFFE (Ile de Man) devient Vice-Président International. Eibhlin NI CHATHAILRIABAIGH, reste secrétaire. Le nouveau Trésorier International est M. Mc BRIDE (Ecosse).

Le rapport sur l'Ecosse a été présenté par Sir Andrew GILCHRIST, ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne à Reykjavik, puis à Dublin, et ancien Chairman du Highlands and Islands Development Board. Profondément attaché personnellement au Royaume Uni (il ne s'en est pas caché) il estime que L'INDEPENDANCE TOTALE DE L'ECOSSE EST INEVITABLE. Il le regrette mais s'incline (remarque cette attitude "fair play" très britannique...). Les Anglais ont fait trop d'erreur et, FAUTE D'AVOIR SU FAIRE LES CONCESSIONS INDISPENSABLES CES DERNIERES ANNEES, VONT MAINTENANT TOUT PERDRE... (y compris le pétrole). Le drame c'est que cette accession à l'indépendance va être rendue plus brutale par

l'opposition idéologique. L'Ecosse indépendante sera nécessairement un Etat à majorité travailliste, alors que l'Angleterre seule a une majorité conservatrice. Le dialogue risque d'être difficile...

(Le sérieux "TIMES" a déjà annoncé que l'Ecosse sera indépendante dans dix ans. Les Ecossais sont bien décidés à ce que cela aille plus vite !)

Le rapport sur la Cornouaille a été présenté par Julian HOLMES, un des jeunes dirigeants de MEBYON KERNOW.

Le rapport sur l'Ile de MAN a été présenté par un jeune Docteur en Physique, Brian STOWECZ. Dans son exposé très brillant, il a beaucoup parlé de l'histoire de son pays, le plus petit de tous les pays celtiques. Parmi les dangers qui le menacent, il y a l'IMMIGRATION, qui a fait passer la population en dix ans de 50 000 h. à plus de 60 000. Il ne s'agit pas seulement de retraités. Sur 7 900 immigrants de 1966 à 1971, 1 300 avaient entre 20 et 30 ans.

L'économie de l'Ile est très prospère et le budget est en excédent chaque année. Cela n'est pas dû au tourisme, qui a régressé ces dernières années, mais surtout à sa situation de "paradis fiscal", ce qui est une richesse fragile.

Sur le plan politique, il n'y avait pas de partis jusqu'alors; mais seulement des "indépendants". Il y a maintenant 4 représentants travaillistes au Tynwald. Les nationalistes voudraient que le chef du Gouvernement (le Lieutenant Général) ne soit plus désigné par Londres; mais élu démocratiquement par la population.

Sur le plan culturel, les traditions sont très vivantes. Les jeunes s'intéressent de plus en plus à la musique et aux danses. Depuis 15 ans, le Manxois est appris par un nombre croissant d'habitants; mais il y a trop peu d'écrivains, trop peu de livres et de revues.

Le rapport pour le Pays de Galles a été présenté par Daffyd WIGLEY, député de Plaid Cymru à Caernarvon, dans un comté où 87 % de la population parle Gallois. Jeune, ardent, convaincant, pragmatique, Daffid Wigley a fait une très grosse impression. Il a expliqué comment le rapport Kilbrandon de 1973 serait resté lettre morte sans l'action des députés du Plaid Cymru.

La dépopulation des montagnes du nord et du centre se poursuit. 32,9 % de la population du Pays de Galles est née à l'extérieur. Tandis que les jeunes Gallois émigrent, les Anglais de l'agglomération Manchester-Liverpool sont de plus en plus nombreux à s'installer au nord-est du pays (Flint, Denbigh) ceux de Birmingham au centre (Montgomery, Radnor).

Le nombre des mineurs (30 000 environ) diminue rapidement; beaucoup de lignes de chemins de fer ont été fermées; mais le Pays de Galles a des espoirs de gaz et de pétrole et est capable de se suffire et même d'exporter des produits alimentaires.

Une vraie révolution se déroule sur le plan culturel. Il y a vingt ans, tous les panneaux routiers étaient en anglais. Aujourd'hui, le bilinguisme devient une réalité. La grande majorité des parents est favorable à l'enseignement du Gallois à leurs enfants. Des écoles EN GALLOIS se sont créées partout.

Sur le plan politique, les projets de Londres sont très en retrait par rapport à ce qui a été envisagé pour l'Ecosse. Le Parlement Ecossais votera des lois et aura un certain pouvoir financier (en attendant d'avoir proclamé l'indépendance...) ce qui n'est pas prévu pour le parlement Gallois. Celui-ci ne pourra pas avoir des relations directes avec la Communauté Européenne. Ces limitations, pour Daffid Wigley sont, en fait, sans importance. Ce qui est très important, c'est l'élection pour la première fois d'un parlement Gallois au suffrage universel. C'est là un phénomène irréversible. Une fois en place, ce parlement voudra de plus en plus de pouvoir et, étant l'expression de la volonté populaire, n'acceptera pas d'être maintenu en tutelle.

Les Gallois, comme les Ecossais, ne sont pas contre l'Europe; mais bien contre l'Europe actuelle. Grâce à la lutte conjugée de tous les petits peuples l'Europe doit se transformer et devenir accueillante aux cultures, aux langues, aux problèmes des petites nations. Il est de toute façon indispensable que le Pays de Galles traite directement avec Bruxelles. Dans le futur Parlement Européen, le Royaume Uni aurait 67 sièges et Londres en propose 7 à l'Ecosse et 4 au Pays de Galles (le Luxembourg, avec 260 000 h. en aurait 6...) Le pays de Galles réclame 30 sièges ! L'Europe doit devenir une confédération de communautés nationales autonomes unies par des liens souples. Il ne faut pas reconstituer un empire avec un pouvoir central fort...

Le rapport Irlandais a été présenté par Sean de Fraine, secrétaire Général de Bord na Gaeilge, organisation culturelle pour la renaissance du Gaélique. Il rappelle la richesse et l'ancienneté de l'héritage culturel Irlandais : plus de mille ans de littérature dont nous possédons encore de très beaux textes écrits remontant au IXe siècle. Tous les sujets, y compris les sciences et la philosophie ont été traités en Irlandais. La perte de cette langue serait irréparable.

Il n'est d'ailleurs pas question de faire abandonner l'Anglais, qui est nécessaire comme langue internationale. Il s'agit d'être effectivement bilingues.

La grosse difficulté est que l'emploi quotidien de l'Irlandais a beaucoup diminué. Cependant, il est permis d'être optimiste : le dernier recensement (1971) a fait apparaître que le nombre de ceux qui ont déclaré connaître l'Irlandais (789 000) est en augmentation depuis 1891. La langue a été adaptée à la vie moderne; son emploi dans la vie publique augmente. La langue écrite est plus répandue que jamais; une littérature moderne s'est développée; il y a des périodiques et des magazines en Irlandais. Le Gaélique est employé dans les services religieux et la télévision a une audience importante. La langue est de plus en plus estimée, notamment dans le Gaeltacht. Les méthodes d'enseignement se sont modernisées. De nombreuses organisations travaillent à sa promotion. BORD NA GAEILGE est un organisme coordinateur, qui procure aux organisations locales les moyens de faire progresser la langue : livres, textes bilingues, organisation de rencontres, cours, séminaires. Il assure les relations avec le Ministère de l'Education et la Radio.

Selon la tradition des congrès interceltiques, plusieurs après-midi furent consacrées à des excursions et les soirées à la musique.

La 4e SESSION DE LA CONFERENCE DU DROIT DE LA MER s'est achevée le 7 Mai à NEW-YORK, après 8 semaines de débats. Ceux-ci s'étant tenus à huis clos la presse a observé un silence presque complet à son sujet.

Aucune décision ne semble avoir été prise. On a simplement "préparé" la réunion suivante, qui se tiendra à New-York au mois d'Août. Auraient "progressé" les dossiers suivants :

- la fixation des eaux territoriales à 12 milles marins;
- la création d'une zone économique de 200 milles
- l'internationalisation de l'exploitation des dépôts des grands fonds.

Sur ce dernier point, on voudrait établir une organisation internationale pour réglementer et surveiller l'extraction des nodules, de façon à ce qu'elle profite à l'ensemble de l'humanité. Mais on sait que les compagnies américaines voudraient obtenir de leur Gouvernement Fédéral des concessions pour cette exploitation avant qu'une réglementation internationale ait été mise sur pied.

(nous rappelons que le mille marin vaut 1 850 m.)

LE CONGRES INTERCELTIQUE DE 1977 AURA LIEU DU 15 AU 20 AOUT,
A STIRLING - ECOSSE

L'ABERRI EGUNA des Basques, le jour de Pâques à IRUNA (Pampelune) s'est heurté à une occupation policière omniprésente qui a empêché d'entrer dans la ville tous ceux qui venaient de l'extérieur, à moins d'être arrivé au moins la veille. Nous reproduisons le commentaire d'ENBATA :

" Un ABERRI EGUNA sous JUAN CARLOS, c'est peut-être pire qu'un ABERRI EGUNA sous FRANCO. Voilà ce qu'ont pensé des dizaines de milliers de patriotes au soir de ce dimanche de Pâques.

Oubliant quelque peu les précédents rassemblements et comparant seulement avec celui de l'an dernier à GUERNIKA, ils pouvaient effectivement se poser la question : qu'est-ce qui différencie un Basque d'un règne à l'autre ? Le nombre de coups qu'il reçoit. En un an, et après une trêve au moment de la succession, la répression semble en effet se faire plus féroce pour la population basque. Ce sont maintenant les 4 provinces du sud qui sont entièrement touchées par le terrorisme policier. Des secteurs nouveaux sont entraînés dans l'addition des victimes. Et les carlistes de Navarre que nous avons rencontrés vivent aujourd'hui les représailles et la clandestinité totale.

Le bilan de cette Pâques abertzale est édifiant. Une ville, IRUNA, capitale historique des Basques, consacrée dimanche capitale de l'EUSKADI moderne, totalement investie par les uniformes espagnols. Cette même ville secouée par les manifestations sporadiques des abertzle. Des centaines d'arrestations. Un cordon militaire sans précédent empêchant tout accès à ce lieu-symbole. Des dizaines de barrages policiers à travers tout le Pays Basque. Et malgré cela, des Ikurriñas un peu partout, des manifestations à GAZTEIZ (Vitoria) PORTUGALETE, TOLOSA, DONOSTIA (St Sébastien).

Et puis surtout, un mort. "Korta" GARMENDIA restera pour tous le héros tombé en cet Aberri Eguna 1976. L'homme discret et serviable, Gizon Zintzoa, que tout le monde aimait, marquera d'une nouvelle tache rouge la chronologie de la répression."

JUAN CARLOS a fait savoir à la presse qu'il souhaite une libéralisation plus grande "SAUF POUR LES SEPARATISTES". Avec de pareilles méthodes, il rend la séparation inévitable.

DET DANSKE SELSKAB (Kultorvet 2 - DK COPENHAGEN K)

Institut Danois pour l'information au sujet du Danemark
et la coopération culturelle avec les autres nations

L'IMPORTANCE DES PETITES COMMUNAUTES

Conférence sur le Régionalisme et la Décentralisation

A l'Ecole L.O. - Elsinore

organisée en coopération avec la Commission de la C.E.E.

Du 1er au 6 Août 1976 - Langue de travail : Anglais

Au programme : Ouverture par le Premier Ministre, M. Anker Jørgensen

"Le rôle des provinces dans l'Europe future" Pr. C. NORTHCOTE PARKINSON

"La C.E.E., berceau d'une Europe des Régions" M. Joseph OSLISLOK, Directeur de la politique régionale - Commission de la C.E.E.

"Le gouvernement local, comme une base de la décentralisation et du Régionalisme". M. J.G. van PUTTEN, Sec. Gen. de l'Union Intern. des autotités local.

"Les Minorités Nationales dans la structure de la C.E.E.". M. Hans Ronald Jørgensen, Présid. de l'Union Fédérale des Nationalités Européennes.

"Expériences Scandinaves de relations et de coopération interrégionales" Pr. Sten Sparre NILSON, Institut de Science Politique d'OSLO.

"Le rôle du Danemark comme membre de la C.E.E. et comme pays nordique" M. Ivar Nørregaard, Ministre du Commerce Extérieur.

COUT : 1000 couronnes danoises, comprenant chambre individuelle et repas.

LA FETE DE L'UNITE DE LA BRETAGNE

La presse a minimisé au maximum du possible le nombre des participants; mais d'après les numéros des billets d'entrée au Château, le nombre a dû approcher, sinon dépasser 6 000. D'autres personnes se jointes au cortège dans la rue.

B 5 COMMUNIQUE :

Le succès de la Fête de l'UNITE DE LA BRETAGNE, le 25 Avril à NANTES, et l'ampleur de la manifestation de rue qui l'a suivie (de 3 000 à 8 000 participants, selon les appréciations) ont montré que l'unité administrative de notre Région est une revendication qui bénéficie d'un soutien populaire réel et croissant.

Cette démonstration est logiquement suivie d'une période de réflexion. Conformément à sa vocation, le Mouvement B 5 est à la disposition de tous ceux qui souhaitent, à cette occasion, compléter leur information ou nouer des contacts utiles.

Le Bureau du Mouvement indique toutefois, dès maintenant et clairement, qu'il ne se prêtera à aucune manœuvre tendant à substituer, au découpage actuel des régions, un assemblage incertain de départements qui ignorerait à son tour, d'une autre façon, la réalité bretonne.

Les tentatives faites naguère en ce sens ont eu pour seul effet de retarder l'unité qu'on prétendait ou souhaitait "dépasser". Leur répétition serait inévitablement interprétée comme l'expression d'une volonté dissimulée de prolonger l'actuelle division.

Elles compromettraient du même coup le développement d'une véritable et féconde coopération interrégionale, qui dépend pour une large part du poids et du dynamisme de la Bretagne.

Pour le Bureau:

Le Secrétaire: M. FRANCOIS

Nous rappelons la 2e quinzaine celtique de Nantes, organisée par le Cercle Nantais de Culture Celtique, du 10 au 24 Juin, avec de nombreuses manifestations artistiques. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Brisset-Penanroz - 110 rue des Hauts-Pavés, 44000 Nantes

La nouvelle association BREIZ DA BREMAN (Bretagne actuelle), La Martinière - 44640 LE PELLERIN, vient de dégager et de restaurer le calvaire de BUZON, sur la commune de Rouans, élevé il y a plus de 200 ans par les moines de l'Abbaye de Buzay, l'un des plus anciens et des plus importants calvaires du Pays de Retz. La bénédiction du Calvaire restauré a eu lieu le 2 Mai, avec une nombreuse participation du pays.

Le "Mai Breton à Saint-Brieuc devient une tradition. Outre les manifestations artistiques : musique et expositions, "Le grand Valet" de Per Hélias sera donné de nouveau cette année, ainsi que, au cinéma, La Folle de Toujane, une présentation de l'histoire de Bretagne par P. Honoré, en diaporama et des débats sur l'agriculture et les centrales nucléaires.

L'ORGANISATION DES BRETONS EMIGRES, qui rassemble les associations bretonnes de l'émigration et s'est complètement réorganisée après la scission du congrès de ROSTRENEN l'été dernier, et qui n'a plus rien à voir avec le "Congrès mondial des Bretons Dispersés" de M. LOUSSOUARN, a tenu une Assemblée Générale extraordinaire à BRUXELLES les 1er et 2 Mai, au Centre Culturel Demaalbek. Le Bureau provisoire comportait :

Secrétaire J.S. MAHE, Président de la Fédération des Bretons de Paris;
Trésorier Y. LE BERRIGAUD, président du C.C.B. de Clermont-Ferrand

Du 19 au 21 Mai va se tenir à BREST, au Palais des Arts, en collaboration avec deux fondations européennes pour la culture et avec la participation de personnalités du Conseil de l'Europe, un Colloque sur l'identité culturelle de l'Europe. A côté de réflexions sur le pluralisme culturel européen ce colloque abordera tout naturellement les grandes orientations qu'on peut actuellement observer sur le continent et il évoquera les projets de société qui lui sont proposées. Les journées d'étude de Brest se doivent de tenir compte du rôle et du devenir des cultures ethniques dites "minoritaires". La résurgence des langues et des cultures qu'on a voulu détruire ne peut manquer d'être retenu comme phénomène d'actualité, l'un des faits à noter quand on étudie la lente élaboration de l'ensemble Européen. (EMGLIO BREIZ)

POUR L'UNITE ADMINISTRATIVE
DE LA BRETAGNE.

La Fédération B 5 vous propose
d'envoyer à vos élus la lettre
suivante :

LETTRE AUX ELUS :

*Madame, Monsieur le Maire, Conseiller Général,
Conseiller Régional, Député ou Sénateur,*

Les décrets d'application de la loi de 1972 sur l'organisation des Régions ont placé la Loire-Atlantique, contre son gré, dans une circonscription artificielle "les Pays de Loire"

Dans le même temps, les autres départements bretons sont regroupés dans une circonscription étriquée et sans avenir, abusivement dénommée "Bretagne".

La télévision, la radio, la presse, l'école, l'administration sont utilisées quotidiennement pour renforcer ce découpage contraire à nos sentiments et à notre intérêt.

Cette situation a trop duré.

Je vous demande, Madame, Monsieur, d'intervenir sans tarder auprès de vos collègues et des administrations compétentes pour que la Loire-Atlantique forme au plus tôt, avec les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère et le Morbihan, une vraie région Bretagne dans laquelle notre avenir et celui de nos enfants seront assurés.

Nom du signataire

Signé :

Adresse

Fédération B 5

REPONSES A DEUX QUESTIONS

LA REVISION DU DECOUPAGE REGIONAL NE RISQUE-T-ELLE PAS DE COUPER NANTES DE SON VOISINAGE ANGEVIN ET VENDEEN ?

La Bretagne n'est pas une île coupée du reste de l'univers. En renforçant sa cohésion, elle se donne les moyens d'être davantage présente au coeur des ensembles géographiques, économiques et humains qui la comprennent.

La Vendée, l'Anjou et même des régions plus éloignées ne peuvent que souhaiter une Bretagne forte, susceptible d'équilibrer l'attraction parisienne, grâce au rôle qu'elle pourra jouer, unie sur la façade Atlantique.

L'atout permanent de Nantes est d'être à la fois en Bretagne, sur l'Atlantique et tout près de l'ouest intérieur.

NOTE DE D.B. - Tout "l'ouest" sait très bien qu'Angers n'accepte pas Nantes comme capitale régionale et prétend jouer ce rôle, ce dont les Nantais ne veulent pas davantage. Rien de pire que le mariage forcé: la contrainte rend toute entente impossible. Paris le sait, qui se sert de découpages absurdes pour assurer son hégémonie...Tactique difficile à avouer au grand jour.

La Vendée ne pose aucun problème. Qu'on la laisse donc choisir librement entre le Poitou et la Bretagne, qui ne refuserait pas de l'adopter; mais n'a pas l'habitude d'essayer de prendre ce qui ne lui revient pas.

POURQUOI PAS ALORS UNE REGION PLUS GRANDE ?

La Bretagne, avec ses cinq départements représente à elle seule un poids économique égal à celui des dix départements voisins. Tout le monde peut le vérifier.

C'est cette concentration originale de moyens qui fait sa force, jointe au sentiment collectif qui s'y trouve plus puissant qu'ailleurs. Une région plus grande ne serait pas nécessairement plus efficace, au contraire (1)

Ceci dit, il existe un certain nombre de problèmes qui peuvent, ou qui doivent être débattus et résolus à un autre niveau: l'aménagement de la façade Atlantique, celui de la Loire, les liaisons avec Paris, les grandes transversales, certaines caractéristiques de l'emploi, etc.. Des établissements publics interrégionaux, spécialisés ou non sont parfaitement concevables pour étudier ces dossiers-là et les faire aboutir. Les préoccupations de Nantes sont à cet égard, ou peuvent devenir celles de toute la Bretagne. Si l'on considère les résultats médiocres obtenus jusqu'ici, on peut penser que nous avons tout à gagner à changer de méthode...

(1) NOTE DE D.B. - Commercialement, à part la Vendée, département maritime, les autres départements des Pays de Loire rayonnent sur le Bassin Parisien, tandis que la Loire-Atlantique, comme la Bretagne, ont, géographiquement leur expansion normale sur le bassin Atlantique.. Les joindre dans un même ensemble rendrait la situation économique inextricable: car il leur faudrait des mesures exactement opposées.

L'Assemblée Générale de l'Association de Défense du Terroir Breton s'est tenue à Loperec (Finistère) le samedi 1er Mai.

Une partie de la réunion a été consacrée à l'action du Comité de Défense du Terroir Fouesnantais qui sévèrement à empêcher la construction d'une route totalement inutile, entre deux autres qu'il suffirait d'améliorer. Ceci soi-disant pour désenclaver le pays Bigouden en lui permettant de venir à Quimper en passant le Pont de Cornouaille... Les paysans menacés d'expropriation ont manifesté sur la Place St Corentin à Quimper. Quand on connaît le coin, le projet apparaît absurde. Quand les Bigoudens veulent aller à Quimper, ils ne s'amuse pas à traverser l'Odet, ils prennent la route directe Pont-l'Abbé-Quimper. L'utile serait d'élargir cette route, trop étroite pour son trafic. Mais cela ne rapporterait pas autant qu'une nouvelle route à M.M. les Ingénieurs ! Tout le problème bien connu est là.

Le projet d'une centrale nucléaire dans le Finistère est revenu sur l'eau ces temps-ci. Il se heurte à une opposition générale de la population. M. X. Hénaff, Président du Comité anti-nucléaire du Cpp Sizun (Plogoff) appelle à une résistance concertée les habitants des trois sites menacés et des villes voisines. L'E.D.F. a payé aux élus du Finistère le voyage du Japon pour leur démontrer que les centrales nucléaires sont sans danger... Les élus sont revenus peu convaincus : les centrales japonaises sont 10 fois plus petites que les projets de l'E.D.F.

Protestations contre le fait que le budget de l'Agriculture subventionne les aménagements touristiques à 40 %...

M. Goachet a assisté à un colloque Européen à Berlin. Devant le concert de protestations des Anglais, Allemands, Hollandais contre les agriculteurs français, qui réclament toujours de l'argent au fonds Européen, l'expert breton a révélé la façon dont le Ministère français de l'Agriculture impose ses formules aberrantes aux agriculteurs, qui n'ont plus aucune liberté (il faut une autorisation pour planter plus de 20 pommiers !) et a passé des diapositives sur les remboursements. La stupeur des étrangers devant de pareilles méthodes embarrassa quelque peu les deux ingénieurs du Génie Rural qui étaient présents... La France est le seul pays où l'administration ose se montrer aussi tyrannique.

Il fut longuement parlé des remboursements. La municipalité de Plougonven avoue à ses contribuables que l'augmentation de 100 à 120 % des impôts communaux est une conséquence du remboursement (le Ministère des Finances prétend que c'est gratuit...) A Plouhinec, l'administration prétendait désigner elle-même les représentants des contestataires ! !

Une offensive commence à se dessiner (socialistes et C.F.D.T.) contre le pourcentage des ingénieurs.

Une réunion contre le remembrement autoritaire est prévue à Carhaix le 30 Mai.

La PENURIE D'EAU ...

La sécheresse exceptionnelle inquiète tout le monde. Nous recevons la note suivante :

La multiplication dans le Morbihan de très grands ateliers d'élevage, gros consommateurs d'eau, a pour corollaire la recherche d'approvisionnement moins onéreux que la fourniture par les réseaux publics de distribution d'eau.

Depuis peu, la solution la plus répandue à ce problème est trouvée dans des forages jusqu'à la nappe phréatique, à des profondeurs de 50 à 100 m.

Ces forages devenant de plus en plus nombreux, il est à craindre qu'ils n'en viennent à bouleverser gravement le réseau hydrologique souterrain et n'entraînent des perturbations encore plus dramatique pour la Bretagne que l'arasement inconsidéré des talus.

Il serait grand temps d'étudier très sérieusement cette question et si les craintes s'avèrent justifiées, obliger à une réglementation très sévère de ces forages.

La sécheresse persistante que connaît notre région depuis plusieurs mois est profondément ressentie par tout le monde rural, qu'il serait donc opportun de sensibiliser sur les conséquences peut-être dramatiques de ces forages aventureux.

Il est d'ores et déjà normal de contester le droit à quelques uns de s'approprier des eaux souterraines qui ne leur appartiennent pas pour accroître le revenu d'ateliers d'élevage ou pratiquer une irrigation à peu de frais, mais aux dépens de sources qui appartiennent à tous et risquent de tarir demain.

Peut-être ces craintes sont-elles sans fondement; mais seule une étude sérieuse menée par des chercheurs compétents en la matière pourrait le démontrer ou, au contraire, prouver qu'il est grand temps d'arrêter le massacre de la poule aux oeufs d'or, par des entrepreneurs inconscients, attirés par le leurre de bénéfices rapides, quelqu'en soit pour tous le prix à moyen et à long terme.

Y. ROYNARD

Architecte-Urbaniste - Pontivy-Lorient

La Société d'Aménagement Touristique du Finistère (SATF) s'apprête à se liquider. L'annulation du projet de Port-La-Forêt, qui devait être sa grande réalisation touristique, l'entraîne dans sa chute. On a essayé de la débarrasser de son T (touristique) pour la sauver; mais cela ne résoud pas le problème financier.

Quand on connaît l'affaire, on ne peut que rire des regrets de ses partisans et de leur fureur contre ceux qui ont obtenu l'annulation. Heureusement pour la commune ! Quand on pense que celle-ci avait pris la responsabilité financière de construire et d'entretenir un endigage sur fond de vase, dont la profondeur est inconnue et qui a commencé à s'enfoncer (irrégulièrement...) bien avant de supporter le poids des constructions. Les contribuables l'ont échappé belle !

L'ASSOCIATION NATURE ET VIE, 13 rue du Village Kervénanec - 56100 LORIENT
Tel. 16 (97) 64 26 57

organise des stages hebdomadaires tous les samedis de Mai et Juin pour approfondir l'hygiène vitale et l'Agriculture Biologique et deux séminaires : le 1er et 2 Mai et le 5 et 6 Juin 1976 - Se renseigner à l'Association.

FORMATION CONTINUE

UNIVERSITE DE HAUTE-BRETAGNE
RENNES - Villejean - 35000

SEMAINE INTENSIVE DE BRETON

Devant le succès remporté par le crash-course de Breton organisé à l'Université de Haute-Bretagne en Juillet 1975 (initialement prévu pour 30 personnes, le cours a dû en fin de compte accepter 42 participants et refuser de nombreuses demandes) il a été décidé de renouveler, en Juillet 1976, cette semaine pédagogique.

Le cours de Breton commencera le lundi 5 Juillet, à 9 h. précises et se terminera le samedi 10 Juillet à midi. Il y aura, chaque jour, 8 heures de cours suivis d'une rencontre de discussion entre l'équipe des enseignants et les participants aux cours. Des conférences en soirée permettront un contact avec les problèmes de civilisation bretonne et celtique.

La technique d'enseignement sera celle de la méthode directe et active, qui fait participer à tout moment l'étudiant à l'effort de création. Les cours comprendront, alternativement, des périodes d'acquisition de vocabulaire et de structures, et des périodes de laboratoire. A chaque période, il y aura changement d'enseignant, afin d'entraîner l'étudiant à une autre voix et à une autre phonétique: c'est à dire le mettre dans les conditions réelles de pratique de la langue, et aussi à garder constamment son intérêt en éveil par la variation dans les méthodes de travail. L'esprit de groupe permettra à tous de suivre et de terminer la semaine en ayant la certitude d'avoir acquis la pratique de base du breton.

Le nombre des participants sera limité. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour l'inscription au cours. Le cours sera sous la direction pédagogique de Per DENEZ, Maître-Assistant à l'Université de Haute-Bretagne et sera assuré par une équipe depuis longtemps entraînée à l'enseignement de la langue bretonne.

Le cours se donnera à deux niveaux :

- un niveau "débutant", qui prendra en charge les participants pour lesquels le breton est une langue totalement nouvelle, ou qu'ils n'ont travaillée que pendant quelques semaines ;
- un niveau "avancé", qui se concentrera sur l'étude de textes, leur analyse grammaticale, et leur approfondissement sémantique.

En collaboration avec la Section de Celtique et avec l'aide des laboratoires de langues, le cours est sous la direction de la formation continue de l'Université de Haute-Bretagne. Toutes les demandes de renseignements et de feuilles d'inscription doivent être adressées au :

Secrétariat de la FORMATION CONTINUE (Cours de Breton - Juillet 1976)
Université de Haute-Bretagne - Avenue Gaston Berger -
35043 - RENNES - Villejean

COMMUNIQUE DE PRESSE

FR3 - BRETAGNE - PAYS-de-LOIRE

"PRIX PIERRE TREPOS"

...Le prix "Pierre TREPOS" sera attribué à l'occasion d'un concours destiné à récompenser les meilleurs textes radiophoniques inédits, écrits et spécialement composés pour les émissions en langue bretonne, d'une durée de 20m. Les manuscrits dactylographiés doivent être obligatoirement déposés avant le 15 sept. 1976. Il est prévu d'attribuer deux prix : un 1er prix de 1 000 f. et un 2d de 500 f.. Pour obtenir le règlement du concours, les concurrents doivent s'adresser à FANCH BROUDIC, Responsable des émissions en langue bret. Studio F R 3 - P.A.C. - Avenue Clémenceau - 29200 BREST

Le prix sera attribué par un jury spécialement composé à cet effet vers le mois de Novembre 1976. Les oeuvres primées feront l'objet d'une diffusion dans le cadre des émissions en langue bretonne de F R 3.

CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE
79 Quai de la Fosse - 44000 NANTES

QUINZAINE CELTIQUE DE NANTES
du 10 au 24 Juin

Ce festival ouvrira le programme des manifestations organisées à NANTES pour le demi-millénaire d'Anne de BRETAGNE. Il comprendra de nombreuses manifestations artistiques, culturelles et musicales, dont un grand nombre se dérouleront dans le cadre prestigieux du Château des Ducs de Bretagne.

Il est notamment prévu le samedi 12 Juin en soirée, un grand rassemblement de chorales de toute la Bretagne qui devrait attirer plusieurs milliers de personnes.

La durée de l'exécution pour chaque chorale dépendra de leur nombre. Celles-ci exécuteront des airs celtiques (Bretagne, Ecosse, Irlande, Pays-de-Galles, Ile de Man, Cornwall) ou de compositeurs bretons tels que ROPARTZ, LE FLEMM, LE PENVEN, LADMIRAUT, BRISSET, GUILLON-VERNET...

Chaque chorale pourra se faire entendre seule ou présenter des morceaux en commun avec d'autres chorales. Tous les choristes s'uniront pour le BRO GOZ MA ZADOU qui clôturera ce grand rassemblement.

Pour tous renseignements, sur l'organisation matérielle de cette soirée, vous pouvez écrire à Mme BRISSET-PENANROZ, 118 rue des Hauts Pavés -
44000 NANTES

FOUGERES

FESTIVAL HISTORIQUE

ARMAND TUFFIN DE LA ROUERIE
et L'INDEPENDANCE AMERICAINE

JUIN : Les 11, 12, 13, 15 et 16, à l'auditorium des Urbanistes : "LES SORCIERES DE SALEM" pièce en 4 actes d'Arthur MILLER, adaptation française de Marcel AYME par l'Atelier théâtral de l'O.F.A.C.
Cette pièce sera également donnée le 26 dans les Celliers de Landean

Le 20, au Parc de l'Aumallerie : Fête américaine, avec jeux, stands, défilé de chars et de groupes costumés, musiques américaines et bretonnes, le Shérif-Club de Paris (Cascadeurs) cabaret cajun de Louisiane et concert de jazz et une vedette noire-Américaine de la chanson.

JUILLET: Le 3, dans les jardins de l'hôtel de la Bélinais (Tribunal) et le 4 dans les jardins du château de Saint-Ouen-La-ROUERIE: "LA JEUNESSE DU MARQUIS". Concert par l'ensemble instrumental de France, ou par la Grande Ecurie du Roi, à la mémoire du Marquis ARMAND TUFFIN de la ROUERIE.

AOUT : Les 20, 21, 22, 25, 27, 28 et 29, dans la cour du Château : "NOUVEAU MONDE". Spectacle-procès de la vie et de la mort du marquis de la ROUERIE et de quelques autres Fougerais aux temps de l'indépendance américaine et de la Révolution française.

DES EXPOSITIONS : Du 3 Juillet au 12 Septembre, en principe dans la Maison au Porche, rue Nationale, "L'INDEPENDANCE AMERICAINE" Photographies et documents sur le COLONEL ARMAND et l'AMIRAL de GUICHEN.

Du 3 Juillet au 30 Août, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, "FOUGERES HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN". Photographies et documents.

Du 3 Juillet au 30 Août, dans l'auditorium des Urbanistes: "PEINTRES deFOUGERES": de la VILLEON, Xavier LE MAROIS, Georges COUSIN et les tapisseries de Christian GRENIER.

Du 14 Juillet au 12 Septembre, au château "TOILES LIBRES DE FRANCE" "TROIS PARADIGMES D'ALBERT AYME", "PACHWORRKS des U.S.A.", "U.S.A.76"

Deux Fougerais ont été des héros de la guerre d'indépendance américaine: le Marquis de la ROUERIE et l'Amiral de GUICHEN.

FEDERATION BRETAGNE
CINQ DEPARTEMENTS

NANTES, le 25 Avril 1976

12 Allée des Grèbes
44500 LA BAULE
C.C.P. Nantes 345.77t

Monsieur VALERY GISCARD D'ESTAING
Président de la République Française

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Ce jour 25 Avril, à l'appel de 37 Associations ou mouvements représentatifs de toutes les tendances, et dont vous trouverez ci-après la liste, la population du département de Loire-Atlantique, appuyée par des délégations des quatre autres départements bretons, manifeste sa volonté, afin de voir rétablir l'unité administrative de la Bretagne.

La séparation actuelle est contraire au voeu profond de ses habitants qui forment une communauté vivante, confrontée aux mêmes problèmes. Elle constitue une agression de la personnalité bretonne, au plan économique, comme au plan humain.

Par votre lettre du 16 Mai 1974, interrogé par l'un de nous sur votre position sur cette affaire, vous répondiez que la décision ne pouvait émaner "que d'un large consensus des intéressés eux-mêmes"...

Or, la loi du 15 juillet 1972 portant création des Régions prévoit que le cadre régional peut-être revu ; plus de 20 000 signatures ont été recueillies pour réclamer la réunification de la Bretagne; de nombreux dossiers ont été transmis aux administrations et ministères compétents.

Aucune de ces tentatives n'a été suivie de réponse...

Les Présidents des Conseils Généraux des cinq départements bretons, dont la composition a notablement évolué depuis peu ont fait part de leur intention de se rencontrer. Il leur appartient, dans les meilleurs délais, de jeter les bases d'une saine proposition qui satisfasse les populations et permette l'épanouissement dans l'Europe de demain de la Région "BRETAGNE" complète et solide que chacun appelle de ses voeux.

Nous vous demandons instamment d'autoriser que ces consultations indispensables aient lieu rapidement, dans la sérénité, et, par conséquent d'user de votre haute influence pour que cesse la campagne de désinformation et de dénigrement organisée par certains hauts personnages et fonctionnaires non représentatifs de l'opinion majoritaire, et qui utilisent à ces fins les finances de notre département de Loire-Atlantique !

Bien sûr, la solution à ce problème n'est pas une fin en soi; elle est pourtant le nécessaire préalable à une réforme régionale authentique où nous pensons que la Bretagne doit jouer un rôle exemplaire dans le cadre français et européen.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très profond respect.

Au nom des 37 organisations

Yves LAINE, Président

NOTE de D.B. Nous faisons remarquer que nos Conseils Généraux n'ont aucun besoin "d'être autorisés" pour se réunir, à cinq départements" pour se consulter. A eux d'oser prendre l'initiative, et c'est tout...

L'administration, lorsqu'elle a opéré cette séparation, ne s'est inquiétée d'aucun consensus, large ou non, de la population.

Par ailleurs, le TRAITE de 1532 garantit l'intégrité du territoire breton : une violation de plus...La France n'est pas à cela près !

CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL

(Composé des Associations culturelles du Pays de Galles, de l'Irlande, de l'Ecosse, de l'Ile de Man, de la Cornouaille et de la Bretagne)

UNIVERSITY COLLEGE OF WALES
Aberystwith

2 Octobre 1975

A Monsieur GISCARD D'ESTAING
Président de la République Française

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Lors d'une réunion de la section Galloise du Congrès Celtique International, qui s'est tenue au cours de l'Eisteddfod, le Festival Culturel du PAYS de GALLES, en Août dernier, la résolution suivante a été votée à l'unanimité:

"Nous, membres de la section Galloise du Congrès Celtique International, souhaitons faire appel au Président de la République Française afin que soit réexaminée la situation inférieure occupée par la langue bretonne dans les établissements scolaires de Bretagne et à la radiodiffusion-télévision, en vue de relever le statut de cette langue et de lui accorder une position comparable à celle dont jouit la langue Galloise au Pays de Galles. Nous considérons les langues celtiques comme un élément important du patrimoine culturel de l'Europe et nous désirons que ces langues aient leur chance de survivre côte-à-côte avec les principales langues européennes.

"Nous avons l'honneur de solliciter de sa haute bienveillance l'intervention du Président de la République d'un pays qui a joué un rôle de premier plan dans le développement du patrimoine culturel de l'Europe, en faveur d'une langue qui se voit actuellement dénier le statut et l'appui généralement accordés aux langues minoritaires en cette seconde moitié du XXe s. "

Veuillez agréer, Monsieur le PRESIDENT, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

SIGNE :

H. D. ROBERTS Secrétaire de la Section Galloise et Vice-Président du CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL, ancien Directeur du Département de Pédagogie à l'Ecole Normale Supérieure de la Ville de CARDIFF.

Jac.L. WILLIAMS Président de la Section Galloise du CONGRES CELTIQUE INTERNATIONAL, Doyen de la Faculté de Pédagogie à l'UNIVERSITE du PAYS DE GALLES.

KENDALC'H

Secrétariat administratif :
M. Jean GUEHO
Bourg de Trédion
56250 ELVEN

LA COMMISSION CULTURELLE
NATIONALE de KENDALC'H
et l'ACTUALITE

La Commission Culturelle Nationale de KENDALC'H vient de rendre publiques certaines positions qu'elle a adoptées, le 14 Mars 1976 à Vannes, concernant :

- la question du découpage administratif contesté de la Bretagne et ses conséquences,
- la radio-télévision dite régionale,
- la situation de la langue et de la culture bretonne, enfin.

DES ONDES POUR TOUS

Poursuivant l'approche des problèmes de la radio et de la télévision, la Commission Culturelle a adressé de nouvelles remarques à M. GRIVEAU, Direc-

teur de FR3 en Bretagne.

"La Commission Culturelle Nationale de KENDALC'H, réunie à VANNES, le 14 Mars 1976 a évoqué la situation de la Radio et de la Télévision dans notre pays.

Elle déplore la coupure administrative entre RENNES et NANTES et l'absence d'informations réciproques sur les antennes et les écrans entre les deux parties concernées de la Bretagne.

Elle demande, par ailleurs, à ce que les émissions au départ de Rennes ne s'arrêtent pas à cette ville et à ses environs. La Bretagne comprend cinq départements et non un seul canton. Rennes refait en matière d'information sur les 4/5e de la Bretagne (la Loire-Atlantique étant l'autre cinquième) ce que fait PARIS vis-à-vis du reste de la France; c'est un modèle tout à fait détestable, qui vous amène à reproduire le système centralisateur et engendre l'impérialisme rennais.

Nous espérons un effort d'ouverture et d'élargissement de vos services à toute la Bretagne, à toutes les communes, à toutes les catégories sociales!"

VACANCES DE L'UNITE

La lettre suivante a été adressée à M. René HABY, ministre de l'Education Nationale :

" Lors des dernières vacances scolaires, vous avez créé des zones de départs successifs.

Il se trouve que la Bretagne est découpée en deux Académies, celle de Rennes et celle de Nantes et qu'elles ont été incluses dans des zones différentes. De ce fait, nombre de familles bretonnes, de Loire-Atlantique et des autres départements bretons, qui avaient l'habitude de se réunir aux vacances n'ont pu se rencontrer cette fois-ci, comme elles le faisaient régulièrement.

Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre, de ne plus les séparer à l'avenir, afin que ce problème humain ne se reproduise pas."

JUSTICE OU PUDEUR

Enfin, la Commission Culturelle a réagi aux affirmations de M. CHIRAC premier ministre, lors de l'hommage à René CASSIN, le 25 février dernier.

"Vous avez affirmé dans un discours récent, que "Chacun des citoyens de ce pays, à chaque heure du jour et de la nuit, expérimente qu'il est libre qu'il peut dire, écrire, lire, écouter ce qu'il lui plaît de lire, dire, écouter." (1)

Nous sommes au regret de vous dire que nous faisons quotidiennement l'expérience que cette liberté culturelle n'existe pas pour les Bretons. En effet, nous ne pouvons chaque jour - ne parlons pas de la nuit - entendre du Breton à la radio ni à la télévision: ni film, ni pièce de théâtre, ni grand reportage. Nous ne pouvons, comme nombre d'entre nous le désireraient, apprendre effectivement et efficacement le breton à l'école. Etc.

La liberté, pour qu'elle existe, demande à ce que les conditions de son exercice soient réunies. Or nous n'avons ni le droit de rédiger notre correspondance officielle, ni celui d'être jugé en breton. Nos noms de lieux sont déformés, traduits, remplacés. Aucun budget n'est consacré à la culture bretonne, à sa sauvegarde, à sa promotion... Le breton n'est reconnu à aucun niveau comme un moyen d'échange et de culture. L'impérialisme culturel français s'exerce en Bretagne pleinement, aujourd'hui plus qu'hier, puisque son efficacité augmente.

Nous vous prions donc Monsieur le Premier Ministre, ou bien de faire preuve d'un peu de pudeur, de ne pas masquer les problèmes par des mots; ou bien de mettre vos actions en conformité avec vos allégations. Et nous vous demandons, dans ce dernier cas, ce que vous comptez faire, tout de suite, en

faveur de la culture bretonne, afin que nous soyions, nous aussi parmi "Les plus libres des hommes".

En espérant que vous tiendrez à rendre aux Bretonnants leurs "libertés quotidiennes", nous vous prions d'agr er, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations bretonnes distingu es.

LA COMMISSION CULTURELLE NATIONALE DE KENDALC'H

NOTE DE D.B. (1) Puisque nous sommes "libres de dire ce qui nous plait", nous demandons   M. CHIRAC si nous sommes, nous Bretons (et quelques autres dans cet hexagone...) DESORMAIS (car jusqu'ici, nous ne l' tions pas...) libres de r clamer en public l'ind pendance de la Bretagne, sans  tre poursuivis pour "atteinte   l'int grit  du territoire" ?

Et nous lui faisons remarquer que les ECOSSAIS, sous le r gime de LONDRES sont libres de revendiquer l'ind pendance, ce qui leur  vite d'avoir   poser des bombes. Ce qui d montre la sup riorit  du r gime Anglais sur le r gime Fran ais....

EMGLEO BREIZ

LES PREMIERS STAGES OFFICIELS

Faisant suite aux d cisions du ministre de l'Education, en D cembre, concernant l'enseignement des langues et cultures r gionales, des stages sont annonc s dans diverses Acad mies,   l'intention des professeurs du second degr . Il s'agit, on le rappelle, de pr parer les ma tres volontaires   l'enseignement, d'une part, des "patrimoines culturels locaux", d'autre part des langues et dialectes locaux", pour utiliser la bien d suet  et tr s d sagr able terminologie officielle.

En Bretagne, dans l'Acad mie de Rennes, deux stages sont organis s: l'un doit se tenir   Rennes, dans la seconde quinzaine d'Avril, relatif   la culture bretonne; l'autre est pr vu pour d but Mai,   l'Ecole Normale de Quimper et concernera la langue bretonne.

Pour avoir si longtemps r clam  des sessions de formation   l'enseignement breton, Emgleo Breiz se doit de noter que, cette fois, quelque chose de positif est entrepris. Toutefois, plusieurs faits font encore h siter   exprimer une satisfaction sans r serve. D'une part, ces stages ne pourront r unir que des enseignants du second degr : il n'est pas question d'y inviter les instituteurs et institutrices - qui n'ont droit qu'  une introduction de la langue et de la culture "locales" dans les programmes d j  combr s des stages de recyclage (quelques heures en six semaines). D'autre part, la dur e de chaque session ne sera que de trois journ es, ce qui,   l' vidence, est totalement insuffisant, surtout pour le stage de breton, dont le but est d'initier les ma tres bretonnants   la pratique de la langue  crite.

Les moyens administratifs nouveaux promis sont, en principe d sormais disponibles pour une certaine "prise en compte, dans l'enseignement, des patrimoines culturels et linguistiques fran ais"...mais les termes des circulaires apportent, en somme de nouvelles limitations   un enseignement d s l'origine balis  de restrictions administratives.

Ainsi dans le 1er degr , chaque cours de langue ethnique (une heure par semaine) doit  tre autoris  et l'autorisation sera subordonn e   l'existence de "requ tes pr sent es par les parents" - complication qui risque de d courager de nombreux ma tres. De m me, dans le 1er cycle du 2e degr , en disant que les cours de langues "locales" ne doivent pas imposer une "contrainte suppl mentaire qui aboutirait   une surcharge de l'horaire hebdomadaire", on revient aux objections du pass  contre l' tude du breton et des autres langues minoritaires. Les cours sont d'ailleurs strictement maintenus dans le r gime des "activit s dirig es" et sont pr sent s comme "interm diaires entre la scolarit  et les loisirs": on voudrait en faire des amusettes et leur enlever tout prestige et tout s rieux qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

UN APERÇU DE LA CONSTITUTION DE L'ILE DE MAN

"L'Ile de Man n'est pas et n'a jamais été une partie du Royaume Uni..."

Ainsi commence la brochure consacrée à sa Constitution (Il en est de même des Iles Anglo-normandes, où la Reine d'Angleterre est Duchesse de Normandie).

A une époque ancienne, les rois de Man étaient vassaux des rois de Norvège, à la suite d'une conquête par les Vikings sur une île dont le fond de population venait d'Irlande. Puis, des rois d'Ecosse et par la suite seulement des rois d'Angleterre, lorsque les Stuart montèrent sur le trône de Londres.

On suppose que le droit de la population de participer à son propre gouvernement par l'assemblée appelée TYNWALD remonterait à la période scandinave. Je me permets de poser la question : origine scandinave ou gaëlique ? La Bretagne a eu le même système, dont les origines peuvent être retracées jusqu'au temps de Nominoë - le Dadl - au milieu du IXe siècle, sans que les Scandinaves aient rien eu à y voir.

Très peu de changements ont été apportés à cette Constitution pendant plus de cinq cents ans, depuis le 1er texte où on la trouve exposé. La loi était acceptée et publiée par le TYNWALD. Pendant longtemps, le rôle principal de l'Assemblée fut celui d'une juridiction, avec un jury composé de 24 membres appelés "THE KEYS". Les modifications du droit coutumier étaient rares; mais devaient passer par eux. On remarquera qu'il en était exactement de même en Bretagne. L'Assemblée qui, aux XIIe et XIIIe s. était appelée Assise, fut ensuite dénommée "Grands Jours", puis Etats, avait à époque ancienne un rôle judiciaire; tout changement à la coutume devait également être décidé et publié par elle; au Moyen Age, ils étaient rares. Puis, à mesure que les affaires se multipliaient et que le Duc - pour couper court aux empiètements du roi de France, - organisait une juridiction d'appel, celle-ci fut réservée à des magistrats siégeant en permanence et l'Assemblée abandonna son rôle judiciaire pour se cantonner dans les questions législatives et administratives et surtout fiscales. Le TYNWALD suivit une évolution symétrique, qui fut seulement plus tardive : ce ne fut qu'aux XVIIe, XVIIIe s. que, le rôle législatif prenant plus d'importance, les deux branches furent distinguées : le Conseil, qui prépara les textes et les Keys qui conservèrent leur rôle judiciaire - les deux branches se réunissant d'ailleurs pour l'adoption finale des lois; la majorité dans chacune des deux branches étant nécessaire pour qu'un texte pût être adopté.

En 1765, deux coups de force de Londres vinrent tout bouleverser. L'un portait sur la répression de la contrebande; l'autre obligeait le Duc d'Athol seigneur de l'Ile de Man à céder ses droits et ses revenus à la couronne britannique. Aucune attention ne fut portée sur les conséquences de cet acte pour la population manxoise, qui n'avait été aucunement consultée, et qui était traitée comme une simple propriété...

(En somme, l'équivalent du coup de force de 1789 supprimant les Etats de Bretagne et nous intégrant sans notre accord dans la République française une et indivisible, alors que jusque là nous ne faisons pas partie de l'Etat Français - province réputée étrangère, selon la terminologie de l'Ancien Régime - et que nous avons seulement en commun avec lui la personne du souverain...)

Le TYNWALD, toutefois ne fut pas supprimé. Mais à partir de 1767, malgré ses protestations, le Parlement de Londres prétendit fixer les impôts payés par les Manxois et conserver les revenus. Le Tynwald était obligé d'établir un budget séparé, et d'autres impôts pour les besoins internes de l'île de Man et en obtenir l'autorisation de Londres !

Les effets furent désastreux. Le commerce et l'économieéricilitèrent. Les Manxois furent réduits à la misère; beaucoup durent émigrer. La direction de l'île se trouvait entre les mains de fonctionnaires appartenant au Trésor

2
anglais, qui considéraient l'île comme un nid de contrebandiers, dont il fallait tirer le plus d'argent possible, sans être tenus de faire quoi que ce fût pour eux. Ces revenus étaient versés au Trésor Anglais et comptabilisés à part; Londres en disposait après avoir payé les dépenses indispensables : ses fonctionnaires et la Justice, quelques travaux dans les ports et de très faibles sommes pour l'instruction. Le Tynwald essayait vainement de savoir quels surplus de revenus encaissait le Trésor...

Ce fut le Gouverneur nommé par Londres, Sir Henry Loch, qui réclama au Trésor les revenus de l'Île de Man pour des travaux d'utilité publique en 1865...L'attention était alors largement attirée sur les nécessités du développement. Qu'on imagine un préfet français réclamant au Ministère des Finances la restitution des impôts payés par ses administrés !

L'acte de 1866 accorda au Tynwald 1/9e du revenu des douanes pour les travaux portuaires et le surplus de leur rapport une fois les fonctionnaires payés et déduction faite de 10 000 £ versés à Londres pour la défense et autres services. L'arrangement fut ensuite étendu aux autres impôts. Toutefois ceux-ci étaient votés par le Parlement de Londres; le budget était établi par le Gouverneur et le Tynwald ne pouvait que l'accepter ou le refuser. Les discussions étaient fréquentes.

En 1944, le Tynwald réclama une réforme constitutionnelle qui aboutit en 1957 à la signature de deux "agreements". Le 1er annulait l'Acte de 1866 autorisant le Tynwald à fixer lui-même les douanes et à légiférer en certaines matières : douanes, finances police, prêts, administration, réglementation des ports. Par le 2d agreement, l'Île s'engageait à payer une participation (actuellement de 5 % de ses recettes fiscales) pour la défense et les services communs. L'Acte réservait la liberté de l'Île d'adhérer ou non à la C.E.E.

En 1960, le Tynwald réduisit à très peu de chose l'impôt sur le revenu pour attirer des résidents. Le calcul était exact. Il n'y a pas non plus de droits de succession. Ce qui retient les jeunes dans l'Île pour y faire carrière et attire de nouvelles industries. Les résultats de cette administration fiscale furent remarquables. Jusqu'en 1960, il n'y avait pas de dette publique. La nécessité de travaux importants pour le développement industriel et touristique a obligé à emprunter; mais ces emprunts sont remboursés progressivement; le budget est bénéficiaire; la majeure partie des dépenses est affectée au Service de Santé, à la Sécurité Sociale et à l'Éducation.

Jusqu'en 1961, les banques émettaient des billets; depuis cette date, le gouvernement de l'Île en a pris le monopole, qu'il gère avec prudence; mais non sans bénéfices.

Les lois édictées par le Parlement de Londres pour la totalité des royaumes de Sa Majesté s'appliquent à l'Île de Man; mais non les autres; elles ne peuvent être prises qu'après consultation du gouvernement de l'Île. Cette procédure est très rare. Le droit administratif et le droit pénal de l'Île de Man sont assez différents de ceux de l'Angleterre. Le droit civil est principalement coutumier. Les tribunaux sont distincts et la procédure, originale, est plus simple.

Chaque membre du Tynwald peut y présenter des propositions de loi. Toutefois, en matière de dépenses publiques, il est nécessaire d'obtenir l'accord préalable du gouvernement et du bureau des finances.

Le TYNWALD doit être le plus ancien parlement du monde...

DIRECTION : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 30 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M. A. 1682-46 Y - RENNES
 Adresse : 10 rue du Champ-de-Foire - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce Service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.
 La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS Communiqués divers concernant la FETE DE L'UNITE DE LA BRETAGNE A NANTES.
 Pour soutenir les Basques à l'Île d'Yeu - communiqué du Comité Breton de Soutien.
 Campagne d'intimidation en Alsace
 Révélations sur les tortures au Pays Basque Sud (publié par ENBATA)

ETUDE - Mon pays dans les dix ans qui viennent - Perspectives économiques.
 Extrait du rapport de la délégation bretonne au Congrès Interceltique à l'Île de Man - Pâques 1976 - (traduit de l'anglais)

*En raison de la proximité d'un déménagement, le prochain numéro paraîtra en septembre.
 A partir d'août, l'adresse sera : 9 rue du Portz - 22530 MUR-de-Bretagne*

LA REPRESSION S'AGGRAVE AU PAYS BASQUE-SUD

L'Aberri Eguna avait fait un mort à Pampelune, le jour de Pâques. Le pèlerinage carliste traditionnel de MONTEJURRA s'est achevé en tuerie, avec la complicité de la Guardia Civil...

MONTEJURRA est un sanctuaire situé au sommet d'une colline de Navarre. Traditionnellement, les carlistes s'y rassemblent au début de Mai et montent la côte en procession. Habituellement, la police franquiste occupe le sommet. Cette année, elle est restée en bas. Mais les pèlerins ont été assaillis à l'arrivée devant le sanctuaire par des rafales de mitraillettes, tirées froidement sur la foule par un groupe d'extrême-droite - Christo-Rey, ou la branche dissidente des carlistes (scission provoquée par le prince Enrique de SIXTO-PARME) avec participation supposée de Portugais ex-Pide.

Deux morts et une quarantaine de blessés.

Les évêques ont fait lire une protestation en chaire le dimanche suivant, 16 Mai.

Le prince Enrique de SIXTO-PARME (dont la dissidence, dénoncée par son père et son frère aîné est difficile à justifier) a écrit au journal LE MONDE une lettre où il prétend "avoir été agressé" par des rouges, au cours de la montée. Mais il ajoute que ces "Rouges" étaient protégés par la Guardia civil franquiste... Il faut avouer que cette affirmation rend l'ensemble de son récit bien peu croyable !

La VOIX DE L'ESPAGNE, de Saint-Sébastien, dans son numéro du 20 Mai, annonce qu'une somme de 10 millions de pesetas (70 millions d'anciens francs) est promise à ceux qui feront arrêter les fondateurs et dirigeants d'ETA. Têtes mises à prix... En quel siècle vivons-nous ?

6 réfugiés politiques basques assignés à résidence à l'Île d'Yeu, passent le 3 Juin devant le tribunal de Bayonne, sous l'inculpation d'appartenance à ETA. Nous sommes dans une confusion juridique totale. ETA n'existant que sur territoire sous souveraineté espagnole, on ne voit pas comment les tribunaux français peuvent être qualifiés pour s'en occuper. Peu importe : Ponia n'en est pas à ça près: il a interdit ETA sur le territoire français... où elle n'existe pas !

LES CORSES DEVANT LA COUR DE SURETE...

Le procès d'ALERIA est en train de tourner à la confusion complète des dirigeants des "Forces de l'ordre"...

Le Colonel de gendarmerie a mis le feu aux poudres en déclarant qu'il n'y avait qu'à amener des canons et à tuer tous les occupants de la cave: comme cela on n'aurait pas risqué de perdre un seul gendarme. Il semblait totalement inconscient de l'indécence de ses propos. Car la question que tout le monde commençait à se poser c'était justement: n'était-il pas insensé d'envoyer un tel déploiement de gendarmes contre ce qui n'était en réalité qu'une manifestation de principe?? Il semble bien que l'erreur était exactement là et qu'elle a été commise par le Ministre de l'Intérieur et le Préfet...

Il avait déjà été établi que des coups de feu étaient partis des vignes tout aussi bien que de la cave et qu'on ne pouvait déterminer lesquels avaient tué. Très curieusement, les autorités se sont opposées à toute reconstitution sur les lieux, qui aurait permis de déterminer si des balles parties de la cave pouvaient atteindre les deux gendarmes qui ont été tués. Question qui est controversée et qui ne pouvait être élucidée que sur les lieux... Les gendarmes veulent absolument qu'elles n'aient pu venir que de la cave; mais le témoignage de journalistes présents est formel en sens inverse et le Secrétaire Général du Syndicat des C.R.S. (!) a soulevé la question de provocateurs, barbouzes payées, placés dans les vignes et qui auraient ensuite opéré de la même façon à Montredon.

Ce qui est bien évident, c'est qu'on avait pris, selon une habitude invétérée, "un marteau-pilon pour écraser une mouche" (méthode qui aboutit toujours à un échec politique...)

Dans le même temps, le procès des "vins corses" passait en correctionnelle devant le Tribunal de Paris; c'est à dire, le procès de toute la bande contre laquelle l'ARC s'était élevée et notamment, M. H. DEPEILLE, président de la SOVINCOR, dont le Dr SIMEONI et ses militants occupaient la cave. Bien dommage que ce procès n'ait pas été joint à celui de la Cour de Sûreté, qu'il aurait éclairé d'un jour singulier... Irrégularités nombreuses et graves, traités en cavalerie - c'est à dire, escroqueries, qui ont ruiné de nombreux petits viticulteurs corses. De quel côté se trouvaient le droit et l'honnêteté? Une fois de plus, le ministère de l'Intérieur a mobilisé ce grand déploiement de la force publique pour soutenir des escrocs, qui étaient dans leur tort sur toute la ligne...

M. PONIATOWSKI, réclamé comme témoin par la défense, a refusé de se déranter et s'est fait couvrir par le Conseil des Ministres. Il faut avouer qu'il eût été embarrassé... Mais il ne fait pas meilleure figure en se déroband

Là-dessus, M. LIBER BOU, qui avait été chargé d'une mission ministérielle en Corse en 75, a rendu hommage à la modération de l'ARC et du Dr SIMEONI qui avaient facilité sa mission. L'affaire d'ALERIA y a mis fin en catastrophe: "Ce fut l'effondrement de toutes mes espérances," dira-t-il. Une fois de plus, le ministre et le préfet ont commis l'erreur irréparable.

Plusieurs personnes, qui avaient essayé d'intervenir comme négociateurs: les représentants des syndicats, le maire de CALVI, le Général BENEDETTI ont témoigné que le sous-préfet les en avait empêchés. Il était évident qu'on voulait en finir par la force... de peur que l'ARC ne remporte une victoire politique

Le résultat est que c'est le gouvernement qui apparait complètement dans son tort...

La manie des gouvernements français de chercher pour le poste de ministre de l'Intérieur "UN HOMME A POIGNE", alors qu'il y faudrait un diplomate intelligent, amène périodiquement des catastrophes. Mais comprendra-t-on jamais quelque chose à Paris??

Il s'est passé en Corse ce qui s'est passé dans toutes les colonies

hexagonales. On a donné aux pieds noirs de vastes crédits, qu'on refusait aux Corses pour moderniser leurs exploitations. Le climat corse leur rappelant celui auquel ils étaient habitués, les pieds-noirs se sont installés massivement, enlevant leurs terres aux jeunes autochtones, obligés d'aller chercher du travail sur le continent... Accumulation de fautes politiques les unes sur les autres : résoudre le problème des pieds noirs aux dépens des Corses ne pouvait aboutir qu'à un conflit de plus. Paris ayant soigneusement organisé une situation inextricable, on est tombé à bras raccourcis sur les dernières victimes - qui se trouvaient être celles qui n'avaient rien à se reprocher. Au nom du maintien de l'ordre ? Non: du maintien du désordre et de l'injustice.

Dans l'actualité du 2e centenaire, nous avons relu l'histoire de l'indépendance américaine et fait quelques applications. Il est curieux de voir à quel point les hommes politiques ignorent l'histoire... C'est l'histoire des AUTRES, n'est-ce pas ? Elle se répète pourtant avec la constance des "mêmes causes qui produisent les mêmes effets"...

Le procès des Corses a répété, en plus grave, puisqu'il y a eu mort d'homme, le procès breton d'Octobre 72. Il devrait être suivi par celui de MONTREDON: on l'escamotera peut-être; le Midi est un trop gros morceau...

Le procès de 72 répétait celui des GUADELOUPEENS. Lequel avait eu pas mal de précédents en Afrique et a eu des suivants en Angola et ailleurs...

La France s'apprête à évacuer DJIBOUTI, après les COMORES et la NOUVELLE ZELANDE réclame l'indépendance pour 1977.

M. PONIATOWSKI, bien entendu, ne fait aucune application. Ces territoires ne figurent pas dans son département ministériel. Il peut donc les ignorer

Le SCOTTISH NATIONAL PARTY vient de remporter les deux dernières élections partielles à Glasgow et à Stoneyburn (quartier d'Edimbourg) Il est bien résolu, dès qu'il aura la majorité absolue, à refuser d'aller siéger à LONDRES à se réunir à EDIMBOURG et à proclamer d'indépendance, comme l'avaient fait les Irlandais, en 1919.

Dans le contexte actuel, il ne peut plus être question d'une reconquête à main armée. L'Angleterre entérinera le fait inévitable, comme la France sera bien obligée de le faire si un jour la question est soulevée dans son hexagone. Poniatowski devra se le dire : ses opérations "coups de poing" ne résolvent pas les problèmes politiques...

La C.E.E., après avoir pendant trois ans, pris des dispositions en vue de la pénurie de lait sans s'apercevoir que la surabondance était revenue, prépare, pour juguler cette surabondance, des mesures qui seront prêtes à entrer en application lorsque la sécheresse du printemps et de l'été de 76 auront de nouveau transformé la surabondance en pénurie...

Que l'on renonce donc à faire réglementer l'agriculture par des bureaux !

La sécheresse devient angoissante. Comment nourrira-t-on cet été les bêtes, dont on a multiplié le nombre au delà du raisonnable ? Et toutes les stations touristiques se posent avec angoisse la question : comment alimenter au mois d'août, une population multipliée par 4, 5 et parfois 10 ?

La répercussion sur les récoltes va être grave. Bien des champs de blé ont dû être ensilés en vert, la formation du grain étant définitivement compromise. La récolte de pommes de terre va être maigre. L'on commence à comprendre l'absurdité des arasements de talus qui retenaient l'humidité et de la suppression des arbres.

La commune de Louargat a engagé une pétition contre l'heure "giscardienne". Ni les bêtes ni les enfants ne s'y adaptent. La campagne a repris l'heure solaire; les commerçants doivent rester ouverts deux heures de plus, ne sachant à quelle heure leurs clients vont venir...

ALERTE AUX CENTRALES NUCLEAIRE

Offensive de l'E.D.F. pour nous imposer une centrale nucléaire sur la côte. Elle semble avoir renoncé à ERDEVEN (dont le site n'est pas très favorable) et l'offensive se porte maintenant sur PLOGOFF, à côté de la pointe du Raz. La population est en alerte, avec veilleurs de nuit, pour barre la route aux géologues venus faire des sondages.

Il est prévu d'installer la centrale sur le site de FEUNTEUN AN AOD, après déroctage de la falaise jusqu'à 15 m; au dessus du niveau de la mer. Un couloir de lignes à haute tension (2 lignes à 445 000 v. et 2 à 225 000 v.) passera sur 45 km, jusqu'à Quimper, avec les servitudes qui en résultent.

La municipalité ne s'est pas laissée séduire par les promesses de mirifique patente, ni par les voyages "d'information" offerts par l'E.D.F.. Elle fait corps avec la population pour s'y opposer. 2 télégrammes ont été envoyés: au Président de la République et au Ministre de la qualité de la vie.

En présence du Président POHER, les maires d'Ille-et-Vilaine ont exprimé leur "Ras le bol" des "décisions autocratiques des fonteresses olympiennes", l'escalade des impôts locaux et l'intolérable pression fiscale exercée sur les petites communes et l'asphyxie financière qui les atteint. Ils réclament "la mobilisation de tous les élus locaux pour faire éclater le carcan de l'administration". Le maire de St Malo a signalé le cas des villes touristiques "qui investissent pour deux mois d'activité des sommes considérables en équipements d'eau, d'épuration, d'installations estivales, sans percevoir de subventions supérieures au montant de la TVA sur les travaux"... Des mesures rapides sont réclamées au Président de la République et une action de masse envisagée.

La construction et la réparation navales sont en perte de vitesse à Brest où l'on craint la fermeture des Ateliers Français de l'Ouest. La crise pétrolière n'y est pas étrangère et l'excédent de tonnage actuellement désarmé ne fait pas prévoir la proximité d'une reprise.

La grande forme de radoub qui vient d'être promise après des années d'atermoiments vient trop tard. La réouverture du Canal de Suez fait disparaître l'intérêt des mastodontes. Et les problèmes qu'ils posent en mer (voir les récents accidents...) devraient les faire interdire.

Un article D'Ouest-France annonce que le dernier congrès de SAV (de ce qu'il en reste...) aurait vu un retournement de situation inattendu, la "minorité" devenant "majorité" et ayant obligé Le Calvez à se retirer complètement.

Le personnage semble décidément complètement "brûlé". Et depuis la révélation de ses tenants et aboutissants par Poble d'Oc, l'encombrant Walter Angus - alias Ducoureau - dont nous avons depuis longtemps révélé la véritable identité, avait disparu du générique du Combat Breton - lequel semble d'ailleurs avoir cessé de paraître. (?) La F A S A B, de son côté, vient de se disloquer à grand fracas. Qu'en reste-t-il ?

A la nouvelle majorité de S A V de se poser la question : après un pareil cirque, est-il possible de repartir sur le même tremplin et avec une équipe qui n'a jusqu'ici fait preuve que de naïveté, ce qui est bien dangereux en politique... Sont-ils sûrs de s'être vraiment débarrassés de tous les "agents" que leur fondateur leur avait infiltrés ? Il y a des cas où il faut savoir se saborder pour pouvoir repartir à neuf sur des bases plus saines...

En tous cas, nous constatons que les deux groupements antérieurs que S A V s'imaginait pouvoir couler - L'U.D.B. et Adsav 1532, ont tenu le coup et continuent leur travail solide, avec des méthodes éprouvées. Ils ne perdent pas leur temps en conflits internes entre "majorité" et "minorité", jeux stériles pendant lesquels le travail pour la Bretagne ne se fait pas...

Le Conseil du RIVAGE ATLANTIQUE (Bretagne, Pays de L. Poitou-Charente, Aquitaine) a élu pour Président Olivier GUICHARD... Il s'agit de sauvegarder les sites et de les protéger des promoteurs... Avec un tel président, on risque de fortement déchanter.

FETE NATIONALE BRETONNE

L'année dernière a été inaugurée une fête qui devra devenir traditionnelle celle de la fête nationale bretonne, célébrée le dimanche qui suit le 24 Juin.

Une fête qui sera célébrée à travers toute la Bretagne, dans chaque commune, avec les moyens du bord - et non pas une manifestation spectaculaire dans un seul endroit: tout le pays qui manifeste ensemble qu'il a retrouvé une conscience nationale.

Aucune date ne convient mieux que l'anniversaire de la victoire de BALLON, le 24 Juin 945. En deux jours d'une rude bataille victorieuse, Nominoë a délivré la Bretagne des tentatives de conquête des Empereurs Carolingiens et fondé l'Etat Breton.

Cette date est favorable aux fêtes de plein air; mais les touristes ne sont pas encore arrivés. Nous sommes entre nous. La St Jean d'été n'étant plus fériée, il nous faut reporter la fête au dimanche suivant, qui tombe cette année le 27.

Que tous les jeunes, LA OU ILS SONT préparent une fête sur place: tout le monde s'y mettra, l'initiative étant prise par le Cercle Celtique local qui organisera chants, musique bretonne et danses; il faut prévoir une petite allocution ou des tracts pour avertir le public, qui ne sonnait plus son histoire, du sens de la fête et de l'évènement commémoré; au bout de deux ou trois célébrations, tout le monde le saura. Si possible, que la messe, ce jour-là soit en breton, ou au moins que les cantiques soient en breton. Prévoir des jeux divers dans l'après-midi, alternant avec la musique et la danse et toutes les formes de festivités qu'il est possible de réaliser. En finissant bien entendu le soir, par le Tantad, qui remplacera avec avantage le feu d'artifice du 14 Juillet.

Réservez la date dans votre calendrier et mettez-vous en frais d'imagination !

Ch. CORMIER

Le Souvenir Breton - Koun Breizh - tient sa réunion habituelle à Bain-sur-Oust (près de Redon) le 20 Juin. Rassemblement à 10 h.30 sur la place de l'église, face à la statue de Nominoë. Assemblée Générale. & 12 h. allocution du Président et dépôt de gerbe.

A partir de 15 h. fête traditionnelle au lieudit "La Bataille", route de Sixt, 2 kms du bourg (adresse de l'Assoc. Le Reilly - 44360 Saint-Etienne de Montluc)

Le GOUEL AR BREZHONEG (Fête du Breton) s'est déroulée cette année à Pont-l'Abbé et dans le pays Bigouden, les 4, 5, 6 et 7 Juin.

Pierre LOQUET vient d'être libéré dans les premiers jours de Juin, le dernier, une quinzaine de jours après ses deux compagnons de St Nazaire... Est-ce parce qu'il a refusé d'avouer qu'on l'a gardé bien après les autres, malgré son état de sante.

SKOAZELL VREIZH communique :

Nous ne savons pas encore s'il y aura un procès pour nos compatriotes qui ont été détenus, pour certains d'entre eux pendant de nombreux mois, et qui sont actuellement en liberté provisoire. Cela peut durer longtemps : c'est le cas de Kaou Puillandre qui se trouve dans cette situation depuis dix-huit mois, astreint à rester dans le Finistère et à pointer toutes les semaines à la police. C'est un scandale; mais nous n'en sommes pas à un près.

La gare de Quimperlé est menacée une seconde fois de la suppression de l'arrêt de plusieurs trains et de suppléments coûteux sur d'autres, qui seront interdits aux titulaires des cartes de travail. Il en est de même de la gare de Bannalec. Un comité de Défense s'est organisé.

UN OUBLIE DE LA GUERRE D'INDEPENDANCE D'AMERIQUE
LE COLONEL ARMAND, MARQUIS DE LA ROUERIE

Les fêtes de FOUGERES vont rendre justice à l'un des acteurs de la guerre d'indépendance d'Amérique, enfant de cette ville, que l'on oublie trop au profit de LA FAYETTE, dont le rôle en réalité a été moindre.

Le "Colonel Armand" est arrivé en Amérique à la fin d'Avril 1777 et s'est mis immédiatement à la disposition de WASHINGTON. Il avait jusque là fait carrière dans l'armée française, jusqu'à ce qu'un duel inconsidéré l'ait obligé à quitter Paris et à rentrer dans sa ville natale, Fougères.

Il prend la situation à un moment critique : les soldats américains manquent de tout, y compris d'armes et de munitions et les navires anglais tiennent la mer, rendant aléatoires l'arrivée des secours envoyés - encore officieusement - par la France et l'Espagne, qui n'ont pas rompu avec l'Angleterre.

Le rôle militaire du "Colonel Armand" a été beaucoup plus important que celui de LA FAYETTE : il a été aux avant-postes de toutes les grandes batailles des insurgés : à la rivière BRANDYWINE, contre CORNWALLIS, à GERMANTOWN, à WHITEMARSH, à SARATOGA (Oct. 1777) qui décide la France à entrer plus résolument dans le conflit et réussit à isoler complètement l'Angleterre en Europe. En Juin 1778, un bateau anglais ayant tiré sur un bateau français, des troupes régulières sont envoyées en Amérique par le gouvernement de Louis XVI transportées par des escadres de la marine et placées sous le commandement du Comte de ROCHAMBEAU, ce qui amène les Anglais à faire des propositions de paix. Celles-ci ayant échoué, les Américains reprennent l'offensive et les Anglais doivent évacuer Philadelphie et se replier sur New York. WASHINGTON les rejoint à MONMOUTH, avec l'aide du Colonel ARMAND et reste maître du terrain.

Le Colonel Armand a participé à la guerre à la tête d'unités de partisans qui harcèlent constamment mes troupes anglaises. Il est ainsi chargé de neutraliser le terrible major BALFOUR, qui terrorise la région et réussit, avec une troupe très restreinte, à cerner son camp et à l'enlever. Puis il se voit adjoindre les troupes du général Polonais PULASKI, après la mort de celui-ci et subit à CAMDEN le choc de troupes anglaises beaucoup plus nombreuses.

Au début de 1781, le Colonel Armand revient en France pour obtenir une aide en matériel. A son arrivée, il reçoit l'ordre de Saint-Louis et repart, ayant avancé lui-même au Congrès américain l'argent nécessaire pour acheter des équipements. Il se rembarque à BREST, un mois et demi plus tard, avec deux navires marchands, escortés par une frégate. L'escadre de l'Amiral de GUICHEN, un autre Fougèrais, assure leur protection contre les vaisseaux anglais, tout en transportant des troupes régulières.

Le Général CORNWALLIS s'est enfermé dans YORKTOWN et, bloqué par les Américains par la terre et par l'escadre française par la mer est acculé à la capitulation. Celle-ci décourage finalement la résistance des Anglais.

Le 27 Mars 1783, le Colonel Armand est nommé Général, à 32 ans, par le Ministre de la guerre Américain et devient le chef de la cavalerie Américaine.

Le Traité de VERSAILLES, qui met fin à sept ans de guerre, est signé en septembre 1783. Le "Colonel Armand" reste encore quelques mois en Amérique pour régler le sort de ses soldats et de ses officiers. Il se rembarque en Mai 1784. A son retour, LA FAYETTE, rentré avant lui et porté aux nues par les loges maçonniques de Paris, s'était attribué toute la gloire...

Les dernières années du "Colonel ARMAND" appartiennent à l'histoire de BRETAGNE. Il fut l'organisateur de la Chouannerie, à la suite de la violation du Traité de 1532 par la Constituante. On trouvera sa biographie écrite par Job de ROINCE (édit. F. LANORE -18 rue St Placide - Paris VIe) qui indique également les noms d'autres officiers bretons qui ont pris part à la guerre d'indépendance d'Amérique.

ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS
organisateurs de la
FÊTE DE L'UNITÉ DE LA BRETAGNE

NANTES, le 28 Mai 1976

Secrétariat commun :

3 rue J. de la Fontaine

44800 SAINT-HERBLAIN

(Communiqué avec prière d'insérer)

Monsieur Ch. JOSSELIN : pour l'unité administrative
de la Bretagne

Dans une lettre adressée à M. Yves LAINE, porte-parole du Comité d'Organisation de la Fête de l'UNITÉ DE LA BRETAGNE, M; Charles JOSSELIN, Président du Conseil Général des Côtes-du-Nord, rappelle les démarches des élus socialistes bretons, regroupés au sein du B.R.E.I.S, en faveur de l'unité administrative de la Bretagne.

Le député de Dinan n'écarte pas l'éventualité d'une "Bretagne Armoricaïne", comprenant aussi les zones d'attraction de NANTES et de RENNES. (Cette extension, pour les associations et groupements organisateurs de la Fête de l'Unité, doit prendre la forme d'une coopération étroite et organisée entre la Bretagne à 5 départements et les régions voisines) (1)

M. Charles Josselin fait part, en conclusion, de son intention de soumettre la question au bureau du Conseil Général des Côtes-du-Nord et d'examiner la meilleure façon de sensibiliser les conseillers généraux des autres départements intéressés.

Par lettre du 25 Mai, les associations et groupements organisateurs de la Fête de l'Unité ont demandé audience à M. Charles-Henri de COSSE-BRISSAC, nouveau Président du Conseil Général de Loire-Atlantique. Dans une lettre adressée à M. Yves LAINE, peu avant la Fête de l'Unité, M. de COSSE-BRISSAC rappelait l'hostilité du Conseil Général de Loire-Atlantique au découpage actuel et se proposait également de prendre contact avec ses collègues des autres départements bretons. Sans écarter l'idée d'une Bretagne à 5 départements, le Président du Conseil Général de Loire-Atlantique, ne cachait toutefois pas sa préférence pour une circonscription regroupant en outre le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Vendée. (1)

Note de D. B. - Les illusions des officiels sur la possibilité de cette "Bretagne Armoricaïne" sont étranges. Qu'ils prennent donc l'attache de leurs collègues du Maine-et-Loire et de Mayenne : ils déchanteront rapidement. Les 2/3 de la Mayenne et les 4/5e du Maine-et-Loire sont hostiles à un rattachement à la Bretagne. Seuls le canton de Cholet dans le 2d et la bordure occidentale dans la première (jusqu'à Château-Gonthier environ) seraient favorables. Comme il est impensable pour Paris de modifier un département, on voit où cela nous mène. Qu'on cesse donc de vouloir annexer les gens malgré eux !

Paris s'empresserait de saisir l'occasion de nous infliger la totalité des Pays de Loire, afin de rendre notre problème culturel insoluble en le noyant dans des départements non bretons et de nous empêcher de nous réorganiser sur la mer en nous obligeant à traîner le boulet de départements résolument continentaux et dont le commerce rayonne uniquement sur Paris.

La Vendée, qui est maritime, est, nous l'avons déjà dit, un cas différent. Mais c'est à elle de savoir si elle préfère la Bretagne ou le Poitou. Nous n'avons pas à élever de prétentions sur ce qui ne nous appartient pas.

LE MOUVEMENT EUROPEEN B 5 communique :

Le Mouvement Européen B 5 prend connaissance avec intérêt de l'offensive commerciale actuellement menée, en direction de la Bretagne, par le port autonome de ROUEN.

Les services commerciaux de ce dernier viennent en effet d'exposer à Rennes, au cours d'une conférence de presse accompagnée d'un film, les avantages divers présentés par le site normand. Quand on sait que le Directeur

des services commerciaux du port autonome de NANTES-SAINTE-NAZAIRE s'est toujours vu refuser la possibilité d'une semblable démarche, on ne peut manquer d'avouer une certaine perplexité.

Le récent licenciement de ce Directeur Commercial, pour cause de... suppression de poste, donne un relief supplémentaire et singulier à cet épisode de la "concurrence" entre ports normands et bretons.

Le Mouvement EUROPEEN B 5 rappelle que le trafic maritime en provenance ou à destination des cinq départements bretons est déjà largement détourné au profit des ports du HAVRE ou de ROUEN. Un livre de M. Yves LAINE (1) à paraître dans les prochaines semaines, fournit à cet égard toutes les informations souhaitables. Le Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons en patronne la publication.

La définition d'une politique maritime bretonne, cohérente et dynamique, paraît, c'est le moins qu'on puisse dire, devoir être recherchée et mise en oeuvre dans les meilleurs délais. L'unité administrative de la Bretagne ne pourrait qu'aider à cette mise en oeuvre.

Pour le Bureau de B 5 :

Le Secrétaire :

Michel FRANCOIS

(1) M. Yves LAINE est le Directeur Commercial licencié dont parle le présent communiqué. Il était en outre et demeure Président du Mouvement Européen B 5

Note de D. B. - L'ouverture de la ligne de car-ferry Saint-Malo - Angleterre doit être pour beaucoup dans cette offensive Rouennaise. Cela fait suite à l'affaire du "Mary Poppins", l'année dernière, par laquelle "on" a essayé de couler les Brittany-Ferries, grâce au dumping d'un bateau allemand (à équipage philippin) soutenu par les C.R.S. français. N'ayant pu aborder de l'autre côté de la Manche, grâce à la fermeté des Anglais, il a dû renoncer. Maintenant, on tente de détourner le trafic par des procédés moins voyant... Nous ne sommes probablement pas au bout des coups fourrés.

Le journal P.D.G. " LE POING DANS LA GUEULE" (proche de l'organisation STOURM BREIZH) a reçu le communiqué suivant et le transmet :

" Militants révolutionnaires bretons de Nantes, nous avons tenu à "rectifier" la plaque commémorative de l'annexion de la Bretagne par la France.

Nous estimons que cette plaque est une véritable provocation et nous tenons à remettre les choses au point : la conquête de la Bretagne par la France ne s'est pas faite toute seule, elle est le résultat d'une longue série de batailles, dont celle de Saint-Aubin-du-Cormier où 6 000 Bretons sont morts pour l'indépendance de leur peuple. Le Traité de 1532 n'a fait que légaliser l'occupation militaire de la Bretagne. Le peuple breton n'a connu depuis que des répressions sanglantes; il a servi de chair à canon dans les campagnes militaires françaises.

Aujourd'hui la Bretagne en est réduite à être un champ de manoeuvres pour l'armée d'occupation, un terrain d'essais pour les apprentis-sorciers du nucléaire, une réserve pour touristes et un réservoir de main d'oeuvre à bon marché.

C'est pourquoi, conscients de cet état de fait, nous appelons le peuple breton à rejoindre la lutte à outrance contre l'Etat Français.

Note de D. B. - Le résultat le plus clair de ce badigeonage est que la presse inquiète les contribuables nantais en leur racontant qu'ils vont avoir une grosse note de dégâts à payer; ce qui est faux, car un lessivage suffira. On se garde de mettre en comparaison les dégâts d'une autre importance commis par les étudiants en grève, qui voulaient mettre le feu au théâtre ! La mauvaise foi est totale.

POUR SOUTENIR LES BASQUES ASSIGNES A RESIDENCE :

TOUS A L'ILE D'YEU

"Nous ne sommes ni des terroristes ni des assassins. Nous n'appartenons à aucune organisation étrangère - comme le prétend le Ministre de l'Intérieur. Nous sommes des patriotes basques qui voulons une patrie sociale. C'est pour cela que nous avons dû nous réfugier en France," répètent les prisonniers de l'île d'Yeu.

Violant délibérément la légalité dont il se prétend le gardien, Ponia assigne 11 réfugiés politiques basques et catalans à l'île d'Yeu. Parmi eux, les 4 évadés de la prison franquiste de Ségovie, internés dès leur présentation volontaire pour demander l'asile politique.

Par cette mesure illégale et arbitraire, le Ministre de l'Intérieur ressuscite d'un seul coup l'internement administratif, les camps de réfugiés et les lettres de cachet.

La politique française collabore aujourd'hui ouvertement avec la police de l'Etat fasciste espagnol, agissant dans cette affaire sur intervention directe du Consul d'Espagne à Bayonne.

Aujourd'hui les réfugiés, demain où s'arrêtera-t-on ? C'est l'amorce d'une justice parallèle, qui condamne sans jugement.

Pour briser l'isolement dans lequel veut les maintenir le gouvernement, les organisations basques organisent le samedi 29 Mai une marche sur l'île d'Yeu. Le comité nantais de soutien a décidé d'appuyer cette initiative. Il lance un appel à se joindre à cette marche. A cette fin :

MEETING D'INFORMATION Mercredi 26 Mai à 21 h.
MAISON DE QUARTIER DES DERVALLIERES

- Mesures arbitraires d'assignation à résidence
- à bas la collaboration policière entre l'Etat français et l'Etat franquiste !

GRAND RASSEMBLEMENT 15 H. au parking de Fromentine
Samedi 29 Mai.

Le COMITE DE SOUTIEN appuyé par : AR FALZ, CNT, COMITE DE DEFENSE DES LIBERTES, COMITE DE SOUTIEN A LE GALL, ECOLE EMANCIPEE, H.R., Fa., L.C.R., P.S.U.-NANTES, PAYSANS TRAVAILLEURS, SKOL AN EMSAV, STOURM BREIZH.

E L

FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION

LA CAMPAGNE D'INTIMIDATION SE POURSUIT...

Fustigeant l'incendie récent du Struthof, la FNDIRP du Bas Rhin et la Ligue des Droits de l'Homme ont jugé utile de protester en même temps contre les nostalgies nationales-socialistes de certains et les idées autonomistes. Une fois de plus, l'amalgame est fait pour tenter de maintenir les Alsaciens dans une étrange culpabilité.

Le Directoire d'EL-FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION, dont un des membres vient de faire récemment l'objet de menaces et de violences, dénonce cette campagne orchestrée par des nostalgies de la garde française sur le Rhin et les inconsolables d'un gaullisme dépassé, réunis au sein de milices anti-autonomistes. Il réclament que toute la lumière soit faite sur les agissements de celles-ci et sur leurs relations avec le SAC.

L'heure n'est plus au chantage du patriotisme tricolore. Les tenants de l'assimilation devraient le comprendre et cesser leurs provocations et déclarations hystériques destinées uniquement à mobiliser un électorat alsacien qui s'éloigne. La ficelle est trop grosse. La jeune génération alsacienne ne tombera pas dans ce piège et continuera sa lutte pour une véritable démocratie et l'affirmation de son identité.

F. MOSCHENROSS et H. ZORN

EMGLEO BREIZ

LOUISIANE ET BRETAGNE

Il a été abondamment parlé, au cours de ces dernières semaines, à l'occasion du 2e centenaire des U.S.A., de la Louisiane francophone. L'existence dans la région sud du Mississipi de plusieurs centaines de milliers de "Cajuns" continuant à utiliser la langue de leurs ancêtres Angevins, Normands ou Poitevins, est désormais connue de la plupart de nos compatriotes, depuis la visite du Président de la République à La Fayette. On sait aussi, généralement, que des efforts assez considérables sont faits par le gouvernement de Paris pour aider l'enseignement du français en Louisiane. (Envoi de plusieurs centaines d'enseignants, encouragements de M. HABY)

Ce que l'on sait moins souvent, c'est la place qui est très officiellement reconnue à la langue française par une loi de l'Etat de Louisiane, depuis 1968. Cette loi a constitué un changement remarquable par rapport à la situation antérieure. Jusque dans les dernières décennies, en effet, les enseignants des régions francisantes de la Louisiane sévissaient contre l'usage du français par leurs élèves - utilisant les mêmes procédés humiliants et aliénants que ceux en usage naguère chez nous, en Bretagne, pour faire la guerre au breton: la punition (souvent physique) infligée aux enfants surpris à l'école, à parler la langue de leur famille, de leur milieu social...

Une évolution rapide s'est réalisée après la seconde guerre mondiale, dans l'opinion louisianaise, tant de langue anglaise que de langue française, et les élus de l'Etat en sont venus, voici huit ans, à adopter un statut décisif de l'emploi à parité des deux langues - toutes deux reconnues langues officielles, utilisées simultanément pour la publication des lois et décrets, admises à égalité au Parlement. Certes, cela n'empêche pas l'anglais de demeurer plus usité que le français dans la vie publique des régions surtout habitées par des Cajuns, et il n'y a pas encore, dans l'enseignement, parité totale pour l'emploi de l'un et de l'autre des idiomes. Mais tout de même, quel changement ! Et quelle leçon pour la France, dont la langue bénéficie d'un traitement véritablement libéral...alors même qu'elle persiste, dans l'Hexagone, à refuser, en fait, de reconnaître leurs droits culturels aux populations d'une quarantaine de départements de son territoire !

Quand verrons-nous le Parlement et le gouvernement français - ou bien (ou plutôt !) une Assemblée élue de Bretagne, dotée de véritables pouvoirs - adoptant, au bénéfice du breton, un statut équivalent à celui du français en Louisiane ?...Qu'on ne nous disent pas, par pessimisme, ou, pour quelques uns encore, par attachement obstiné au mythe de l'unification forcée, que cela ne se produira pas, ne pourra pas se produire ! Il faudra bien en venir là. Ce n'est pas seulement l'opinion bretonne qui, après un siècle d'humiliation et de résignation a sérieusement évolué; mais également une part de plus en plus importante des cadres de demain dans les domaines intellectuel, social, politique, qui, maintenant, de ce côté, n'admet plus qu'on lui refuse "le droit à la différence".

Et la formation de l'Europe (dans quelque sens que ce soit) y conduira à coup sûr. N'est-ce pas à BREST que, répondant en cela à l'appel d'un délégué d'Emgleo Breiz, un récent colloque international a averti que "l'identité culturelle européenne implique le respect actif des diversités vivantes qui la composent, aucune langue ou aucune culture particulière ne devant être négligée, quelle que soit son importance statistique."

ENBATA publie un dossier transmis par ANAI-ARTEA, sur la torture en EUSKADI-sud. Nous en reproduisons les principaux passages.

LES RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS "POUR L'AMNISTIE"
D'EUSKADI-SUD ECRIVENT AU ROI JUAN CARLOS

... 1 - Le Peuple d'EUSKADI est indigné de l'aggravation d'un mal endémique qui a sévi chez nous au cours des 40 années du gouvernement de FRANCO. Il s'agit de la torture pratiquée sur les détenus politiques.

Actuellement, la torture serait plus dure et cruelle que jamais, au moyen d'utilisation de méthodes scientifiques, instruments et techniques détruisant l'intégrité physique et psychique, par la prolongation de la garde à vue, jusqu'à une durée de 10 jours conforme à la loi "antiterroriste".

2 - Les tortures dont les détenus sont habituellement victimes sont les suivantes :

- a) coups et rossées, au moyen d'instruments spéciaux (bâtons, matraques, culasses, serviettes mouillées, tiges de fer, etc) qui couvrent d'hématomes les corps des victimes. On connaît le cas de la jeune fille torturée, Anparo ARANGO. Malheureusement, ce n'est pas le seul cas, ni le plus grave.
- b) la torture de la baignoire, qui consiste à introduire la tête dans l'eau pleine d'immondices, provoquant l'asphyxie et bien d'autres conséquences.
- c) la torture du sommeil, de la faim et du maintien durant des heures dans des positions insupportables.
- d) l'apparition d'une nouvelle torture tristement célèbre : celle qui consiste à appliquer des électrodes sur les parties sexuelles et les parties les plus sensibles du corps.
- e) la suspension du corps, tête en bas, durant plusieurs heures, tout en le battant.
- f) des interrogatoires vexatoires pour les femmes détenues qu'on interroge souvent après les avoir déshabillées.

3 - L'augmentation du nombre des détentions qu'on peut qualifier de massives et sans discrimination viennent aggraver la répercussion populaire des deux points précédents... Parfois les détenus ne sont pas présentés à l'autorité judiciaire, ou encore celle-ci les met en liberté, jugeant que leur cas ne constitue pas un délit. On se trouve donc dans une situation dans laquelle on arrête, non tant pour un délit que pour créer un climat de terreur généralisé.

4 - Le trop grand nombre de contrôles policiers avec des armes prêtes à tirer a déjà produit la mort d'un certain nombre de personnes. Il faut aussi signaler la provocation que constitue le déploiement des forces publiques, équipées comme pour la guerre, dans nos villes et villages à l'occasion de la célébration d'actes culturels, religieux, etc.

5 - La prolifération d'actes terroristes, dont sont les auteurs les groupes d'extrême droite, et cela en toute impunité : bombes dans les locaux de commerce, destruction totale de quelques uns d'entre eux, coups de feu contre les devantures et vitrines, inscriptions de menaces et insultes partout, menaces anonymes par poste et par téléphone, le tout couronné par les meurtres de PELLEJERO et ANIANO à MONTEJURRA.

6 - A tous ces faits qui créent l'insécurité juridique et civique vient s'ajouter le manque des garanties des exilés ayant décidé de rentrer avec papiers en règle, faisant confiance aux promesses verbales des Consuls et Représentants diplomatiques espagnols.

7 - La recrudescence de la répression dont souffrent les prisonniers politiques, dispersion dans les diverses prisons de l'Etat : Puerto de Santa Maria, Carceres, Cartagena, etc., ce qui rend difficile leur visite par leurs familles et leurs avocats, condamnation au cachot sans recours possible, traitement plus dur que celui des prisonniers de droit commun, communications rendues difficiles avec les familiers, interdiction du Basque, (alors que

les parents ne savent pas l'espagnol) prohibition et censure des périodiques, revues et livres de cours conformes à la loi, vexations et fouilles constantes et enfin le refus systématique de libération provisoire et conditionnelle.

Les faits signalés détériorent la situation du pays, jusqu'à la rendre insoutenable. Cet état de choses provient du manque de liberté démocratique, politique et sociale et l'existence du problème national basque qui demande à être reconnu et correctement résolu. C'est là une exigence intense de la population basque.

Une amnistie totale, sans restrictions, pour tous les prisonniers et exilés, condamnés pour des délits politiques, y compris pour ceux que la législation actuelle qualifie de "terroristes", c'est là le préliminaire indispensable si l'on veut parvenir à la pacification du pays. En Euskadi, 29 Mai 76

300 MEDECINS DE GIPUZKOA ONT ADRESSE UNE LETTRE A FRAGA IRIBARNE AU SUJET D'UN DE LEURS COLLEGUES TORTURE PAR LA GUARDIA CIVIL

RESUME D'UN DOCUMENT PORTANT 600 SIGNATURES DE MEDECINS, ASSISTANTS, INFIRMIERS de l'Hôpital de NUESTRA SENORA de ARANZASU de St SEBASTIEN (28 Mai)

1° - Très souvent, la nuit, des ambulances de la police nous amènent pour les soigner des "blessés" provenant des Commissariats. La police ne déclare pas l'identité de ces "blessés" qui ne sont donc pas inscrits sur nos fichiers... Et elle ramène ces "blessés" avant le lever du jour...

2° - La semaine dernière, la police est venue demander à Jésus LAINEZ, le surveillant de nuit de notre établissement, de lui en ouvrir le bar. Le surveillant a répondu qu'il n'en avait ni les clefs ni la responsabilité. Là-dessus, amené au Commissariat, il y a été rossé. Puis les policiers l'ont transporté à la Casa de Socorro (urgences) où ils ont demandé au docteur de service de l'examiner et de constater qu'il ne portait aucune trace de sévices...

3° - A l'hôpital se trouve un homme José Antonio ECHEVERRIA, amené par la police... Il s'agit d'un citoyen espagnol ayant résidé en France et qui refuse de parler autrement qu'en basque ou en français... Un policier le surveille constamment et interdit aux soignants de lui adresser la parole autrement qu'en espagnol... Pour l'efficacité de leur travail et n'entendant pas être des auxiliaires de la police, les signataires protestent.

4° - Un jeune homme, Inaki HERNANDEZ, 18 ans, d'IBARRA (Guipuzkoa) a été transféré par la police à l'hôpital le 25 Avril dernier. Il a une jambe déchiquetée par balles et une main dont il a fallu amputer trois doigts et blessée par un coup de feu tiré de très près... La police donne une certaine version expliquant les blessures de ce jeune homme... Ce dernier voudrait aussi s'expliquer; mais il est gardé dans l'impossibilité complète de communiquer...

Une lycéenne de 16 ans, amenée au Commissariat de St SEBASTIEN, y a été déshabillée, interrogée durant 5 heures par 6 à 8 policiers, qui l'obligeaient à chaque instant à danser nue. Son interrogatoire portait sur des faits concernant son frère et auxquels elle était étrangère. Les policiers ont expliqué : "Nous ne l'avons pas torturée ! qu'on nous montre ses traces de torture!"

L'Abbé LASA, jeune prêtre de ZALBIDIA, a été torturé durant 5 jours au Commissariat de St SEBASTIEN. Après cela, sa garde à vue a été prolongée de 5 autres jours, à la demande de la Guardia Civil, qui a continué à le torturer. Jusqu'à présent, l'évêché de St Sébastien a gardé le silence, sur ce fait comme sur bien d'autres similaires.

MON PAYS DANS LES DIX ANS QUI VIENNENT

Extraits du rapport présenté par la Délégation Bretonne au
CONGRES INTERCELTIQUE à l'ILE de MAN, semaine de Pâques 1976

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Nous ne pouvons dire ce qui va arriver dans dix ans qui viennent ; mais, connaissant les difficultés actuelles, nous pouvons dire quels problèmes doivent être résolus.

D'ABORD, NOUS DEVONS NOUS DEBARRASSER DE BEAUCOUP DE "NUISANCES"

De toutes les sortes de pollution, bien entendu et spécialement des marées noires - et de trois sortes de plaies que le système français rend outrageusement effectives :

LES PROMOTEURS, qui veulent bâtir un mur de béton devant nos plus beaux paysages. Il n'y aura plus un seul endroit sauvage sur la côte, si nous ne chassons pas les constructeurs parisiens hors de Bretagne.

LES CENTRALES NUCLEAIRES, que l'E.D.F. a décidé de bâtir sur le bord de la mer pour les refroidir à l'eau de mer. La population a manifesté plusieurs fois vigoureusement pour s'y opposer. Heureusement, leur coût est si élevé qu'il y a des difficultés financières.

LE REMEMBREMENT, c'est à dire la destruction de notre terre, sous prétexte de moderniser les exploitations agricoles. Cela veut dire en théorie échanger les parcelles qui ne sont pas contiguës à la partie principale de l'exploitation et sont trop loin des bâtiments. Ce serait une bonne chose si ce n'était fait trop souvent d'une façon arbitraire. Mais c'est utilisé pour enrichir certaines personnes et en éliminer d'autres, généralement de petits exploitants, l'administration ayant décidé qu'il ne doit rester que de grandes exploitations.

Les ingénieurs du Génie Rural en profitent pour araser nos talus et couper les arbres. Ils touchent un pourcentage sur le coût des travaux, aussi veulent-ils en faire le plus possible, sans s'inquiéter s'ils sont inutiles ou nuisibles. Le résultat est désastreux : le vent, le gel, l'érosion (nos pentes sont raides) l'assèchement des champs élevés, l'inondation des terres basses, et des villes de la côte, qui sont généralement bâties sur une embouchure de rivière.

L'administration est acharnée à achever cette destruction. Vraisemblablement, elle craint que nous n'engagions une guérilla pour nous libérer et veut rendre notre pays aussi nu que la Beauce...

DANS UNE PERSPECTIVE PLUS STRICTEMENT ECONOMIQUE

nous devons recouvrer le droit de décider et de réglementer.

C'est en réalité un problème politique. Tout est actuellement décidé par un état-major parisien. L'économie est complètement subordonnée à ses décisions.

L'administration française réglemente tous les domaines (1) Vous ne pouvez pas bâtir une maison sans un permis. Et vous ne pouvez pas obtenir des crédits de votre banque sans l'accord de sa direction parisienne. Celle-ci favorise les sociétés parisiennes qui ont des intérêts liés avec les siens.

(1) Un Hongrois réfugié en France nous a déclaré l'autre jour qu'il ne voyait pas de différence avec la Hongrie quant à l'ingérence de l'administration en toutes choses. La seule différence est que le niveau de vie est plus élevé en France. "Ici, a-t-il dit, j'ai une voiture; en Hongrie, je ne pourrais pas en avoir"....

Les provinciaux n'ont aucune chance d'obtenir des crédits pour faire eux-mêmes une opération vraiment intéressante. Nos entrepreneurs ne peuvent plus obtenir de travaux publics sur notre propre territoire : les grosses entreprises de Paris enlèvent l'adjudication à des prix trop bas; puis, l'ouvrage commencé, se font donner des "rallonges", grâce à des relations bien placées, sous prétexte de "difficultés imprévues". Les architectes parisiens sont à l'affût de tout grand projet en province et dans les zones touristiques. Vous n'obtiendrez ni crédits ni permis si vous ne leur donnez pas le travail.

Nous devons nous débarrasser de ces étrangers.

La centralisation des banques françaises à Paris est très mal connue. La loi française oblige les Caisses d'Epargne, le Crédit Agricole et toutes les banques à envoyer une part importante de leurs dépôts dans des caisses centrales à Paris, où leur emploi est planifié et décidé par l'état-major parisien. Notre argent est investi à Dunkerque et à Fos et dans les centrales nucléaires dont nous ne voulons pas. Il sert à combler les pertes de fabrications invendables comme le Concorde, ou le déficit annuel de la R.A.T.P. Mais quand nous le réclamons pour construire des usines en Bretagne, nous ne sommes pas autorisés à le rapatrier. Nous n'avons pratiquement pas le droit d'avoir nos propres grosses affaires : elles doivent être possédées par les banques et les sociétés parisiennes.

Nous savons, par des Bretons qui travaillent dans ces caisses centrales, que nous possédons suffisamment de capital pour industrialiser une région de la dimension de la nôtre; mais nous ne pouvons pas en disposer comme nous voulons. Nos jeunes veulent rester en Bretagne et ne pas être obligés d'aller travailler à Paris. Les enfants de nos émigrés désirent rentrer. Nous voulons des usines petites et moyennes un peu partout, "au milieu des champs" afin de garder nos jeunes chez eux. Il est impossible de faire admettre cela à l'administration française et nous sommes obligés de lui demander des autorisations pour tout.. Elle veut concentrer toutes les affaires dans quelques grandes villes et faire de la campagne un désert. Quand l'une de nos entreprises a grandi, les puissances financières de Paris s'efforcent de la faire racheter par une société française; nos usines sont fermées et leurs machines transportées en France, dans une usine de cette société....

Le dernier recensement a dénombré 3 535 000 habitants en Bretagne. Il y a un peu de progrès. Mais la crise a été très dure à beaucoup de nos entreprises et a détérioré une partie de notre économie. Il nous faut, une fois de plus, la reconstruire. Pour pouvoir le faire de façon satisfaisante, il nous faut redevenir maîtres de nos capitaux et de la décision.

NOTRE AGRICULTURE EST DANS UNE PERIODE CRITIQUE

NOUS AVONS D'ENORMES SURPLUS: spécialement le lait, les légumes et la viande. La raison en est que les deux tiers de notre population a dû aller travailler au dehors (nous devrions avoir la même population que la Hollande) Le consommateur naturel est parti. Nos agriculteurs cherchent des marchés extérieurs et, à l'exception de la Grande Bretagne, la C.E.E. n'est pas notre marché naturel: les pays qui y manquent de produits agricoles sont l'Allemagne et l'Italie: ils sont trop loin et le coût du transport (le plus souvent par la S.N.C.F. qui est trop chère) est déduit du prix payé au producteur : les Hollandais et les Danois vendent les mêmes produits sur le marché allemand qui est à leur porte. Il en est de même sur le marché parisien, où les produits normands et angevins, concurrents des nôtres sont moitié plus près. Il est impossible de faire comprendre la géographie aux français. Il ne nous est pas permis d'établir des lignes régulières de bateau ou d'avion pour envoyer nos produits aux Etats-Unis ou en Afrique; toute tentative pour établir des relations directes sans passer par les lignes françaises (qui nous obligent à revenir vers l'est et à payer deux fois un transport inutile...) est immédiatement saboté. On ne nous accorde que des routes et des trains vers Paris.

Par exemple : un Breton avait bâti une Compagnie d'aviation : "ROUSSEAU AVIATION, qui se développait rapidement. Une grosse société française a acheté une partie des actions et, employant des méthodes bien connues, l'a plongé dans des difficultés financières; puis a ôté le matériel et les lignes de Bre-

tagne. Une seconde fois : nos agriculteurs ont installé le car-ferry ROSCOFF-PLYMOUTH. Quand la B.A.I. s'est préparée à ouvrir une nouvelle ligne à SAINT-MALO (qui drainera le plus gros trafic, depuis le sud-ouest de la France) des inérêts français susciterent une compagnie allemande pour faire du dumping avec un équipage manillais qui n'était pas payé selon les normes européennes, et couler la B.A.I.. Les agriculteurs bretons, qui l'avaient financée, s'opposèrent à l'accostage du bateau allemand. Le gouvernement français voulait envoyer les gendarmes mobiles pour tirer sur nos agriculteurs et installer la ligne allemande. Heureusement, les dockers anglais ont refusé de laisser accoster à SOUTHAMPTON !

Nous devons absolument, dans les dix ans qui viennent, nous rendre maîtres de nos communications. Notre marché naturel est le Bassin Atlantique et non pas le Rhin ou l'Italie.

Nous regardons hors de la C.E.E.. Nos producteurs d'oeufs et de poulets ont récemment constitué une société pour vendre sur les marchés arabes. Ils ont réussi. C'est une direction à suivre.

L'INTEGRATION DE LA PROFESSION AGRICOLE - Nos agriculteurs rencontrent des difficultés avec les fabricants d'aliments du bétail et avec les utilisateurs de leurs produits. L'industriel vend l'aliment et souvent les jeunes animaux et reprend la bête engraisée, à des prix déterminés d'avance; mais tous les risques de maladie et de mor sont supportés par l'éleveur, qui n'est jamais sûr que son travail sera payé. Dans d'autres cas, il peut recevoir de l'aliment avarié, ou des bêtes malades. Les marchands de bestiaux vendent des bêtes qu'ils ont achetées très loin, sans contrôle sérieux : du nord de la France et de l'Espagne et ont souvent apporté des maladies contagieuses. Les conserveurs payent avec retard et six ou huit mois après la récolte de haricots et de petits pois, l'agriculteur ne sait pas encore combien elle sera payée !

Le coût de l'aliment du bétail et des engrais monte continuellement. Mais le prix des produits ne suit pas. La C.E.E. est toujours en retard sur la conjoncture et prolonge les vieilles réglementations, alors que celle-ci s'est retournée depuis des mois, ou même depuis un an ou deux. Nous avons maintenant une montagne de poudre de lait; la raison en est que la C.E.E. avait interdit l'exportation il y a trois ans, craignant la pénurie et a maintenu cette interdiction, n'ayant pas vu que la pénurie était devenue surabondance... Maintenant Bruxelles ordonne de mélanger de la poudre de lait dans l'aliment du bétail, parce qu'il est impossible de la vendre pour l'alimentation humaine; mais c'est trop cher pour le bétail. L'agriculteur doit payer pour la sottise des bureaux. Il est impossible de continuer de cette manière.

LA RELEVÉ DES GENERATIONS - Un autre problème pour nos agriculteurs est l'importance des sommes qu'ils doivent emprunter pour acheter les machines, les bêtes, les engrais et l'aliment du bétail. La terre est à des prix prohibitifs. Les jeunes ne peuvent plus s'installer sans se charger d'énormes dettes qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir rembourser, car les prix des produits sont maintenus bas et ils ne sont jamais sûrs de tout vendre. Beaucoup d'entre eux sont découragés en voyant les difficultés d'argent de leurs parents.

La question très grave qui se pose maintenant est celle-ci : lorsque la génération qui a entre 50 et 60 ans va être à la retraite, il ne restera pas suffisamment d'agriculteurs; une partie des terres devra retourner en friche. Le Ministère de l'Agriculture pousse les agriculteurs à chercher de grandes exploitations comme dans la Beauce. La Bretagne n'a ni le même sol, ni le même climat. Nous pouvons cultiver beaucoup plus intensément. L'hiver est si court que, sur la côte, on fait trois récoltes par an sur le même champ. (Il est vrai que le remembrement en supprimant les talus et les arbres est en train de rendre cela impossible : le vent refroidit trop..) Il faut évidemment plus de travail et les machines ne marchent pas toutes seules ! Si l'on agrandit les exploitations, la production à l'hectare va diminuer.

Cependant, il y a un espoir : la culture biologique gagne du terrain. Les investissements sont moins lourds et nous pourrions espérer cesser de nous empoisonner !

LA PECHE SE TROUVE EGALEMENT EN FACE DE PROBLEMES DIFFICILES.

Beaucoup d'Etats élargissent la limite de leurs eaux territoriales à 200 milles nautiques. Ils privent ainsi la pêche hauturière de ses zones habituelles. La "Guerre de la morue" en Islande, ne nous concerne pas; nos morutiers ne vont plus en Islande; mais seulement à Terre-Neuve et à Saint-Pierre et Miquelon. Mais nous allons aux Açores et au Sénégal pour le thon et nous allons au Brésil pour la langouste. Le Brésil est interdit depuis plusieurs années. Le Sénégal commence à acheter ses propres chalutiers. Il engage nos officiers marinières, car les Sénégalais ne savent pas encore conduire un bateau moderne; mais il "africanise" les matelots. Les nôtres se retrouvent au chômage et nos bateaux ne pourront bientôt plus pêcher dans les eaux Sénégalaises.

Les mers européennes subissent une raréfaction générale du poisson. Nous devons limiter la quantité alors que les frais s'élèvent de plus en plus avec la hausse du fuel. Beaucoup de chalutiers désarment; les équipages doivent trouver un autre travail.

Ceci est une crise générale. En Bretagne, la pêche est importante et elle fait vivre 50 000 personnes, avec la conserverie de poisson. En France, elle a beaucoup moins d'importance; le gouvernement français ne s'en inquiète guère. Les règlements de la C.E.E. sont encore plus inadéquats pour la pêche que pour l'agriculture.

L'AQUACULTURE - l'élevage d'alevins dans des zones protégées de la côte - serait une bonne solution. Elle a été essayée avec succès : homards, crevettes, saumons, truites de mer. Malheureusement, l'eau est de plus en plus polluée par le pétrole rejeté illégalement par les bateaux, les effluents chimiques provenant de l'industrie, les engrais répandus par les agriculteurs sur les champs et entraînés par les eaux de pluie. Par dessus tout, nous devons arrêter les projets de centrales nucléaires sur la côte !

DES MINERAIS INTERESSANTS ONT ETE DECOUVERTS. (1)

Le kaolin est très abondant; nous avons de l'uranium, du fer, de l'étain du plomb; un gisement de cuivre vient d'être découvert. Surtout nous avons des minerais rares, utilisés dans les alliages spéciaux des industries de pointe: kerphalite (andalousite) tungstène, titane, zirconium, monazite contenant de l'euporium - gisement, pour encore, unique au monde - qui sert pour la télévision en couleur. Il y a aussi des nodules intéressants dans nos fonds marins. Plusieurs de nos gisements classiques - fer et ardoise surtout - ont été rachetés par des sociétés françaises, pour arrêter leur exploitation afin d'éviter la concurrence ! Quand ils sont exploités, le minerai est enlevé, sans être travaillé sur place : exploitation coloniale typique.

L'on sait qu'ELF-ERAP en est à son 3e forage devant BREST. La Compagnie semble désireuse de tenir le résultat secret. Très probablement, elle a l'intention d'épuiser ses possibilités en pétrole arabe avant de commencer à exploiter le nôtre. Ce n'est pas si mauvais : à l'heure actuelle, les coffres de l'Etat français sont prêts à engloutir les bénéfiques. Nous ne sommes pas pressés: dans quelques années, la situation politique ne sera plus la même. Comme les Ecossais, nous ne donnerons pas notre pétrole aux Français !

Nos perspectives énergétiques seraient loin d'être mauvaises, si nous pouvions les mettre en oeuvre à notre manière. Nous avons des possibilités d'énergie hydraulique classique que l'E.D.F. ne veut pas utiliser: la Compagnie nationale ne tient compte que des possibilités énormes : les nôtres ne lui paraissent pas assez grosses ; mais elles sont nombreuses. Nous les utiliserons avec des méthodes décentralisées. Le vent est une autre ressource, que les ingénieurs français ignorent. Et nous utiliserons la puissance illimitée de la mer. Mais pour réussir, nous devons être libres de prendre nos affaires en main. Paris nous impose continuellement des choix qui sont le contraire de nos conditions naturelles. Cela ne peut rien donner de bon.

(1) Voir le brochure de R. LETERTRE : LES RICHESSES MINERALES DU SOUS-SOL BRETON - edit. de BRETAGNE-EXPANSION - 7 Quai de la Prévalaye - 35008 RENNES cedex

DIRECTION : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an 30 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. 1682-46 Y - RENNES
 Adresse : 9 rue du Port - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Nous avons engagé ce Service de Presse-Information à l'usage des organes de presse désireux de recevoir, sur le problème breton, une information sûre, émanant des milieux mêmes du Mouvement Breton.
 La reproduction de tous les articles est autorisée.

DOCUMENTS Tract diffusé par les Syndicats de Défense et Promotion Paysanne
 Affichette diffusée par B 5 en vue des élections municipales
 Communiqués du Souvenir Breton - Koun Breizh
 Centre de Presse des Langues de France
 ALSACE : Manifeste du 5 Juin 1976 - E L : Lettre ouverte à M. GILLY

BIBLIOGRAPHIE

MANIFESTATIONS AU PAYS BASQUE SUD

L'évènement peut-être le plus significatif de l'été, au Pays Basque Sud a été le MANIFESTE DE VERGARA, lu le 21 Juillet par le maire de cette localité, en présence de son Conseil Municipal et de représentants de 70 municipalités basques, tous nommés par le régime franquiste et non pas élus... Ce manifeste rappelle l'organisation traditionnelle très libérale du Pays Basque, dont il affirme l'imprescriptibilité et l'inaliénabilité. Il réclame l'amnistie - y compris pour les membres d'ETA, la reconnaissance de l'Euskara comme langue officielle et un statut d'autonomie.

Des manifestations imposantes, réunissant plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont eu lieu dans les principales villes et notamment à Saint-Sébastien, à Bilbao, à Pampelune.

Une nouvelle série de manifestations, notamment pour l'amnistie, sont annoncées, en septembre.

Une forte émotion a été provoquée par la disparition mystérieuse à la fin de Juillet par la disparition d'un militant d'ETA, dit Pertur. On a supposé un enlèvement par un groupe fasciste.

Le Cercle MICHEL DE SWAEN a commencé la renaissance des Pays-Bas Français par la bonne voie: la langue Flamande (qui peut s'appuyer sur le Flamand de Belgique et le Néerlandais) et la culture Flamande, qui a bien établi au Myen Age et depuis, ses lettres de noblesse.

Le Cercle a publié, peu avant les vacances, un excellent cahier sur le Régionalisme.

La C.F.T.C. constitue un SYNDICAT NORMAND DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, dont la première revendication est LA SUPPRESSION DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE et son remplacement par des OFFICES REGIONAUX DE L'EDUCATION, placés sous le contrôle des Conseils de Régions, qui lutteront pour les cultures régionales.

La confédération désirerait créer des syndicats d'enseignants présentant les mêmes revendications dans les autres régions et spécialement en BRETAGNE. Ceux qui, appartenant à l'enseignement public, seraient intéressés peuvent prendre contact avec M. Didier PATTE, Président du MOUVEMENT NORMAND

Le Gab - Le Val Postel - 27310 BOURG-ACHARD

La Chambre de Commerce de St Malo fera bien de se résigner à faire des travaux sérieux dans son port, si elle veut qu'il puisse faire face à un trafic moderne. Le car-ferry de la B.A.I. a déjà touché par deux fois dans l'été - d'abord un banc de sable, puis une roche - par suite du manque de profondeur.

Résultat : bateau immobilisé à chaque fois pendant plusieurs semaines pour réparations - nécessité de reprendre l'un des bateaux qui devaient assurer une double rotation à Roscoff, pour continuer la ligne de St Malo; désorganisation du trafic de Roscoff, qui était en plein développement. On en était à dire "Heureusement" que la sécheresse a considérablement réduit le trafic de primeurs de Roscoff... Mais même pour le trafic touristes, un seul bateau était insuffisant.

LA BRETAGNE COMMENCE A ETRE LASSE DU TOURISME...

Cet été a vu une affluence record de touristes, jusque dans l'intérieur. Beaucoup d'étrangers.

Mais cette affluence, coïncidant avec une sécheresse exceptionnelle et la pénurie d'eau a précipité une prise de conscience qui commençait à se dessiner depuis deux ou trois ans.

En fait d'industrie, de pôle de développement, de "VOCATION", etc., le tourisme est un attrape-nigauds. Pour les municipalités, particulièrement. La démonstration a pris un tour aigu en matière de distribution d'eau :

Comment veut-on qu'une commune d'environ 2 000 habitants (les communes bretonnes de la côte sont encore assez grosses : qu'est-ce donc là où elles sont parfois au dessous de la centaine ?) puisse subitement au mois d'août, c'est à dire au moment de l'année où normalement l'eau se fait rare, alimenter en eau potable 20 000 à 30 000 personnes, dont une certaine proportion, non contentes de se plonger dans la mer prétendent prendre en outre plusieurs bains d'eau douce par jour, pour se rafraichir et éliminer le sel.

- pendant que les cultivateurs de la commune se demandent comment ils pourront abreuver leur bétail - c'est à dire sauver leur capital d'exploitation ? ?

Il faut faire des travaux, des barrages déclarent M.M. les ingénieurs, qui flairent la bonne prime à encaisser (encore faut-il que la pluie veuille bien remplir les barrages !)

Les travaux coûtent cher et les municipalités sont pauvres. Les travaux concernant l'eau ne sont pas les seuls nécessaires. Ceux qui permettent d'héberger 20 000 touristes pendant deux mois (ce qui est tout à fait insuffisant pour assurer la rentabilité des entreprises du pays) obligent à laisser de côté d'autres travaux, dont profiteraient toute l'année les habitants. Or la majeure partie des touristes ne participe aucunement à ces dépenses. Le maire de Fouesnant (commune sur laquelle se trouvent 5 plages, dont la station très connue de Beg Meil) a fait remarquer publiquement - nos jeunes gauchistes vont pousser des cris d'horreur; mais il faut avoir les pieds sur la terre - que, si les résidences secondaires paient les impôts communaux, donc participent à ces équipements, les campeurs (tourisme populaire...) dont la multiplication rend ces travaux nécessaires, ne paient rien et la charge est portée finalement par les habitants.

L'absurdité est cette concentration pendant toute l'année dans des villes énormes invivables, de telle sorte qu'on ne peut plus envisager de passer des vacances tranquillement chez soi. Ce ne seraient plus des vacances ! il faut fuir ! Mais comment voulez-vous (sans parler de l'encombrement des routes et des transports) que l'on puisse héberger tout le monde AILLEURS, au même moment, tandis que cette masse énorme de maisons des villes ne sert plus que de garde-meubles ? ?

LA SECHERESSE...

Les effets les plus spectaculaires ont été les incendies de landes et de forêts. La sirène des pompiers retentissait presque tous les jours; souvent deux ou trois fois dans la même journée.

La forêt de PAIMPONT a brûlé par deux fois - sans parler de nombreux "petits feux" rapidement maîtrisés. Il a fallu faire appel aux Canadiens, qui ont puisé de l'eau de mer dans le golfe du Morbihan. La plupart des sites légendaires ont été atteints, notamment le Val sans retour. Le pire est qu'il s'agissait de foyers allumés volontairement, par un pompier qui trouvait merveilleusement excitante l'agitation autour de l'incendie !

Le plus inquiétant a été lorsque le feu a pris dans les Monts d'Arrée : en atteignant les tourbières, il risquait de couvrir pendant plusieurs jours, et de repartir lorsqu'on ne l'attendrait plus. Deux villages ont dû être évacués; une ferme et des maisons isolées ont été détruites.

Le 18 Août, ce sont les pentes du Menez Hom: 1 000 ha de landes et de pins; une maison brûlée; plusieurs autres endommagées; un centre équestre détruit. L'incendie semble bien avoir été allumé par un autre pyromane.

Le même jour, près de Josselin, 400 ha de sapins. Le village du Beauchat, à Néant-sur-Yvel a été sauvé de justesse. Deux jours plus tard : une maison et une scierie; la route coupée par le feu; plusieurs villages menacés.

Le 20 Août, 900 ha et 10 bâtiments de fermes près de Redon. Des animaux ont été carbonisés.

Le 27 Août au soir, ce sont les vieilles halles de Quimper qui se sont brusquement embrasées : un court-circuit dans un réfrigérateur, pense-t-on. 15 millions de dégâts matériels. Il n'y avait plus personne à l'intérieur, heureusement; mais les immeubles des rues qui l'entourent ont failli être atteints.

Il y a eu beaucoup d'incendies de moindre importance: enfants qui jouaient avec les allumettes, mégot jeté par la fenêtre du train, imprudences de campeurs. Tout était tellement sec, qu'il pouvait suffire du soleil renvoyé par un tesson de bouteille pour mettre le feu aux herbes. Le total des dégâts matériels est impressionnant. Il n'y a heureusement pas eu de mort; mais plusieurs personnes plus ou moins sérieusement brûlées, dont des pompiers auprès de Vannes.

Mais parviendra-t-on à faire comprendre à M.M. les ingénieurs du Génie Rural les dangers de leurs chères plantations de résineux ?

LES PERTES AGRICOLES sont loin d'être encore complètement évaluées; d'autant plus que les conséquences vont se développer le long de l'hiver en raison des difficultés pour nourrir le bétail : baisse de la lactation; achats coûteux d'aliments que la ferme n'a pas produits, bêtes qu'il faudra abattre en surnombre faute de pouvoir les nourrir; prêts dont on ne peut plus payer les arrérages...

La Chambre d'Agriculture du Finistère les a évaluées pour son département à 575 000 000 de francs lourds : 457 000 000 sur le bétail ; 50 000 000 sur les cultures dérobées (après une première récolte) ; baisse de la production laitière de 5 %, soit 40 000 000; 45 millions 8 pour la production légumière de conserve et 31 875 000 sur les céréales secondaires. La perte par bovin serait de 900 à 950 f.. Il ne semble pas que le calcul englobe la perte sur les primeurs du Léon, ni sur les plants de pomme de terre du Bassin de Châteaulin ; il y aura certainement une très grosse perte en tonnage sur toutes les cultures de pommes de terre de consommation. Cependant le Finistère a été moins éprouvé que ses voisins et surtout que l'Ille-et-Vilaine.

Sur les Côtes-du-Nord, le MODEF évalue les pertes à 1 060 f. par bovin jusqu'au 29 Sept. et 1 450 à prévoir pour l'hiver.

Il y a de grandes différences selon les exploitations et selon les zones. Là où le remembrement n'a pas encore passé, où les arbres n'ont pas été abattus, où les talus n'ont pas été rasés et ont continué à retenir l'eau, les dégâts sont limités. Là où l'on a fait une Beauce, l'herbe a séché jusqu'à la racine.

Il faut ajouter les pertes de la conserverie de légumes qui, dans le sud-Finistère, où elle est principalement regroupée, n'a reçu que 35 % de sa matière première habituelle. La récolte de haricots, en particulier, a été presque nulle. Comment faire face aux charges et ne pas mettre le personnel en chômage ? (177 000 tonnes de conserves produites en 1975; 55 000 espérées en 76) Il s'est ajouté des difficultés d'approvisionnement en eau, dont la conserverie est grosse consommatrice.

La SICA de St Pol-de-Léon a dû licencier 28 employés : pas d'artichauts à expédier; les choux-fleurs d'hiver sont gravement compromis.

300 tonnes de foin irlandais sont arrivés par le port de Roscoff...mais pour les stations de quarantaine du bétail; les agriculteurs ont dû aller chercher la paille de la Beauce.

LE GOUVERNEMENT NE SAIT OU PRENDRE L'ARGENT POUR COUVRIR LES PERTES AGRICOLES. Au lieu de se mettre à dos toutes les autres catégories sociales par un super-impôt, qu'il emploie à cela LES CREDITS PREVUS A L'E.D.F. POUR SES CONSTRUCTIONS DE CENTRALES NUCLEAIRES, DONT LA POPULATION NE VEUT PAS. Tout le monde l'en félicitera, sauf les technocrates qui, dans le corps électoral représentent fort peu de choses.

On essaie déjà de minimiser au maximum l'écho de l'explosion de la centrale nucléaire de Hanford (U.S.A.) A PLOGOFF, la population n'avait pas attendu cette information pour manifester énergiquement et l'E.D.F. devra se dire qu'il lui sera impossible d'essayer de construire sur ce site: la population s'y opposera. Que les technocrates qui, au C.E.S. et au Conseil de Région ont voté pour une centrale nucléaire en Bretagne sâche bien que leurs électeurs vont leur demander des comptes.

Il faut interdire les insecticides chimiques

Tout le monde a suivi l'accident de l'usine d'insecticides de Seveso. L'annonce de la naissance d'un enfant sans cerveau a porté l'horreur à son comble: des fuites avaient donc dû se produire bien avant qu'on s'en aperçoive ?

Or ici, à Pontivy, depuis environ deux ans et demi, dans des familles différentes et parfaitement normales, il est né trois enfants sans cerveau.

A cette distance, il ne peut pas être question de "fuites" à partir de l'usine. Il faut donc conclure que c'est une conséquence de l'emploi de cet insecticide - dont on se sert en particulier pour les pommes de terre.

On cache au maximum du possible ces accidents. Il a bien dû s'en produire ailleurs.

Menaces sur le pain : Un autre accident est arrivé à répétition cet été, à cause de la sécheresse. Des cultivateurs ont mis leurs vaches à pariter leurs blés échaudés, sans réfléchir qu'il n'avait pas plu depuis qu'ils l'avaient traité aux insecticides. Les bêtes ont été empoisonnées. Ceci est arrivé, à notre connaissance : près de Carhaix, à Melrand (Morbihan), à Arzano (Finistère), à Merdrignac (C. du N.), près de Redon - et vraisemblablement dans d'autres endroits.

Mais la sécheresse ayant continué, le grain qui a réussi à mûrir n'a pas, le plus souvent, été lavé. Alors ? Nous allons retrouver l'insecticide dans le pain ? ?

On continuera à nous empoisonner impunément pour des histoires de gros sous ?

Le 29 Août, à la Mairie de Carhaix a été constituée L'Union Bretonne des Syndicats de Défense et Promotion Paysanne dont la principale préoccupation est d'assainir les méthodes de remembrement. Le Bureau provisoire est ainsi constitué :

Président : M. Grégoire Jambrin (Finistère) Agriculteur

Vice-Président Raymond Fournier (C. du N) agriculteur

Secrétaire: Yvonne Guillou (C. du N.) retraitée

Trésorière : Angèle Souvestre (I. et V.) agricultrice

Adresser la correspondance à : Yvonne Guillou - Penhoat - 22860 Plourivo

Le Bureau sera ensuite complété par des représentants du Morbihan et de la Loire-Atlantique

L'Union Bretonne lance, conjointement avec l'Association de Défense du Terroir Breton une pétition sur laquelle est faite une collecte de signatures pour arrêter les destructions du bocage et les remembrements autoritaires et faire remettre en vigueur l'ordonnance de 1945 qui interdit aux ingénieurs de l'Etat (en l'espèce Génie Rural) de toucher des primes sur les travaux dont ils s'occupent.

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

LES FAUBOURGS INDUSTRIELS DE LA VILLE D'IS - Le sous-sol de DOUARNENEZ est truffé de vestiges de constructions d'époque Gallo-romaine. Nous atteignons là les faubourgs de la Ville d'Is : c'est à dire les derniers siècles de la croissance de cette ville, dont le centre était beaucoup plus ancien.

(Le relevé fait par les géographes des transgressions marines sur cette côte oblige à reporter la fondation de la Ville d'Is à la période du bronze, dont la fin a vu une importante avancée de la mer. Il est bien évident que la ville n'avait pas été fondée "au péril de la mer" et que cette situation ne s'est produite que postérieurement. D'autre part il y a, sur la falaise de POUILLAN, qui domine le site traditionnel, audessus des terres basses aujourd'hui reprises par la mer, cinq tombes royales du bronze ancien, qui ont été datées: entre -1600 et - 1500; avec un superbe mobilier au décor en spirales de style Crétois-Mycénien; mais dont le bronze avait été fondu avec du cuivre arsénié, dont les mines sont en Espagne. L'époque gallo-romaine avait ajouté des constructions nouvelles sur un quartier excentrique qui - étant plus élevé - n'a pas été englouti lors de la catastrophe : fin du Ve s. ou début du Vie)

On vient de dégager, sur le site des Plomarc'h (entre le port de Douarnenez et la plage du Ris) une véritable usine de salaisonnerie: viande et poisson - la "conserverie" d'autrefois. Un bâtiment de 30 m. sur 20, contenant au moins 16 cuves en pierres maçonnées avec de l'argile; certaines sont revêtues intérieurement d'argile rouge. La contenance totale des cuves est de l'ordre de 1000 m³. C'est à dire que cette usine devait approvisionner un centre important. M. René SANQUER, Directeur Régional des Antiquités Historiques l'a datée du 2e siècle de notre ère, donc de la période de domination romaine. Il semble que d'autres installations non encore dégagées existent du côté ouest. Le ravitaillement devait se faire principalement par mer.

On a retrouvé, dans le fond de la baie de Douarnenez les vestiges d'une industrie d'extraction du sel en chauffant l'eau de mer dans des bassins de pierre. La forêt de Nevet, qui descendait alors jusqu'au fond de la baie, fournissait le bois.

UNE DIZAINE DE TOMBES DE L'AGE DU BRONZE ONT ETE DECOUVERTES A St GOAZEC (Finistère)

UNE MANUFACTURE DE HACHES DE PIERRE AUPRES DE CORLAY (Côtes-du-Nord)
M. GIOT, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes avait déjà découvert que 40 % des haches de pierre polie trouvées en Bretagne proviennent d'un même filon de dolérite, bien caractérisé. Ce filon a été identifié en 1966-67, au cours de travaux sur la commune de PLUSSULIEN: un massif rocheux d'environ 1 km² appelé Roc'h Pol, près du bois du Kelfenec.

M. LE ROUX et son équipe entreprirent des fouilles en 1969. Elles dégagèrent les vestiges d'un véritable atelier: outils, copeaux provenant de la taille, ébauches inachevées, haches ratées, etc. Le nombre d'ouvriers y travaillant habituellement a pu être évalué à une dizaine; avec les familles cela devait faire une agglomération d'une cinquantaine de personnes, vivant de cette fabrication. Et bien entendu, aux alentours, des agriculteurs pour les nourrir. Il fallait environ 10 heures de travail pour fabriquer une hache. Des marchands devaient venir les chercher et les échanger contre d'autres produits, puisqu'on a retrouvé ces haches dispersées fort loin.

La datation au carbone 14 a indiqué que l'atelier a fonctionné de 3 000 à 1 800 environ avant notre ère. Les lois économiques sont anciennes: on pratiquait déjà la fabrication sur le filon minier.

Les fouilles effectuées aux alentours firent constater une forte densité de monuments mégalithiques sur les communes voisines. Notamment les sépultures sous allées couvertes des landes de LISCUIS (sur Laniscat) et à Plélauff. Il y en a également sur les hauteurs qui dominent Caurel. Cette industrie avait donc apporté une certaine prospérité.

Mais vers - 1 800 le bronze est commencé en Armorique. La nouvelle technique va faire disparaître l'ancienne. L'atelier essaya de se reconvertir sur la hache d'apparat, ou la hache rituelle des tombes; puis il dut fermer. Les ouvriers retournèrent-ils à l'agriculture, ou, pour "se reconvertir" durent-ils émigrer vers la région des mines - les monts d'Arrée - où allait se développer un très important complexe métallurgique?

L'Université de Haute Bretagne a été pendant la dernière année scolaire le théâtre d'incidents curieux: des meneurs ayant entrepris d'empêcher l'un des professeurs de la Section de Celtique de faire ses cours. Toutes les méthodes à la mode y ont passé, depuis le chahut classique à la séquestration dudit professeur dans son bureau, en passant par une longue campagne de tracts et d'affiches, dans un style plutôt ordurier, dont on commence à avoir l'habitude.

Ce que cherchaient ces apprentis sorciers - à part l'assouvissement d'une antipathie personnelle - est peu compréhensible, quand on connaît leurs tenants et aboutissants. Les étudiants appartenant au P.C.B., sollicités de se joindre à ce grand chambard ont refusé en déclarant "Vous allez attirer la foudre". Ils faisaient preuve de bon sens.

La foudre est en effet tombée, sous forme d'une enquête parisienne qui, de proche en proche s'est étendue à tout...il y a aujourd'hui, dans les deux universités rennaises, un certain nombre de gens (autres que le professeur en question...) bien ennuyés, à commencer par les deux meneurs de chahut.

Quant à la situation de la section de Celtique, elle est une parfaite illustration de l'absurdité des méthodes de l'administration française, qui s'obstine à vouloir construire les pyramides en commençant par le sommet et à prétendre que la pointe demeure suspendue dans les airs, pendant que ladite administration refuse systématiquement de construire la base.

Quand on voudra bien enseigner le breton depuis les classes primaires jusqu'à la fin du secondaire, il y aura des étudiants valables en faculté. En attendant, la politique prend la place du travail sérieux, auquel on refuse ses bases logiques.

Les chalutiers bretons protestent contre les méthodes "sauvages" des chalutiers russes qui, à l'entrée de la Manche - zone extrêmement fréquentée - ne respectent aucune règle internationale de navigation (l'équivalent du code de la route) d'où danger constant de collision et saccagent les chaluts et les casiers des autres: perte de plusieurs millions à chaque fois, dont on ne parvient pas à obtenir réparation. Ils sont particulièrement nombreux cet été et leurs méthodes ont une très grande responsabilité dans la raréfaction du poisson(ils prennent le poisson trop petit).

L'attentat stupide qui a troublé l'ABADEN VEUR des Fêtes de Cornouaille à QUIMPER semble l'oeuvre de provocateurs. Revendiqué soi-disant par le F.L.B., il a été démenti dès le lendemain.

Cet attentat - qui, par un vrai miracle n'a pas fait de victimes, alors qu'il y avait des passants sur le trottoir à côté - perpétré à 50 m. environ de la foule qui assistait, de l'autre côté de la rivière, aux danses folkloriques, serait d'une imprudence et d'une sottise invraisemblables s'il émanait réellement du F.L.B.

Son Bureau politique l'a immédiatement démenti. Mais il faut bien qu'il se rende compte que s'imaginer authentifier ses communiqués par un simple cachet decaoutchouc ne lui donne aucune garantie : ce cachet est trop facile à copier. Depuis le temps que le S.A.C. et autres agents de l'adversaire s'évertuent à pénétrer le F.L.B. celui-ci doit s'attendre à ce que des attentats conçus uniquement pour le déconsidérer -et celui-ci en est un...) se produiront. En fait, ces derniers mois, il y en a déjà eu plusieurs.

Il serait urgent de tout reconsidérer sous cet aspect et probablement d'arrêter les plasticages avant que l'irréparable ait été produit par l'adversaire. Car le F.L.B. n'aura aucun moyen de prouver que cet irréparable n'est pas son fait...

Une information lancée juste avant les vacances a surpris: il y aurait eu une soi-disant "réunification" chez les Bretons Emigrés. Cette information était fautive. M. O. Lossouarn a dû abandonner le poste de Président lors du Congrès de Rostrenen et le "Congrès Mondial des Bretons Dispersés" s'est réorganisé sous le nom de "Organisation des Bretons Emigrés (O.B.E.) avec une modification des statuts. M. O. Lossouarn n'y appartient plus. Quant au pseudo... super-président annoncé dans l'entrefilet paru dans Armor...il n'était même pas au courant de sa promotion...

Le Bureau de l'O.B.E. a été ainsi composé à la réunion tenue le 2 Mai à Bruxelles :

Président : André David (Bretons de Clermont-Ferrand)

Vice-Présidents : Henri Rojouan et Hervé Bouché

Secrétaire Général : J.S. Mahé (Fédération des Bretons de Paris)

Secret. adjoints : C. Latour, A. Desne, B. Belouet,

Trésorier : Yv. Le Berrigaud

Réunion d'été : le 21 Août, à Vannes. L'association édite maintenant un bulletin et décerne le prix Morvan Lebesque.

Les groupes B 5 ont envoyé aux Conseillers Généraux de Loire-Atlantique une lettre accompagnée d'un dossier pour leur demander de se prononcer chacun personnellement sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne.

La lettre qu'ils ont déposée à la Préfecture à l'adresse du Président de la République au cours de la manifestation du 25 Avril n'a reçu aucune réponse. Pas davantage à la demande d'audience adressée à la fin de Mai à M. de COSSE-BRISSAC, Président du Conseil Général.

Les organisations bretonnes de Loire-Atlantique envisagent de poser la question sur le plan local aux candidats aux élections municipales. Les Groupes B 5 ont édité à ce propos une affichette qu'on trouvera en documents.

LE CONSEIL DE REGION BRETAGNE TIENDRA SA SESSION DE SEPTEMBRE A PONTIVY. C'est un premier pas vers le transfert de la capitale régionale dans cette ville. Il conviendrait de l'en féliciter.

Les séances se tiendront les 20, 28 et 29 Septembre, à la Salle des Fêtes. Nous suggérons d'envoyer des lettres de félicitations adressées à M. Le PRÉSIDENT du CONSEIL de REGION - Salle des Fêtes - 56300PONTIVY, de façon à ce qu'elles arrivent entre le 20 et le 28.

Le premier grand film sur le problème breton va sortir prochainement :

NAG AR VAZH, NAG AR VEZH (Ni le gourdin, ni la honte)

16 millimètres, couleurs, durée : 1 h. 50

Réalisateur : Philippe CASSARD

(pour acheter une copie ou louer : C.N.C.C. - 79 Quai de la Fosse
44000 NANTES)

Le premier grand film sur le problème breton, NAG AR VAZH, NAG AR VEZH (ni le gourdin, ni la honte) d'après le poème du grand écrivain breton Maodez GLANNDOUR, va sortir dans les premiers jours de septembre. Un évènement.

Ce film a été réalisé par le jeune cinéaste Philippe CASSARD, qui a participé, notamment en 1970 au tournage du film d'Edouard BOBROWSKI "Aux Urnes, Citoyens". Il a réalisé en 1972 un admirable court-métrage en langue bretonne "TI PRI" (la maison d'argile) film poétique et violent, sur le drame de la petite paysannerie bretonne. TI PRI obtint plusieurs prix, notamment en Allemagne et fut acheté par plusieurs télévisions étrangères.

En 1974, Philippe CASSARD réalise un film de 27 minutes sur le problème corse "TERRA CORSA". Ce film en couleurs, aux images admirables laissait apparaître combien la situation était devenue explosive dans l'île, avant même que n'éclate le drame d'Aleria. TERRA CORSA a été projeté dans presque tous les villages de l'île, aussi bien sur la côte que dans les montagnes, suscitant à chaque fois une intense émotion par la force de son expression et la beauté des images.

NAG AR VAZH, NAG AR VEZH est un film à la fois beaucoup plus long et très différent. Le film dure près de deux heures et il est pour près de la moitié parlant en langue bretonne (le reste en français). Oeuvre de cinéma direct, NAG AR VAZH, NAG AR VEZH est un documentaire passionnant sur la Bretagne d'aujourd'hui. Le film ne comporte pas un mot de commentaire. Philippe CASSARD a donné la parole aux Bretons : paysans, ouvriers, pêcheurs, chanteurs, intellectuels, etc... Ils y expriment leurs problèmes, leurs soucis, leurs joies. A travers eux s'exprime le bouillonnement qui agite la Bretagne aujourd'hui. La vraie question que pose finalement le film, sans vouloir imposer un point de vue ou influencer la réponse, est de savoir s'il existe encore aujourd'hui, en 1976, une Bretagne et un peuple Breton.

Le film comporte des centaines, des milliers de figurants, qui sont les habitants de cette petite péninsule du nord-ouest de l'Europe qui s'appelle la Bretagne. Certains sont très connus en Bretagne, comme le chanteur nantais Gilles SERVAT, géant taillé dans le roc, à la voix puissante et grave, ou l'humble paysanne Angela DUVAL, grand nom de la littérature bretonne moderne, que des émissions de télévision ont fait connaître à des millions de Français. Jamais personne n'avait réuni dans un même film une telle masse de documents sur le problème breton. En cela, NAG AR VAZH, NAG AR VEZH constitue un précieux document sur la Bretagne et les luttes des Bretons.

Ce film émeut aussi par la beauté des images. Il comporte des séquences admirables comme celle où le grand poète et chanteur Youen GWERNIG, qui vécut de longues années aux Etats-Unis et fut l'ami intime de Jack KEROUAC, raconte sur le pas de sa porte pourquoi il est revenu au pays; ou encore cette séquence au cours de laquelle un pêcheur du Tregor, sans aucune phraséologie et sans aucune haine, explique avec des paroles toutes simples mais très belles, pourquoi son pays est en train de mourir.

Ce n'est pourtant pas une image de résignation et de désespoir qui se dégage de ce film: mais au contraire le sentiment d'un vaste bouillonnement, d'un renouveau, d'un réveil. La Bretagne de 1976 bouge de tous les côtés et si cette effervescence paraît assez confuse et désordonnée, elle est porteuse d'une grande espérance. Comme ces milliers de jeunes que l'on voit défiler dans les rues de Guingamp pour demander que la langue bretonne cesse d'être traquée et proscrite et puisse trouver une place normale dans la vie publique et privée en Bretagne, comme ces paludiers de Guérande qui luttent pour défendre leur outil de travail, les marais salants contre la voracité des promoteurs, comme ces ouvriers brestois licenciés de Transocéan, les Bretons de 1976 ne veulent plus "ni du gourdin, ni de la honte", NAG AR VAZH, NAG AR VEZH.

TRACT diffusé par les Syndicats de Défense et Promotion Paysanne de
 PLONEVEZ-DU-FAOU, PLOUHINEC, PLOUIGNEAU, PONT-DE-BUIS-lès-QUIMERC'H

N O N !

Aux plans de Remembrement Autoritaire (loi de 1941)

P O U R Q U O I ?

CES PLANS IMPOSENT :

Destructions massives de talus protecteurs
 (350 km. par commune : chiffre officiel...)

Le remplacement des talus par des conifères toxiques
 pour le sol breton ;

L'implantation de chemins inutiles dans de la bonne terre ;

La transformation de chemins utiles en terres de culture...

ILS FAVORISENT LA DISCORDE PAR LA PROCEDURE AUTORITAIRE
 ET L'INJUSTICE INCONSCIENTE (1)

Et tout cela aux frais des agriculteurs concernés
 et de tous les contribuables

O U I !

- A la Rénovation Rurale (Institution officielle : 1970)
 et à sa procédure amiable ;
- A la décision du Conseil Général du Finistère (Mai 71)
 favorable à la Rénovation Rurale ;
- A l'ordonnance du 6 Janvier 1945: suppression du privilège
 des pourcentages sur travaux (notamment pour le Génie Rural)

Agriculteurs, Amis de la Nature ou de la Justice,
 Syndicalistes, Jeunes, Contribuables,

A I D E Z - N O U S !...C'EST L'INTERET DE TOUS !

Faites circuler ce tract.

(1) Doux euphémisme...Pas si inconscient que ça ! (Note de D.B.)

AFFICHETTE éditée et diffusée par B 5, dans les communes de Loire-Atlant.

Bientôt les élections municipales....

V O T E R E Z - V O U S

P O U R U N M A I R E H O S T I L E

A L A B R E T A G N E ?

Administrativement divisée, la Bretagne n'a pas les moyens de se faire entendre.

La circonscription artificielle des "Pays de Loire", continuellement mise en valeur par l'information dominante, prive la Loire-Atlantique de la solidarité bretonne.

Contre ce découpage arbitraire, trop de maires n'ont pas voulu ou osé s'élever. Si c'est le cas du vôtre, exprimez votre désapprobation lors des prochaines élections municipales :

VOTEZ POUR UNE AUTRE LISTE
 OU RAYEZ SON NOM SUR VOTRE BULLETIN DE VOTE.

SOUVENIR BRETON
- KOUN BREIZH

ADRESSE A M. LE PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'opinion bretonne, ayant appris l'enlèvement, dans l'ancienne CHAMBRE des COMPTES de BRETAGNE, de la statue de celui qui fut Libérateur et Souverain de notre patrie: ALAIN BARBE-TORTE, enlèvement qui aurait été ordonné par le Préfet de Loire-Atlantique...

Plusieurs de nos compatriotes élèvent, en ce jour anniversaire d'une grande victoire libératrice, une vigoureuse protestation contre cette mauvaise action qui est comprise comme une offense à notre peuple.

En conséquences, des Bretons réunis ce 27 Juin, sur l'antique territoire de REDON, lieu même où s'accomplit le plus haut fait de notre histoire, exigent que l'administration française réexamine son attitude et se décide rapidement à replacer, en un lieu digne de respect l'effigie de celui qui fut en son temps le libérateur de NANTES et de la BRETAGNE.

Il serait souhaitable qu'une prochaine décision vienne enlever tout prétexte à une possible opération extrémiste: opération toujours à craindre pour la tranquillité publique...

Ce forfait vient confirmer l'offense permanente faite par le pouvoir central à notre Peuple: la séparation arbitraire du territoire nantais de l'ensemble historique et administratif de la Bretagne.

Signé : Raph. TULLOU, Président.

Note de D.B.: Alain Barbetorte a libéré NANTES et la BRETAGNE des invasions normandes. Depuis la Révolution, la Préfecture de Nantes est installée dans l'ancienne Chambre des Comptes de Bretagne... La statue est en plâtre; elle a été placée dans la cour du Château, sans aucune protection contre les intempéries : le souvenir de nos princes offusque le Préfet de la République Française !

ADRESSE A M. LE MAIRE DE NANTES

Plusieurs de nos compatriotes réunis à Bains-sur-Oust ce 27 Juin 1976 en un des plus hauts lieux de notre histoire bretonne, soucieux du respect de leurs convictions nationales : demandent à Monsieur le Maire de NANTES de prendre, en tant que propriétaire du Château Ducal, toutes dispositions utiles à seule fin de faire enlever cette plaque injurieuse, libellée naguère sur ordre du pouvoir central, puis posée dans la demeure même de la Duchesse Anne.

Ce texte veut faire croire à une "libre réunion" de notre Pays à la France, alors que cet acte historique ne fut en définitive que la conséquence d'une conquête militaire.

Nous faisons confiance aux sincères sentiments bretons de Monsieur le Maire de NANTES pour qu'une prompte décision soit prise quant à la suppression de ladite plaque.

Monsieur le Maire de NANTES est assuré de la déférente considération des Bretons à leur Pays.

Signé : Raph. TULLOU, Président

Note de D. B.: Il s'agit de la plaque que les jeunes ont barbouillée le 25 Avril. Il est évidemment assez ridicule que le Gouvernement Français se vante d'avoir offert à la Ville de NANTES le Château de nos Ducs - qui NOUS appartient, et en premier lieu, à la Ville de NANTES ! - cadeau fait avec le bien du destinataire !! D'autre part, l'histoire y est, comme dans tous les manuels scolaires, copieusement falsifiée. M. le Maire de Nantes fera bien en effet de faire enlever cette plaque : cela ôtera l'occasion de nouveaux barbouillages ou de plasticages.

Rien de plus exaspérant que le mensonge obstinément organisé...

CENTRE DE PRESSE DES
LANGUES DE FRANCE

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DE FRANCE :

Nouveaux délais ?...Nouvelles "Etudes" ?...Nouvelle "Mission d'enquête" ?

La rentrée 1976-77 est toute proche...et on ne sait toujours pas si les dispositions en matière d'enseignement des langues "régionales", annoncées en 1975 par M. HABY et en Juin dernier par son collaborateur, M. LUC, entreront en application au cours de la nouvelle année scolaire.

On se souvient de la série de mesures, d'abord abondamment expliquées et justifiées par M. HABY au Sénat, l'an passé, puis présentées le 3 Décembre, toujours par M. HABY lui-même, à l'issue du Conseil des Ministres qui les avait approuvées. Ce qui, jusqu'à présent, est moins connu, ce sont les mesures annoncées au ministère, fin Juin dernier, à une dizaine de délégués des mouvements réunis par "Defense et Promotion des Langues de France". Au nom du ministre, M.M. LUC et BRUCH firent en effet savoir aux représentants de D.P.L.F. qu'une option "Langue et Culture Régionale" allait être créée à partir de la 4e. En conséquence, le régime des cours, dans le 1er cycle, sera évidemment aligné sur celui du second (insertion dans les horaires et les services).

Or, nous voici à quelques jours de la reprise des classes, et on attend toujours la suite des instructions annoncées à la presse il y a dix mois. On attend tout autant que la promesse exprimée en Juin, de la part de M. HABY, se matérialise en des textes pour une mise en vigueur immédiate. Comment à la date où nous nous trouvons, ne pas craindre qu'on s'apprête à retarder encore d'une année la réalisation de mesures pourtant largement insuffisantes en regard de revendications depuis si longtemps soutenues par l'opinion régionale et si constamment défendues par les élus, par les syndicats, par les organismes les plus divers ?

Car, enfin, quand elles seront appliquées, les mesures annoncées seront encore bien loin de permettre une organisation, structurée de manière cohérente, de l'étude des langues de France ! Par exemple, la création de l'option en 4e, pour intéressante qu'elle soit en elle-même, ne peut dispenser d'ouvrir des cours dès la 6e, dans les mêmes conditions que pour les autres matières.

On ajoutera que le changement de ministère ne saurait servir de prétexte à l'annulation des promesses faites, sous le précédent gouvernement, - par le même ministre. On n'admettrait, dans aucune des régions concernées, qu'il faille reprendre les "études", charger de "mission d'enquête" un second Inspecteur Général...et que soient retardées ou remises en cause des réalisations promises pour cette année...que l'on oublie l'inscription au prochain budget de crédits donnés, voici deux mois, pour assurés, que l'on se mette de nouveau à refuser l'égalité de régime dans les deux cycles du secondaire et que soit renvoyée à on ne sait quand l'option décidée en Juin.

En 1971, les instructions de M. O. GUICHARD sur les cours de langue régionale dans le 2e cycle parurent seulement quelques jours avant la rentrée, pour être aussitôt mises en application. Qu'est-ce qui empêche M. HABY d'agir de même ces prochains jours ?

ALSACE

MANIFESTE DU 5 JUIN 1976

Il y a cinquante ans, des Alsaciens conscients de leurs devoirs constituèrent le HEIMATBUND et marquaient ainsi leur volonté de lutter pour le maintien de l'identité Alsacienne. Le 5 Juin 1926, ces hommes venus d'horizons différents rendaient public le texte d'un manifeste résumant leurs objectifs.

Que voulaient-ils ? En termes clairs : "l'autonomie législative et administrative dans le cadre de la France".

Comment entendaient-ils traduire cette autonomie ?

Premièrement : "par une assemblée représentative" élue par des Alsaciens, "jouissant du droit de budget".

Deuxièmement : "par un pouvoir exécutif siégeant à Strasbourg", constitué par des Alsaciens, ayant à assumer, à côté du Parlement de Paris, seul compétent pour les affaires françaises d'intérêt général, le contact avec l'Etat central."

Le manifeste du HEIMATBUND réclamait aussi que la langue allemande, langue maternelle de la majeure partie de la population puisse occuper dans la vie publique alsacienne la place qui lui revient. Il demandait que cette langue soit employée dans l'administration, les tribunaux et l'école, au même titre et simultanément que le français.

AUTONOMIE et BILINGUISME étaient donc les DEUX POINTS ESSENTIELS des revendications du Heimatbund.

Cinquante ans après, parce qu'ils sont VITAUX pour la SURVIE de l'identité Alsacienne, journellement agressée par l'aliénation silencieuse, le monolinguisme autoritaire, et le centralisme étouffant, AUTONOMIE et BILINGUISME demeurent les deux points essentiels de nos revendications.

En ce jour anniversaire d'un cinquantenaire oublié, les sousignés le proclament solennellement et affirment, avec force, leur volonté de lutter, chacun dans le cadre de leurs organisations et suivant leurs méthodes propres, pour la réalisation de ces deux objectifs communs.

Fait à STRASBOURG, le 5 Juin 1976.

Suivent 76 signatures.

E L - FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION - 31 Quai des Bateliers - STRASBOURG
Lettre Ouverte A M. GILLY
Strasbourg, le 26 Juin 1976

Parce qu'ils entendent maintenir le cadre de vie propre à l'Alsace, les Alsaciens tiennent aux richesses écologiques de leur pays comme à la prunelle de leurs yeux. A plusieurs reprises, notamment à Marckolsheim, ils l'ont prouvé.

Nouveau venu sur le sol Alsacien, vous ignorez sans doute que, pour s'opposer à l'urbanisation du Massif Vosgien et à la prolifération des routes touristiques, nos compatriotes ont été 40 000 à donner leur signature en 1971. En Suisse, 1 000 signatures auraient été suffisantes pour provoquer l'organisation d'une consultation populaire. Malheureusement, les Alsaciens dépendent du bon plaisir de Paris et de ses représentants.

Reconnaissons, toutefois, que votre prédécesseur, dont nous n'avons pas toujours chanté les louanges, avait compris l'importance de l'enjeu. Sagement, il avait entériné la volonté Alsacienne. Mais vous, Monsieur GILLY, vous aimez la manière forte. Vous détestez perdre la face. Aussi avez-vous fait disperser "manu militari" la cinquantaine de manifestants réunis le 23 Juin, pour empêcher la poursuite des travaux. A une démonstration pacifique de militants écologiques, vous avez répondu par la force.

Vos gendarmes ont chargé et arrêté quatre manifestants. A l'un d'entre eux ils ont passé les menottes. Ce n'est pas tout: ils ont aussi interpellé des journalistes et détruit les pellicules photographiques. Que cherchez-vous, Monsieur GILLY ? Un Aléria Alsacien ? Votre incompréhension des problèmes spécifiques, qu'ils soient basques, corses ou alsaciens, semble congénitale. Vous agissez partout comme un Préfet colonial...

...Vous venez de commettre une erreur. Les Alsaciens détestent la manière forte. De plus, ils ont perdu leurs complexes. Ils ont conscience de leur bon droit. Ils vous feront la vie dure et obtiendront votre départ.

Le Directoire de E L - FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION
Michel CLO, Robert JOACHIM, Ferdinand MOSCHENROSS, Hans ZORN

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs revues ont consacré un numéro à la Bretagne cet été. Citons :

L'hebdomadaire "LA FRANCE CATHOLIQUE - ECCLESIA", dans un très bon numéro spécial paru avant les vacances. C'est déjà loin : l'interruption de notre parution due au déménagement ne nous a pas permis d'en rendre compte en temps voulu.

"LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE" (213 bis Bd St Germain - 75007 PARIS) ont consacré leur numéro trimestriel de l'été au thème "REGIONALISME ET FRANCOPHONIE". On ne peut qu'être un peu surpris de la carte figurant sur la couverture : non seulement une Bretagne amputée de la Loire-Atlantique ; mais aussi les Pays de langue d'Oc amputés de la Provence ! Pays-Basque-nord et Catalogne-nord, les Pays-Bas français (de langue Flamande) sont ignorés. C'est tout de même un peu gros ! Le titre ne correspondrait pas du tout au contenu, s'il n'y avait aussi la Wallonie et le Jura ex-Bernois.

Le texte est meilleur. L'article sur "Le Réveil de l'Occitanie", par R. ESCAICH et Th. BORDAS donne un très bon historique. L'article de J. Chr. CASSARD et P. Y. LE RHEUN, sur la Bretagne, présente le défaut habituel aux jeunes : ils ignorent ce qui s'est passé avant eux et ne songent pas à mettre en doute l'enseignement officiel lorsqu'il concerne le passé. Les manuels scolaires de l'entre-deux guerres étaient tout aussi faux - peut-être encore davantage car ils étaient moins contredits - que les manuels actuels. Ils n'ont pas compris l'enchaînement historique qui a conduit au sous-développement, par le fait des guerres continuellement menées par le roi de France contre nos clients naturels, de la ruine due au Blocus Continental : interruption pendant 25 ans (guerres de la Révolution, puis de l'Empire) du commerce maritime dont vivait notre commerce du XVIIIe s. puis d'une politique économique obstinément protectionniste et continentale, alors que tout pays maritime a besoin de libre-échange. L'agriculture bretonne d'entre les deux guerres était tout le contraire "d'archaïque". Par rapport à son époque, notre "ceinture dorée" - le nom le dit bien - était en avance sur la moyenne française. Ils ne semblent pas, non plus, avoir compris pourquoi notre agriculture, actuellement très moderne, (parfois trop...) avec de forts rendements est cependant non rentable en argent, en raison des structures commerciales françaises, ni que les difficultés de notre industrialisation tiennent aux structures bancaires françaises et à l'administration centralisée. P. Y. LE RHEUN est géographe et non pas économiste ; il semble n'avoir aucune idée du drainage financier et des erreurs d'orientation qui nous sont imposés par le système français.

"LE MONDE DE L'EDUCATION" a abordé la question de l'enseignement des langues régionales dans son N° 20, publié pour la rentrée. Malgré quelques lacunes - il semble ignorer le Catalan et le Flamand - ce numéro marque un progrès considérable vers une ouverture qui est récente dans ce journal.

Avant les vacances, "ECONOMIE-SOCIETE-NON-VIOLENCE" (Roland MARIN, 17 rue de la Prévoyance - 94500 CHAMPIGNY) a édité une brochure intitulée "VOULOIR VIVRE BRETON" qu'on peut se procurer à RENNES (GWENNVED - DIFFUSION BRETONNE - 110 rue de Saint-Malo - 35000 RENNES). Etant donné son prix modique, nous recommandons d'en commander plusieurs et de s'en servir comme brochure de propagande : 9 f. pris sur place - 10 f. par la poste.

LIVRES

"MYSTERES CELTES", par John SHARKEY ; traduit de l'Anglais et publié par les Editions du Seuil. Les images sont très belles et méritent l'achat du livre. Quant au texte, s'il se perd dans certains détails des périodes récentes, il mélange allègrement - comme on fait trop souvent - le mégalithique, le Gaulois et l'Irlandais, avec une inconscience complète de l'écart des millénaires et que les Celtes et le Mégalithique n'appartiennent pas à la même civilisation, ni aux mêmes peuples.

M. de MAUNY publie aux éditions KANEVEDENN - 19 rue St Louis - 35000 RENNES - un petit volume joliment illustré sur ANNE DE BRETAGNE - qui la présente sous son vrai jour de patriote bretonne. L'ouvrage paraît dans le cadre de "L'ANNEE ANNE DE BRETAGNE", pour la célébration du demi-millénaire de sa naissance, qui va être commémorée le 25 Janvier 1977, à travers toute la Bretagne, et spécialement à NANTES où elle est née dans le château des Ducs de Bretagne. Belle occasion de protester une fois de plus contre l'absurde découpage qui prétend mettre NANTES - ancienne capitale - hors de Bretagne.

L'auteur conclut en exhortant la Municipalité de Nantes à replacer le reliquaire contenant le coeur d'Anne de Bretagne (aujourd'hui au Musée Dobrée) là où elle l'avait voulu : dans la Cathédrale, auprès du tombeau de ses parents, oeuvre de Michel Colombe.

Paru avant ce petit volume, le même auteur a publié "LE PAYS VANNETAIS", ou Bro Gwened, aux éditions de la REVUE MODERNE (14 rue de l'Armorique, Paris XVe) illustrés de nombreuses photographies, les châteaux, églises et chapelles du Morbihan (qui correspond à peu près au Bro Gwened augmenté de quelques cantons Cornouaillais) sont décrits, accompagnés de récits historiques et de légendes qui s'y rapportent. Cela fait en quelque sorte la suite du COMTE DE RENNES, paru précédemment (Editions Roudil) et aux CHATEAUX DU FINISTERE.

Un reproche toutefois : M. de MAUNY commence par un chapitre sur les monuments mégalithiques : il lui faut absolument se mettre à jour des travaux de l'équipe de M. GIOT, de la Société Polymathique du Morbihan et des datations au carbone 14, car il fait des erreurs de plusieurs millénaires, qui ne sont plus permises aujourd'hui.

"LE MOUVEMENT BRETON", par Alain DENIEL (Editions MASPERO) Très bon ouvrage, solidement documenté, dont on remarquera l'honnêteté. C'est un vrai travail d'historien, qui a su dégager les faits des innombrables mensonges mis en circulation par les passions de l'époque.

Les péripéties de la création du Mouvement entre les deux guerres, l'apparition de GWEN HA DU (une petite rectification toutefois : quand le monument de Rennes a sauté, la désapprobation a été l'affaire de la presse et des officiels ; mais celle de la population a été un éclat de rire ; le coup était trop bien fait et...le monument n'était pas beau...); puis la croissance accélérée du début de la période d'occupation, les difficultés d'une situation ambiguë ; enfin le retournement de la situation au moment de la Libération, avec ses conséquences tragiques sont exposés avec une objectivité qui fait de cet ouvrage un fonds de bibliothèque bretonne à ne pas laisser passer. Il doit prendre place à côté des récits émanant des principaux acteurs : BREIZ ATAO par Olier MORDREL (éditions Alain MOREAU) et Fransez DEBAUVAIS ET LES SIENS, par sa femme, dont deux volumes sont parus et le 3e sous presse (Mme DEBAUVAIS - 20 Place des Lices - 35000 RENNES).

En annexe sont reproduits de nombreux textes aujourd'hui introuvables.

NATURE ET BRETAGNE a sorti coup sur coup depuis un an des ouvrages très intéressants (38 rue Jeanne d'Arc, 29000 QUIMPER). Les deux derniers parus au printemps traitent de domaines très différents.

"UNE BRETAGNE LIBRE EST-ELLE VIABLE ?" (édité par la Socipresse et diffusé par NATURE-et-BRETAGNE) est une adaptation à la Bretagne de l'ouvrage du Pr Léopold KOHR, dont la première version, en Anglais, concernait le PAYS DE GALLES. L'adaptation à la Bretagne est faite par M. L'Abbé BOURDELLES. Préface de Yann FOUERE. L'ouvrage est d'une lecture facile pour les non-techniciens.

Une revue rapide de la situation économique des petits pays d'Europe répond à la question qui sert de titre au Ch. I : "LA BRETAGNE PEUT-ELLE SE DEBROUILLER TOUTE SEULE ?" L'étude montre que ces petits pays sont finalement plus prospères que les grands Etats...et conclut, à la fin du Ch. II que la soi-disant "pauvreté bretonne" est d'origine politique, la planification centralisée refusant d'utiliser ses vraies ressources, comme elle refuse d'utiliser

une position géographique exceptionnellement favorable. Encore, le survol trop rapide a-t-il laissé de côté les démonstrations économiques les plus concluantes.

Les chapitres suivants cherchent si la Bretagne a intérêt à s'insérer dans un "grand ensemble" et à quelles conditions. Ils passent en revue les unions douanières du XIXe s. et leur évolution, pour y trouver un enseignement applicable au Marché Commun, en posant la question : "TRAITE OU UNION?" et fait remarquer que l'Emsav réclame, dans ses relations avec la France, à peu près le statut que la France a accepté dans le Traité de ROME...et, par conséquent, qu'il n'y a aucune raison de trouver cette revendication exorbitante: ce qui est bon pour l'une devrait être bon pour l'autre (voilà un raisonnement qu'on n'est pas près de comprendre à Paris !) Le Ch. VII "UN CADRE POUR LA PROSPERITE BRETONNE" et le chapitre suivant intitulé "QUESTIONS PRATIQUES", essaient de formuler des perspectives de ce qui pourrait être.

"PRETRES DE DEMAIN" par Christian Y. KERBOUL (Nature et Bretagne) traite d'une question très actuelle et très discutée: celle des prêtres mariés. C'est le récit d'une expérience personnelle; l'auteur est un prêtre breton marié en Provence. L'ouvrage - très agréablement écrit - est intéressant par les questions qu'il soulève et qui ont été résolues dans d'autres Eglises d'une autre façon que dans l'Eglise Romaine. Le récit de son passage au Séminaire de Quimper, au moment où un nouveau directeur y introduit l'intellectualisme français (cela s'est produit à une très grande échelle) fait toucher du doigt pourquoi la belle renaissance religieuse de l'entre deux guerres a tourné court dans les années 50.

"LA FRANCE EN MIETTES" par J.P. RICHARDOT. (Editions Belfond) L'auteur nous avertit dans son introduction qu'il a trois grands parents d'Oc et un d'Oïl.

Le style - concret et humoristique est manifestement "d'Oc". Vous ne vous ennuierez pas à le lire et vous serez frappé par la connaissance que ce journaliste a de l'appareil français - y compris de l'appareil administratif, que l'on connaît rarement aussi bien sans y avoir appartenu.

L'auteur a eu la bonne fortune de finir ses études en Suisse, à partir de l'âge de quinze ans. Il a donc fait ses premières expériences d'instruction civique dans le modèle même des Etats décentralisés (ce terme est parfaitement inexact: la Suisse n'ayant jamais été centralisée; mais le français n'a pas d'autre mot, tant il ignore la chose). Il a ensuite beaucoup voyagé à l'étranger.

L'analyse de l'extravagante mentalité des jacobins français est pleine d'humour et tout à fait exacte. Voir la description de la "lessiveuse de Grand-Mère - c'est à dire des Finances publiques "où tout monte depuis des siècles dans la colonne centrale; mais ne redescend pas pour autant sur le linge ordinaire"...Ceci vous donne le ton.

La première constatation est que la France passe son temps à changer de Constitution et se paye une mini-révolution - ou une grande - tous les six ans et demi, tandis que les autres pays ne connaissent pas ces continuelles ruptures. Le phénomène a évidemment une cause qui tient à la façon dont elle est gouvernée. Dire qu'elle est ingouvernable n'est pas une explication.

Le Chapitre qui fait l'application à la Bretagne est assez superficiel: l'auteur ne semble guère la connaître; mais celui consacré aux rapports entre l'Alsace et Paris est remarquable. Le chapitre sur la Corse vous apprendra sur son rattachement une histoire pas très glorieuse pour la France, que l'école vous a soigneusement cachée.

Nous pouvons d'ailleurs nous faire plusieurs applications de ce qui est dit à propos de l'Alsace: l'incapacité complète des administrations centrales à comprendre une position géographique autre que celle de Paris et spécialement celle des régions qu'elles qualifient de "périphériques" et qui sont en

réalité au centre d'autre chose : de l'Europe pour l'Alsace, du Bassin Atlantique pour nous. Par rapport à l'Europe, c'est Paris qui est périphérique.

L'auteur prévoit l'éclatement de l'Etat français pour les années 80. C'est la Corse qui commencera, dit-il, parce qu'à Paris on ne comprend absolument rien au caractère Corse. Le processus est parfaitement connu par les expériences coloniales et réglé comme du papier à musique ; 5 étapes :

- 1 - négation et dérision;
- 2 - reconnaissance d'un problème partiel;
- 3 - conflit
- 4 - récupération (Bao Daï - Messali Hadj; etc. Nous venons de franchir cette phase avec SAV : la récupération policière a raté; il y a encore en cours des tentatives de récupération plus habiles par les partis politiques français.
- 5 - capitulation.

On voit donc que nous sommes rendus à la phase 4 de ce tableau. C'est assez réconfortant...

Nous ne donnons pas de compte-rendu de l'ouvrage de P.J. HELIAS : il y en a eu partout et tout le monde l'a lu. Disons seulement le plaisir avec lequel nous avons retrouvé les scènes du Pays Bigouden, que nous connaissons bien, retracées avec cet humour qui nous est propre. Quand on a ouvert le livre, on ne peut plus le refermer.

VIENT DE PARAITRE : EUROPE, RENDS-NOUS LA MER, par Yves LAINE (Editions du C.E.L.I.B. - 22 rue Hoche - 35000 RENNES) Un ouvrage de technicien, très documenté, que toute bibliothèque bretonne doit posséder. Nous en reparlerons beaucoup plus longuement.

Au Pays Basque-sud, les fêtes de Fontarrabie, qui s'achèvent le 8 Septembre, - fêtes traditionnelles de type folklorique - se sont terminées par un drame. Un jeune ouvrier de 24 ans a été froidement abattu par les gardes civils. On a essayé de raconter que c'était une rixe dans un bar; mais il y a des témoins de la scène. Plusieurs autres personnes ont été blessées ensuite.

Dona Mercedes Iridoy de Olascoaga, Maire nommée de Fontarrabie, a pris la tête d'un deuil public; a fait prendre à son Conseil Municipal une motion de protestation publique et a convoqué une manifestation - que les autorités ont interdite - pour le lendemain. Malgré l'interdiction, des groupes manifestèrent dans la rue, ce qui donna aux gardes civils l'occasion de faire de nouveaux blessés. Il y a eu des manifestations et des grèves de protestation dans les villes voisines; à Irun, où avaient lieu les obsèques la garde civile avait braqué un canon sur l'église...

(voir le récit détaillé dans le n° 421 d'Enbata)

DOUAR BREIZ

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

ABONNEMENT TERMINE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 129

Octobre-Novembre 1976

DIRECTION : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an 30f.

C.C.P. Mlle KERHUEL M.A. 1682-46 Y - RENNES

Adresse : 9 rue du Port - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Le tirage de notre numéro de Septembre s'étant trouvé retardé, par suite d'une réparation de machine qui, n'ayant pu être faite pendant les vacances, a entraîné à la rentrée, nous réunissons les deux numéros d'Octobre et de Novembre, afin de nous retrouver à une date normale.

DOCUMENTS : communiqués concernant l'accident de TI VOUGERET
motions de Congrès : Association Bretonne (U.R.B.)
Organisation des Bretons Emigrés
Emgleo Breiz : Les Assemblée Régionales et la culture bretonne.
EL : requête à l'ONU - C.L.A.R. : Sur la Corse
L'Annonciade : Surgénérateur de Creys-Malville
U.D.B. : sur la marée noire.
ETUDE : Projets de Réforme Foncière

LE PREMIER MORT DU F.L.B....

Tout le Mouvement Breton est encore sous l'émotion de la mort tragique de Yann Mikael KERNALEGUEN, le soir du 29 septembre, tué par la bombe qu'il allait poser auprès d'un baraquement du futur camp militaire de Ti Vougeret en Dineault, non loin de Châteaulin. Il était de Kerfeunteun et avait 22 ans. Il était militant culturel à Skol an Emsav.

L'article de Yann BREKILIEN, publié par LE MONDE des 17-18 Octobre a fourni une réponse à la question que nous nous posions tous : comment l'accident est-il arrivé ?

Personne ne supposait que ce baraquement pourrait être habité. L'action prévue devait être symbolique - comme les autres. La règle est fermement posée : toutes précautions doivent être prises pour ne pas faire de victimes; c'est pour éviter ce risque que les trois nantais qui viennent de passer en Cour de Sûreté se sont fait prendre; les allusions faites à l'explosion de Vannes qui a fait un blessé léger étaient parfaitement malhonnêtes, puisque cet attentat a été revendiqué par un groupe français d'extrême-droite. Quant aux derniers attentats contre des gendarmeries, qui n'ont été revendiqués par aucun groupement politique, tout le monde par ici avait conclu qu'il devait s'agir d'actes d'isolés pour motifs très personnels.

Un des membres du F.L.B. qui ont passé en Cour de Sûreté en 72 s'est jour jeté sur la bombe qu'il venait de poser en s'apercevant qu'il y avait quelqu'un trop près. Il l'avait montée lui-même et était bon artificier : il a pu la démonter immédiatement. Mais on n'a pas toujours cette chance : un geste maladroit suffit.

Quant au commandant, dont la présence a provoqué le drame, son nom indique clairement qu'il est breton. Nous poserons une seule question : que faisait-il là ? Nous l'engageons à réfléchir sur la façon dont l'Etat Français a abandonné les harkis, qui jouaient le même rôle que lui...

Il nous paraît extrêmement improbable qu'il y ait eu un second F.L.B. à Ti Vougeret. Qu'on ait entendu passer une seconde 2 chevaux ne prouve pas qu'ils étaient ensemble. Les 2 chevaux sont nombreuses et il n'était que 22 h.30. Si Jean Michel avait eu un compagon, celui-ci, entendant l'explosion prématurée, serait revenu voir - au risque de se faire prendre - ce qui était advenu de son camarade et s'il pouvait lui porter secours.

Le nombre des assistants aux obsèques a été minimisé au possible par la presse, dont les évaluations sont allées de 150 à 300. Les témoins ont parlé d'un millier. Il y en aurait encore eu davantage si elles avaient eu lieu l'après-midi et moins précipitamment; car les militants éloignés n'avaient pas le temps de venir et la plupart ne savaient pas. Il y en avait visiblement un peu plus que lors de l'enterrement d'un syndicaliste très connu, qui avait eu lieu dans la même église, peu de temps auparavant.

La Fédération Socialiste du Finistère avait délégué pour la représenter le Maire de Quimper. Ce geste a été très apprécié par le Mouvement Breton.

- - - - -

Pourquoi diable s'obstiner à mettre un camp militaire à cet endroit ? L'escadre à Brest, l'Ecole Navale, la base aéro-navale au Poulmic, la base des sous-marins atomiques à l'île Longue (qui a saccagé un très beau site) les dépôts de missiles que l'on essaie de nier, mais que les habitants du coin connaissent, cela ne suffisait pas ? L'armée ignore-t-elle à ce point les implantations de la Marine ? Il fallait encore en rajouter ? Pourtant, ce n'est certainement pas à cet endroit que les Russes risquent de surgir. Craindrait-on une attaque anglaise ou américaine ? Ils emploient d'autres méthodes, plus rentables. Ici, tout le monde est persuadé que ce camp est destiné à "tenir" les Bretons...

Le gouvernement fera bien de s'expliquer. S'il ne peut "tenir" la Bretagne que par un appareil militaire, c'est grave pour lui...

- - - - -

Certains disent : laissez donc installer le camp. Il nous apportera à pied d'oeuvre matériel et munitions. Nous nous servons sur place. Récupération...

Invraisemblable ? Certainement beaucoup moins que le roman imaginé par la police d'une "grande organisation internationale" qui réunirait le F.L.B. à côté de l'IRA, d'ETA, des Palestiniens, éventuellement de la "bande à Badger" (quelle salade !) des sud-américains, etc. Elle ne s'est pas demandé où nous prendrions l'argent pour acheter des armes sur le marché international, qui ne les donne pas. Voilà qui nous fait bien rire: car nous ne voyons pas à quoi cela pourrait servir au F.L.B., sauf à augmenter les risques de se faire prendre. Dieu sait pourtant si la police s'est cassé la tête sur cette chimère et si elle a couru pour mettre la main sur les filières. Bien étonnée de ne pas trouver par où passe la correspondance (il serait plus simple de se demander si cette correspondance existe ?). Finalement, après avoir introduit des agents là où se portaient ses soupçons, elle a récupéré au bout d'une Odyssée à travers la France, pour aboutir à l'embouchure de l'Odé... de vieilles boîtes d'allumettes lestées avec de la terre. En Bretagne, il ne faut jamais perdre de vue la dimension humoristique.

Coatquidan a déjà fait quelques expériences sur le sens de la récupération économique que possèdent les Bretons. Mais l'armée ne raconte pas ses déboires à la police.

- - - - -

Inutile de nous raconter que l'emprise du camp ne sera que de 193 ha. Nous connaissons trop la boulimie de l'armée. On commence avec 30 ha; puis on passe discrètement à 190, 300; enfin, on en veut 3 000. Comme on ne pourra pas couper la route de Châteaulin à Crozon, il faudra s'étendre sur les bonnes terres de Plomodiern, spécialisées dans la pomme de terre de semence. Les agriculteurs feront bien de se mobiliser sans attendre. Voir Canjuers et Larzac... Ce dernier exemple aurait dû rendre le gouvernement plus prudent : les jeunes et les moins jeunes avaient dès le début marqué leur opposition. Un peu de sens politique aurait conduit Paris à ne pas s'obstiner. Mais quand les "hommes à poigne" auront-ils un peu de sens politique ?...

On nous a déjà mis Coetquidan en bordure de la forêt de Brocéliande et de nos hauts lieux légendaires. Le Menez Hom est proche de TI Vougeret. De son sommet, l'on découvre le plus beau panorama de Bretagne: toute la baie de Douarnenez et toute la rade de Brest. Mais aussi l'on dominera le camp. Bientôt on nous interdira d'y monter : secret militaire - zone interdite... Nous connaissons ça à l'île Longue et autres lieux.

La R.N. 787 (Châteaulin-Crozon) à cet endroit où l'on veut mettre le camp traverse une zone dans laquelle les cartes archéologiques signale la densité des vestiges de l'âge du bronze et de celui du fer. En allant vers Châteaulin, ce sont des monuments mégalithiques. C'est aussi, sur cette même commune de Dinéault que fut trouvée la statue de "Brigitte", l'une des plus belles pièces de notre archéologie, qui fut l'objet d'une bataille mercantile il y a quatre ans et que la Ville de Rennes a sauvée d'une vente aux enchères à l'Hôtel Drouot. Elle est aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du Musée de Rennes.

La statue de "Brigitte", la déesse casquée, n'était évidemment pas perdue au milieu des bois. Quelque part, dans ces parages, il doit y avoir les restes d'un temple qui n'a pas encore été dégagé, de maisons gallo-romaines, etc. Cette zone se trouve sur l'une des routes de l'époque du bronze, jalonnées de dépôts, qui conduisent de la zone centrale des mines, dans les Monts d'Arée à la côte, où les produits s'embarquant pour des destinations lointaines. Celle qui traverse Dinéault, après avoir passé par Pleyben, continuait sur la presque île de Crozon, où la densité des vestiges est remarquable. L'on sait que devant Morgat - vers la pointe du Kador sans doute : la mer était plus bas qu'aujourd'hui - se trouvait un port.

Inutile de dire que lorsque les tanks et autres engins militaires auront passé et repassé sur ce terrain, tout sera détruit. Ne pourrait-on le laisser aux archéologues ?



La conséquence immédiate de ce drame a été une nouvelle rafle de militants bretons. Un "grand chef de la Police" est arrivé de Paris, sur ordre de la Cour de Sûreté. Il n'avait évidemment aucune lumière et la police locale ne semblait pas en avoir beaucoup plus. Elle a donc repris les mêmes, à partir d'un certain fichier dont l'origine est aujourd'hui connue, qu'il a déjà fallu relâcher deux fois. Elle a un peu élargi le cercle en ramassant des copains de Jean Michel, en cherchant parmi le Comité de Défense contre le camp; puis, le Rectorat d'Académie et l'Hôtel des Impôts à Rennes ayant aussi reçu leur bombe dans la quinzaine suivante, une seconde rafle a suivi en Ille-et-Vilaine. Finalement, malgré les six jours de garde à vue qu'autorise la Cour de Sûreté, il a fallu les relâcher.

Car la police n'arrive plus à percer les réseaux. Ce n'est pourtant pas faute d'entretenir des agents (bien payés). Mais nous sommes devenus plus habiles à les repérer. Quand un agent n'arrive plus à rien savoir, parce qu'il est "brûlé", comme il tient à continuer à empocher son argent, il invente. Et la police court après la lune.



Dans notre numéro 128, nous avons demandé au F.L.B. d'annoncer une trêve et de reconsidérer à la fois son organisation et son action. L'U.D.B. a également publié, dans son numéro de septembre un éditorial constatant - ce que nous disions déjà au printemps - que dans le vacarme déchaîné du terrorisme mondial, les bombes du F.L.B. passaient désormais inaperçues et qu'il était donc inutile de continuer.

(Le communiqué que l'U.D.B. a publié à l'occasion de l'accident a démontré un manque de coeur regrettable et nous ne félicitons pas les quelques dirigeants "au sommet" qui l'ont pris trop hâtivement. Les commentaires du Mouvement Breton ont été très désapprouvateurs...)

Toutefois, nous sommes d'accord avec leur éditorial du mois de Septembre qu'il vaut mieux actuellement arrêter les explosions et chercher une autre forme d'action.

La première vague d'attentats, ceux de 67-68 avait - par effet de surprise - donné des résultats tangibles. La seconde - celle de 71-72 - avait été dissimulée par la presse et très peu connue en dehors de l'Ille-et-Vilaine, jusqu'à l'explosion de la villa Bouighes qui fit prendre le réseau. Un procès en Cour de Sécurité a suivi, qui a tourné à la confusion du gouvernement en dévoilant devant la presse internationale l'étendue et la gravité du problème breton.

Il a été impossible à la presse de dissimuler la destruction de l'antenne de Roc'h Trédudon - qui a eu un très grand retentissement à l'étranger - mais a provoqué ici des réactions assez "diverses", ni l'explosion du Palais de Justice de Saint-Brieuc. Mais nos adversaires les ont immédiatement exploitées en essayant de monter le public contre le F.L.B. ("cela va coûter cher au contribuable !")

Il y a eu depuis deux ans un certain nombre d'attentats tout à fait douteux - certains qui ont été revendiqués par d'autres organisations (comme celui de Vannes), d'autres non revendiqués et très inopportuns (ceux des gendarmeries, par exemple) Un des auteurs a été trouvé : c'était un détraqué qui venait d'ailleurs ! Finalement, l'attentat de Quimper, en pleines fêtes de Cornouaille, dont on peut dire que c'est un miracle qu'il n'ait pas fait de blessés et qui était le type même de ce qu'il ne fallait pas faire. Qu'il ait été revendiqué par un communiqué se réclamant du F.L.B., puis démenti, prouve au mieux qu'il y a des éléments indisciplinés et inconscients dans l'organisation, au pire que des agents de l'adversaire essaient de déconsidérer l'organisation. Dans ce dernier cas, on ne sait où l'on peut être mené, sans aucun moyen de prouver qu'il s'agit d'un faux. Rien de plus facile que d'imiter un cachet de caoutchouc.

En outre, à force de refaire toujours la même chose - même "explosif", l'intérêt du public s'émousse. Il est nécessaire de renouveler les formes d'action.

Après l'attentat de Quimper, la prudence la plus élémentaire imposait au F.L.B. de proclamer immédiatement une trêve, afin de dégager sa responsabilité des erreurs qui pourraient suivre.

Cela s'impose plus que jamais aujourd'hui et nous considérons comme très grave que le soi-disant communiqué dont LE TELEGRAMME a parlé, sans le reproduire in integro, dans son numéro du 9 Octobre, et qui aurait "autorisé" à prendre les armes et à "éliminer physiquement" ceux qui travailleront à Ti Vougeret n'ait pas encore été démenti quinze jours plus tard. Cette absence de démenti viendrait-il de ce que personne n'aurait lu le petit article du Télégramme ? C'est difficile à croire. En ne réagissant pas, on accrédite l'information. Ceci démontre un regrettable manque du sens des responsabilités et, tout simplement, de raison. Il est impossible au F.L.B. de ne pas se rendre compte qu'il s'engagerait là dans une voie sans issue.

A quoi ont mené les violences de l'IRA en Irlande du Nord ? à une situation inextricable. Le F.L.B. SAIT TRES BIEN QUE LA BRETAGNE NE VEUT ABSOLUMENT PAS S'ENGAGER DANS LES METHODES DE L'IRA.

Le procès des "TROIS DE SAINT-NAZAIRE" - Pierre LOQUET, Gérard CORITON et Dominique CROCHARD sur la seconde semaine de septembre est passé devant le Cour de Sécurité, cette fois sans faire grand bruit. Des officiels pourtant s'étaient encore dérangés. Mais il ne s'agissait que d'un attentat manqué... Pour lequel cependant ils avaient fait des mois de prison et P.LOQUET, en qui la police voulait à tout prix avoir trouvé "un grand chef", près d'un an et une grève de la faim de 42 jours. Malgré un état de santé

que la détention avait considérablement aggravé. Pendant ce temps, son entreprise de pépiniériste a été mise en faillite...

On a constaté une fois de plus que la durée, parfaitement arbitraire de la détention préventive commande une condamnation qui se trouve pratiquement obligée de la couvrir... Il faudra pourtant bien qu'on en arrive à interdire cette pratique de la détention préventive qu'on inflige même à ceux dont le dossier est vide...

D'autre part jusqu'à quand durera l'assignation à résidence avec obligation de pointer à la gendarmerie pour les prévenus relâchés qui finalement ne passeront jamais en jugement parce qu'on ne peut tout de même pas déranger tout l'appareil de la Cour de Sécurité pour lui faire constater qu'on n'a réussi à obtenir ni preuve ni aveu ?...

Le mouvement des Femmes pour la Paix, en Irlande du Nord - qui s'appelle lui-même "Peace People" - a un retentissement mondial. Ses deux animatrices ont été proposées pour le Prix Nobel de la Paix, qui n'a pas encore été attribué cette année. Ce prix, qui leur permettrait de résoudre les difficiles problèmes financiers de leur mouvement, serait particulièrement bien placé.

La violence déchaînée de part et d'autre n'a mené à rien. L'IRA avait d'abord été accueilli comme un protecteur contre les violences des protestants; mais il a eu le tort de continuer trop longtemps et trop aveuglément. Il est actuellement en train de se déconsidérer complètement en essayant d'arrêter ce mouvement par de nouvelles violences. Qu'il aille chercher des jeunes filles pour cette sale besogne, parce qu'il se rend compte qu'envoyer des hommes armés contre des cortèges de femmes et d'enfants serait se mettre au ban de l'opinion publique mondiale, ne l'innocente pas. Ses violences ont été impuissantes à trouver une solution; qu'il laisse l'apaisement tenter de trouver le dialogue.

L'Écosse est en train de se libérer sans violence, simplement en votant intelligemment. La Grande Bretagne sait - et le Times a osé l'écrire ! - qu'avant dix ans les nationalistes auront emporté la majorité absolue des sièges. Ils refuseront alors d'aller siéger à Westminster, ils se réuniront à Edimbourg et proclameront l'indépendance.

Dans le contexte mondial actuel, il sera impossible à l'Angleterre de tenter une reconquête par la force.

Les Basques ont fêté à St Jean-de-Luz le 40e anniversaire de leur proclamation d'indépendance, le 7 Octobre 1936, devant le chêne de GERNIKA. Proclamation faite dans des circonstances tragiques: Franco venait d'envahir le Guipuzcoa et les réfugiés affluaient en Biscaye. Bilbao se trouvait à 48 km. du front. Il fallait improviser une armée, une marine, s'emparer d'armes de contrebande, organiser l'accueil de 100 000 réfugiés, sans réserves de vivres pour les nourrir.

Cependant, dans cette situation, le gouvernement, présidé par AGUIRRE parvint en outre à faire des réformes sociales et à organiser une université basque. L'armée franquiste, conduite par un corps d'officiers professionnels, disposait d'un abondant matériel lourd; il lui fallut cependant plus de deux mois 1/2 pour franchir les 48 km. qui la séparaient de Bilbao.

Le gouvernement basque tomba au bout d'un an, l'armée de Franco ayant rejeté la jeune armée basque sur les Pyrénées.

La cérémonie prévue fut interdite par le gouvernement français, à la demande du gouvernement espagnol. Une messe commémorative fut la seule cérémonie possible, suivie d'un cortège au cimetière sur la tombe du Président AGUIRRE. Malgré les barrages de police, un rassemblement se fit sur la place principale, avec drapeaux et chants patriotiques. La police et les CRS firent évacuer jusqu'aux cafés et molestèrent le sénateur Labéguerie. Bel exemple de "démocratie avancée" !

Les journaux ont abondamment parlé de la marée noire. Mais il est une question que l'on aborde à peine.

Toute la Bretagne se dit : et si le Boëhlen avait été un 500 000 tonnes, chargé à plein ?

L'Olympic Bravery était à peu près vide : il n'avait que le fuel nécessaire au trajet.

Le Boëhlen était un petit. Il a fait une mini-marée noire. Mais cette "mini" a suffi pour mettre en chômage tous les pêcheurs de l'île de Sein, détriorer filets et casiers, menacer parcs à huitres et à moules, sans parler des dégâts sur les oiseaux, les crustacés, les coquillages de toute la pointe du Finistère. Il est évident que le plan "Polmar" brille surtout par son inefficacité. On crie sur les autorités françaises - lesquelles continuent à se laisser prendre de court par l'évènement: neuf ans après le Torrey-Canyon, on avait eu le temps de faire des plans. Mais TECHNIQUEMENT, existe-t-il une solution ? Il semble bien que non, et c'est le plus grave.

Alors, si un gros pétrolier - ne fût-ce qu'un 250 000 tonnes fait naufrage par là, c'est toute la faune de nos côtes qui sera détruite et toutes les professions qui vivent de la mer: pas seulement les pêcheurs; mais aussi les mareyeurs et leurs employés, la conserverie et ses ouvrières, qui seront en chômage et pour combien de temps ? Ce sont les parcs à huitres et à moules qui seront détruits pour plusieurs années et les efforts d'aquaculture anéantis.

Il ne reste évidemment qu'une solution : faire comme à SINGAPOUR : interdire aux gros pétroliers les approches de la Manche.

Quand on ne les autorisera plus à acoster nulle part, il faudra bien qu'on cesse de les construire. La réouverture du canal de Suez en a déjà beaucoup diminué l'intérêt.

Mais quelle autorité osera soulever la question ? A Paris, on oublie toujours les risques de mer. Espérons que les Anglais - qui, eux aussi, sont menacés - sauront peser sur les décisions de Bruxelles.

Un autre navire - un cargo ouest-Allemand - qui a l'excuse d'avoir été pris dans la tempête, s'est délesté de 200 billes de bois, le 14 Octobre, à 16 milles d'Ouessant, sur la route habituelle. Ces billes ont en moyenne 15 m. de long, sur 1m.50 de diamètre; elles pèsent dans les 3 tonnes chaque. Elles ne pollueront pas; mais peuvent couler les chalutiers qui les rencontreront. Une vingtaine sont venues s'échouer sur la côte du pays Bigouden; mais les autres dérivent au gré des vagues...

Les conséquences de la sécheresse et les méfaits des insecticides sont loin d'être encore entièrement connus. Des agriculteurs ont perdu des bêtes empoisonnées parce que les fourrages n'avaient pas été lavés par la pluie après avoir été traités. Mais cela continue avec les ensilages. Personne ne peut savoir si les ensilages faits en Juillet-Août ne sont pas empoisonnés.

Les employés des abattoirs signalent avoir reçu des bêtes dont les organes internes étaient complètement décomposés. Il y a longtemps que les vaches de sept à huit ans, nourries avec les méthodes modernes, sont trouvées à l'abattage n'ayant plus de foie. Si on essaie de les garder au delà de cet âge, elles meurent. Autrefois, une vache entre 15 et 20 ans avait encore des veaux et du lait. Si l'on réfléchit qu'il faut à peu près trois ans pour mener une génisse à son premier veau et à sa première lactation, pendant lesquels il faut la nourrir bien sans qu'elle rapporte rien, il est permis de se demander si le système "moderne" est rentable !

L'herbe qui vient de repousser avec les grosses pluies contient trop d'azote et l'on risque encore d'autres accidents digestifs...

B5 - Informations

REZE CHOISIT LA BRETAGNE

Un débat s'est engagé le 22 septembre devant le Conseil Municipal de REZE-lès-NANTES (Loire-Atlantique) sur le découpage administratif des régions. Il a trouvé sa conclusion dans l'adoption d'un voeu en faveur de la formation d'une région réunissant la Loire-Atlantique et les quatre autres départements bretons. Cette thèse était défendue par le jeune premier adjoint, Jacques FLOC'H, élu en Mars dernier conseiller général de Loire-Atlantique. Elle a recueilli 14 voix, contre 13 à la thèse du "Grand Ouest" défendue par le maire, Alexandre PLANCHER.

La réalité d'un débat serré, bien préparé en commission, donne toute sa valeur à la position finalement retenue. Rézé, quatrième commune du département par sa population, est gérée par des élus socialistes. Ceux-ci n'ont donc pas hésité à ouvrir publiquement entre eux un débat sur une question dont bon nombre d'élus préfèrent parler seulement en privé. Située dans la banlieue sud de Nantes, peuplée en majorité d'employés et d'ouvriers originaires du sud de la Loire-Atlantique et du nord de la Vendée, Rézé a ainsi pris une position dictée par la raison au moins autant que par le sentiment; les répercussions à terme seront sans aucun doute intéressantes.

ROSE BRETONNE A SAINT NAZAIRE

Le 25 sept. c'est un fest-noz qui a ouvert à St Nazaire la 1ere fête départementale du Parti socialiste. Le temps pluvieux a contraint les participants à s'abriter sous un chapiteau, où ils ont dansé nombreux, sur la musique des Rederien Ar Mor et des Namnètes. Au cours de la soirée, Pierre BERNARD, Conseiller Régional de "Bretagne" et maire-adjoint de Lorient, a pris la parole pour exposer les problèmes bretons et développer les propositions socialistes en matière de Régionalisation. Il a fait applaudir à plusieurs reprises le thème de l'unité administrative de la Bretagne.

(Le maire de St Nazaire serait favorable à une "Fête de l'Unité" dans sa ville en Avril 77)

La 10 Octobre, centenaire de Job Le Bayon, auteur dramatique en langue bretonne, à Pluvigner (Morbihan) dont il fut recteur. Enthousiasme du public, dans une salle comble, pour le théâtre en breton.

Messe bretonne le matin, dans une église comble. Le recteur qui s'obstine à ne dire la messe qu'en français dans une église qui se vide, fera bien de réfléchir.

Le CENTRE NANTAIS DE CULTURE CELTIQUE diffuse son programme pour l'hiver et le début du printemps. Le demander au secrétariat, 79 Quai de la Fosse, 44000 NANTES. Les manifestations prévues concernent tout le département de Loire-Atlantique.

LE 25 JANVIER 1977, à NANTES - et dans toute la Bretagne - fêtes du demi-millénaire de la naissance d'ANNE DE BRETAGNE.

L'Association culturelle "Bretagne Vivante" tient son Assemblée Générale le 7 Novembre, à 15 h.30, à la chapelle de la Sicaudais (Pays de Retz) Elle a entrepris la restauration de l'Abbaye de Blanche Couronne, dont elle compte faire un Centre Culturel.

Le journal "GWEN-RANN" disparaît pour laisser la place à un nouveau journal écologique breton : "BRETAGNE-SURVIE"

Renseignements : Jakez GAUCHER-POCQUET - Ti Waroch - La-Madeleine
44350 GUERANDE

Mouvement B5
12 Allée des Grèbes
44500 LA BAULE

Note sur l'emploi et le découpage régional

UNE REGION STATISTIQUE BIEN COMMODE...

La Bretagne (5 départements) comptait au 1er Septembre, 62 507 demandeurs d'emploi, pour une population de 3 519 000 habitants. Soit un demandeur pour 56 habitants.

La Loire-Atlantique comptait, seule, 16 628 demandeurs d'emplois, pour 935 000 habitants. Soit un demandeur pour 56 habitants

Les quatre départements associés à la Loire-Atlantique dans la circonscription des "Pays de Loire" comptaient 23 699 demandeurs d'emploi, pour une population de 1 827 000 habitants, soit un demandeur pour 77 habitants.

Pression démographique et demandes d'emploi se rejoignent ainsi pour dessiner une Bretagne d'autant plus gênante qu'elle inclut la Loire-Atlantique et la distinguer très nettement d'un environnement déjà peu favorisé.

B5 ne pense pas que le hasard fournisse une explication suffisante, surtout lorsque les périodes de crise voient s'accroître les différences (les quelques chiffres connus sur la situation au 1er Octobre le confirment) (Cf. Ouest-France- page Pays de Loire, 19.10.76)

Avec le Préfet et la Chambre de Commerce de Nantes, examinons maintenant la "région" des Pays de Loire. Nous y trouvons 40 327 demandeurs d'emplois au 1er sept. pour 2 761 000 habitants, soit un demandeur pour 68 habitants. Ah ! la situation est sérieuse dans cette "région". Presque aussi sérieuse qu'en "Bretagne" (4 départements) où l'on relève 45 879 demandeurs pour 2 584 000 habitants. Voilà qui montre bien qu'il n'y a pas de problème, mais bien un problème général de "l'ouest"... Personne, heureusement n'ira jeter un coup d'oeil sur les petits chiffres qui permettent de "ouestiser" le débat : ceux qui concernent la Loire-Atlantique. Et dès lors, on peut esquiver tranquillement l'analyse complète du problème, de sa nature, de ses causes, des solutions possibles.

Notre conclusion s'écrit presque toute seule : le découpage des régions n'est pas plus neutre que la forme d'institutions dont elles sont dotées. Et l'une des fonctions de ce découpage est de masquer la solidarité profonde des départements bretons, d'en éviter à tout prix la manifestation et de détourner l'attention du véritable blocus maritime imposé à la Bretagne pour garantir sa docilité et permettre l'épanouissement de sa vocation de réservoir de main d'oeuvre.

La journée d'action du 23 Octobre (1) montre que les tentatives de division peuvent être déjouées. Elle souligne aussi, à juste titre, que la Bretagne ne revendique aucun privilège en matière de "vie au pays". C'est le droit de tous.

Mais la solidarité n'est pas un baillon et les "Pays de Loire" rendent trop de service aux adversaires de la Bretagne pour que "Vivre au Pays" ne se traduise pas, en Loire-Atlantique, par "Vivre en Bretagne"

(1) Un grand rassemblement interrégional est organisé à Nantes le 23 Octobre (Bretagne et Pays de Loire) par les confédérations CGT, CFDT et FEN sur le thème "Vivre et travailler au Pays".

On annonce que M. André Morice se représentera aux élections municipales, à la tête d'une liste composée principalement de jeunes R.I.

La liste d'union de la gauche sera conduite par M. Alain CHENARD (P.S.)

A Rennes, la presse a annoncé que M. Freville ne se représente pas. Cela vaut mieux que de couronner sa carrière par une veste électorale à peu près certaine. Il aurait voulu que Me Chaudet lui succède; mais l'investiture n'est pas encore donnée et la majorité hésiterait entre plusieurs noms.

LA BATAILLE DE LA MANCHE...

La ligne de St MALO- PORTSMOUTH est décidément une épreuve dangereuse pour les BRITTANY-FERRIES. Après le conflit du Mary-Poppins, l'année dernière, dénoué grâce au refus des dockers anglais de laisser aborder un bateau dont l'équipage philippin n'était pas payé selon les normes européennes, cette année a vu surgir une série de problèmes.

Tout d'abord, "l'Armorique" a touché deux fois : d'abord un banc de sable; ensuite une roche. Le chenal d'accès au port de St Malo n'a pas la profondeur nécessaire. Comme l'année précédente, la Chambre de Commerce, chargée de la gestion du port et de son équipement, n'avait pas fait à temps les travaux indispensables. Ils sont maintenant en cours; mais il aurait fallu les faire avant de réclamer la ligne...

La B.A.I. a été obligée de reprendre le second bateau qu'elle avait mis sur la ligne de Roscoff - dont le trafic a beaucoup augmenté - pour remplacer l'Armorique à St Malo, pendant les réparations. Ce qui a désorganisé la ligne de Roscoff et suscité pas mal de grogne parmi les clients.

Ce problème est en voie d'être résolu, le Conseil Régional ayant voté une subvention à la Chambre de Commerce de St Malo (et à celle de Morlaix) pour faire les travaux et améliorer l'équipement. On se demande pourquoi - à partir d'une position partisane - certains protestent contre une mesure aussi nécessaire. On le comprend d'autant moins que la B.A.I., dont la moitié du capital a été souscrit par les paysans du Léon, devrait au contraire trouver grâce devant leur idéologie... Vont-ils maintenant soutenir la "Truck Line", qui correspond à leur définition du "requin capitaliste"...?

Le conflit actuel est dangereux. La compagnie concurrente, la "TRUCK-LINE", mi-anglaise, mi-française qui assure la ligne de carferry CHERBOURG-SOUTHAMPTON, s'efforce par tous moyens de couler la B.A.I. dont la présence à St Malo peut attirer une partie de sa clientèle. Ayant un pied en Angleterre, elle a monté la tête aux dockers de Southampton qui ont décrété le blocus de Portsmouth, puis celui de Plymouth, ce qui aurait pour résultat de couler la B.A.I., mise dans l'impossibilité de débarquer en Angleterre. Ceci est évidemment contraire aux règlements internationaux et à ceux du Marché Commun. Ils n'ont pas, dans le cas présent, le motif d'une situation irrégulière de l'équipage, puisque celui de la B.A.I. est européen et payé selon les tarifs et les avantages sociaux européens.

Les dockers de Portsmouth n'ont pas tardé à se rendre compte qu'ils allaient contre leur intérêt; ils ont levé le blocus; puis ils ont cédé à la pression syndicale et l'ont remis; enfin ils l'ont levé de nouveau; mais la pression a été faite alors sur ceux de Plymouth et le Pen ar Bed a dû revenir sans avoir pu débarquer ni son fret, ni même ses passagers. Mais évidemment, les dockers de Plymouth jouent eux aussi contre leur propre intérêt, pour le seul bénéfice de ceux de Southampton, qui essaient de garder la totalité du trafic !

La Truck-Line essaie de faire condamner la B.A.I. parce que celle-ci fait des remises aux coopératives. Mais, pour qu'il y ait "concurrence déloyale", il faudrait que ces remises soient faites aux seuls clients de la Truck Line. Or la B.A.I. fait ces remises, depuis sa création, à toutes les coopératives. La Truck Line n'a qu'à en faire autant : cela contribuera à la baisse des prix !

Les dockers de Portsmouth et de Plymouth découvriront qu'ils sont dans cette histoire les dindons de la farce et qu'on se sert d'eux pour des intérêts qui ne sont pas les leurs.

Quant au gouvernement français, il doit savoir que s'il aide la Truck Line à torpiller la B.A.I., cela aura des conséquences politiques très graves en Bretagne. Nous avons trop besoin de rétablir nos lignes maritimes qu'on nous a systématiquement détruites pour laisser passer une nouvelle tentative.

ADSAV 1532

COMMUNIQUE

Devant l'accident mortel survenu à Ti Vougeret, rend hommage à Yann-Mikael KERNALEGUEN, mort pour la Bretagne.

L'association demande au F.L.B. de reconsidérer sérieusement sa forme d'action, qui ne semble plus, à l'heure actuelle, atteindre son but, au milieu du terrorisme mondial généralisé.

Nous lui demandons avec insistance de démentir ou de retirer le communiqué dont le Télégramme a fait état, par lequel il aurait, dit ce journal, appelé à prendre les armes et à menacer ceux qui travailleraient au chantier du camp militaire. Ce serait de la folie pure. La Bretagne n'acceptera pas qu'on l'entraîne sur les traces de l'IRA.

Quant au gouvernement français, il serait bien inspiré de modérer ses projets de camps militaires, qui soulèvent partout l'opposition de la population. Dans le cas de Ti Vougeret, nous faisons remarquer l'ampleur des installations de la marine à proximité. L'armée les ignore-t-elle ? Cela suffit ! Nous demandons contre quel ennemi est prévu ce camp ? Ce n'est pas en Bretagne que se présente un risque d'invasion venue de l'est; nous ne supposons pas qu'on s'attende à une invasion anglaise ou américaine. Devons-nous conclure que ce camp est dirigé contre les Bretons, pour mieux les tenir en servitude ?

Comment le gouvernement ne se rend-il pas compte que, s'il ne peut se maintenir en Bretagne qu'en la truffant de camps militaires, cela témoigne d'une situation politique désastreuse et, pour la France, inavouable sur le plan international ?

ENTENTE CULTURELLE BRETONNE
(Paris)

COMMUNIQUE

L'Entente Culturelle Bretonne s'incline devant le corps mutilé de Yann-Mikael KERNALEGUEN, désormais confié au sol breton, pour lequel il avait engagé sa vie.

Ni héros, ni martyr, selon la presse, un mort pour rien, selon une formation politique...mais les centaines de jeunes qui, avec émotion et gravité, ont accompagné leur ami à sa tombe, qui peut dire aujourd'hui jusqu'à quelle profondeur ils ont été remués ?

Dans le cheminement de sa courte vie, Yann-Mikael avait rencontré l'oppression culturelle: un devoir d'examen, rédigé en breton, avait mis fin à ses études universitaires...

Puissent les responsables ne pas se contenter d'un "Nous n'avions pas voulu cela" et méditer sur les fruits amers d'une politique d'ethnocide à l'égard du breton et des autres langues minoritaires.

A mesure que les renseignements nous parviennent, l'explication la plus vraisemblable de cet accident, qui n'a pas eu de témoin, semble bien être que Yann Mikael, s'apercevant que le baraquement était occupé, a voulu reprendre sa bombe pour ne pas risquer de faire de victimes. La presse aux ordres s'évertue évidemment à faire accroire une autre version.

La journée du 30 Octobre a été déclarée journée de deuil et les festounoz supprimés sur déclaration du Bodadeg Ar Sonerien.

ASSOCIATION BRETONNE
(U.R.B.)

Réunis en Assemblée Générale à Josselin, le 19 JUIN 1976, les membres de l'A.B. (Union Régionaliste Bretonne), après avoir procédé à la réélection de leur Président Cte Léonor de ROHAN-CHABOT, (Vice-Président : M. Prosper JARDIN) et de leur conseil d'administration, ont émis les voeux suivants :

A.- BRETAGNE HISTORIQUE: que soient mises en oeuvre, sur le plan inter-régional les procédures de concertation et de coordination de nature à préparer et faciliter la réintégration du département de la Loire-Atlantique au sein de la Région Bretagne (5 départements).

B.- L'A.B. se joint à la "Fédération des Comités de Pays" pour demander que l'Aménagement du Territoire fasse l'objet d'une conception et d'une synthèse régionales, au lieu d'être parcellisé entre le rural et l'urbain, le littoral et les multiples S.D.A.U. et P.A.R. Elle souhaite: a) un aménagement global au niveau de chaque pays; b) une orientation et une coordination harmonisant l'ensemble au niveau de la Région; c) une place au Comité Economique et Social de la Région pour la Fédération des Comités de Pays.

C.- Elle suggère qu'un programme commun d'études et de recherches soit élaboré annuellement entre les sociétés savantes et culturelles de la Région. L'un des thèmes choisis le sera en liaison avec celui ou ceux retenus annuellement par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques à l'échelon national, dont le relai pourra ainsi être mieux assuré. L'autre propre à la Bretagne, sera choisi en fonction soit de la conjoncture historique (ex. anniversaire Anne de Bretagne 1977) soit de préoccupations d'ordre écologique ou scientifique, ou d'ordre monumental. La liaison des Universités avec la Délégation Régionale aux Affaires Culturelles étant assurée à l'échelon régional par un bureau élu librement par les représentants desdites sociétés sur une liste agréée en commun par ces deux autorités.

D.- LANGUE BRETONNE : Extension à l'ensemble du 1er cycle de la réglementation en vigueur pour le 2e cycle touchant l'étude facultative du breton. Généralisation effective de l'étude, en langue française, de la civilisation bretonne dans toute la Bretagne. Utilisation du poste TV Fr3 à un enseignement télévisé de langue et de culture bretonne. Mise en place progressive d'une signalisation bilingue et d'inscriptions toponymiques en breton.

ORGANISATION DES
BRETONS EMIGRES

Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil d'administration tenu à VANNES, le 21 Août 1976

Adopté à l'unanimité des membres du C.A.

Les associations membres de l'OBé ont pour vocation essentielle le développement de la culture bretonne. Dans ce but, elles s'efforcent, dans la mesure de leurs moyens :

- de faire connaître la langue, l'histoire, l'art, les traditions, ainsi que les luttes actuelles du peuple breton;
- de promouvoir l'emploi de la langue bretonne dans tous les secteurs de la vie sociale et notamment dans l'enseignement, l'information et l'administration;
- de permettre à tous les Bretons émigrés et à leurs enfants de garder le contact avec la Bretagne, d'avoir accès à la culture bretonne et de recevoir un minimum d'informations sur l'actualité bretonne;
- d'entreprendre ou de favoriser des manifestations culturelles, particulièrement destinées à faire connaître une Bretagne vivante, des recherches, des conférences, des publications et tous autres moyens efficaces de formation et d'information;
- de participer au mouvement de solidarité nécessaire à la sauvegarde des

- libertés et des intérêts matériels et moraux des Bretons, dans l'esprit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme;
- de contribuer au réveil de la conscience bretonne par l'étude et la pratique de la culture bretonne et le soutien de ses écrivains, poètes, sculpteurs, chanteurs et autres artistes;
 - de combattre la colonisation culturelle des peuples minoritaires, exercée par les tenants d'une culture uniformisée;
 - de refuser le pseudo-folklore du style mascarade qui aboutit à déconsidérer la culture bretonne.

Toute culture, minoritaire ou non, est une composante de la culture universelle. Chaque culture a le même rôle original et indispensable. Défendre et épanouir la culture bretonne, c'est contribuer à l'harmonie d'un monde pluraliste.

(Texte présenté par le Cercle Culturel Breton de St Germain en Laye)

EMGLEO BREIZ

LES ASSEMBLEES REGIONALES ET LA CULTURE BRETONNE

Persévérant dans la ligne de ses précédentes interventions, le Comité Economique et Social de Bretagne, qui s'est réuni les 15 et 16 sept. à QUIMPER, s'est de nouveau préoccupé de la question de l'enseignement de la culture et de la langue bretonnes. Dans un rapport particulièrement fouillé, M. Pierre LAURENT, Président de l'Union Bretonne de l'Environnement, parlant au nom de la Commission Culturelle du C.E.S., a examiné de près la réponse du Préfet de Région à la seconde résolution du Conseil Régional (11 Février 76) qui insistait pour que soit satisfait son programme en cinq points, présenté en septembre, l'an dernier.

M. PHILIPP assurait que, selon le ministre de l'Education, les revendications avancées par les Assemblées Régionales Bretonnes se trouvent "satisfaites dans une large mesure" par la réglementation actuelle !...M. Laurent a répondu au Préfet de Région, avec une précision minutieuse, dans un langage à la fois mesuré et d'une grande fermeté, démontrant point par point que les demandes bretonnes sont toujours fort loin d'avoir été exaucées. On ne reprendra pas ici par le détail la pertinente démonstration du rapporteur. En résumé, les mesures annoncées par M. HABY en Décembre, déjà bien insuffisantes en elles-mêmes, n'ont été suivies que très partiellement de textes d'application. Elles n'apporteront d'ailleurs pas les moyens indispensables à un authentique développement d'un enseignement faisant leur place, à tous les niveaux, aux valeurs régionales - ce développement réclamé depuis tant d'années par les diverses tendances de l'opinion en Bretagne.

Sur deux points seulement, un début de réalisation des promesses a été entrepris: l'organisation des tous premiers stages de formation et la création récente, près du Recteur d'Académie, d'un poste de Conseiller Pédagogique à l'enseignement du breton. Par ailleurs, cependant, la circulaire du 29 Mars 76 sur la culture régionale ne pourra être appliquée que si une action marquée et permanente est conduite à ce sujet par l'administration. Les cours de breton ne se développeront dans le premier cycle que si on renonce à un désastreux régime des "activités dirigées", aux horaires indéfendables, hors des services professoraux et sous-rétribués. L'option en 4e ne peut attendre jusqu'en 79-80 et, au bac, jusqu'en 83-84... Dans le premier degré, l'effort doit être entrepris immédiatement, par des stages spéciaux, par des encouragements publics et renouvelés, par une dotation suffisante des services de documentation du CRRDP.

L'avis du C.E.S., transmis au Conseil Régional, ainsi que les informations dont dispose celui-ci à la suite de l'entrevue que ses représentants ont eu récemment avec les services de M. Haby, ne manqueront pas, pensons-nous, de décider les élus régionaux à continuer, avec une vigueur, accrue l'action qu'ils ont engagée. De son côté, Emgleo Breiz vient de fournir aux Conseillers Régionaux une série d'indications techniques sur les importants et

et nécessaires élargissements que le ministre de l'Education doit apporter aux dispositions qu'il a annoncées l'an dernier.

Ainsi que l'a si bien dit M. Pierre Laurent, dans son rapport au C.E.S., "il conviendrait que l'on comprenne que ce que demande instamment la Bretagne aujourd'hui n'est plus que la langue bretonne soit autorisée à l'école, dans le cadre général d'un enseignement qui lui concéderait un strapontin de pauvre, mais que l'école la prenne en charge avec le sérieux qu'elle mérite et que nous méritons et qu'elle l'encourage par un maximum d'incitations spécifiques et concrètes."

EL

Front autonomiste de Libération

UNE REQUETE A L'ONU EN FAVEUR DE L'APPLICATION
DES DROITS DE L'HOMME A L'ALSACE-LORRAINE

Dans son numéro de septembre, le journal "Rot un Wiss" lance "une requête à l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'application des Droits de l'Homme à l'Alsace-Lorraine".

Se plaçant sur le terrain de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des récents Accords d'Helsinki, "Rot un Wiss", estimant que ces textes ne sont respectés, ni dans la lettre, ni dans l'esprit, par le gouvernement français, lance un appel à l'ONU et réclame pour les Alsaciens-Lorrains et les autres minorités de France :

1. le droit à l'enseignement à tous les niveaux et à l'usage, dans la vie publique et administrative, de leur langue;
2. le droit à l'autonomie dans le cadre de la République française, indispensable à leur survie et à leur épanouissement;
3. la suppression de cette juridiction d'exception que constitue la Cour de Sécurité de l'Etat. (1)

Le directoire d'EL-Front Autonomiste de Libération s'associe à cette initiative, rejoignant et amplifiant le Manifeste du 5 Juin 1976 lancé à son appel et qui a recueilli les signatures de la plupart des responsables et militants Alsaciens engagés dans l'action culturelle et politique. Il invite ses membres et sympathisants, mais aussi les représentants des autres minorités de l'hexagone, à signer massivement la pétition lancée par "Rot un Wiss".

(1) Note de D.B. - Nous ne sommes pas d'accord sur ce dernier paragraphe. Il ne faut pas se cantonner dans des vues théoriques. Ceux d'entre nous qui ont fait l'expérience de la Cour de Sécurité de l'Etat ont constaté qu'elle permet d'engager un débat politique. C'est le seul tribunal français où cela soit possible. Si elle était supprimée, que nous mettrait-on à la place ? On nous renverrait devant les tribunaux de droit commun, avec les voleurs, les assassins et tous les crimes et délits crapuleux.

En revanche, il faudrait attirer l'attention des organismes internationaux sur les pratiques de la police française : la prolongation de la garde à vue, les coups, l'emploi de drogues dans le genre "sérum de vérité", la détention préventive pendant des mois, alors qu'il n'y a rien au dossier...

C.L.A.R. M. RIOLACCIA a déclaré que passerait en CORSE la loi de la République, sans passion mais sans faiblesse. Est-ce suffisant, alors que cette même loi est censée régir la Corse depuis deux siècles ? Du P.C. à l'U.D.R., on invoque la loi et l'ordre. Unanimité touchante qui n'en marque que mieux la rupture tous les jours plus évidente entre la classe politique Corse et de nombreuses organisations professionnelles locales, sans parler, bien sûr, des mouvements autonomistes.

Si demain le gouvernement comprenait que la solution du problème Corse passe par l'instauration d'une véritable décentralisation, il rendrait un immense service au pays tout entier....

L'ANNONCIADÉ
Centre Savoisien
d'Etudes Régionalistes

LETTRE OUVERTE A:

Monsieur L. MERMAZ
Président du Conseil Général
de l'Isère
GRENOBLE

Objet : Surgénérateur
nucléaire de CREYS-MALVILLE.

Monsieur le PRESIDENT,

Nous avons observé attentivement depuis deux ans les réactions diverses suscitées par le projet de construction d'un surgénérateur à sodium liquide à Creys-Malville, sur le Rhône, tant de la part des techniciens de la physique et de la biologie, que des populations, des groupes anti-nucléaires et des parlementaires de la région, en particulier de notre ami, Monsieur Louis BESSON, Président du Conseil Général de Savoie.

Nous avons protesté dans la presse régionale, auprès de nos élus, et dans notre revue régionaliste "Présence Savoisienne", dont vous trouverez ci-joint deux numéros contre cette expérience hasardeuse qui va engager tout l'avenir de notre région et placer la population sous la menace d'un danger mortel permanent.

Nous protestons aujourd'hui une fois de plus et, connaissant l'intérêt que vous portez au projet, nous vous exprimons nos craintes et aussi nos espoirs.

Nous nous refusons à croire que l'on en arrive à la réalisation d'une centrale dont les réactions sont encore inconnues, et dont nul au monde ne peut certifier qu'elle est sans danger, alors qu'aucune nation n'a eu le courage d'en faire l'expérience, même au milieu de déserts, alors que nous en serons menacés à 40 km de Lyon ou de Chambéry...

Nos espoirs, nous les plaçons entre vos mains. Ils ne sont pas formulés égoïstement pour notre génération, mais pour celles qui montent et qui, demain, seront sous la menace terrifiante du monstre ! Et sans la moindre possibilité de défense dans le cas d'un accident provoqué par une cause encore imprévisible : par un séisme, une guerre, un dément...

Si le projet se réalise contre toute sagesse, contre tout bon-sens, il faut dès à présent porter la responsabilité des conséquences horribles et catastrophiques qui peuvent en résulter, au crédit de ceux qui en auront décidé l'exécution en dépit des oppositions, et divulguer publiquement leurs noms, à la connaissance des populations intéressées.

Il serait en effet trop simple pour eux de se dissimuler lâchement derrière un anonymat et une irresponsabilité qui sont de règle à notre époque.

Nous comptons sur vous, Monsieur le PRESIDENT, et nous vous exprimons, avec nos sentiments respectueux, notre profonde reconnaissance.

Le Secrétaire Général : P. REBOTON

C.L.A.R. (suite)

Tant que la vie politique Corse, celle de l'Etat, celle des partis, ignorera les aspirations du peuple Corse, la violence sévira.

Le jacobinisme a fait son temps. Il appartient au gouvernement de dire à quel prix il acceptera de le répudier.

Le film breton "NAG AR VAZH, NAG AR VEZH" peut être loué à la coopérative NEVENOE - 5 rue Courte - 29210 MORLAIX - Le prix de location serait de l'ordre de 500 f.

UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

Communiqué

L'Union Démocratique Bretonne constate avec colère et indignation que, face à l'hémorragie de pétroles'échappant des soutes du pétrolier coulé au large de Sein, aucune mesure efficace et immédiate n'est prise, la tempête calmée.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur envoie en Bretagne Monsieur Sécurité Routière, dès que le temps s'est amélioré ! La préfecture du Finistère a mis en route le plan Polmar : nous avons vu l'inefficacité de celui-ci, lors du dernier échouage à Ouessant.

C'est le chalutier Concarnois "Arcol" qui a été réquisitionné pour employer le système Vortex.

Une fois de plus on se moque des bretons. C'est avant les catastrophes qu'il faut réfléchir et non quand il y a une opération urgente à mener.

L'Union Démocratique Bretonne souligne que l'Etat Français passe plus de temps à faire la chasse aux bretons s'insurgeant contre la militarisation de la Bretagne, à palabrer dans les salons chics de Paris (jamais autant de caviar n'a été consommé dans la capitale que cette année). Le gouvernement français ne tient aucun compte de l'atout majeur que représente la façade maritime de la Bretagne. Il ne se soucie que très peu des problèmes de la pêche.

S'il y a un ministre de l'Agriculture pour défendre les paysans, lors des négociations du Marché Commun, en ce qui concerne les pêcheurs, il n'y a qu'un secrétaire d'Etat aux transports !

La pêche bretonne n'est pas défendue, que ce soit lors de l'application du nouveau droit de la mer dans le cadre du Marché Commun, ou que ce soit lorsqu'il s'agit d'une pollution catastrophique, dont il faut limiter immédiatement les dégâts. L'administration française se contente de lever les bras au ciel, ou, plutôt, de baisser les bras.

Cela n'est plus tolérable et prouve une fois de plus que les travailleurs bretons doivent, eux-mêmes, avoir les moyens d'agir rapidement, de négocier directement avec les pays qui ont des intérêts communs.

Les Bretons doivent pouvoir prendre leurs responsabilités.

L'Organisation des Bretons Emigrés a fait connaître qu'elle reste chargée de l'attribution du Prix Morvan Lebesque, puisqu'il n'y a pas eu dissolution de l'O.C.M.B.D., mais modification de l'intitulé de quelques articles des statuts, accompagnée d'un changement de Bureau. Toutefois, elle n'a pas procédé à l'attribution du prix en 1976.

D'autre part, elle décernera un prix des Bretons Emigrés (valeur 1 000 f.) qui sera attribué à une personne physique ou morale "qui, par son oeuvre ou son action contribue au rayonnement de la Bretagne dans le monde. Il peut être décerné à une personne, un groupe ou une association". Il est considéré comme devant être une aide pour continuer et sera décerné lors du Congrès ou de l'Assemblée Générale annuels. Le jury sera composé par moitié de membres du Conseil d'administration de l'OBé et par moitié de Bretons domiciliés en Bretagne. Envoyer les candidatures au Secrétariat Général (Fédération des Bretons de Paris) au plus tard trois mois avant le Congrès.

Nature et Vie (13 rue du Village - Kervenanec - 56100 Lorient) organise:
 - des stages pratiques d'Agriculture biologique dans des fermes associées (de 15 j. à plusieurs mois)
 - des stages pratiques d'hygiène vitale, au Village-Kervenanec

Demander les renseignements à Nature et Vie (tel. (97) 64 26 57. Il reste quelques places en Novembre et Décembre 76.

E T U D E

PROJETS DE REFORME DE LA PROPRIETE FONCIERE AGRICOLE

" Le BRETON SOCIALISTE ", hebdomadaire de la Fédération Socialiste du Finistère (66 rue Jean Jaurès - 29000 QUIMPER) a consacré aux problèmes de l'agriculture son numéro du 15 Octobre et avance des propositions pour la réforme de la législation foncière.

L'inadaptation de la législation foncière française, qui repose encore essentiellement sur le Code Civil de 1804 a été maintes fois dénoncée. Plusieurs réformes du statut du fermage se sont succédées depuis la dernière guerre. Elles ont consisté essentiellement à régler le montant des fermages et à l'indexer; à donner au fermier quelques garanties - incomplètes et souvent tournées, contre les évictions; un droit de préemption en cas de mise en vente et à interdire les cumuls - ces derniers textes sont des "passoires" qui n'empêchent pas grand chose et sont constamment à l'origine de violents conflits avec les syndicats. Finalement, il a été institué un "bail long" de 18 ans; mais qui est laissé à la bonne volonté du propriétaire et qui ne donne pas entièrement satisfaction.

Les problèmes pratiques ne sont aucunement résolus. Ils se résument principalement dans ce dilemme que la terre est pour l'agriculteur un outil de travail nécessaire et qu'elle doit être améliorée par un travail méthodique à longue échéance, ce qui nécessite la stabilité sur la même exploitation, et dans l'état actuel des choses, le plus souvent, l'acquisition de la propriété, pour éliminer les risques d'éviction. Mais cet outil de travail étant en quantité limitée, la concurrence entre agriculteurs en fait monter le prix, d'autant plus qu'elle apparait aussi comme une valeur sûre à des gens qui ne sont pas agriculteurs, mais l'envisagent comme un placement de fonds. Or ces gens ont souvent plus de disponible que les agriculteurs, lesquels ont en outre sur les bras les énormes investissements en machines et en bétail qui sont nécessaires pour pouvoir exploiter

Ces investissements ont tellement augmenté (on compte actuellement, pour une exploitation de 20 à 30 ha en polyculture, du type courant en Bretagne, une charge d'investissements de l'ordre d'une quarantaine de millions anciens au moins - estimation du printemps dernier). Cette charge s'alourdit d'année en année, avec la hausse des prix. Les prêts s'obtiennent difficilement si l'on est pas propriétaire du sol. S'il faut ajouter le prêt nécessaire à l'acquisition du sol, on aboutit à une charge totale beaucoup trop lourde.

Aussi devient-il de plus en plus difficile aux jeunes de s'établir agriculteur. Même pour un fils d'agriculteur propriétaire, il reste le problème d'indemniser ses frères et soeurs, le partage en nature n'étant généralement pas possible parce qu'il aboutirait à un morcellement excessif.

DIVERSES SOLUTIONS PROPOSEES

Il en résulte que les agriculteurs sont aujourd'hui moins attachés à la propriété du sol qu'autrefois. Certains ont proposé d'inciter les citadins à placer leurs capitaux dans des achats de terres destinées à être louées. Cette hypothèse n'est pas de tout repos : le citadin cherche une rentabilité de ses capitaux. Bien d'autres placements à plus fort revenu lui sont ouverts. Ou bien il cherchera un fermage élevé (quitte à tourner la loi) avec des baux de courte durée pour pouvoir le relever et faire jouer la concurrence, ou bien ce placement sera une fuite devant la monnaie, c'est à dire une spéculation, dont l'achèvement consistera en une revente au moment où les prix seront au plus haut, afin de réaliser son bénéfice sur le capital. Ce qui fait au fermier une situation assez fragile.

D'autres se sont tournés vers des hypothèses de propriété collective du sol.

Les S.A.F.E.R. n'apportent sur ce point aucune solution. Ou plutôt, il faudrait qu'elles soient complètement transformées pour en apporter une. Des-

tinées à être des agents de restructuration des exploitations et conçues dans l'optique parisienne et technocratique du ministère de l'Agriculture, elles ne peuvent, en principe, conserver plus de cinq ans la propriété des terres qu'elle achètent; elles doivent les recéder soit pour agrandir des exploitations voisines, soit pour installer un agriculteur sur une exploitation "modernisée". Les méthodes qu'elles emploient, notamment pour les achats, ne les ont pas rendues populaires en milieu rural.

Un ouvrage de Bernard LAMBERT avait, il y a quelques années, proposé une "municipalisation des sols". Ce serait revenir à une situation de droit qui a existé très anciennement. La difficulté est de déterminer le mode de gestion. Si l'on peut fort bien concevoir que la commune soit le propriétaire théorique, confier la gestion à un Conseil Municipal, qui sera souvent formé de plus de commerçants que d'agriculteurs et où les clivages politiques joueront, est lui faire courir le risque à la fois de l'incompétence et du favoritisme. On sait ce que donnent les Commissions Communales de remboursement !

LA SOLUTION DU "BRETON SOCIALISTE"

Il propose la création d'une superposition "d'offices fonciers".

L'échelon propriétaire serait l'office foncier régional. Il serait coiffé par un office foncier national qui aurait pour mission la planification et l'établissement des "principes" peut-être la définition d'une "exploitation-type"; en dessous de l'échelon régional, un échelon départemental dont le rôle serait de transmettre les directives venues d'en haut à un échelon cantonal qui les appliquerait sur le terrain.

Ces offices seraient décentralisés et autogérés, par des commissions formées d'agriculteurs élus, de représentants de l'administration, et de représentants élus des consommateurs (attention: les agriculteurs vont finir par se trouver en minorité ! et l'on risque que les consommateurs soient totalement incompetents). L'office foncier régional serait le seul acheteur possible des terres agricoles, qui se trouveraient ainsi mises, pour l'avenir, hors du commerce. Il ne pourrait pas les revendre; mais devrait les louer, selon un contrat dont les clauses seraient déterminées légalement. Il serait également chargé de l'attribution des terres, de l'agrandissement des exploitations trop petites, du contrôle des fermages et des cumuls, dans le cas des exploitations restées propriétés individuelles.

Comme on le voit, on se place donc dans l'optique d'une période de transition et le passage de la propriété individuelle à la propriété collective est prévu avec indemnité et assez prudemment étalé sur une durée assez longue pour ne pas provoquer ces perturbations brutales qu'ont causées les diverses révolutions historiques et qui se soldent toujours par une baisse dangereuse de la production d'aliments. L'idée d'une propriété collective du sol est parfaitement acceptable; reste à trouver une forme de gestion qui puisse en pratique fonctionner. Nous avons l'impression que cette superposition d'offices sera une machine beaucoup trop lourde et qu'il faudrait l'alléger. L'office national double le ministère de l'agriculture, qui remplit déjà le rôle qu'on lui attribue; cela semble n'être qu'une symétrie verbale; l'office départemental semble un rouage inutile, qui ne servira qu'à retarder et compliquer les transmissions; encore un exemple de symétrie verbale dont on n'a pas su se dégager (pas suffisamment révolutionnaire !) Il vaudrait mieux prendre pour échelon de base l'office cantonal - ou plutôt, un office de Pays, dont la dimension est meilleure, contrôlé par l'office régional, qui est encore assez proche du terrain. Le problème restera toujours, dans l'attribution des terres, d'éviter les copinages et le favoritisme.

LE 3e tome de la VIE DE FRANSEZ DEBAUVAIS PAR SA FEMME paraîtra en Décembre et se trouve en souscription au prix de 50 f. : Mme DEBAUVAIS, Anna -
20 Place des Lices -35000 RENNES - C.C.P. 2656-42 N RENNES

DIRECTION : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an: 30 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M.A. 1682-46 Y - RENNES
 Adresse : 9 rue du Port - 22530 MUR-de-BRETAGNE

DOCUMENTS :

Motions et communiqués de B5, du C.E.L.I.B., d'Emgleo Breiz, de l'Association des Savoyards de Savoie et de EL-Front Autonomiste de Libération (Alsace)

Feuille bleue : Poèmes d'Angela DUVAL sur la mort de J.M. KERNALEGUEN

APPEL AU PARLEMENT EUROPEEN

(Publié par PRESENCE SAVOISIENNE
 N° 17 - Automne 1976)

A VERONE, le 21 septembre 1975, appel présenté par M.M. Pierre GROSJACQUES, Président de la section "SAVOIE" du Parti Fédéraliste Européen et Joseph C. PERRIN, Président de l'Union Valdôtaine, et adopté à l'unanimité.

A M. Léo TINDEMANS, premier ministre du royaume de Belgique,
 Au Président du Parlement Européen,
 Au Président de la Commission des Communautés Européennes,
 Au Président du Conseil des Ministres des Communautés Européennes,

Le Parti Fédéraliste Européen, section Savoie-Val d'Aoste,
 La Fédération des Mouvements Régionalistes du V.D.A.,
 Le Südtiroler Volkspartei,
 Le Parti Fédéraliste d'Italie,
 Les Mouvements du Frioul, du Trentin, etc.

S'inspirant des principes du Fédéralisme intégral et considérant que celui-ci est la seule réponse valable aux problèmes qui s'imposent de nos jours,

Convaincus du fait qu'une unité réelle ne peut se fonder que sur le libre consentement des intéressés et sur leur droit à la sauvegarde de leur diversité,

- Sollicitent l'élection du Parlement Européen par suffrage direct,
- Acceptent en attendant, comme principe général pour cette élection, et pour les nationalités qui disposent d'un "Etat", celui des systèmes en vigueur à l'intérieur des différents Etats;

- demandent :

1- Que les nationalités englobées dans un Etat de nationalité différente puissent exprimer leurs propres représentants au sein du Parlement Européen, au même titre que les nationalités des Etats qui les englobent (Corse, Sardaigne, Bretagne etc.)

2 - Que les nationalités partagées entre différents Etats faisant partie de la Communauté Européenne, soient réunies - le cas échéant après consultation populaire - à l'occasion de cette élection, dans le but d'envoyer des représentants nationaux au Parlement Européen, tout comme les nationalités disposant d'un Etat (Occitanie, Frise, etc.)..

3 - Que les nationalités partagées entre différents Etats qui ne seraient pas tous membres de la Communauté Européenne, aient également le droit d'exprimer unitairement leurs représentants auprès du Parlement Européen, pour

la partie de leur territoire comprise dans la Communauté Européenne (Pays de Savoie, Pays Basques, Tyrol, Catalogne);

4 - Qu'aux îles ethniques regroupées par régions géographiques, soit reconnu le droit d'exprimer au moins un représentant par groupe (Walsers, Grecs et Albanais du midi de l'Italie);

5 - Que ce même droit soit reconnu aux groupes nomades, ethniquement définis et séjournant habituellement dans la Communauté européenne;

6 - Que les émigrés provenant de la Communauté européenne aient le droit, dans le cadre de la Communauté, d'exprimer leur voix avec leur nationalité d'origine;

AFFIRMEMENT résolument l'incompatibilité entre charges parlementaires "d'Etat" et charges parlementaires européennes.

Le Conseil International des Economies Régionales a tenu son 7e Congrès à Sherbrook, près de Montréal (Québec). Plusieurs centaines de délégués du monde entier. La Bretagne était représentée par Yves Lainé, Vice-Président du C.E.L.I.B., qui a exposé les principales options de cette organisation.

La majorité des conférenciers ont marqué que la limite des interventions conjoncturelles est atteinte à peu près partout et le représentant du Québec a demandé aux Etats de créer des pôles de pouvoir économique dans les régions, au lieu de pôles de croissance. Les représentants français sont restés très en deçà et ce retard a été reproché au gouvernement français. Pourtant la comparaison avec les Etats fédéraux est claire quant aux résultats économique : en Suisse, modèle de décentralisation, les prix n'ont augmenté que de 0,8 % en 1976 et le chômage est de 0,5...

(D'après la Lettre du C.E.L.I.B. n° 2)

Le Pays Basque vient d'obtenir deux victoires sur le plan international. Après beaucoup de difficultés, les artistes Basques ont pu s'affirmer comme tels, et non pas comme Espagnols, à la Biennale de Venise. Trois journées (22,23,24 Octobre ont été consacrées à EUSKADI.

Puis les 30 et 31 Octobre, le 3e Congrès d'ELA-STV, la grande organisation syndicale des travailleurs basques, qui peut enfin sortir de la clandestinité, a été célébré au Pays Basque, à Eitar, après 43 ans d'interruption et a reçu la consécration internationale par la présence de 18 délégations étrangères, parmi lesquelles la Confédération Mondiale du Travail, la Confédération Internationale des Organisations Syndicales Libres et la Confédération Européenne des Syndicats, 7 fédérations de Branches et des Fédérations étrangères : Belge, C.F.D.T., F.O., Grèce, Hollande, Israël, Italie, U.S.A. et de nombreux télégrammes de soutien des pays non représentés. Il y avait des observateurs de nombreuses ambassades. Les syndicats espagnols s'étaient fait représenter et les syndicats catalans furent vigoureusement applaudis.

Toutes les organisations politiques basques avaient été invitées. Une très forte tendance à l'unité d'action pour la liberté d'Euskadi s'est dégagée.

Le Congrès Interceltique de 1977 aura lieu à l'Université de Stirling, en Ecosse (probablement aux alentours du 15 Août). S'inscrire à l'association : cotisation 30 £., auprès de Yann Desbordes - Place Charles Péguy - 29260 Lesneven.

*Le voyage sera organisé à partir de Bretagne. Il faudra retenir les places d'avance, ainsi que les chambres, auprès de : Loïc Chapel - Roc'h ar Bleiz - St Martin des Champs
29210 Morlaix*

Joindre 2 enveloppes timbrées portant l'adresse.

KUZUL ETREVROADEL EVIT KENDALC'H AR YEZH VREZHONEK
 INTERNATIONALER AUSSCHUSS FÜR DIE ERHALTUNG DER BRETONISCHEN SPRACHE
 INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE DEFENCE OF THE BRETON LANGUAGE
 COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE

Association internationale sans but lucratif
 11-13 Parvis de St Gilles, B 1060 BRUXELLES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans la ligne de son objectif, qui est la promotion de la langue et de la culture bretonnes, et dans le but d'attester mondialement la vitalité de cette langue et de sa littérature, le Bureau du Comité International pour la Sauvegarde de la Langue Bretonne, en sa séance du 19 sept. 1976, a décidé de patronner un prix littéraire destiné à récompenser annuellement un ouvrage publié en langue bretonne.

Afin de manifester la réalité de l'impact international de cette littérature, le prix sera décerné par un comité de lecture mixte, composé de Bretons et de bretonnants étrangers.

Après décision de ce jury, le Comité International pour la Sauvegarde de la Langue Bretonne se charge :

- de faire don de l'ouvrage primé aux dix plus importantes bibliothèques publiques étrangères: DEUTSCHE BIBLIOTHEK (Francfort s/Main) BRITISH MUSEUM (Londres) BIBLIOTHEQUE ROYALE ALBERT Ier (Bruxelles) BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE (Florence) STATE V.I. LENIN LIBRARY of the U.S.S.R. (Moscou) LIBRARY OF CONGRESS (Washington) NATIONAL LIBRARY (Ottawa) EGYPTIAN NATIONAL LIBRARY DAR UL-KUTUB (Le Caire) BIBLIOTHEQUE NATIONALE (Pékin) RIJKS BIBLIOTHEEK (Leyde). Ainsi se constituera, dans les pays que ces bibliothèques desservent, un fonds breton et l'existence et la vitalité de la littérature bretonne y seront ainsi attestées et annuellement réaffirmées ;

- de diffuser l'ouvrage primé parmi les membres et les sympathisants des divers comités nationaux composant le Comité International;

- de promouvoir l'ouvrage primé par tous les moyens et particulièrement au sein de l'exposition-vente de livres et de revues bretonnes que le Comité International organise chaque année à Bruxelles.

Les auteurs et les éditeurs désireux de présenter une oeuvre sont priés d'adresser un exemplaire avant le 31 mars 1977 à l'adresse du COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE, 11-13 Parvis de Saint-Gilles, B 1060 BRUXELLES. La proclamation des résultats aura lieu le 1er juin 1977

BUREAU DU COMITE

J.M. AGUIRRE BILBAO (Espana)	P.M. HENTHORN (U.S.A.)	P. RAMADIER (Fr.)
G. COPETTI (Italia)	F. LIDL (Osterreich)	M.C. ROSE (U.K.)
M. GRECO (Italia)	E. O'RUAIRC (Eire)	M. SPORI (Bundesrepublik Deutschl.)
E. HEINI (Schweiz)	M.P. PATROUX (Belgique)	

Secrétaire : C. STERCKX (Belgique) Trésorier: M. SIDONS (United Kingd.)

TELEGRAMME ADRESSE PAR LE C.E.L.I.B. A M. RENE LEVESQUE, PRESIDENT DU PARTI QUEBECOIS - QUEBEC - CANADA

"Le C.E.L.I.B. se réjouit de voir votre pays et tous les Quebecois choisir la voie de la dignité et de la personnalité retrouvées."

Bureau du COMITE D'ETUDE ET DE LIAISON DES INTERETS BRETONS.

A partir du 1er Janvier 77, la limite des eaux européennes et la zone de pêche réservée sont portées à 200 000 marins des côtes. La décision est enfin prise par la C.E.E.

Restent des problèmes difficiles à régler avec les voisins qui ne font pas partie de la C.E.E. : Espagne et Norvège - qui sont entrées en négociation - et U.R.S.S. et bloc soviétique. L'U.R.S.S. refuse de reconnaître la nouvelle limite.

Un problème interne : les droits de pêche aux approches des côtes Irlandaises et Britanniques : l'une et l'autre voudraient réserver 50 000. Cela pose un très gros problème aux pêcheurs bretons qui font habituellement leurs meilleures prises (en dehors des campagnes de thon) dans les eaux irlandaises et au sud de la Grande Bretagne. (Il y aurait une solution simple et logique : une fédération celtique...)

La pêche représente en Bretagne : 10 000 marins pêcheurs (sans compter les parcs à huîtres et à moules et les débuts d'aquaculture) et 20 000 emplois qui en découlent : commercialisation, conserverie, entretien des bateaux, construction navale. Pour certains ports : Concarneau, Douarnenez, Audierne, Camaret, la presqu'île de Penmarc'h, Etel, Le Croisic, les îles, elle représente l'activité presque unique; pour des ports plus importants: Lorient et St Malo notamment, c'est une part appréciable de l'activité.

Le chiffre d'affaire du chalutage est aussi fort que celui des productions de primeurs. 85 à 90 % des prises hauturières se font hors des eaux françaises et 25 % de la pêche artisanale. Les positions prises par l'Irlande et la Grande Bretagne, qui sont contraires aux principes de la C.E.E. vont les rendre impossibles. Dans le même temps, les campagnes de thon se heurtent au même problème sur les côtes africaines. C'est donc toute la pêche bretonne qui est en péril.

Une trêve s'était établie dans le conflit B.A.I.-Truck-Line. Les dockers de Plymouth ont rapidement repris le travail : la perte était trop forte... A Portsmouth, l'Armorique avait pu décharger, sous les cris hostiles des dockers de Southampton, venus en force; mais contenus par la police anglaise. Les dockers de Portsmouth en avaient eux aussi assez de la dictature de collègues qui voulaient tout garder pour eux. Le 1er Décembre, la trêve a été transformée en accord définitif, qui profitera à tout le monde.

La B.A.I. a porté un procès devant le Tribunal de La Haye pour la réparation des pertes que cette grève - contraire à tous les règlements internationaux - lui a fait éprouver.

La tempête a obligé à interrompre le colmatage des brèches du Boëlhen D'autre part, le gouvernement français tarde à prendre une décision pour le pompage du fuel restant dans l'épave. Or il est manifeste que la coque ne résistera pas longtemps à la pression des courants et des vagues: des brèches nouvelles s'étaient ouvertes dès avant la dernière tempête. Si l'on ne fait rien, l'on va se trouver en face d'une marée noire beaucoup plus grave: car jusqu'ici, deux compartiments seulement sont ouverts; il en reste 22 autres remplis de fuel. L'assurance prétend n'être engagée qu'à une somme dérisoire par rapport aux dégâts. Le gouvernement de la R.D.A., propriétaire du bateau et pécuniairement responsable, s'en lave les mains. Qui va subir les pertes ? Les pêcheurs bretons ?

Les organisations agricoles du Finistère protestent contre les définitions prises à Bruxelles de l'exploitation-type. Elles ne correspondent aucunement à l'agriculture bretonne; mais elles commandent l'octroi de crédits... La planification en bureau, à l'échelle de l'Europe s'annonce impraticable.

Le C.L.A.R. (Comité de Liaison et d'Action Régionale) a tenu les 6 et 7 Novembre un "FORUM-REGIONS" à Melun, dont le compte-rendu vient d'arriver. Bien qu'invités, nous n'y sommes pas allés; mais nous avons déjà les impressions de plusieurs des participants.

L'attitude du C.L.A.R. dans cette affaire nous a tous quelque peu fait sourire. Ce groupement parisien tout récent, derrière lequel se profile la N.A.F., se veut "le trait d'union" entre élus favorables à l'idée régionale et les associations, ainsi qu'entre les différentes ethnies. Comme si nous étions incapables d'aborder nous-mêmes nos propres élus et comme si nous avions attendu la création de groupements parisiens pour entrer en contact entre ethnies - ce que nous faisons déjà bien avant que ces jeunes gens soient nés... Les Français se croient toujours créés et mis au monde pour organiser les autres. Qu'ils commencent donc par s'organiser eux-mêmes : ils sont très en retard sur ce point !

Ceci dit, nous féliciterons chaleureusement ces jeunes gens s'ils veulent bien concentrer leurs efforts sur ce dernier point : c'est à dire entreprendre d'ouvrir aux idées régionalistes et à une véritable décentralisation les régions ethniquement françaises qui entourent Paris et dont l'immobilisme bloque tout progrès... en fournissant ainsi au gouvernement français un excellent prétexte pour ne rien faire. Quand ils auront réussi à susciter des groupements régionalistes dans ces régions, il sera temps d'envisager un "Forum".

Dans celui-ci, l'échiquier est resté très incomplet par rapport à la liste des invitations. Plusieurs groupements bretons avaient figuré sur celle-ci. Il semble que seul M. FOUERE y soit allé, au nom du fantomatique Strollad Ar Vro et de l'Avenir de la Bretagne, qui n'existe plus, l'aventure SAV l'ayant torpillé. Le Midi n'était pas représenté, ni les Basques, ni les Basques ni les Catalans. Restaient, comme mouvements authentiques, EL-Front Autonomiste de Libération de l'Alsace, le Mouvement Normand et le Mouvement Régionaliste Savoyard (ces deux derniers assez réticents...) ainsi que le Parti Fédéraliste Européen. S'y adjoignaient le Comité Sauver Paris, les dirigeants du C.L.A.R. et notre vieille connaissance, Max RICHARD, de la FEDERATION, dont les conceptions "fédérales" nous ont toujours paru plutôt jacobines.

La plate-forme rédigée serait alléchante si... elle avait quelques chances de réalisation et si, pour plusieurs de nos ethnies, elle ne venait trop tard.

VERS UN PROJET VRAIMENT FEDERAL : chaque région s'administrant selon ses besoins propres par une assemblée élue et un exécutif désigné par celle-ci, et non par un préfet (la suppression du préfet est la pierre de touche d'une véritable décentralisation); la maîtrise de ses ressources propres et de ses capitaux; des universités indépendantes du pouvoir central et libres de développer les cultures "régionales". Enfin les régions devront être représentées au Conseil Economique et Social et le Sénat devra devenir un Sénat des régions, premier pas fait vers un régime fédéral.

Nous avons constaté que pas mal de ces idées ont été reprises au projet de constitution fédérale qui avait été publié, sous une formule beaucoup plus juridique, en 1961, par le Mouvement pour une France Fédérale, projet que nous avons communiqué au C.L.A.R., il y a quelques mois.

Cette constitution avait été rédigée par un groupe de travail de la Fédération parisienne du M.O.B., pendant l'hiver et le printemps 60-61, en pleine guerre d'Algérie, et publiée à la fin de 61, après entente avec les principaux groupes régionaux alors existant. Envoyée à tous les parlementaires, elle ne reçut aucune réponse...

Or, depuis ce temps, quinze ans ont passé - pendant lesquels le monde a changé de face. Des souhaits qui, alors, pouvaient paraître totalement

utopiques SONT AUJOURD'HUI EN VOIE DE REALISATION.

Les Français ont toujours cinquante ans de retard sur la conjoncture. Ils oublient de regarder ce qui se passe hors de leur pré carré. Mais nous, nous regardons au delà des murs... Une constitution fédérale française adoptée entre les deux guerres, ou à l'issue de celle de 39-40, ou encore - dernière limite - pendant la guerre d'Algérie, aurait été accueillie avec joie. Aujourd'hui, pour plusieurs de nos ethnies, elle est "dépassée".

Les Basques et les Catalans voient l'Espagne s'ébranler. Les 9/10es de leurs peuples sont de l'autre côté des Pyrénées. Le problème, pour eux est de les rejoindre. Ce qui se passera du côté français ne les touche plus guère.

En Grande-Bretagne, tout le monde sait qu'avant 10 ans, l'Ecosse sera indépendante. Le Pays de Galles suivra. Vers 1990, avant la fin du siècle certainement, une fédération des pays celtiques sera possible. Le mythe d'une fédération française aura-t-il encore quelque attrait pour nous ? Il aurait fallu nous l'offrir il y a trente ans... Or le pouvoir français en est encore bien loin !

Les Français ne se résignent à prendre le train que quand il est parti. C'est un peu tard...

La Convention Européenne contre le terrorisme, adoptée le 10 Novembre par les Ministres Européens des Affaires Etrangères préconise de dangereuses confusions. Elle a éliminé la distinction entre les infractions de droit commun et les infractions politiques. L'extradition, qui était refusée dans le second cas, deviendrait obligatoire, sauf pour les nationaux, qui devront alors être jugés immédiatement dans leur pays. La convention s'appliquerait à tous les cas de détournements d'avion, de prises d'otages et séquestration, attentats contre les personnes, attentats aux explosifs (même s'il n'y a que des dommages matériels) lettres et colis piégés, et toutes infractions contre les diplomates.

La distinction entre délits politiques (pour lesquels l'extradition était normalement refusée) est maintenue en théorie; mais pratiquement supprimée en la vidant de tout contenu, à la fois sur le plan international et sur le plan intérieur: les juridictions internes perdront toute possibilité de définir la qualification de l'infraction, qui finira par ne plus relever que des autorités politiques. Elle met en outre très dangereusement en cause le droit d'asile et aboutirait à annuler presque complètement la Convention Européenne d'extradition de 1957, qui excluait les infractions politiques

En France, le droit d'asile est un principe constitutionnel. Il est également consacré par l'art. 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 (Charte des Nations Unies)

La nouvelle convention a été élaborée précipitamment et très secrètement, sous la pression, semble-t-il, de l'Allemagne. Elle traduit les réactions d'inquiétude devant l'escalade du terrorisme international. Elle est rédigée d'une façon confuse et comporte un art. 3 assez contradictoire, prévoyant une exception dans le cas où la demande d'extradition est présentée "pour des considérations de race, de religion, de nationalité ou d'opinion politique..." Les États, en signant, pourront se réserver de refuser l'extradition. Ce n'en est pas moins une porte dangereusement ouverte à la suppression des garanties que le XIXe s. avait élaborées en faveur de la liberté individuelle.

La situation de l'emploi s'est dégradée en Bretagne cet automne. Un certain nombre d'entreprises moyennes sont atteintes par la prolongation de la stagnation. A SCAER et à ERGUE-GABERIC, près de Quimper, les papeteries BOLLORE viennent d'annoncer 200 licenciements en raison de modifications techniques. Elles fabriquent du papier très spécial pour condensateurs qui est vendu dans le monde entier. Une nouvelle formule plus économique commence à leur enlever le marché. Le financement de la firme est devenu international...

La décision de créer un INSTITUT CULTUREL consacré à la culture Bretonne a été prise il y aura bientôt deux ans par le Conseil de Région. L'année dernière, l'implantation en a été décidée à GUINGAMP en raison de diverses facilités et notamment de l'offre d'un hectare dans le parc du Château des Salles (très beau château du XVIIIe s.)

Une confortable subvention avait été accordée à un Bureau d'Etudes de Rennes pour établir un projet des locaux nécessaires.

Le projet présenté l'année dernière était tellement ambitieux qu'il aboutissait à des investissements en bâtiments et équipements, de l'ordre de près de 5 millions lourds (il y a un an). Inutile de dire que, rendus là, il ne restait plus qu'à fermer le dossier ou à refaire les plans...

Quant aux crédits de fonctionnement, on se heurtait à un autre problème: la loi de 72 n'habilite pas le Conseil de Région à les voter. Vous admirerez l'illogisme français: le Conseil de Région peut voter les crédits nécessaires à une création; mais non en assurer le fonctionnement!

Une solution aurait pu être trouvée: les Conseils Généraux (dont la réglementation plus ancienne remonte à un temps où le Ministère des Finances n'avait pas encore atteint un machiavélisme aussi perfectionné qu'aujourd'hui) peuvent voter des crédits de fonctionnement. Il serait possible de les en charger, cependant que le Conseil de Région les aurait déchargés de certains investissements (par exemple routiers) qu'ils font tous les ans, de façon à assurer une compensation.

Cette solution ne semble pas avoir été envisagée. M.M. les Universitaires se faisaient forts d'obtenir une prise en charge des frais de fonctionnement par l'Education Nationale. Nous avons, à l'époque, émis des doutes sur la bonne volonté de ce Ministère... Notre appréciation s'est révélée plus réaliste que celle de ces Messieurs. L'Institut semble aujourd'hui au point mort sur les problèmes financiers. Du danger de voir trop grand dès le départ.

Mais nous l'avons amère. Car si nos groupements culturels, qui sont habitués à faire beaucoup avec très peu d'argent, avaient pu disposer de la subvention accordée à ce Bureau d'Etude, dont le travail n'a mené qu'à un constat d'impossibilité, ils auraient certainement trouvé moyen d'assurer - sans décorum, mais efficacement - une année de cours de recyclage pour les professeurs du secondaire, qui sont supposés assurer une initiation de leurs élèves à la culture bretonne et des cours de breton, sans avoir reçu une formation adéquate. C'est là ce qui, de beaucoup est le plus urgent, avant de s'engager dans les hautes spéculations et la recherche, pour lesquelles les étudiants continueront à se présenter sans avoir reçu la formation de base nécessaire pour aller plus loin.

Tout arbre doit commencer petit; c'est au cours des années qu'il deviendra un grand chêne.

L'U.E.R. de linguistique de l'Université de Haute Bretagne a envoyé à toutes les écoles de la Région de Programme, un questionnaire, pour établir quelle est la demande de cours de breton.

Il a été constaté des pourcentages assez forts dans la Bretagne intérieure d'élèves qui le comprennent (de 72 à 87 %); moins qui le parlent facilement.

La totalité des réponses n'est pas encore dépouillée; mais on constate que la demande de cours est d'autant plus forte que la proportion de ceux qui le comprennent est plus faible. (entre 77 % et 87 %) et la demande d'apprendre à le lire et à l'écrire est également forte.

Les cours organisés sont loin de suffire pour y répondre.

A travers la France, dans l'année scolaire 75-76, malgré les difficultés rencontrées dans toutes les écoles, il y a eu une quinzaine de mille d'élèves dans l'enseignement public à suivre un cours de langue régionale, sans parler de l'enseignement libre et des associations.

Quelques journaux bretons ont reçu - photocopié - un texte curieux, qui donne, à première vue, l'impression d'un canular...

Il commence par déclarer que certains éléments de l'A.R.B. ont formé leur propre Kuzul Meur et ont décidé de se consacrer à la lutte anti-communiste, pour débarrasser la Bretagne d'une idéologie aussi contraire à sa tradition. Ils s'insurgent contre l'amalgame opéré entre combat breton et combat marxiste...

Au bas de trois pages sur ce thème, nous apprenons que la BRIGADE BRETONNE ANTI-COMMUNISTE (B.B.A.C.) qui s'est déjà manifestée une ou deux fois, exige que le Parti Communiste dissolve ses fédérations en Bretagne (sur les cinq départements) et lui donne le délai d'un an pour s'exécuter.

Les auteurs ne semblent avoir aucune notion de la disproportion des forces...!

De deux choses l'une :

- ou c'est une provocation de barbouzes qui cherchent à monter le Parti Communiste contre le Mouvement Breton;
- ou il s'agit de trois ou quatre écervelés, qui ne disposent d'aucun moyen. Cela sera - comme ils le disent eux-mêmes - qu'un "jeu d'enfants", certainement impuissant à résoudre aucun problème - donc vain.

A noter que le texte ne porte pas le cachet du F.L.B.-A.R.B.. Leurs auteurs, quels qu'ils soient, se trouvent donc dans l'impossibilité d'identifier leur texte et donc de prouver qu'ils aient jamais eu quoi que ce soit en commun avec l'organisation bretonne clandestine.

Le Tribunal d'Instance de Nantes a condamné le Part autonome de Nantes-St-Nazaire, pour le licenciement abusif de M. Yves Laine, Président de l'U.S.. Celui-ci est actuellement à Roscoff, engagé par la B.A.I.

Un lecteur nous signale que l'Abbé Job LE BAYON dont le centenaire a été fêté la mois dernier, en sa commune natale de Pluvigner, n'en était pas recteur. L'Evêque de Vannes n'avait jamais voulu le charger d'une cure. Pluvigner a des messes en breton aux grandes fêtes et pour les pardons des chapelles.

Le prix Xavier de Langlais 1976 a été attribué, pour la première fois. Le lauréat est Goulven Jacq, pour son ouvrage "Pinvidigezh ar paour" (La richesse du pauvre). L'association qui décerne le prix se charge de la publication.

Youen Guernic vient de publier son nouveau volume de poèmes : "AN DIRI DIR" (Les escaliers d'aciers) souvenirs de son émigration en Amérique. Texte en breton, avec double traduction, par l'auteur : française et anglaise.

Le demander chez l'auteur : Y GUERNIC - Ar Majenn - LOCMARIA-BERRIEN
29218 LE HUELGOAT

Des "délestages" du réseau électrique ont interrompu l'émission de télé "Le jour le plus long". La durée de la coupure a été très variable : rien à Lannion; trois minutes à Pùin, d'une demi-heure à trois quarts d'heure en Ille-et-Vilaine. Cela a servi à engager dans la presse une offensive en faveur d'une centrale nucléaire en Bretagne... De là à conclure que la panne avait été pratiquée dans ce but... Puis on a juré qu'elle était due à la surcharge du réseau (même conclusion...)

Comme la centrale ne pourrait être opérationnelle avant 1990, si l'on est à cours de courant, l'on fera mieux d'utiliser des ressources locales (Guerledan) et de ne plus envoyer l'électricité de la Rance en Belgique

Assemblée Générale de B5 :DES ELECTIONS MUNICIPALES A LA COOPERATION INTERREGIONALE

Le Mouvement B5 (pour une Bretagne formée de ses cinq départements) tenait le 20 Novembre, à St Vincent s/Oust, sa deuxième assemblée générale ordinaire.

Les débats ouverts sur plusieurs des points à l'ordre du jour apportent, sur l'orientation du Mouvement et ses implications immédiates, des indications souvent intéressantes.

UNE EXPERIENCE : LES MUNICIPALES

A quatre mois des élections municipales, l'unanimité s'est dégagée en faveur de l'intervention active de B5 dans la compétition, et sur les modalités de cette intervention. Dans toutes les communes de Loire-Atlantique dont la municipalité n'aura pas adopté de vœu tendant à la reconnaissance d'une région formée par les cinq départements bretons, B5 appellera les électeurs à marquer leur désapprobation en rayant le nom du Maire sortant sur leur bulletin de vote, ou en donnant leur suffrage à une liste opposée à la sienne.

L'intervention de B5 dans les prochaines élections législatives (1978 en principe) et cantonales (1979) a été envisagée dans le même esprit. Après des échanges parfois passionnés sur l'intérêt ou la possibilité de situer leur combat à l'intérieur du débat politique général, les militants de B5, conscients de ne pas proposer eux-mêmes un projet global de société, ont en effet préféré renverser le problème et prendront simplement acte des prises de position rendues publiques, pour en tirer les conséquences, cas par cas, sur le terrain.

RECONNUE, LA BRETAGNE DEVIENDRAIT-ELLE UN ILE ?

Dans une résolution dont la mise au point n'a pas été facile, mais qui devait ensuite faire l'objet, à son tour, d'un vote unanime, l'Assemblée Générale de B5 a traité de "l'insertion de la Bretagne dans des ensembles plus vastes", tels que l'ouest armoricain, la façade Atlantique, les régions périphériques maritimes, les pays celtiques, etc.

Pour B5, le "fait breton" comporte à la fois, en effet, des éléments propres à la Bretagne et des éléments qui la situent dans un certain environnement géographique et historique, dont le respect même de son identité oblige à tenir compte.

Les premiers font de la Bretagne une collectivité vivante, appelée tôt ou tard à désigner ses représentants au suffrage universel direct. Cette collectivité doit être reconnue dans son intégrité territoriale, autrement dit, elle doit comprendre la Loire-Atlantique et les quatre autres départements bretons.

Les seconds conduisent la Bretagne à participer activement, avec notamment ses voisins, à l'expression d'un certain nombre de solidarités. C'est, pour B5, le domaine véritable des "établissements publics" (1), dont la variété doit être accrue, et la création laissée à la libre initiative des collectivités intéressées, quelle que soit leur taille.

Une telle formule, selon B5, peut répondre aux vœux de tous, dès lors que ces vœux n'expriment pas plus ou moins consciemment la réticence ou le désarroi de leurs auteurs devant ce "fait breton" dont on ne peut rien distraire: ni l'identité d'une communauté, ni sa solidarité avec d'autres en divers domaines.

(1) Il est regrettable que vous n'ayez pas eu dans l'assistance un juriste pour vous éviter cette erreur de termes. Un établissement public, c'est un hôpital ou une école... formule tout à fait inadéquate à ce que vous voulez faire ...

ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS

organisateurs de la
MARCHE POUR L'UNITE DE LA BRETAGNE
Secrétariat commun
3 rue J. de la Fontaine

MARCHE pour
L'UNITE DE LA BRETAGNE
à SAINT-NAZAIRE
au printemps prochain

C'est à St NAZAIRE que se déroulera les 23 et 24 Avril prochains, la deuxième version de la Fête pour l'Unité de la Bretagne. Réunis le 22 Oct. derniers à Nantes, les associations et groupements organisateurs souhaitaient en effet bénéficier, en 1977, de l'hospitalité de la seconde ville du département de Loire-Atlantique, et du cadre très contemporain qu'elle propose, pour illustrer le caractère tout aussi actuel de la Bretagne et de tout ce qui appelle son unité. Ils ne cachent donc pas leur satisfaction de pouvoir disposer, grâce à l'accord donné par la Municipalité, du Parc Paysager, dont St Nazaire tire aujourd'hui une légitime fierté.

FETE POPULAIRE ET DEMARCHE COLLECTIVE

"Marche pour l'Unité de la Bretagne", telle sera cette fois la désignation officielle de la manifestation. Les organisateurs veulent en effet mettre l'accent sur la progression très sensible d'une démarche populaire qui ne se traduisait guère, avant la journée nantaise du 25 Avril dernier, que par des déclarations ou communiqués aussi fracassants que dispersés.

Une grande fête populaire n'en sera pas moins organisée, le dimanche 24 après-midi (comme ce fut le cas au printemps 1976 dans le cadre symbolique du Château des Ducs de Bretagne, où se pressèrent plus de 5 000 personnes) Des chanteurs et musiciens, connus et parfois moins connus, mais tous de qualité et bénévoles, originaires pour beaucoup du département, assureront l'animation de cette fête. Une dizaine de personnalités d'horizons divers apporteront le témoignage de leur engagement en faveur de l'unité administrative de la Bretagne.

IDENTITE ET RESPONSABILITE

Le samedi soir, un grand fest-noz fournira une première occasion de rassemblement. Le dimanche matin, des stands d'information seront ouverts au public par des associations organisatrices. Et après la fête de l'après-midi, un cortège qui promet d'être imposant, se rendra à la sous-préfecture, pour y demander la dissolution de la circonscription administrative des "Pays de Loire" à laquelle est aujourd'hui rattachée la Loire-Atlantique et la formation d'une "vraie région" réunissant les cinq départements bretons.

Cette revendication, précise les organisateurs, ne s'oppose en aucune façon à l'établissement d'une coopération très étroite entre la Bretagne et les régions voisines, coopération à laquelle font au contraire défaut aujourd'hui, la cohésion et le dynamisme d'une communauté humaine bien vivante, plus consciente que beaucoup d'autres de son identité, mais aussi de sa responsabilité et des solidarités qu'elle implique.

RECTIFICATIF concernant l'adoption, par le Conseil Municipal de R'zé lès Nantes, d'un voeu en faveur de l'unité administrative de la Bretagne.

M. Jacques FLOC'H, premier adjoint, ne participait pas ce jour-là aux travaux de l'assemblée communale. Représenté par le maire, M. Alexandre PLANCHER, il est même réputé avoir voté contre l'adoption du voeu, ce qui ne cadre pas avec son intervention à la fête de l'Unité, le 25 Avril dernier à Nantes. L'occasion lui sera naturellement donnée de préciser très clairement sa position personnelle. Il convient en outre de noter que le groupe communiste du Conseil municipal a donné un soutien actif au voeu adopté, notamment par son adjoint, M. J. VINCE.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE B 5

L'unité administrative de la Bretagne, objectif du Mouvement B 5, est justifiée d'abord par l'existence, dans le cadre formé par la réunion des cinq départements bretons, d'une communauté humaine attachée à son identité collective.

Les données économiques, sociales, géographiques, historiques et autres, qui concourent à rendre perceptible cette identité, justifient elles aussi une réflexion et une action communes des Bretons, aujourd'hui administrativement divisés.

Certaines de ces données traduisent en outre l'insertion de la Bretagne dans des ensembles plus vastes, tels que l'ouest armoricain, la façade Atlantique, les régions périphériques maritimes, les pays celtiques, etc.

Pour B 5, l'appartenance de la Bretagne à ces divers ensembles est un élément parmi d'autres de son identité. L'organisation des solidarités qui se manifestent dans chacun d'eux n'est pas, dès lors, contradictoire dans son principe avec la reconnaissance de cette identité.

Des formules sont donc concevables, qui permettent à la Bretagne, collectivité territoriale de plein exercice, élisant ses représentants au suffrage universel direct, de participer activement à l'organisation et à la gestion de son environnement.

La diversification des modèles d'établissements publics, notamment interrégionaux et - pourquoi pas ? - trans-régionaux (1) paraît de nature à fournir aux collectivités locales de toutes tailles un instrument de coopération d'une grande souplesse, pourvu qu'une large initiative leur soit laissée, dans ce domaine où s'exerce aujourd'hui pesamment la tutelle de l'Etat central.

Pour répondre aux problèmes qui se posent aux régions de l'ouest, B 5 accueillerait favorablement, dans cet esprit, la création d'établissements publics interrégionaux. Ces établissements, permanents ou non seraient dotés d'une compétence en rapport avec la nature et l'étendue des questions présentant pour la Bretagne - préalablement reconnue, bien sûr, dans son intégrité territoriale - et pour d'autres régions un intérêt commun évident.

Une telle formule peut en effet répondre aux vœux de tous, dès lors que ces vœux n'expriment pas plus ou moins consciemment, la réticence ou le désarroi de leurs auteurs devant le fait breton, qui comprend à la fois l'affirmation d'une identité et l'organisation des solidarités qui la respectent.

(1) : intéressant des parties voisines de régions différentes.

NOTE DE D.B. De grâce, ne réclamez pas de nouveaux "MONSTRES JURIDIQUES" Il y en a assez d'un ! L'établissement public, c'est l'hôpital ou l'école, nécessairement permanent, d'ailleurs. Cela ne correspond pas du tout à ce que vous voulez faire. Il vaudrait mieux adapter et élargir la formule des syndicats intercommunaux ou interdépartementaux - pourquoi pas interrégionaux ? C'est pour éviter de faire de la région ce qu'elle est naturellement : une collectivité territoriale - ce qui aurait mené à des pouvoirs beaucoup plus larges - que le gouvernement en a fait un "Etablissement Public" - ce qui est absurde et ne parvient pas à tenir debout. Inutile de multiplier les non-sens.

C.E.L.I.B.

COMMUNIQUE

16 Novembre 1976

Une situation grave est en train de se développer à propos des lignes maritimes entre la Bretagne et la Grande-Bretagne.

Les 2 navires bretons desservant les ports de Portsmouth et de Plymouth ont été refusés dans ces ports.

Le trafic de marchandises entre l'ouest de la France et la Grande-Bretagne est suffisamment dense pour être réparti entre plusieurs ports, surtout si l'on considère les contingences de destinations et d'horaires.

Aussi, est-il difficile de comprendre ce qui a poussé un armement français à susciter un boycott de nos navires et créer en quelque sorte le prétexte d'un casus-belli entre les travailleurs de France et d'Angleterre.

D'autre part, cet armement refuse de prendre à son bord les camions qui ne peuvent être chargés à bord des navires bretons.

Le C.E.L.I.B. appelle tous les Bretons à se mobiliser pour soutenir une création authentiquement qui profite à l'économie de leur région et l'empêcher de succomber à des manoeuvres indignes inspirées par des intérêts privés et destinées à étouffer la renaissance d'un trafic maritime spécifiquement breton qu'ils ont précisément méconnu et méprisé.

MOUVEMENT EUROPEEN B5

COMMUNIQUE

Deux faits nouveaux viennent de se produire, qui ne sauraient nous laisser insensibles: Le Président de la République et son ouvrage "La Démocratie Française";

- le rapport sur les pouvoirs locaux, dû à la Commission présidée par M. Olivier Guichard.

Le premier tente de définir un modèle de société qui ne saurait souffrir de variante. Elle se dit pluraliste, mais reste jacobine.

Le second présente un projet de réanimation des communes, accessoirement des départements, laissant de côté la région. A peine sorti, on laisse entendre que ce projet pourrait être soumis à referendum.

La manoeuvre est limpide. Le pouvoir espère qu'en passionnant le débat sur l'oeuvre pieuse de la décentralisation communale, il arrivera à désamorcer le mouvement régionaliste, et du même coup à gagner un plébiscite.

On ne saurait oublier que c'est en liant une réforme généreuse à cette même idée de plébiscite que le Général de Gaulle connut l'échec.

Les Bretons ne peuvent se laisser prendre à un piège aussi grossier. Depuis plusieurs décennies ils réclament, maintenant exigent, une plus grande autonomie pour leur Région, dans le cadre de la République. Ensuite, ils ont exprimé leur désir de voir reconnaître des structures au niveau des "Pays".

Aussi la réforme communale ne saurait, seule, gagner leurs suffrages. Une région entière, faite de ses cinq départements et non amputée d'un "Ulster", comme c'est aujourd'hui le cas, la reconnaissance des "Pays", tels sont leurs préalables à toute réforme administrative dont la teinte électorale n'est que trop évidente.

Le 3e tome de la VIE DE FRANSEZ DEBAUVAIS PAR SE FEMME paraîtra en Décembre et se trouve en souscription au prix de 50 f.: Mme DEBAUVAIS, 20 Place des Lices - RENNES - C.C.P.: Mme DEBAUVAIS, Anna - 2656 -42 N
Après parution, le volume sera vendu 55f. RENNES

EMGLEO BREIZ

LES REGIONS, PROBLEME MINEUR ?

On comprend qu'un ouvrage comme celui que vient de faire paraître M. Giscard d'Estaing suscite des commentaires très divers, en raison des idées exposées par l'auteur, des critiques émises par lui à l'égard de telle ou telle doctrine philosophique et sociale, des choix qu'il opère, des solutions qu'il préconise, en raison aussi des responsabilités qui ont été les siennes dans le passé et de celles qu'il assume présentement. Il n'est pas dans notre vocation de juger les orientations politiques, les théories économiques, ni la plupart des réflexions de l'auteur de "Démocratie Française". Il existe cependant une série de questions pour lesquelles nos mouvements sont fondés à exprimer leur sentiment: nous voulons parler des questions touchant aux Régions, ainsi qu'aux langues et cultures qui constituent pour certaines d'entre elles un patrimoine inaliénable.

Or, le problème des Régions et de leurs institutions n'est qu'à peine mentionné dans le livre de M. Giscard d'Estaing. Encore n'est-ce que pour signaler "qu'il faudra revoir la répartition des compétences entre le département et la région", ceci après une période de mise à l'épreuve de l'organisation régionale actuelle. En somme, l'écrivain confirme ce que le Président a déjà dit dans ses entretiens télévisés, à savoir qu'il ne sera pas touché avant une dizaine d'années à la réforme si étroitement conçue et si restrictivement appliquée de 1972. M. Giscard d'Estaing ne laisse aucun espoir d'un véritable élargissement des pouvoirs régionaux, tout se ramenant pour lui, en ce domaine, à de simples ajustements de "modalités". Dans ces conditions, comment, sans une très sérieuse extension des compétences et moyens à reconnaître aux Régions, pourra être réalisée la "société démocratique" qu'on dit vouloir mettre en place ?

Quant au problème des cultures et langues de France, il n'est nulle part évoqué. Nous ne dirons cependant pas que M. Giscard d'Estaing l'ignore totalement: il en a parlé, voici quelques semaines, dans une interview et lors d'un voyage au Pays Basque. Mais, précisément, ce qu'il en a dit a révélé qu'il ne voyait les langues dites "régionales" que comme des survivances, des vestiges plus ou moins archéologiques, - méconnaissant complètement leur valeur culturelle, qui est considérable et l'importance qu'elles présentent pour la prise de conscience et pour rendre aux régions ce dynamisme que deux siècles d'écrasement par Paris leur ont fait perdre.

A quoi bon parler dans l'abstrait de pluralisme et de libertés quand on ferme les yeux sur la diversité des situations économiques et culturelles et quand on continue à refuser aux Régions la liberté de gérer sans tutelle leurs propres affaires, dans le respect des lois générales de la République ? Et ceci, alors qu'on dit s'acheminer vers une collaboration plus étroite avec une Europe qui pratique, elle, une large régionalisation d'esprit démocratique et qui reconnaît effectivement les droits de ses minorités culturelles.

Le CENTRE DE PRESSE DES LANGUES DE FRANCE et EMGLEO BREIZ

Le C.E.L.I.B. entreprend la publication d'une "LETTRE", "destinée à apporter sur les événements régionaux, nationaux ou européens un point de vue et une réflexion inspirés par les considérations et les idéaux qui ont toujours marqué le Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons."

abonnement : un an (10 numéros) : 50 f. - de soutien : à partir de 100f.
C.C.P. : "La Lettre du C.E.L.I.B." - 2459-69 E - RENNES

Adresse actuelle du C.E.L.I.B. :

22 rue Hoche
35000 RENNES

C.E.S.G.
9 route de Genève
74100 AMBILLY

MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
de l'ASSOCIATION DES SAVOYARDS de SAVOIE

Les "SAVOYARDS de SAVOIE" réunis à Bonneville, à l'occasion de leur 11e Assemblée Générale, affirment plus que jamais leur foi dans un régionalisme authentique qui donnera aux populations attachées à leur terre, à leur histoire, à leurs traditions, mais aussi délibérément tournées vers l'avenir, la possibilité de prendre en mains leur propre destinée. Ils appellent tous les Savoyards de souche à prendre une conscience de plus en plus vive et ardente de leur authenticité régionale, gage d'une prise en charge totale de leur destinée.

Ils constatent et regrettent à nouveau qu'au niveau des élus savoyards, dans le cadre d'un Comité interdépartemental délibérément resté dans l'ombre du Conseil Régional (Rhône-Alpes) rien ne soit fait en commun pour défendre la Savoie, considérée à Lyon comme périphérique, donc d'un intérêt relatif.

Ils adressent leurs encouragements à toutes les associations, à tous les groupes qui, d'une façon ou d'une autre, défendent et illustrent les traditions savoyardes, plus particulièrement les "groupes patois" et espèrent que, grâce à leurs efforts, le SAVOYARD sera enseigné dans les écoles, comme l'Occitan, le Breton, le Catalan, le Basque, le Corse et l'Alsacien, qui sont déjà considérés officiellement comme langues régionales.

Ils lancent un appel, à la veille des élections municipales pour que de nombreux Savoyards de souche, les jeunes surtout, fassent acte de candidature afin de participer activement à la gestion des collectivités locales aux côtés des Savoyards de coeur.

Ils estiment enfin le moment venu de voir se créer les ETATS GENERAUX SAVOYARDS qui, une année à Chambéry, l'autre à Annecy, permettront une large confrontation et un dialogue fécond entre toutes les forces de la Savoie-Nord et de la Savoie-sud, qui, plus que jamais ne doivent former qu'une seule SAVOIE.

EL - FRONT AUTONOMISTE
de LIBERATION
31 Quai des Bateliers
67000 STRASBOURG

FESSENHEIM :
PARIS SE MOQUE DE LA SECURITE
DES ALSACIENS ET DES RHENANS

Les premiers lingots d'uranium viennent d'être placés dans le coeur du réacteur de la centrale nucléaire de Fessenheim, dont la mise en route va donc pouvoir débuter prochainement. Fait étrange et naturellement passé sous silence : les décrets d'application relatifs aux normes de sécurité de Fessenheim ont seulement été arrêtés en date du 12 septembre dernier.

A ce propos et après les incidents survenus lors des récents essais révélés par le C.S.F.R. (Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin) EL-Front Autonomiste de Libération pose trois questions :

- 1 - Le constructeur connaissait-il ces normes de sécurité ?
- 2 - a-t-il eu le temps d'entendre compte ?
- 3 - l'Alsace va-t-elle servir de champ d'expérience pour la mise en route de ce nouveau type de réacteur ?

Hostile, par principe, à l'implantation de centrales nucléaires dans la plaine du Rhin, EL - Front Autonomiste de Libération s'insurge contre le mépris dans lequel les pouvoirs publics français tiennent la sécurité des Alsaciens et de leurs voisins rhénans. Aux élus Alsaciens, encore responsables, il réclame la constitution d'urgence d'une commission d'enquête.

Ferdinand MOSCHENROSS et Hans ZORN

L'administration a annoncé que le projet de centrale nucléaire à MARKOLSHEIM est abandonné. La population s'y était déjà très énergiquement opposée à une usine chimique et la centrale allemande de Whyll, trop proche posait un problème technique.

Lod a ro o Buhez berad ha berad,
 Elfenn goude elfenn evit o Bro;
 Brokus out te bet, Yann-Kel,
 Roet ac'h eus holl war un dro:
 Da wad tomm bero, Flamm da Yaouankiz,
 Nerz da Garantez ha da Uhelvennad.

Da gevarc'hin ran, Merzher Kristenn,
 Kouezet war dachenn evit ar pal uhelan !

Halegenn yaouank savet e-tal ar Feunteun,
 An dour a vuhez-se skuilhet evit ar Vro
 A rayo da Vreizh un nerzh nevez.

N'out ket maro, Yann-Kel ! Met bev da viken
 E Kalon pep Brogarour a rummad da rummad...
 Joa d'a Ene e Gwenved ar Gelted
 Hag Enor ha Doujans d'az Eñvor
 Bepred ha da viken !

Amen.

TRADUCTION par l'auteur

EN MEMOIRE D'UN MARTYR

D'aucuns donnent leur vie goutte à goutte,
 Etincelle après étincelle, pour leur patrie;
 Généreux as-tu été, Yann-Kel :
 Tu as fait d'emblée le don total:
 Ton sang brûlant, ta jeunesse en flamme,
 La force de ton amour et ton superbe idéal.

Je te salue, Martyr chrétien !
 Tombé au champ d'honneur, pour la plus haute cause!

Jeune saule grandi près de la Fontaine (1)
 Cette sève de vie, versée pour la Patrie
 Imprènera la Bretagne d'une force nouvelle.

Tu n'es pas mort pour rien, Yann-Kel !
 Mais vivant à jamais au coeur de chaque patriote,
 de génération en génération...

Joie à ta belle âme au Paradis des Celtes !
 Honneur et gloire à ta mémoire,
 Toujours et à jamais !

Amen.

28 Octobre 1976

(1) Kerfeurteun, où habitait Yann-Kel, signifie : Village de la Fontaine

La thèse de l'accident a difficilement résisté à une étude attentive des circonstances, telles qu'elles sont relatées dans les deux quotidiens régionaux : Ouest-France et Le Télégramme, dont la comparaison révèle des détails significatifs.

Les "techniciens" ne comprennent pas comment l'accident avait pu arriver : une bombe n'est jamais réglée si court qu'on n'ait pas le temps de la déplacer; en outre, avant d'éclater, elle chauffe et dégage une odeur significative, qui laisse le temps de la jeter au loin.

Le bruit court qu'il y aurait eu un témoin : Le Télégramme, en effet, signale qu'on a entendu une seconde deux chevaux au moment de l'explosion - et qu'en réalité Yann-Kel aurait été assommé et renversé sur sa bombe, selon une technique qui était employée en Algérie avec les fellagahs, afin que celle-ci en éclatant fasse disparaître la preuve de l'assassinat.

On peut être surpris de l'insistance qu'a mise - selon Le Télégramme - le Cdt Cadiou à

déclarer que l'on cherchait à tuer sa femme et ses enfants: que personne n'aurait imaginé être là (et qui, d'ailleurs, n'y étaient pas). Visiblement, on cherche à excuser quelqu'un, ce qui ne viendrait pas à l'esprit si c'était vraiment un accident. Il est peu probable qu'il s'agisse de policiers: ceux-ci auraient cherché à prendre le porteur de bombe vivant, afin de le faire parler.

Le F.L.B. n'a jamais tué personne et a toujours pris toutes les précautions - même en prenant soi-même des risques - pour qu'il n'y ait pas de victime. L'assassin, quel qu'il soit, n'était pas en droit de se croire menacé. La frousse irraisonnée a fait de lui un criminel. Il est évident que, voyant une lumière indiquant la présence de quelqu'un qu'il ne s'attendait pas à y trouver, Yann-Kel aurait posé sa bombe à une distance suffisante.

Le coupable se connaît. Nous le laisserons à la justice de Dieu. Mais il fera bien de quitter immédiatement la Bretagne et de ne plus y remettre les pieds de sa vie.

Le numéro de Noël de la revue en breton "Bar Heol", qui paraît à la même date que D.B. publie un autre poème d'Angéla Duval, écrit sur le moment de l'émotion et dont nos lecteurs non bretonnants aimeront lire la traduction.

ELEGIE POUR UN HEROS

Tu as donné ta vie, Michel, pour ta Patrie.
Le grand Archange était ton saint patron,
Et le jour de sa fête - ta fête -
Tu as sacrifié ta vie à la Patrie.
Je te salue, Michel. Belle jeunesse,
Patriote vaillant, engagé jusqu'à la mort.

"Un mort pour rien"... (a dit une gazette)
Pour rien ! rien ? Bretagne ne serait rien ?

- Politicailleurs !

Tu as donné ta vie, Michel,
Pour la plus belle cause,
Pour que la Patrie ne devienne pas UN RIEN !

Hélas ! oui, je sais, la douleur au coeur de ta famille...
Et nous tous, vrais Bretons, avec eux, nous pleurons.
Cependant, Dieu, au ciel et sur la terre,
Scrute le coeur de chacun.

Et le grand Archange, ton patron,
T'enrôlera dans l'armée céleste
Pour les suprêmes combats
Contre la Force et la Puissance d'oppression,
Pour que la Victoire reste au Droit.

Je te salue, Michel, toi Premier Martyr
De la jeune génération combattante.

Dieu ait ta belle âme !
Qu'elle repose dans la joie,
Au séjour bienheureux, à jamais.

Amen.

A Lannion, 1er Octobre 76